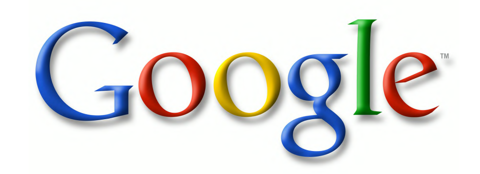

Google


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE

HISTOIRE

DES

CONSPIRATIONS

ET DES

EXÉCUTIONS POLITIQUES.

Imp. Schneider, rue d'Erfurth, 1



LE BOURREAU ANGLAIS

HISTOIRE

DES

CONSPIRATIONS

ET DES

EXÉCUTIONS POLITIQUES

EN FRANCE, EN ANGLETERRE, EN RUSSIE ET EN ESPAGNE,

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

CETTE HISTOIRE EST PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE,

ET TERMINÉE PAR UN PRÉCIS DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER ET DES ÉVÉNEMENTS DE JUIN 1848,

PAR M. ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

Édition illustrée de 40 gravures sur acier et de 4 types coloriés représentant les Bourreaux Français, Anglais, Russe et Espagnol.

—

TOME DEUXIÈME.

ANGLETERRE.

PARIS.

PUBLIÉ PAR GUSTAVE HAVARD.

15, RUE GUÉNÉGAUD.

1849

H278.49

July 1 1914.
Bequest of
Georgina Lowell [illegible]

INTRODUCTION.

L'histoire d'aucun peuple moderne ne présente un aussi grand nombre de faits remarquables, de drames saisissants, que l'histoire d'Angleterre. Mais le récit des grands événements historiques, la peinture des scènes héroïques ou terribles, la physionomie des personnages qui y ont pris part, ne peuvent être bien saisis qu'autant qu'ils sont dégagés de ce cahos, de faits insignifiants, faux ou douteux dont les historiens surchargent leurs œuvres.

« Que m'importe, disait madame Du Châtelet à Voltaire, à moi française et vivant dans ma terre, de savoir qu'Egil succéda au roi Haquin en Suisse, et que, Ottoman était fils d'Ortogul? Je ne vois, en général, dans l'histoire moderne, qu'une foule de petits événements sans liaison et sans suite; mille batailles qui n'ont décidé de rien, et dans le récit desquelles je n'apprends seulement pas de quelles armes on se servait pour se détruire? »

Qu'importe, pourrait-on dire à propos de l'histoire d'Angleterre, qu'importe l'histoire si pénible, si longue, si confuse de l'Heptarchie? Qu'importe de savoir qu'Arthur fonda, avec son fils Kenrick, le royaume de Wessex, composé des comtés de Dorset, de Wills, de Berus? Qu'importe de savoir qu'Adelfred, roi de Duri, trouva un asile auprès du roi d'Estanglie?

« Mais, répondait Voltaire à madame Du Châtelet, si parmi tant de matériaux informes, vous choisissiez de quoi faire un important et utile édifice, croiriez-vous avoir perdu votre temps? »

Et quoi de plus important, de plus utile que l'étude du progrès des mœurs, des lumières, de la civilisation? Or, nous l'avons déjà dit ailleurs, l'histoire des exécutions politiques, des conspirations célèbres et des sociétés secrètes, est incontestablement l'ouvrage le plus propre à faciliter cette étude. Quelle œuvre, en effet, pourrait être plus féconde en émotions douces ou violentes; dans quelles phases de la vie, le cœur humain est-il plus transparent qu'à l'approche de l'heure solennelle où il doit cesser de battre? Et n'est-ce pas dans ces drames que se montrent avec le plus de vérité toutes les passions humaines? N'est-ce pas dans ces luttes judiciaires que se révèlent l'adoucissement des mœurs, la marche incessante de la civilisation? Les changements apportés successivement dans la pénalité; la suppression graduelle des supplices usités aux temps de la barbarie pour les exécutions politiques, sont autant de jalons qui indiquent, d'une manière irréfragable les progrès de l'esprit humain.

Toutefois, ce n'est pas aux premiers siècles de notre ère, dans ces temps d'ignorance, qu'il faut aller prendre ces tableaux, chercher ces péripéties nombreuses, soudaines, terribles, qui jettent tant d'intérêt dans le récit de ces sanglants épisodes de l'histoire. Là, tout est cahos: il s'y trouve des actes de vengeance politique atroces, des assassinats monstrueux; mais peu ou point d'exécutions politiques judiciaires.

Aussi nous bornerons-nous à donner, dans cette introduction, un tableau succinct de ces actes, jusqu'à l'avénement du premier des Plantagenets, Henri II, au douzième siècle, époque où commencèrent à se dérouler largement ces drames lugubres où les grands,

les princes, les rois eux-mêmes tombent, non sous les coups d'un assassin, mais sous la hache du bourreau obéissant à la loi.

A la conquête de la Grande-Bretagne par les Romains, avait succédé l'invasion des Saxons, puis celle des Danois. Sous le règne d'Alfred-le-Grand, un éclair de civilisation avait quelque peu diminué les ténèbres de l'ignorance ; mais après sa mort, arrivée l'an 900, la nation retomba dans la barbarie.

Établissement de la peine de mort (941).

Edmond Ier, monté sur le trône en 941, fit aussi quelques tentatives pour épurer les mœurs et améliorer la législation; il fut le premier qui établit la peine de mort, innovation qui fut mal accueillie par ces peuples à demi sauvages, et qui produisit une vive agitation. Jusqu'alors, les crimes les plus monstrueux avaient pu se racheter à prix d'argent; aussi tous les audacieux bandits, écumeurs de mer de ce temps, se déclarèrent-ils les ennemis d'un prince assez osé pour menacer leur vie; une véritable conspiration de voleurs se forma contre le roi, et le plus fameux de ces brigands, nommé Léolf, s'écria, dans un conciliabule tenu par les chefs de bande transformés en conjurés, faisant ainsi allusion aux paroles de l'Évangile, dont ces barbares avaient dès lors quelques notions :

— Puisqu'Edmond nous menace de l'épée, il périra par l'épée, et c'est moi qui veux répondre au défi qu'il nous jette.

Edmond Ier condamné et exécuté par un bandit (946).

Léolf, à quelque temps de là, s'habille en gentilhomme, se mêle aux courtisans du roi dans une fête qui se célébrait à Glocester ; et il pousse l'audace jusqu'à venir s'asseoir à la table du monarque. Edmond le reconnait et se lève pour donner l'ordre de l'arrêter ;

mais au même instant, Léolf s'élance sur lui le poignard à la main, et l'étend mort à ses pieds.

A cette époque, le clergé seul possédait presque toutes les richesses du royaume; on faisait une immense quantité de miracles; ce qui n'empêchait pas la galanterie et la cruauté d'être en progrès. A Edmond succéda Edwy, bientôt détrôné par son frère Edgar, qui le remplaça.

Jeune, ardent, puissant, Edgar avait des maîtresses et ne songeait point à se marier, lorsqu'il entendit parler de la prodigieuse beauté d'Elfride, fille du comte de Devonshire.

— Va visiter cette merveille, dit-il à Ethelwolfe son favori, et reviens me dire ce que j'en dois croire.

Ethelwolfe se rend chez le comte de Devonshire, voit la belle Elfride, et se sent épris pour elle de la plus vive passion. Revenu près du roi, il lui dit que ce prétendu prodige de beauté n'est qu'une femme fort ordinaire.

« Toutefois, ajoute-t-il, l'alliance du comte de Devonshire, qu'un roi peut dédaigner, me serait honorable, et si votre majesté y consentait, je demanderais Elfride en mariage. »

Edgar juge et bourreau de son favori Ethelwolfe (960).

Les gens qu'on aime sont toujours ceux par lesquels on est le plus facilement trompé; Edgar, en récompense du dévoûment de son favori, consent à ce mariage, qui est célébré quelque temps après. Mais bientôt la fraude est révélée au roi qui exige qu'Elfride lui soit présentée. Ethelwolfe au désespoir, se jette aux pieds de sa femme, lui avoue la supercherie qu'il a commise pour s'assurer la possession de ses charmes et la conjure de fuir avec lui. Mais c'était là un de ces torts que les femmes ne pardonnent point : Elfride voulut se soumettre aux volontés du roi. Edgar, ébloui de la beauté de cette

femme, oublie les services, le dévoûment de son favori ; il l'accuse de trahison, menace de le faire juger ; mais les formes judiciaires eussent été trop lentes pour son impatience; dans une partie de chasse, il s'arrange pour se trouver seul avec Ethelwolfe dans un endroit écarté. Là, il ordonne au favori de descendre de son cheval ; lui-même met pied à terre.

— Tu m'as horriblement trompé, dit le roi ; je suis clément, et j'ai voulu t'éviter la honte d'un jugement public; mais moi, ton maître et ton roi, je te juge et je te condamne à mourir.

— Qu'il soit fait selon votre volonté, répond le malheureux Ethelwolfe.

A ces mots, il découvre sa poitrine, et le roi, à trois reprises, lui passe son épée au travers du corps. Pourtant, il n'était pas encore mort lorsque plusieurs seigneurs arrivèrent sur le théâtre de cette scène sanglante, et la victime put dire la cause de sa perte ; ce qui n'empêcha pas Edgar d'épouser la belle Elfride quelques jours après cette exécution.

On comprend la nécessité où nous nous trouvons, de passer rapidement sur la plus grande partie de ce temps de barbarie. Que dire en effet des rois Swayne, Canut, Harold-Pied-de-Lièvre, Hardicanut, etc.? Sans doute, sous ces princes, jusqu'à l'avénement de Guillaume-le-Conquérant, il y eut des conspirations, des condamnations et des exécutions judiciaires ; mais ces faits sont couverts de ténèbres tellement épaisses, que la sagacité de l'historien tenterait vainement de les dissiper.

La sage administration de Guillaume diminua quelque peu cette barbarie. Avant lui, les évêques jouissaient du droit de juger les causes civiles. Ce prince les en dépouilla, et restreignit leur compétence aux seules matières ecclésiastiques ; il tenta aussi d'abolir les combats en champ-clos, admis jusque là pour décider, dans les causes

criminelles entre l'accusateur et l'accusé, et supprimer les épreuves par l'eau et par le feu reçues jusqu'à cette époque devant les tribuqui connaissaient des matières criminelles. Dans l'épreuve du feu, l'accusé était conduit en pleine campagne; on plaçait devant lui, à différents espaces, des fers rouges, et il fallait qu'il marchât dessus les yeux bandés, et si, après cette opération, ses pieds ne portaient aucune marque de brûlure, il était acquitté; dans le cas contraire, sa condamnation était prononcée. Dans l'épreuve par l'eau, on jetait l'accusé garrotté dans une rivière ou une pièce d'eau fort profonde: s'il surnageait, il était coupable; s'il allait au fond, son innocence était démontrée. Le plus fameux jugement de ce genre dont l'histoire d'Angleterre fasse mention, est celui de la reine Emma, mère du roi Edouard-le-Confesseur, laquelle, disent les historiens, marcha successivement, sans se brûler, sur neuf socs de charrue chauffés au rouge.

Guillaume soumit toutes les causes criminelles à douze hommes d'un rang égal à celui de la personne qu'il s'agissait de juger: de là date l'institution du jury, institution bonne et sage en elle-même, mais qui demande encore d'importantes modifications. Ainsi, dans l'état présent, douze hommes entièrement illétrés peuvent être appelés par le hasard à décider du sort d'un écrivain accusé de provocation à la révolte, à raison de la publication d'un écrit que ses juges sont incapables de comprendre.

Conspiration contre Guillaume-le-Conquérant (1075).

Guillaume régnait sur l'Angleterre depuis neuf ans, lorsqu'il conçut le projet de visiter ses états du continent; mais à peine fut-il sorti de l'île, qu'une conspiration se forma. Quelques seigneurs Anglais et Normands, fiers de leur opulence, soupirant après l'indé-

pendance ou croyant avoir quelques injures à venger, se réunirent ayant à leur tête Fitz-Auber, gentilhomme normand, et le comte Walthof qui avait épousé la nièce de Guillaume. Walthof lia une correspondance avec Swayne, roi de Danemarck, et Drone, roi d'Irlande. Le but des conjurés était de renverser le gouvernement de Guillaume, et d'empêcher le retour de ce prince en Angleterre. Leurs mesures furent concertées avec les plus grandes précautions; mais au moment de l'exécution, Walthof, soit qu'il cédât au remords ou qu'il désespérât du succès, révéla la conjuration à Guillaume. dans l'espoir de se sauver.

Malheureusement pour lui, sa femme, nièce de ce prince, trahissant la confiance que son mari lui témoignait, l'avait déjà prévenu dans cette démarche en écrivant à son oncle pour lui donner avis de ce qui se passait. Fitz-Auber et Walthof furent arrêtés. Les autres conjurés se voyant découverts, coururent aux armes sans attendre le secours des Danois et des Irlandais; mais leurs forces étaient insuffisantes pour mettre à bonne fin une si audacieuse entreprise. Les généraux de Guillaume évitèrent à ce prince la peine de combattre; tout était soumis lorsqu'il arriva.

Guillaume était disposé à la clémence; déjà une fois il en avait usé envers son neveu dans une autre circonstance, et la révélation spontanée qu'avait faite ce dernier était une considération qui semblait devoir militer en sa faveur. C'était le sentiment du roi; mais Odo, son frère, qui avait soumis les rebelles et s'était emparé des deux chefs, fut d'un avis contraire : il représenta à Guillaume qu'un grand exemple était nécessaire pour empêcher le retour de ces troubles, et il obtint que Fitz-Auber et Walthof fussent mis en jugement.

—

Condamnation et exécution de Fitz-Auber et de Walthof.

La tenue des accusés devant leurs juges aggrava leur position : ce fut avec une sorte de dédain que Walthof répondit aux questions qui lui furent faites; Fitz-Auber dit avec arrogance, en faisant allusion à la conquête de l'Angleterre par Guillaume, qu'il avait bien pu tenter, lui bon gentilhomme, ce qu'un bâtard avait accompli. Ni l'un ni l'autre ne nièrent les faits qui leur étaient imputés. Walthof seulement prétendit qu'il ne croyait pas que les choses dussent aller si loin, et que dès qu'il avait compris que l'autorité et la vie du souverain étaient sérieusement menacées, il avait tout révélé sans y être contraint.

Après les débats, qui furent courts, les accusés entendirent prononcer la sentence qui les condamnait à être décapités.

— De mon sang naîtront mes vengeurs, dit ensuite Fitz-Auber; qu'on se hâte donc de le verser.

Walthof conserva l'air dédaigneux qu'il avait montré jusque là; mais lorsqu'on le conduisit à la mort il parut faiblir et demanda à parler au roi, ce qui lui fut refusé. Au dernier moment il reprit courage et il mourut avec autant de calme et de résolution que son compagnon d'infortune.

Guillaume régna vingt et un ans sur l'Angleterre; de nombreuses révoltes eurent lieu pendant ce long règne, et cependant il n'y eut pas d'autre exécution politique que celle que nous venons de rapporter, ce qui n'empêche pas quelques historiens et entre autres l'abbé Millot, de l'Académie française, de s'écrier, en parlant de ce prince civilisateur : « Personne ne fit mieux valoir le droit de l'épée, le seul qui l'avait rendu maître du royaume. Les rigueurs qu'il exerça en Angleterre lui méritèrent la haine du peuple conquis. »

Condamnation et horrible exécution du comte d'Eu (1095).

A Guillaume de Normandie succède Guillaume II, dit le Roux. Son règne, qui dura près de quatorze ans, fut, comme celui de son père, troublé par de fréquentes révoltes. Guillaume-le-Roux se montra terrible sur les champs de bataille; mais, les conspirateurs vaincus, on ne voit pas qu'il se montrât impitoyable pour eux. Une exécution horrible eut pourtant lieu dans la huitième année de son règne, c'est celle du comte d'Eu et de l'écuyer de ce gentilhomme. Le comte s'était fait, vers la fin de 1094, le chef d'une conspiration formidable, tendant à mettre sur le trône d'Angleterre Robert, second fils de Guillaume-le-Conquérant, et qui avait succédé à son père comme duc de Normandie. Guillaume et Robert, alors ennemis, se réconcilièrent, et ce furent, comme toujours, les petits qui payèrent pour les grands. Le comte d'Eu et son écuyer furent arrêtés; ce dernier fut pendu presque sans forme de procès; mais le comte était un homme trop considérable pour qu'on en agît de même sorte envers lui; il demanda le combat en champ-clos contre son accusateur, ce qui lui fut accordé. On sait qu'en pareil cas, le vainqueur était jugé innocent, et que le malheureux qui succombait expiait dans les supplices réservés aux coupables, quelquefois son crime, mais bien plus souvent sa maladresse. Les adversaires furent mis en présence devant les juges; la cour tout entière assista au combat. Le comte était brave, vigoureux, ardent; mais il manquait du sang-froid nécessaire en pareille circonstance; dès les premières passes, il blessa grièvement son adversaire; mais dès lors, emporté par la colère, il ne garda plus de mesure, et bientôt il tomba lui-même et sentit le pied de son ennemi s'appuyer sur sa poitrine. Il pouvait mourir; il s'avoua vaincu! tant est inexplicable le cœur humain! Le vaincu fut livré aux juges, qui le condamnèrent à devenir eunuque et aveugle.

« Commencez, je vous en prie, par la dernière partie de la sentence, dit le condamné aux exécuteurs, et que Dieu me fasse la grâce de recevoir mon âme avant que j'aie cessé d'être homme ! »

On lui creva les yeux avec un fer rouge, et il se jeta volontairement sur l'instrument du supplice avec violence, dans l'espoir de le faire pénétrer jusqu'au cerveau et de mourir sur le coup; mais cet espoir fut déçu : les exécuteurs, après lui avoir arraché les yeux, durent accomplir l'horrible mutilation ordonnée par la première partie de la sentence, et à laquelle l'infortuné comte survécut encore pendant plusieurs jours.

Il n'y eut point d'exécution importante pendant les deux règnes suivant (Henri Ier et Etienne), non que les mœurs se fussent améliorées, que l'autorité fût plus respectée, et que la justice eût un cours plus régulier; mais au contraire à cause de l'impuissance de l'autorité. Depuis la mort de Guillaume Ier, qui avait établi en Angleterre le gouvernement féodal, les barons et le clergé n'avaient cessé d'augmenter leurs richesses et leur puissance; les désordres résultant de la féodalité étaient sans bornes : « Il n'y avait plus en Angleterre, dit un historien, ni police, ni justice; le peuple était sans propriété et sans protection, le roi sans pouvoir. Pour être en sûreté, il fallait qu'un homme s'attachât à quelque brigand ayant un château.»

Cet état de choses devint d'autant plus insupportable, qu'Etienne suivit l'exemple des grands qu'il ne pouvait dominer. Voyant le royaume en combustion, il écrasa d'impôts ses malheureux sujets, en même temps qu'il cessa de payer son armée, et légitima ainsi en quelque sorte le brigandage auquel officiers et soldats furent obligés de se livrer pour ne pas mourir de faim. La misère du peuple était au comble; l'insolence des grands ne pouvait plus s'accroître, la tyrannie du roi était horrible; mais les rois disparaissent et les peuples demeurent : il était permis d'espérer.

HISTOIRE

DES

CONSPIRATIONS

ET DES

EXÉCUTIONS POLITIQUES

Depuis les premiers siècles de notre ère jusqu'à nos jours.

ANGLETERRE.

PREMIÈRE PÉRIODE.

(1154 à 1484).

Jugement, condamnation et mort de Thomas Becket. — Massacre des juifs. — Exécution de Gourdon. — Exécution d'Arthur, duc de Bretagne. — Condamnation de Jean Sans-Terre. — Hubert de Burg accusé de magie. — Exécution de deux cent quatre-vingts juifs. — Paroles audacieuses du comte de Warenne. — Exécution de David, prince de Galles. — Massacre des Bardes. — Exécution de Wallace. — Conspiration de Robert Bruce. — Exécution des frères de Bruce. — Conspiration des barons contre Édouard II. — Exécution de Gaveston. — Exécution du gouverneur du château de Leeds. — Conspiration de Lancaster. — Exécution de Lancaster et de neuf de ses compagnons. — Conspiration d'Isabelle et de Mortimer. — Exécution des Spencer. — Horrible exécution d'Édouard II. — Exécution du comte de Kent. — Exécution de Mortimer. — Révolte des paysans, sous Richard III. — Jugement et condamnation de l'archevêque de Cantorbéry, et des comtes d'Arundel et de Warwick. — Exécution du comte d'Arundel. — Conspiration du duc de Lancaster (Henri IV),

— Première conspiration contre Henri IV. — Condamnation des Lollards. — Exécution de Guillaume Sasfre. — Conspiration du duc de Northumberland. — Conspiration de l'archevêque d'York. — Condamnation et exécution de Bardolf et de l'archevêque d'York. — Condamnation d'Oldcastle Cobham. — Exécution de Cobham. — Conspiration du comte de Cambridge. — Condamnation de la duchesse de Glocester, de Bolingbrok et de Marie Gardeman. — Cruauté d'Édouard IV. — Exécution de Thomas Burdet. — Exécution du duc de Clarence. — Exécution de lord Hastings. — Exécution des enfants d'Édouard IV. — Conspiration du duc de Buckingham.

HENRI II, à son avénement au trône, commença par révoquer les immenses priviléges extorqués à la faiblesse de ses prédécesseurs par l'avidité des grands; puis il fit démolir ces innombrables châteaux forts que les barons et le clergé avaient élevés de tous côtés, et qui servaient d'asile aux assassins, aux traîtres, aux criminels de toute espèce. Cependant le clergé continuait à se prétendre exempt de toutes taxes et à n'être justiciable que de ses supérieurs ecclésiastiques, de sorte que tous les crimes commis par les prêtres demeuraient impunis ou étaient rachetés à prix d'argent. Henri résolut de faire cesser un tel état de choses. En 1164, un prêtre du diocèse de Sarum ayant commis un assassinat, la plainte fut portée, selon l'usage, devant l'archevêque; les circonstances du crime étaient d'une atrocité révoltante, et cependant le coupable ne subit d'autre châtiment que la perte de son bénéfice. Le roi, indigné, fit de vifs reproches à l'archevêque; ce dernier répondit qu'un prêtre ne pouvait être condamné à mort, et qu'un roi n'avait pas le

droit de se mêler des affaires de l'église. Cet archevêque était le fameux Thomas Becket, homme de basse extraction, que le roi avait tiré de l'obscurité. Cet homme joignait à un orgueil insupportable un zèle fanatique, qu'il savait cacher sous le vernis d'une apparente humilité. Il était alors chancelier de la couronne, archevêque de Cantorbéry et légat du saint-siége.

Dans une assemblée de prélats et de barons, le roi proposa d'assujétir les membres du clergé, comme les autres sujets, aux juges temporels. Cette proposition et plusieurs autres furent adoptées, Becket lui-même y souscrivit; elles furent rédigées en forme de loi, et on les envoya au pape pour avoir son approbation : le pape désapprouva tout. Alors Becket leva le masque : il déclara hautement qu'il regrettait d'avoir souscrit avec le roi à cette nouvelle constitution, et il se suspendit lui-même de ses fonctions jusqu'à ce qu'il plût au pape de l'absoudre ; cette absolution ne se fit pas attendre, et dès lors Becket ne mit plus de bornes à ses prétentions. Le roi, furieux de l'insolence d'un homme qui ne devait qu'à sa faveur l'autorité dont il jouissait, résolut de le faire condamner comme traître; il l'accusa d'avoir altéré les monnaies lorsqu'il était chancelier, et voulut qu'il fut jugé par les membres de son conseil. Becket, comme pour braver ses juges, parut devant eux en habits pontificaux et la crosse à la main ; il répondit avec arrogance, nia les faits qui lui étaient imputés, déclara qu'il se mettait sous la protection du saint-siége, et menaça de la vengeance du pape quiconque participerait à une entreprise contre ses droits.

—

Jugement, condamnation et mort de Thomas Becket (1165 à 1171).

La procédure commencée contre lui n'en continua pas moins, et le fougueux archevêque fut condamné comme traître ; mais avant le prononcé de la sentence, il avait pris la fuite et s'était réfugié en Flandre.

Les papes s'étaient depuis longtemps rendus redoutables aux rois d'Angleterre. Alexandre III, qui portait alors la tiare, épousa la querelle de Becket ; il fit consentir le roi à une conférence, qui n'aboutit à rien ; une seconde n'eut pas plus de succès. Enfin, le roi, fatigué des menaces, des troubles suscités par le clergé, consentit à presque toutes les choses qu'exigea le hautain prélat. Tous les articles étaient arrêtés ; Becket allait donner au roi le baiser de paix, lorsqu'il s'avisa de dire qu'il acceptait les articles de cet accommodement, *sauf l'honneur de Dieu*. Le roi voulut qu'il rétractât cette expression, Becket s'y refusa ; le débat recommença et la conférence fut rompue.

Enfin, après plusieurs années, on les réconcilia : l'archevêque fit son entrée à Londres au milieu des acclamations du peuple. Le succès avait enflé son orgueil ; il se promena de ville en ville avec une espèce de cavalcade triomphale. Bientôt il recommença à outre-passer les bornes de son pouvoir ; il lança des excommunications, publia des lettres du pape qui excommunaient plusieurs évêques qui s'étaient montrés ses ennemis. Le roi, qui était alors à Bayeux, en Normandie, entra dans une violente colère en apprenant ces nouveaux excès. « Eh quoi ! s'écria-t-il, de tant de serviteurs qui mangent mon pain ne s'en trouvera-t-il pas un qui me venge de ce prêtre insolent? » Prenant pour un ordre cette expression de la colère de

Henri, quatre gentilshommes, Hugh Norvil, William Tracy, Hugh Brito et Richard Fitzuze, s'embarquent aussitôt, arrivent à Cantorbéry, pénètrent dans l'église cathédrale où Becket officiait en ce moment, et assomment le prélat à coups de massue au pied même de l'autel.

Les révoltes des grands furent fréquentes pendant le règne de Henri II, qui dura trente-cinq ans. Ce prince eut la douleur de voir ses quatre fils se mettre à la tête des mécontents, attenter à son autorité et même à sa vie ; mais ces drames se dénouèrent presque toujours sur le champ de bataille, et la justice n'eut rien à y voir. Le règne de Richard, son fils ne fut pas plus calme ; toutefois il n'y eut, tant qu'il dura, aucune exécution politique, à moins qu'on ne veuille considérer comme telle le massacre que l'on fit des juifs en 1190.

Massacre des juifs (1190).

La haine des chrétiens contre les juifs croissait en raison de l'enthousiasme qui poussait les populations européennes vers la Terre-Sainte, à cette époque où le chétif royaume de la Palestine était le théâtre d'une guerre sanglante entre l'Europe et l'Asie, se disputant un tombeau vide. Quelques juifs ayant paru au couronnement du roi Richard Ier, malgré la défense publique qui leur en avait été faite, ils furent impitoyablement massacrés. Le peuple, fanatisé par les prêtres, ne s'en tint pas là ; toutes les maisons des Israélites résidant à Londres furent pillées; « car, dit un historien, on en voulait surtout à l'argent. » L'exemple de la capitale fut immédiatement suivi dans les villes les plus importantes du royaume. Cinq cents juifs, poussés par le désespoir, s'étaient réfugiés dans le château d'York;

là, cernés par leurs ennemis dont ils ne pouvaient espérer ni pitié ni merci, ils égorgèrent leurs femmes, leurs enfants, les vieillards qui se trouvaient parmi eux; ils jetèrent ces cadavres aux assiégeants, puis ils mirent le feu aux maisons, et ils se précipitèrent au milieu des flammes.

Le roi parvint à faire cesser ce désordre; mais il tenta vainement d'en punir les auteurs. A la puissance des nobles, partis pour la Terre-Sainte, commençait à succéder celle mille fois plus hideuse de la bourgeoisie, sorte d'aristocratie bâtarde qui avait tous les vices, toutes les hideuses passions des grands, et qui ne possédait aucune de leurs qualités.

Exécution de Gourdon, meurtrier de Richard Cœur-de-Lion (1199).

La mort de Richard Ier amena encore une exécution que l'on peut considérer comme politique. Le roi assiégeait le château de Chalus, dans le Limousin, pour avoir un trésor que le seigneur, son vassal, avait trouvé. Après avoir résisté autant que possible, la garnison offrit de se rendre. Richard répondit qu'ayant pris la peine de venir attaquer la place, il voulait y entrer de force, et qu'il avait résolu de faire pendre tous les assiégés sur la brèche. La garnison continua donc à se défendre. Ce jour-là même Richard marcha à la tête de la colonne d'assaut; mais comme il s'avançait vers la brèche, il tomba grièvement blessé d'une flèche. La place fut néanmoins emportée, et les défenseurs, soldats et officiers furent pendus, à l'exception du soldat qui avait blessé Richard, et qui s'appelait Gourdon. Le roi le fit amener devant lui.

— Misérable! lui dit-il, vois l'état où tu m'as mis. Que t'avais-je fait pour que tu voulusses me tuer?

— Ce que vous m'avez fait, répondit le soldat sans paraître intimidé, le voici : depuis le commencement du siége du château, vous avez tué mon père et mes deux frères qui combattaient auprès de moi. Et puis, ajouta-t-il en indiquant du geste les remparts, voyez ce que vous avez fait de mes braves compagnons : vous pouviez les égorger sur le champ de bataille, et vous les avez fait pendre !... Richard, on vous a surnommé *cœur de lion ;* c'était *cœur de tigre* qu'il fallait vous appeler. Et maintenant faites de moi ce que vous voudrez. »

Richard, dont la blessure était mortelle, pardonna au soldat qui la lui avait faite ; déclara que cet homme avait fait son devoir, et ordonna qu'on lui donnât une somme d'argent et qu'on le mît en liberté ; mais ces dernières volontés du roi mourant ne furent point respectées, et le malheureux Gourdon fut écorché vif par l'ordre du général flamand qui commandait sous Richard, avant même que ce dernier eût rendu le dernier soupir.

Après la mort de Richard, Jean Sans-Terre, son frère, disputa la couronne à son neveu Arthur, duc de Bretagne, Ce dernier, soutenu par Philippe-Auguste dont il avait épousé la fille, bien qu'il n'eût alors que seize ans, marche à la tête d'une armée pour défendre ses droits ; mais il est battu et fait prisonnier par son oncle, à la bataille de Mirebaut.

Arthur, duc de Bretagne, condamné et exécuté par son oncle, Jean Sans-Terre (1203).

« Quand le grand voleur Jean Sans-Terre, dit un historien, ce monarque plus chargé de crimes à lui tout seul qu'une chiourme entière au bagne de Brest, eut vaincu et fait prisonnier à Mirebaut son neveu, Arthur de Bretagne,

il réunit un soir, au château de Moulineaux, ses plus dignes compagnons, afin qu'ils l'aidassent à trouver la manière de le débarrasser d'Arthur, fils adoptif de Richard-Cœur-de-Lion. Après une discussion fort approfondie, où les avis se donnaient à tour de bouteilles, il fut arrêté qu'un ami fidèle irait au château de Falaise où était enfermé Arthur, et qu'il le poignarderait une bonne fois pour toutes. Restait à savoir qui se chargerait d'une si belle mission. Guillaume de la Braye et les autres qui étaient là refusèrent.

« — Mais, s'écria le roi Jean, puisque nous venons de le juger et condamner !

« — En cela, nous avons fait ce qui convient à des gentilshommes, répondit Guillaume de La Braye au nom de tous ; cherchez ailleurs les bourreaux.

« — Lâches et traîtres ! fit Jean Sans-Terre, ivre et furieux, je vous ferai repentir de cette félonie ; mais mon beau neveu n'y gagnera rien.

« Il fit aussitôt appeler un des archers de sa garde sur lequel il savait pouvoir compter ; il lui remit une bague et sa royale épée, lui donna des instructions pour le gouverneur de Falaise, et lui ordonna de partir sur-le-champ.

« Quand cet homme eut expliqué son message au gouverneur, qui était Hubert de Bourg, chambellan, ce dernier le renvoya avec l'ordre de dire au roi que lui Hubert se chargeait de la besogne. En effet, deux jours après, les cloches de Falaise sonnèrent les obsèques du prince Arthur, mort subitement pendant la nuit. Un cortége funèbre, portant une bière décorée d'insignes royaux, fit tristement le tour du château, et les barons, voyant la joie de Jean Sans-Terre, accusèrent à haute voix Hubert de Bourg d'avoir fait périr son prisonnier. Il n'en était rien, cependant. Le bon gouverneur avait triché sa majesté Jean.

Arthur vivait, et le cercueil avait été mis vide en terre. Malheureusement cette supercherie fut promptement découverte par Jean. Il fit aussitôt saisir Hubert et Arthur. On creva les yeux au premier; le second fut amené à Rouen, dans la tour où, deux cent vingt-sept ans plus tard, Jeanne d'Arc attendait la mort ; puis, la nuit étant venue, Jean pénétra dans le cachot de son neveu, qui dormait couché sur ses chaînes.

« — Beau fils de mon frère Geoffroy, lui dit Jean ; nourrisson chéri de mon frère Richard, lève-toi..... Voyons, sire, qu'avez-vous à dire et à demander à votre bon oncle et sujet Jean? Voulez-vous pas la vie et la liberté, roi Arthur de Bretagne et d'Angleterre?

« — Oh! oui, mon oncle, s'écria le jeune homme abîmé de souffrances, la liberté, la vie!.... et je serai soumis.

« — Mais, reprit Jean, ne savez-vous pas, monseigneur, que c'est trop de deux têtes pour un même bonnet, de deux rois pour une seule couronne? Nous avons joué la couronne d'Angleterre et vous l'avez perdue. Un homme dit-on, quand il est roi, reste roi jusqu'à sa mort; alors donc, monseigneur, vous allez mourir; et comme vous êtes déjà enterré à Falaise, nous jetterons votre corps à l'eau. *Non bis in idem*, comme disent les clercs.

« — Mon oncle! dit le jeune prince en joignant les mains, est-il possible que vous veuilliez m'assassiner?

« — Beau fils, répliqua Jean, vous avez été jugé et condamné par bonne et loyale assemblée de barons; je vous croyais en terre; mais on a trompé ma justice, et j'ai vu qu'il fallait un homme sûr pour cet office; or je n'en sais d'aussi sûr que moi-même; c'est donc moi qui vais vous faire sortir de cette vie mauvaise et vous ouvrir l'huis de l'autre.

« Arthur se jeta aux genoux de Jean, le conjurant de ne pas le tuer ; mais l'oncle donna bravement son neveu à tenir aux gardes qu'il avait amenés, et *il le tua lentement à petits coups de poignard, pour faire durer le plaisir*. Ensuite on attacha une grosse pierre au cadavre, et on le jeta dans la rivière.

Condamnation de Jean Sans-Terre par la cour des pairs de France (1204).

« Ce fut à ce sujet que Philippe-Auguste fit assembler la cour des pairs du royaume de France, par devant laquelle cour Jean Sans-Terre fut condamné par contumace, sous le double chef de parricide et de félonie, à perdre toutes les possessions françaises de la couronne d'Angleterre. Jean appela de ce jugement à la bataille d'Alençon, où il s'enfuit comme un lâche au premier cri d'armes des bannerets de Philippe. Plus tard, Jean se sauva en Angleterre, et détruisit en passant le vieux manoir de Moulineaux. Il semblait qu'il eût honte de laisser de bout ce témoin de ses crimes..... Pardonnez-moi de vous tant parler de crimes à propos de rois; c'est que vraiment leur histoire pleure du sang à chaque page. »

Des troubles continuels, des révoltes incessantes remplirent le règne de Jean-sans-Terre et celui de Henri III; le sang coula pendant plus de soixante ans, et l'on vit un conspirateur audacieux, Simon de Monfort, comte de Leicester, s'emparer de l'autorité royale, faire le roi Henri III prisonnier, et gouverner l'Angleterre pendant dix années entières ; mais on ne trouve dans ces événements nulle trace de condamnations ou exécutions judiciaires. C'est une lutte continuelle entre le pouvoir royal affaibli, et celui des grands vassaux tendant constamment à s'étendre.

Les lois, d'ailleurs, étaient méconnues, indignement violées, et les plus grands crimes, même ceux de lèse-majesté et de haute trahison, se rachetaient à prix d'argent.

Absurdes accusations portées contre le ministre Hubert de Burg (1231).

Hubert de Burg, ministre de Henri III, fut le seul personnage de quelque importance contre lequel on tenta de procéder juridiquement. On l'accusait d'avoir employé la magie pour se rendre maître de l'esprit du roi, d'avoir soustrait du treror une bague enchantée qui rendait invulnérable celui qui la portait. La vérité est que les barons, étaient effrayés de la fermeté de ce ministre qui défendait contre eux les prérogatives royales. Henri eut néanmoins la sottise d'accueillir les stupides accusations portées contre ce ministre; il donna l'ordre de l'arrêter, et de Burg s'étant réfugié dans une église, il l'en fit arracher malgré l'inviolabilité du lieu; mais de Burg parvint à se sauver pendant qu'on instruisait son procès.

Le calme était à peu près rétabli dans le royaume lors de l'avénement d'Édouard Ier; il ne restait qu'à purger le pays des hordes de brigands qui, pendant les troubles, avaient surgi de toutes parts. Le nouveau roi envoya dans les provinces des commissions chargées de connaître des crimes les plus atroces et d'en faire prompte justice. On en usa moins légalement envers les Juifs, contre lesquels les préjugés étaient alors si terribles, qu'on se croyait dispensé à leur égard des lois mêmes de l'humanité; une persécution contre ces malheureux était d'ailleurs un moyen prompt et facile de rétablir les finances de l'État.

—

Deux cent quatre-vingts juifs arrêtés et pendus sans aucune forme de procès (1275).

En conséquence, on les accusa en masse d'avoir altéré les monnaies; deux cent quatre-vingts furent arrêtés et pendus par l'ordre du roi, sans autre forme de procès; tout ce qu'ils possédaient fut confisqué. En même temps on fit des recherches pour recouvrer les propriétés nationales dont quelques seigneurs s'étaient emparés à la faveur des troubles; mais on s'aperçut promptement que ce procédé était plus dangereux que celui dont on avait usé envers les juifs.

Paroles audacieuses du comte de Warenne (1275).

Un de ces seigneurs, le comte de Warenne, auquel les commissaires du roi demandaient ses titres de propriété, répondit en tirant son épée du fourreau : « Guillaume-le-« Bâtard n'a pas conquis l'Angleterre tout seul; il a pris « la plus forte part; je suis le descendant d'un de ses com-« pagnons, et ce que ce compagnon a pris je le garde « comme le roi Édouard garde la part de Guillaume. »

Le roi menaça cet audacieux seigneur de le faire arrêter et juger par une commission; de Warenne se montra tout disposé à soutenir la lutte. Édouard sentit le danger de ces recherches et il les fit cesser. Son activité avait d'ailleurs trouvé un autre aliment. L'Angleterre ayant été jusque-là occupée de troubles intérieurs ou de guerres étrangères, les Gallois avaient profité de ces occasions pour se répandre dans cette île, lever des contributions et ravager le pays. Édouard leva des troupes et marcha contre Lewellyn, roi des Gallois. Ce dernier, à l'approche d'Édouard,

se réfugia dans les montagnes inaccessibles de Snowden, et s'y maintint dans un poste inattaquable; mais une victoire de peu d'importance qu'il remporta l'excita à descendre dans la plaine et à faire face à Édouard. Les Gallois et les Anglais en vinrent aux mains. Lewellyn montra beaucoup d'habileté et un grand courage; mais voyant la bataille perdue, il se jeta au plus fort de la mêlée, où il fut tué.

Condamnation et exécution de David, prince de Galles (1283).

David, son frère, rallia les débris de l'armée galloise et tenta de se défendre; mais chassé de montagne en montagne, il finit par tomber aux mains du roi d'Angleterre, qui l'accusa de trahison.

« — Les traîtres, lui répondit David, sont ceux qui m'ont livré au lieu de me défendre. »

Ce prince n'avait été, en effet, que le défenseur de sa patrie; mais sa fermeté irrita Édouard, qui ordonna qu'on lui fît son procès. David parut plus surpris qu'effrayé de cette mesure, et il dit avec dignité : « Le roi mon frère et moi avons assez prouvé que nous ne craignions pas la mort. Plus heureux que moi, le roi est tombé sur le champ de bataille. J'envie son sort; ce n'est donc pas pour défendre ma vie que je refuse au roi Édouard de me donner des juges; mais si je n'ai nul souci de la vie, j'ai la volonté de faire respecter ma dignité par tous les moyens possibles. Vous pourrez me juger, mais votre jugement ne sera qu'un assassinat, car je ne me défendrai point. »

Cette protestation n'empêcha point de passer outre, et les débats s'ouvrirent. David tint parole; il refusa de répondre, et ce fut de l'air le plus indifférent qu'il s'enten-

dit condamner à être pendu. Comme on se disposait à l'exécuter, et qu'un prêtre l'exhortait à pardonner à ses ennemis. « C'est à Dieu, répondit-il, qu'il appartient de pardonner au roi d'Angleterre; en me faisant mourir il se déshonore et me venge trop pour que j'aie contre lui le moindre ressentiment. »

Ce furent ses dernières paroles; il se prêta à l'exécution comme à l'acte le plus indifférent, et il conserva jusqu'au dernier moment cette placidité qu'il n'avait cessé de montrer depuis qu'il avait été livré à ses ennemis.

Cette exécution était certainement injuste; mais au point de vue politique ce n'était pas une faute, puisque la mort de ce prince permettait à Édouard de réunir le pays de Galles à son royaume. En politique les crimes ont toujours des conséquences moins désastreuses que les fautes.

David avait refusé de se défendre; mais enfin on lui avait donné des juges; les formes ordinaires avaient été observées.

Massacre des Bardes (1284).

On en agit d'une manière plus expéditive envers les Bardes, poètes gallois, dont les chants pouvaient ranimer dans les cœurs l'amour de la liberté. Édouard les fit rechercher avec soin, et voulut qu'ils fussent égorgés sans forme de procès. Cet ordre fut exécuté, et l'on fit des malheureux Bardes un horrible massacre.

Condamnation et exécution de Wallace (1304).

Après la conquête de la principauté de Galles, Édouard voulut faire celle de l'Écosse; trois fois il s'empara de ce

royaume, et trois fois il le perdit. Croyant enfin à la solidité de cette conquête, Édouard quitta l'Angleterre et se rendit en Flandre, pour soutenir le comte de cette province contre Philippe-le-Bel.

Les Écossais, profitant de son absence, se soulevèrent, et, sous la conduite de Wallace, gentilhomme d'un grand courage et d'une haute capacité, ils marchèrent contre les Anglais et les chassèrent; mais Édouard ayant réuni des forces immenses, la fortune abandonna les insurgés, et Wallace n'échappa qu'avec peine au vainqueur; mais au bout de quelque temps les Écossais reprirent courage, et de nouveau conduits par Wallace, ils battirent trois fois les Anglais, et les chassèrent de l'Écosse. Édouard eut à recommencer la conquête, et il leva une armée si nombreuse que rien ne put lui résister. Wallace prit de nouveau la fuite ; mais des espions lancés sur ses traces, parvinrent à découvrir sa retraite et le livrèrent à Édouard, qui le fit conduire à Londres pour y être jugé comme accusé de trahison, de meurtre et de pillage.

— Je ne suis pas un traître, répondit-il après avoir entendu l'énoncé des griefs portés contre lui, car je n'ai jamais juré fidélité à Édouard; je ne suis pas non plus un meurtrier, car je n'ai tué que pour défendre moi et les miens ; j'ai fait piller, il est vrai, les camps ennemis, alors que j'étais vainqueur; mais ce sont les lois de la guerre, lois dont Édouard a plus souvent profité que nous.

Cela était tellement évident qu'il n'y avait pas sur ces points de controverse possible; mais il importait à Édouard qu'un homme de ce caractère disparût, et comme les juges étaient trop lâches pour faire opposition aux volontés du monarque, ils condamnèrent Wallace à la peine de mort.

Le héros achevait, dans sa prison, un modeste repas, lorsqu'on vint lui lire sa sentence.

— Je ne suis votre justiciable à aucun titre, dit-il, après avoir écouté tranquillement l'arrêt qui le retranchait du nombre des vivants ; ne vous dites donc point magistrats, et prenez le titre *d'exécuteurs des volontés du roi*, qui vous convient.

Vivement sollicité de faire connaître ceux de ses prétendus complices qu'on pouvait le plus redouter :

— Ne les cherchez pas, répondit-il, car ce sont gens que vous trouverez toujours trop tôt.

Là se borna sa défense qui fut promptement suivie, comme nous l'avons dit plus haut, d'une condamnation capitale. Wallace aurait pu se sauver en implorant la clémence du roi; mais ce fut inutilement qu'on insista près de lui pour le déterminer à faire cette démarche.

— On peut prendre ma vie, répondit-il constamment ; mais il n'est donné à personne de toucher à mon honneur. Je demande justice et ne demande point de grâce.

Rien ne put le faire fléchir sur ce point, et bien qu'il fût dans un état de faiblesse extrême lorsqu'on le conduisit à la mort, il ne changea point de résolution. Arrivé au lieu de l'exécution, il jeta autour de lui un long regard qu'accompagnait un sourire mélancolique : c'étaient ses derniers adieux à ceux de ses amis qui pouvaient se trouver parmi les assistants.

Le vengeur qu'il avait en quelque sorte annoncé ne tarda pas à se faire connaître. C'était Bruce, qui, ayant des droits au trône d'Écosse, travaillait avec d'autant plus d'ardeur à secouer le joug des Anglais.

—

Conspiration de Robert Bruce (1306).

Bruce croyant pouvoir compter sur le patriotisme de Cummin, alors régent du royaume, lui confia ses projets ; mais celui-ci le trahit et donna avis au roi d'Angleterre de ce qui se passait. Bruce était près d'Édouard lorsqu'il apprit la trahison de Cummin et l'ordre qu'Édouard avait donné de s'assurer de sa personne. Il parvint à prendre la fuite ; arriva en Écosse, convoqua une assemblée de seigneurs et les exhorta à prendre les armes. Cummin, qui assistait à cette assemblée, voulut s'opposer à l'adoption de ce projet. Bruce alors lui reprocha sa trahison et le renversa d'un coup d'épée.

— Le traître est-il bien mort ? demanda le chevalier Kirkpatric, un des membres de l'assemblée.

— Je le crois, répondit Bruce.

— Ce n'est pas assez, il faut en être sûr.

Et s'élançant à son tour vers Cummin, il le frappa à coups de poignard jusqu'à ce qu'il fût bien assuré qu'il avait cessé de vivre. Bruce fut couronné, et il parvint de nouveau à chasser les Anglais.

Exécution des frères de Bruce (1306).

Bruce, en fuyant la cour d'Édouard, n'avait pu se faire suivre des chevaliers qui l'y avaient accompagné, dix des plus braves, parmi lesquels se trouvaient les trois frères de Bruce. Édouard les garda d'abord comme otages ; mais à la nouvelle du succès de la conspiration, il les fit juger par une commission : tous furent condamnés à mort. Ils montrèrent un admirable courage. « Nous sommes ici sur

un champ de bataille, dit un des frères de Bruce lorsqu'on les eut conduits sur le lieu de l'exécution, et nous allons y mourir pour la patrie. Vive l'Écosse! Mort honteuse au tyran! »

Ces cris furent répétés avec enthousiasme par tous les condamnés, et ils ne cessèrent de se faire entendre que lorsque la tête du dernier eut tombé.

Édouard se disposait à marcher en personne contre l'Écosse, lorsqu'il tomba dangereusement malade. Sentant sa fin approcher, il recommanda à son fils de poursuivre avec ardeur la guerre contre les Écossais : « Faites porter mes os devant vous, lui dit-il; les rebelles n'en soutiendront pas la vue. » Mais Édouard II, prince faible, indolent, ne fit que paraître en Écosse, d'où il revint après avoir congédié son armée.

Un historien dit d'Édouard II que tous les vices étaient entrés à la fois dans son cœur, et cela n'a rien d'exagéré : il était lâche, cruel, jaloux, rapace, et surtout débauché; il abandonnait à son entourage la conduite des affaires pour se livrer aux plaisirs les plus immondes. N'étant encore que prince royal, il avait eu pour favori et pour mignon, il faut bien le dire, un gentilhomme de Guyenne nommé Pierre Gaveston. Édouard Ier, ayant découvert cette honteuse liaison, avait exilé Gaveston; mais dès que son père fut mort, Édouard II s'empressa de rappeler son favori; il le combla de biens, le maria avec sa propre nièce, et lui donna le comté de Cornouaille.

Conspiration des barons contre Édouard II (1308).

La fortune de Gaveston suffisait pour lui faire des ennemis; son orgueil, son insolence lui en firent davantage.

La jeune reine, Isabelle de France, qui venait d'arriver en Angleterre, ne lui pardonna point l'ascendant qu'il avait pris sur son époux. Le comte de Lancaster, premier prince du sang, se mit à la tête des mécontents ; il réunit les barons qui, assemblés en parlement à Westminster, demandèrent l'exil du favori, et engagèrent les évêques à se joindre à eux. Édouard fut contraint de céder ; mais afin de consoler son favori en l'éloignant de sa personne, il le fit vice-roi d'Irlande.

Gaveston était satisfait ; mais le roi, tourmenté de sa monstrueuse passion, ne put supporter longtemps cette séparation ; il se fait bientôt relever de ses serments par une dispense du pape et il rappelle Gaveston à la cour.

Les barons indignés lèvent des troupes ; ils se rendent en armes au parlement, forcent le roi à comparaître devant eux, et l'obligent à déposer son autorité entre les mains de douze personnes, dont les ordonnances seront perpétuellement observées. Gaveston est banni ; mais le roi transporte sa cour à York, et là, se croyant fort, il rappelle près de lui l'unique objet de sa tendresse.

Prise et exécution de Gaveston (1313).

Il se fit alors, parmi les barons, une explosion de colère; ils courent aux armes, poursuivent le roi et assiègent le favori dans le château de Scarboroug, où il s'était réfugié. Gaveston se rend au comte de Pembroke, à la condition que si la paix n'était pas faite dans le délai de soixante jours, lui, Gaveston, serait remis dans l'état où il se trouvait lors de la capitulation.

Soit en vue de ce qui devait arriver, soit qu'il ne crût pas ce hideux personnage digne d'être traité autrement,

Pembroke ne laissa près de lui qu'une faible garde. Profitant de cette circonstance, les comtes de Lancaster, de Warwick, d'Arundel et de Héreford forcent la garde, s'emparent du favori ; tous quatre se constituent ses juges, et, après lui avoir accordé la liberté de se défendre, le condamnent à être décapité. Gaveston, après avoir entendu sa sentence, demanda en grâce que l'on fît savoir au roi la déplorable situation dans laquelle il se trouvait ; mais on n'eut garde de lui accorder cette faveur qui probablement l'eût sauvé : ils le livrèrent à l'exécuteur et signèrent l'ordre de lui trancher la tête, ce qui fut exécuté. Édouard fut transporté de colère lorsqu'il apprit la mort violente de son mignon ; il jura d'exterminer les meurtriers ; mais la guerre qui éclata avec l'Écosse lui rendit le secours des barons trop nécessaire pour qu'il osât les punir.

Ces barons, indifférents pour le bien public, et ennemis de l'autorité royale, devinrent plus audacieux à mesure que le roi devenait moins redoutable. Édouard ayant adopté pour nouveau favori Hugh Spenser, jeune homme de haute naissance et de grande capacité, la colère des grands éclata de nouveau ; le comte de Lancaster vint à la tête d'un grand nombre de gentilshommes, demander l'exil de ce nouveau favori et de son père, vieillard plus qu'octogénaire, et ils firent prononcer contre eux, par le parlement, une sentence de bannissement et de confiscation.

Exécution du gouverneur du château de Leeds (1311).

La reine, femme hautaine et entreprenante, profita de cette nouvelle insulte pour pousser le roi à la vengeance. Cette princesse, dans un pèlerinage à Cantorbéry, s'était

présentée au château de Leeds, qui se trouvait sur sa route; on lui en avait refusé l'entrée, et plusieurs de ses gens avaient même été tués par les soldats de la garnison. Rapportant au roi cet affront, elle l'excita à le venger. Édouard marche sur le château de Leeds, l'emporte de vive force et fait prisonnier le gouverneur qu'il s'empresse de mettre à la disposition de la reine. Le malheureux gouverneur se montra très repentant; il dit que n'ayant pas été prévenu du voyage de la reine, il avait craint que quelqu'un de ses ennemis se servît du nom de cette princesse pour prendre le château par trahison.

— Beau sire, lui dit la reine qui le fit comparaître devant elle, nous serions aise de voir quelle mine un tueur de gens de votre sorte peut faire à la potence; mais nous sommes clémente et nous nous contenterons de vous faire couper la tête.

Tels furent les termes de la sentence], prononcée sans plus de débat; sur un signe de la reine, le condamné fut emmené, et une heure après sa tête tombait sous la hache du bourreau.

Conspiration de Lancaster (1122).

Mais le comte de Lancaster, premier prince du sang et le plus puissant seigneur du royaume, reparut bientôt en armes à la tête de ses partisans, et annonça hautement l'intention de renverser le roi qui violait ainsi ses serments. De nombreux conciliabules furent tenus; on agita la question de succession au trône, et on délibéra sur le traitement que l'on ferait subir à Édouard. Plusieurs opinaient pour qu'il fût mis à mort comme parjure et traître à la nation; d'autres voulaient qu'on se contentât de le tenir

prisonnier pendant le reste de sa vie, et tous furent d'accord pour offrir la couronne au comte de Lancaster. C'était un peu se hâter de vendre la peau de l'ours ; Lancaster le sentit et remit à s'expliquer jusqu'au moment où les obstacles auraient été renversés.

Tous les préparatifs étant faits, les conjurés traitèrent avec les Écossais, afin d'en être appuyés au besoin. Le roi, de son côté, n'ignorant rien des intentions des conjurés, leva des troupes, marcha contre Lancaster qui fut battu à Bucton et fait prisonnier avec neuf autres des conspirateurs les plus importants.

Édouard paraissait disposé à user de clémence envers Lancaster ; peut-être aussi craignait-il que la mort violente d'un si grand personnage causât de nouveaux troubles. Il était néanmoins trop faible pour avoir une résolution bien arrêtée : la faiblesse, qui n'est qu'un défaut chez les autres hommes, est un crime chez un souverain ; elle cause mille fois plus de maux que la cruauté et le despotisme le plus absolu, en faisant du monarque l'instrument des vengeances des hommes qui l'entourent. Édouard, avec plus de fermeté, n'eût peut-être été que sévère ; dominé par Spencer qui avait à se venger des barons, et par la reine qui déjà avait donné tant de preuves de cruauté, il était féroce : violant les lois du royaume d'après lesquelles Lancaster et ses compagnons eussent dû être jugés par le parlement, il composa une cour martiale dont tous les membres furent choisis parmi les ennemis du comte, et il livra les accusés à ces juges iniques.

—

Jugement, condamnation et exécution du comte de Lancaster et de neuf de ses compagnons (1322).

Lancaster, n'espérant plus rien de ses juges, aggrava encore sa position en les traitant avec hauteur et leur montrant tout le mépris qu'ils lui inspiraient. Le président lui ayant demandé ce qu'il avait à dire pour sa défense, et s'il ne se reconnaissait pas coupable de haute trahison et du crime de lèse-majesté au premier chef :

— Je suis coupable de m'être laissé vaincre, répondit-il ; si j'avais réussi dans mon entreprise, vous seriez maintenant à mes genoux et vous imploreriez ma clémence. Faites l'office dont on vous a chargés, puisque vous avez eu la lâcheté de l'accepter.

Les neuf autres accusés ayant montré moins de résolution et se défendant de leur mieux, Lancaster leur dit :

— Je vous plains et je vous pardonne; vous avez été braves sur le champ de bataille ; on ne peut avoir toutes les vertus.

Ce ton, ces bravades n'étaient pas de nature à désarmer des juges déjà prévenus. Ils condamnèrent unanimement Lancaster et ses compagnons à être écartelés. Le roi commua cette peine en celle de la décapitation ; mais en même temps, il ordonna que l'exécution eût lieu sur-le-champ. On annonça donc aux condamnés qu'ils devaient sans tarder se préparer à mourir ; quelques-uns parurent abattus ; d'autres sentirent s'exhalter leur enthousiasme et déclarèrent qu'ils étaient fiers de mourir pour une cause si juste que celle qu'ils avaient embrassée. Lancaster seul continua à faire entendre de froides paroles de mépris.

— Le roi, sa dame et son mignon sont, à ce qu'il pa-

raît, bien pressés de voir la couleur de notre sang, dit-il. Ce n'est pourtant pas chose tenue si secrète que nous ne l'ayons montrée plus d'une fois sur le champ de bataille.

Tous moururent en gens de cœur, et Édouard se croyant débarrassé de ses ennemis intérieurs, ne songea plus qu'à se livrer aux hideuses passions premières causes de tant de troubles ; mais une conspiration beaucoup plus formidable que les précédentes ne tarda pas à se former.

Au nombre des partisans de Lancaster pris les armes à la main, était un jeune seigneur nommé Roger Mortimer. Il avait été enfermé dans la tour de Londres, et il s'attendait à mourir ; mais la reine ayant eu occasion de le voir, avait été vivement émue de sa jeunesse et de sa beauté, et elle avait résolu de le sauver. De son côté, Spencer, le favori, pressait le roi d'en finir en livrant ce factieux à ses juges ; de sorte que ce méprisable prince, ne sachant auquel entendre de la reine qu'il redoutait, de Spencer auquel il eût sacrifié son royaume, donnait en un jour les ordres les plus contradictoires, voulant dans un moment que Mortimer fût exécuté sans forme de procès, et défendant quelques instants après qu'il lui fût fait le moindre mal. Enfin Mortimer fut sauvé ; il suivit la reine en France, où elle se rendait avec le prince de Galles son fils (depuis Édouard III), lequel devait faire hommage à Philippe-le-Bel, à propos de la Guienne que son père venait de lui céder.

Conspiration de la reine Isabelle et de Roger Mortimer (1325).

Une fois en France, la reine ne chercha plus à cacher ses sentiments pour Mortimer ; la plus grande intimité s'établit entre eux, et, animés d'une haine égale contre

Spencer et Édouard, ils résolurent de les renverser et de s'emparer du pouvoir. Mortimer recruta des partisans; il établit des intelligences avec ceux de ses anciens compagnons qui avaient échappé à la mort, et ayant réuni trois mille hommes, il débarqua en Angleterre avec la reine et le prince de Galles. A la nouvelle de cet événement, Londres se révolta contre Édouard qui, abandonné de tout le monde, même de son favori, s'enfuit dans les montagnes du pays de Galles, qui n'était guère plus calme que les autres provinces.

Prise et exécution de Spencer père et fils (1326).

Une réaction sanglante commença alors, et Isabelle donna un libre cours à sa cruauté. Le premier de ses ennemis qui tomba entre ses mains fut le père de Spencer, vieillard qui n'avait pas moins de quatre-vingt-dix ans. Il s'était enfermé dans Bristol; mais cette place s'étant prononcée contre le roi comme presque toutes les autres, le vieux Spencer fut livré à sa cruelle ennemie, qui le fit comparaître devant elle et l'accabla d'injures.

— Votre majesté sait bien, lui dit le vieillard, qu'aucun mal n'est venu de moi.

— Et d'où est donc venu votre fils? lui répliqua la reine : les agneaux n'engendrent pas des loups.

— Les juges auront donc à décider, reprit Spencer, qui conservait toute sa dignité, si c'est un crime que d'être père.

— Qu'ai-je besoin de juges pour écraser un scorpion? s'écria Isabelle furieuse..... Sus, qu'on le mène à la potence et qu'on l'y attache haut et court.

Cet ordre fut immédiatement exécuté. Peu de jours

après, Spencer le fils fut arrêté. Mortimer voulait qu'on le fît juger par le parlement; mais la reine déclara que les lentes formalités de la justice étaient hors de saison. Elle dit qu'elle n'aurait de satisfaction qu'après qu'elle l'aurait vu expirer, et par ses ordres on éleva une potence de cinquante pieds, afin qu'il ne pût y avoir de supercherie, et que de son balcon elle pût assister à son exécution. Cette horrible femme se repaissait par avance des souffrances de son ennemi ; mais son espoir fut déçu : Spencer était évanoui, presque mort, lorsqu'il fut livré au bourreau, et avant même que ce dernier lui mît la corde au cou, ce n'était déjà plus qu'un cadavre. Le comte d'Arundel, ami des Spencer, partagea leur sort, et le chancelier Baldoc, leur créature, fut assommé dans sa prison, Isabelle n'ayant pas osé, à cause de la qualité de prêtre dont ce personnage était revêtu, le faire exécuter publiquement.

Horrible exécution d'Edouard II (1327).

Le roi ayant appris ces événements dans sa retraite, se hâta d'abdiquer en faveur de son fils ; mais cela ne devait pas le sauver. Mortimer, qui voulait sa mort, lui envoya deux de ses créatures, Gournay et Mautravers, sous le prétexte de le faire garder à vue dans le château de Berkeler, où il était prisonnier. Ces deux misérables avaient reçu de Mortimer des instructions secrètes qu'ils suivirent ponctuellement. Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1327, ils se jetèrent sur Édouard, étouffèrent ses cris avec un oreiller, et afin qu'il ne restât pas de traces extérieures de violences sur le corps de ce malheureux, ils lui brûlèrent les entrailles avec un fer rouge qu'ils introduisirent dans le corps au moyen d'un tuyau de corne.

La plume tombe des mains au récit de telles atrocités, et c'est bien le cas de répéter avec l'écrivain que nous avons cité plus haut, que l'histoire des rois sue le sang à chaque page. Que sont les troubles populaires comparés à ces monstruosités exécutées froidement ?.... Oui, la colère du peuple est terrible ; mais c'est de la colère : le peuple n'est ni lâche ni cruel. Sa justice, il est vrai, est parfois bien sévère : eh bien ! faites-lui justice, afin de ne pas l'obliger à se la faire lui-même.

Condamnation et exécution du comte de Kent.

Au commencement du règne d'Édouard III, Roger Mortimer s'étant emparé de toute l'autorité, ne tarda pas à être aussi détesté que l'avait été Spencer. Les comtes de Norfolck et de Lancaster, princes du sang, s'unirent contre lui. Mortimer crut se sauver à force d'audace ; il accusa le comte de Kent, oncle d'Édouard III, de conspirer contre l'autorité de ce jeune prince, le fit arrêter et ordonna qu'on lui fit son procès. Le comte de Kent était d'une faiblesse d'esprit telle, qu'il avait été facile à un agent de Mortimer de faire accroire à ce prince qu'Édouard II, son frère, n'était pas mort, et le trop crédule comte avait manifesté l'intention de faire appel aux barons pour rétablir Édouard II sur le trône. Certes, cette accusation n'était pas formidable : l'espèce d'idiotisme du comte étant bien connu, on eût pu se contenter de le mettre en tutelle; mais Mortimer voulait qu'on le craignît: il était persuadé qu'en procédant par intimidation, il réduirait facilement les mécontents au silence, et il intrigua de telle sorte, que la condamnation du comte devint inévitable.

Ce fut avec la faiblesse d'un enfant que le comte idiot

parut devant ses juges. Il répondit aux questions qui lui furent faites qu'il avait agi sans méchanceté, en bon frère; qu'il était bien fâché de ce qui était arrivé, et qu'il ne le ferait plus.

C'était quelque chose de déplorable, que la tenue de ce vieillard demandant pardon à ses bourreaux, car les juges qui devaient le condamner méritaient ce nom, et c'est quelque chose à la fois d'effrayant et de honteux que la possibilité de l'avènement au trône d'un pareil homme, avènement qui eût eu lieu pourtant si Édouard fût mort sans enfants. Cet homme toutefois ne devait exciter que la pitié pour la situation mentale dans laquelle il était, et le dégoût pour les excès qui l'y avaient conduit. Il en fut autrement; on voulut voir en lui un prince, et dans ce prince, un conspirateur; ainsi l'avait ordonné Mortimer, et il fut obéi.

Tel était l'affaiblissement mental du comte de Kent, qu'il entendit sans la comprendre la sentence qui le condamnait à la peine de mort, comme atteint et convaincu de haute trahison.

— Que me veulent-ils donc? demanda-t-il après avoir écouté sans entendre.

On évita de lui répondre, et il demeura aussi tranquille qu'il l'avait été avant le jugement. Il ne parut pas comprendre davantage quand on le conduisit au supplice, et ce fut d'un air plus étonné qu'effrayé qu'il regarda l'exécuteur lorsque ce dernier, après avoir terminé les apprêts du supplice, lui montra du doigt le billot sur lequel il devait poser la tête. Mais tout-à-coup, à ce moment suprême, il lui revint une lueur d'intelligence, et il s'écria:

« Mortimer c'est toi qui m'assassines!....

Pour ce malheureux, c'était le chant du cigne.



Farcy del | Mme Mathieu sc.

ROGER MORTIMER

Dans les bras de la Reine

Condamnation et exécution de Roger Mortimer (1330).

Roger Mortimer cependant s'était trompé ; sa violence n'intimida point ses ennemis, et elle lui en créa de nouveaux. Le roi, qui venait d'atteindre sa dix-huitième année, et qui était doué d'une assez grande fermeté, entendant de toutes parts des murmures s'élever contre son premier ministre, se fit rendre compte de ses antécédents qu'il avait toujours ignorés, et ses yeux s'ouvrirent à la lumière. Il donna l'ordre d'arrêter Mortimer. On trouva ce dernier dans l'appartement et presque dans les bras de la reine-mère, d'où on l'arracha, malgré les cris d'Isabelle, qui criait qu'on prît sa vie et qu'on épargnât le gentil Mortimer. Voyant qu'on ne laissait pas de l'emmener, elle courut à l'appartement du roi son fils, et adressa à Édouard de vifs reproches.

— Madame, lui répondit noblement le jeune souverain, comme roi, je me dois avant tout à mes sujets. Mortimer est un traître qui, si je n'y eusse pris garde, m'eût traité comme il a fait de mon père. Le parlement le jugera. Quant à vous, madame, il nous plaît que vous vous rendiez bien accompagnée au château de Risings, où rien ne vous manquera, mais d'où vous ne sortirez plus.

Isabelle s'emporta en reproches violents et en injures ; mais le jeune roi ordonna à ses gardes de l'emmener ; elle fut conduite au lieu qu'il avait désigné, et elle y passa vingt-cinq ans sans pouvoir obtenir de son fils, qui la visitait chaque année, que la liberté lui fût rendue.

Cependant, par l'ordre du roi, le parlement avait commencé l'instruction du procès de Mortimer. La notoriété des méfaits qu'on lui imputait était telle, que lui-même

était dans l'impossibilité de les nier ; mais peut-être était-ce une raison de plus pour que les griefs fussent examinés avec soin : ce fut le contraire qui arriva. Le roi savait que parmi ses amis, ses créatures, Mortimer comptait des hommes actifs, puissants, audacieux, et craignant quelques troubles, il ordonna de brusquer les formes. Le parlement, où les courtisans dominaient, se soumit humblement à la volonté du monarque, et refusa à Mortimer de l'entendre et de recevoir la déposition des témoins par lui désignés.

Mortimer néanmoins conserva toute la morgue d'un favori qui se croit sûr de l'impunité.

— De quoi m'accuse-t-on ? dit-il après avoir écouté d'un air distrait les nombreux griefs articulés contre lui. L'Angleterre me doit le renversement d'un prince corrompu et incapable, et la mort d'un prince idiot et séditieux. La reine Isabelle et moi nous vous avons tous sauvés des horreurs de l'anarchie ; vous n'êtes que par nous, et vous osez élever la voix contre vos sauveurs et les accuser de corruption !....

La corruption ! sur mon âme, c'est parmi vous qu'il faut la chercher. J'ai, dites-vous, usurpé l'autorité royale ? Vous devriez dire que je suis l'homme qui a su le mieux la faire respecter. On me reproche d'avoir traité avec les Écossais ? Eh ! que seriez-vous, si je n'avais pas traité ? vous seriez les très humbles sujets du roi d'Écosse Robert Bruce.

Le président de la commission qui s'était rendue près de lui pour lui signifier les premiers actes de la procédure lui ayant dit que cette commission n'était pas venue pour l'entendre, mais pour lui donner connaissance de la décision du parlement :

— Eh quoi ! s'écria-t-il avec emportement, vous voulez

me condamner sans m'entendre ! Les lâches, n'ayant pas le courage d'être juges, vont se faire assassins! Mais prenez garde, le lion n'est pas tellement abattu qu'il ne trouve encore des soutiens et des vengeurs. En attendant je proteste contre tout ce qui se fait. Tout cela est monstrueusement illégal.

— Est-ce donc légalement que vous avez fait mourir le roi Édouard II ? lui demanda un membre de la commission.

— C'était, répondit le prisonnier, pour donner la couronne à son fils et empêcher le retour des troubles : dans ce cas, la fin justifie les moyens.

— C'est aussi notre avis, milord, reprit le président, et c'est aussi pour éviter des troubles que le parlement a décidé de vous juger sur pièces et sans vous entendre.

— Je le répète, répliqua Mortimer, vous n'êtes pas des juges, mais de lâches assassins qui avez peur de votre victime. Eh bien ! vous avez raison de trembler; quant à moi je suis et je resterai calme.

Puis, comme la commission se retirait, il demanda à parler au roi, disant qu'il ne pouvait croire qu'un prince qui lui devait sa couronne voulût récompenser ses services en l'envoyant à l'échafaud; que quoi qu'il en fût d'ailleurs, il possédait des secrets au moyen desquels il pouvait, du fond de sa prison, changer la face du monde. Mais Édouard III, à qui ces paroles furent rapportées, dit que ces menaces n'étaient autre chose que la branche à laquelle s'accroche un homme qui se noie. « — La branche cassera, ajouta-t-il. Je dois ma couronne à Dieu, comme Mortimer doit son âme au diable. »

Il refusa d'entendre le prisonnier et ordonna de passer outre. Le parlement condamna Mortimer à être pendu.

Chose étrange! le prince par l'ordre duquel se commettait cette monstruosité judiciaire, donnait quelques années après à l'Angleterre des statuts où il dit, que « personne, de quelque état qu'il soit, ne pourra être dépouillé de son bien, ni arrêté et emprisonné, ni déshérité, ni mis à mort sans être entendu juridiquement. » Était-ce une réparation, un retour dans la bonne voie, une preuve de force ou de faiblesse?..... Peut-être, hélas! ne fut-ce qu'un caprice. *Caprice de roi fait loi*, est un des plus vieux axiômes du despotisme; mais il est singulièrement modifié par cet autre : *qui a fait peut défaire.*

Quoi qu'il en soit, Mortimer entendit dans sa prison la sentence de mort rendue contre lui. S'il avait été cruel, au moins ne fut-il pas lâche.

— Pendu soit, dit-il froidement; l'ignominie de tout cela ne sera pas pour moi.

Lorsqu'on vint l'avertir que l'heure fixée pour l'exécution était arrivée, il se leva et ne dit que ces mots : « Je suis prêt. » Pendant le trajet on crut voir des larmes rouler sous ses paupières; mais sa démarche n'en demeura pas moins ferme. Il n'adressa pas une parole aux personnes qui l'entouraient, et s'il priait c'était mentalement, car ses lèvres étaient immobiles. Au moment suprême il leva les yeux vers le ciel avec une expression de mélancolique quiétude, et il parut recevoir la mort avec la résignation d'un martyr.

Révolte des paysans, sous Richard II (1381).

Le règne d'Édouard III, tout rempli de guerres souvent heureuses, toujours ruineuses, ne fut point troublé par les complots contre lesquels avaient eu à lutter la plupart de

ses prédécesseurs, et la minorité de Richard II, qui lui succéda, fut également exempte de troubles civils ; mais le peuple, ruiné par la guerre, accablé d'impôts par les régents, n'attendait qu'une occasion pour tenter de secouer le joug intolérable qui pesait sur lui. Les citadins avaient déjà confiance en leurs propres forces. Peu à peu ce sentiment se communiqua aux paysans, que la sévérité des lois attachait au sol où ils étaient nés. La connaissance des droits de l'humanité commençait à se répandre dans toutes les classes inférieures. Une taxe extraordinaire, imposée sur chaque personne au-dessus de l'âge de quinze ans, fut le prétexte de l'insurrection. Un prédicateur fougueux échauffa les paysans par les maximes d'égalité et de liberté tirées de l'Évangile et commentées en raison des circonstances ; l'inhumanité des collecteurs vint en aide au prédicateur. Un de ces collecteurs, s'étant présenté chez un maréchal nommé Walter, dans le comté d'Essex, le somma de payer la taxe pour lui et sa fille. Le maréchal répondit que cette dernière était au-dessous de l'âge prescrit par l'acte du parlement.

— Tu mens, répliqua brutalement le collecteur ; ta fille a plus de quinze ans, car elle est grosse.

Walter, furieux, frappe du marteau qu'il tenait le collecteur et le jette mort à ses pieds. A cette nouvelle, tout le voisinage court aux armes ; cent mille hommes sont rassemblés ; sous la conduite de Walter, qu'ils choisissent pour chef, ils marchent sur Londres, pénètrent dans cette capitale, brûlent le palais de Lancaster, massacrent le primat, le chancelier et plusieurs autres grands personnages.

A la première alarme, le roi, à peine alors âgé de quinze ans, avait été conduit à la tour, où il était en sûreté ; mais honteux de cette espèce de fuite, le jeune prince sort de

cette forteresse à la tête des seigneurs qui l'y avaient accompagné, et malgré la faiblesse numérique de cette escorte, il marche droit aux insurgés. Un chevalier qui précédait Richard pénètre jusqu'à Walter, et lui dit que le roi lui offre une conférence, afin de connaître les griefs de lui et des siens, et de leur faire justice. Mais déjà le succès avait fait du forgeron un chef hautain et insolent.

— Et pourquoi, s'écria-t-il, ne mets-tu point pied à terre pour parler au chef du peuple?

A ces mots, il s'élança l'épée à la main vers le messager, celui-ci se mit en défense; mais Richard qui arriva en ce moment lui ordonna de descendre de cheval, puis lui-même poussa son cheval à côté de celui de Walter, et la conférence commença. Walter demanda que tous les esclaves fussent mis en liberté, et que les communes fussent ouvertes aux pauvres comme aux riches. Certes, la demande était raisonnable; mais le forgeron eut le tort, en la formulant, de porter d'un air menaçant la main à la garde de son épée. Le maire de Londres, Guillaume Welvorth, indigné, s'élança entre le roi et Walter et frappa ce dernier de sa masse d'armes. Un autre chevalier, nommé Fitz-Philpot, s'avança en même temps du côté opposé, et il acheva le chef des insurgés en lui passant son épée au travers du corps. Des cris de mort et de vengeance s'élevèrent aussitôt de toutes parts; mille piques furent dirigées contre le jeune roi, qui fit preuve en cette circonstance d'un grand courage et d'un admirable sang-froid.

— Amis! s'écria-t-il en tenant son épée haute, n'est-ce pas moi qui suis votre chef? qui donc vous fera justice, si ce n'est votre roi? Votre cause est la mienne; suivez-moi au camp, et je me trouverai bien au milieu de vous.

Il n'en fallut pas davantage pour entraîner la multitude.

Le roi, arrivé au camp des insurgés, renouvela la promesse de faire droit à leurs justes réclamations. Le lendemain, on leur accorda, en effet, une charte de liberté et de pardon général; mais il en fut de ce pardon comme de ces prétendues amnisties qui, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, ont été si fréquentes et qui, conçues d'une manière ambiguë et jésuitique, peuvent être traduites ainsi : *Nous pardonnons à tout le monde, excepté à ceux qui nous ont offensé.* On pardonna à la masse, par la raison qu'il eût été difficile de punir cent mille hommes armés, et qu'il eût même été très dangereux de le tenter; mais quand tout fut rentré dans l'ordre, lorsque les chefs de l'insurrection ne furent plus protégés par ces remparts humains qui les avaient rendus si redoutables, on fit voir le jour aux exceptions; les chefs qui se croyaient, sur la foi de la parole royale, à l'abri de toute poursuite, ne furent pas peu surpris de se voir arrêtés, traînés en prison, jugés et condamnés au dernier supplice sans avoir pu même se faire entendre. Neuf de ces malheureux furent ainsi condamnés et exécutés, et l'histoire n'a pas même recueilli les noms de ces martyrs. C'est tout simple : ils étaient du peuple! Que les grands se révoltent contre l'autorité royale; qu'ils expient leur faute, jugés et condamnés en vertu des lois existantes, c'est pour ces rhéteurs surannés qui font autorité, de la cruauté : il était prince, duc, comte, et le glaive de la loi l'a frappé quand même! cela n'est-il pas monstrueux? Mais que des hommes du peuple, vainqueurs du despotisme, se soumettent loyalement à certaines conditions, et que, contrairement à la foi jurée, on les fasse mettre à mort par la main du bourreau, c'est chose toute simple et si commune, qu'en vérité il serait superflu d'en prendre note. Ce que nous venons de rapporter se passait

au quatorzième siècle, et nous avons vu au dix-neuvième mille faits semblables. Sous ce rapport, les rois se suivent et se ressemblent, et c'est là une vérité nettement formulée par La Fontaine :

> Notre ennemi, c'est notre maître,
> Je vous le dis en bon français.

Jugement et condamnation de l'archevêque de Cantorbéry et des comtes d'Arundel et de Warwick (1397).

Après s'être ainsi aliéné l'esprit du peuple, Richard acheva de se rendre odieux en faisant déclarer par assemblée de juges, que le roi était nécessairement au-dessus de la loi. Son oncle, le duc de Glocester, profitant de cette disposition des esprits, s'efforça de renverser l'autorité du roi ; mais au moment où il se croyait sûr du succès, il fut arrêté, transporté à Calais et assassiné. En même temps le parlement est convoqué à Westminster pour juger les complices de Glocester, l'archevêque de Cantorbéry et les comtes d'Arundel et de Warwick.

Ces trois personnages avaient, à la vérité, conspiré contre l'autorité royale ; mais Richard leur avait solennellement pardonné. Le procès commença, et le roi, qui tendait évidemment au pouvoir absolu, ne négligea rien pour consommer la perte de ces trois personnages. Les accusés néanmoins firent bonne contenance, et le parlement, malgré sa lâche complaisance pour le roi, hésita à consommer cette nouvelle iniquité. L'archevêque et le comte de Warwick montrèrent une grande dignité ; ils dirent qu'ils n'avaient jamais eu en vue que le bien de l'état.

— Ma faute, si j'en ai commis une, dit le comte, devait

être couverte par le pardon du roi, qui, pour faire cesser tout conflit, jura de ne point rechercher les auteurs des troubles; mais afin de ne pas voir l'Angleterre gouvernée par un roi parjure, je rends à Richard sa parole, et je consens à recevoir des juges. Je ne nie rien; je demande seulement que mes intentions soient loyalement appréciées.

— C'est à mon tour à pardonner au roi, dit de son côté l'archevêque; je le fais volontiers, et l'on verra que la parole de l'archevêque est plus solide que le serment du monarque.

Le comte Arundel montra plus d'emportement; il récrimina contre Richard, et l'accusa hautement de trahison. Il dit que le monarque courait à sa perte, il adjura le parlement de l'arrêter dans cette voie funeste.

Richard cependant attendait avec une grande anxiété le résultat de ce procès qui devait lui donner une juste idée, il le croyait du moins, du degré de puissance où il était arrivé, et du succès que pourraient avoir les nouvelles entreprises qu'il méditait contre les droits de la nation. Mais le parlement ne lui donna qu'une demi-satisfaction : l'archevêque et le comte de Warwick ne furent condamnés qu'au bannissement; le comte d'Arundel, moins heureux, entendit prononcer contre lui la peine de mort. Il n'en parut ni surpris ni ému, et il ne sembla pas envier le sort de Warwick et de l'archevêque.

— En me vouant à la défense des droits de la nation, dit-il, je faisais à cette dernière le sacrifice de ma vie. Malgré la sentence qui me condamne, mon nom restera sans tache et il sera honoré par les hommes libres.

Il ne voulut pas permettre que ses amis fissent la moindre démarche près du roi pour tenter de le sauver, et il se prépara tranquillement à la mort. Cependant lorsque le

moment de l'exécution fut venu, ses forces physiques parurent l'abandonner ; il fallut qu'on le soutînt.

— Il est fâcheux, dit-il encore, que les forces de mon corps fassent défaut à celles de mon âme. Peut-être cette humiliation était-elle nécessaire à mon salut... Que la volonté de Dieu soit faite !

Quelques instants après il avait cessé de vivre.

Le roi se croyait plus affermi que jamais ; malgré son despotisme intolérable, tout était calme dans le royaume, et Richard ignorait ou oubliait que le silence des peuples est la leçon des rois. La haine qu'il inspirait cependant n'attendait qu'une occasion pour éclater, et cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Conspiration du duc de Lancaster (1399).

Henri, duc de Héreford, fils du duc de Lancaster, avait accusé le duc de Norfolk d'avoir, dans une conversation privée, parlé du roi en termes injurieux. Norfolk lui donna un démenti, et comme il n'y avait point de preuves, le parlement ordonna que la querelle serait vidée en combat singulier, ce qui était encore dans les mœurs du temps. Le jour et le lieu du combat furent fixés. Les combattants parurent en armes ; mais au moment où ils allaient courir l'un sur l'autre, le roi qui était présent interposa son autorité, bannit le duc de Norfolk pour la vie, et le duc de Héreford pour dix ans, permettant à ce dernier, par lettres patentes, en cas qu'il lui survînt quelque héritage, d'en prendre aussitôt possession et de différer d'en faire hommage jusqu'à son retour.

Peu de temps après, le duc de Lancaster étant mort, son

fils voulut faire valoir ses droits ; mais Richard s'y opposa, révoqua les lettres patentes et s'empara de l'héritage.

Lancaster jura de se venger, et dès ce moment il travailla àgrossir le nombre des mécontents, résolu à saisir un moment apportun pour se mettre à leur tête, renverser Richard et s'emparer de la couronne. Le duc possédait toutes les qualités nécessaires au succès d'une si audacieuse entreprise : il était froid, résolu pénétrant et brave. Le moment favorable qu'il attendait arriva bientôt : le comte de la Marche, héritier présomptif de la couronne, ayant été nommé lieutenant en Irlande, fut tué dans une escarmouche par un Irlandais. Aussitôt Richard part à la tête d'une armée pour venger cette mort. Lancaster, bien informé de ce qui se passait, part avec trois petits vaisseaux et vient débarquer dans le comté d'York. Le comte de Northumberland, mécontent depuis longtemps, se joint à lui, et de toutes parts le peuple accourt sous ses drapeaux.

Informé de cet événement, Richard revient en toute hâte ; mais il était trop tard, et à son arrivée en Angleterre la vérité apparut à ses yeux désillés : il se vit au milieu d'un peuple irrité, et abandonné des grands, même de ceux qui avaient le plus contribué à ses folies et à ses crimes. Il prit alors le parti de se livrer à la générosité de son ennemi, et il écrivit au duc pour lui demander une entrevue. Lancaster lui accorda cette demande et désigna un château à dix milles de Chester, où il vint aussitôt camper avec toute son armée. Le roi, qui y était arrivé quelques heures auparavant, ayant vu du haut des murailles, son rival s'approcher, descendit pour le recevoir, et lui dit en l'abordant :

— Soyez le bien venu, cousin de Lancaster.

— Milord roi, répondit le duc, je suis venus plus prom-

lement que vous ne l'espériez, parce que votre peuple se plaint que pendant vingt et un ans vous l'avez gouverné avec dureté et injustice, en sorte qu'il est mécontent de votre conduite ; mais, s'il plaît à Dieu, je vous aiderai à le gouverner mieux à l'avenir.

— Beau cousin, repliqua le roi atterré, puisque c'est votre bon plaisir, c'est le notre aussi.

Richard ne tarda pas à reconnaître toute l'étendue de son malheur ; il fut mené en triomphe dans plusieur villes au milieu d'un concours immense de peuple qui le maudissait et exaltait le duc. L'énergie qu'il avait montrée dans d'autres circonstances l'abandonna, et il ne fallut pas de grands efforts pour l'engager à résigner sa couronne. Lancaster déclara aussitôt, *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,* que le trône vacant lui appartenait par droit de naissance, comme descendant de Henri III, et par le droit qu'il avait reçu de Dieu, avec le secours de ses parents et de ses amis. En même temps, il engagea le parlement à confirmer ses droits, et ces barons avilis, qui avaient été les complaisants et les complices de Richard II au temps de sa prospérité, n'hésitèrent pas plus à le déposer et à reconnaître Lancaster, qu'ils n'eussent hésité à envoyer ce dernier à l'échafaud si la conspiration dont il était le chef eût échoué.

Richard fut assassiné quelque temps après, et le parlement ne rechercha pas les assassins, l'opinion de la cour étant que c'était là un *crime nécessaire.*

Première conspiration contre Henri IV (1399).

Le duc de Lancaster, proclamé roi sous le nom de Henri IV, s'aperçut bientôt qu'il était plus facile de con-

quérir une couronne que de la conserver ; à peine était-il monté sur le trône, qu'une conspiration se tramait pour l'en renverser. Les chefs de ce complot étaient le duc d'Aumerle, fils du duc d'York, le duc de Surry, le comte de Salisbury, le duc d'Exeter et le comte de Glocester. Le but qu'ils se proposaient était le rétablissement de Richard II, qui vivait encore alors, et pour y parvenir, ils avaient résolu d'assassiner Henri IV à Oxford, où ce prince devait se rendre pour assister à un tournois. Ces conventions avaient été écrites et signées par tous les conjurés, et chacun d'eux en avait une copie.

Il arriva que le duc d'Aumerle étant à dîner chez le duc d'York, son père, laissa tomber, sans s'en apercevoir, cette copie. Son père s'en empara, et après avoir vu ce qu'elle contenait, Brutus de nouvelle espèce, il courut à Windsor pour dénoncer le complot au roi. A peine était-il parti, que d'Aumerle s'aperçut de la perte qu'il avait faite. Devinant aussitôt la cause de la brusque disparition de son père, il part lui-même pour Windsor, prend le chemin le plus court, arrive avant le duc d'York, et révèle tout au roi en sollicitant son pardon, qui déjà lui était accordé lorsque le duc d'York arriva.

Henri s'empressa de prendre les mesures qu'il crut les plus propres à déjouer les projets des conjurés ; mais déjà ces derniers, aprenant qu'ils étaient découverts, s'étaient mis à l'œuvre. Un nommé Maudelin, ancien serviteur de Richard II, et qui ressemblait beaucoup à cet ex-roi, consentit à se faire passer pour ce dernier. On le revêtit des insignes de la royauté, et les conjurés le conduisirent successivement dans plusieurs villes, où ils le montrèrent au peuple, faisant appel à la fidélité des sujets de ce prince infortuné pour le rétablir dans ses droits. Ils parvinrent

ainsi à réunir en peu de temps une armée considérable, avec laquelle ils vinrent camper près de Cirencester. Les chefs ne trouvant pas d'opposition, pénétrèrent dans la ville et s'y établirent avec une faible garde, et telle était leur sécurité, qu'ils négligèrent de placer des sentinelles aux portes et dans les avenues de la place. Le maire de Cirencester, qui n'avait cru devoir opposer de résistance à une armée considérable, sentit promptement tout le parti qu'il pouvait tirer de cette négligence. Pendant la nuit, il réunit quatre mille hommes, s'empare des portes, laisse à chacune d'elles une forte garde afin de défendre l'entrée aux troupes du dehors, puis il marche résolument contre les chefs. Les ducs de Surry et d'Exeter, les comtes de Salisbury et de Glocester s'arment à la hâte, se jettent à la tête de la faible garde entrée avec eux, et le combat s'engage. On se bat avec fureur; mais le maire avait sur les insurgés les avantages du nombre et de la connaissance des lieux. La garde des quatre seigneurs est mise en pièces; le duc de Surry et le comte de Salisbury tombent entre les mains du maire, qui les fait immédiatement décapiter sur le champ de bataille. Forcés de prendre la fuite, le duc d'Exeter et le comte de Glocester se réfugient sur le toît d'une maison, et au point du jour ils parviennent à regagner le camp, où ils se proposaient de réunir toutes leurs forces pour enlever la ville; mais ils trouvèrent toutes les tentes vides et les bagages abandonnés par leurs soldats qui, entendant le tumulte qui se faisait dans la ville, et croyant qu'un parti puissant de royalistes s'y était introduit, avaient pris la fuite.

Se voyant abandonnés, les deux lords reprirent le chemin de leurs domaines, espérant pouvoir y relever leur affaires; mais deux jours après, ils furent arrêtés, conduits à Londres, et exécutés sans forme de procès.

Condamnation des Lollards au feu (1400).

Au milieu de tant de convulsions intestines, Jean Wiclef, docteur d'Oxford, enthousiaste austère, comme la plupart des novateurs, commença à répandre une doctrine nouvelle. Il rejetait la présence réelle dans l'eucharistie, la primauté du pape, les vœux monastiques, et un grand nombre de cérémonies religisuses. Il soutenait que l'Église devait être reformée par l'État, et qu'elle ne pouvait posséder de biens temporels, etc. Les épouvantables abus introduits dans l'Église avaient fait naître ces opinions.

Wiclef, condamné par le pape Grégoire XI, cité par l'évêque de Londres, eût couru de graves dangers, s'il n'eût été soutenu par le duc de Lancaster. Ses partisans, appelés Lollards, devinrent fort nombreux; mais le duc de Lancastre devenu le roi Henri IV, les sacrifia à la haine du clergé, croyant par là s'affermir sur le trône, et sur sa demande, le parlement ordonna que les hérétiques relaps ou opiniâtres (c'est ainsi qu'on qualifiait les Lollards) seraient livrés au bras séculier et condamnés au feu.

Exécution de Guillaume Sasfre (1401).

Un des plus ardents partisans de Wiclef, nommé Guillaume Sasfre, fut aussitôt arrêté et conduit devant le lord-maire. Ce magistrat en référa au roi, qui, attendu que l'accusé avouait son hérésie et y persistait, donna ordre que la peine portée par le dernier acte du parlement lui fût appliquée. Sasfre, instruit de son sort, dit avec enthousiasme :

— C'est par le martyre que les saines doctrines du

christianisme ont été établies; c'est par le martyre qu'elles doivent se consolider. Dieu soit loué pour m'avoir choisi! Je me montrerai digne d'une si sainte mission.

Rien ne put l'ébranler. Il marcha vers le bûcher en chantant des psaumes. Son visage était radieux. Il continua à chanter quand il fut attaché au poteau. Dès qu'il ressentit les premières atteintes du feu, il s'écria :

— De mes cendres naîtront les nouveaux apôtres qui doivent accomplir la régénération de l'Eglise!

Bientôt il disparut au milieu des tourbillons de fumée; puis la flamme l'enveloppa de toutes parts et l'anéantit.

Conspiration du duc de Northumberland (1403).

Cependant les Gallois n'avaient pas renoncé à reconquérir leur indépendance. Profitant des troubles du royaume, Glandour, descendant des anciens princes de Galles, envahit plusieurs provinces à la tête d'un corps nombreux de partisans. Le comte de la Marche tombe entre ses mains, et le roi le laisse captif, sans même permettre aux Piercy, famille puissante à laquelle il devait sa couronne, de traiter pour la rançon du comte, allié à cette famille. Le duc de Northumberland, chef de la maison de Piercy, indigné de l'ingratitude du roi, organise alors une vaste conspiration dans laquelle entrent un grand nombre de seigneurs. Il s'unit aux Gallois et aux Écossais, et tous ses préparatifs étant terminés, il publie contre Henri un manifeste dans lequel il lui reproche le meurtre de Richard II, l'usurpation de la couronne, la captivité de l'héritier légitime du trône et les iniques et cruelles exécutions faites par ses ordres. Henri marche contre les insurgés et les écrase à la bataille de Shreswsbury. Le fils du duc de Nor-

thumberland est tué ; le duc se soumet, et le roi lui pardonne.

Mais la soumission de Northumberland n'était qu'apparente.

— Henri m'a pardonné, disait-il peu de temps après à l'archevêque d'York ; mais moi, je ne lui pardonne pas ; et si vous me prêtiez votre appui, nous en purgerions certainement le royaume.

Conspiration et exécution de Bardolf et de l'archevêque d'York (1404).

De ce moment commença une nouvelle conspiration. L'archevêque d'York fut d'autant plus facile à entraîner, que la maison d'York était l'ennemie naturelle de celle de Lancaster, cette dernière s'étant emparée du trône au préjudice de l'autre. Le lord Bardolf se réunit à eux, et ces trois personnages influents parvinrent à s'attacher un assez grand nombre de seigneurs. On levait des troupes secrètement, lorsque le roi fut informé de ce qui se passait. Lord Bardolf et l'archevêque sont immédiatement arrêtés; le duc de Northumberland voulut faire tête à l'orage, et, rassemblant le peu de troupes dont il pouvait disposer, il attendit de pied ferme les forces envoyées contre lui et fut tué en combattant.

En apprenant cette nouvelle conjuration, Henri s'était écrié qu'il ne pardonnerait plus. Cependant, comme jusque là on n'avait pas encore vu de prélat exécuté juridiquement, on pouvait croire que le roi reculerait devant la crainte de quelque soulèvement, le clergé entretenant soigneusement le peuple dans cette croyance proclamée par l'archevêque de Cantorbéry, Becket, que les tribunaux séculiers n'avaient pas le droit de condamner un prêtre à

mort. Il n'en fut rien cependant : en vain le parlement s'agita et représenta à Henri le danger qu'il y avait à braver le clergé encore si puissant; rien ne put le faire renoncer à sa résolution.

— Les traîtres doivent être punis, dans quelque rang qu'ils se trouvent, répondait-il à toutes les observations. Si le parlement refuse de juger l'archevêque, je le dissoudrai et en convoquerai un autre qui peut-être sera plus fidèle et plus courageux; et si, contre mon espoir, il n'est pas meilleur que le premier, je ferai juger l'archevêque félon par une commission; et s'il arrivait que je ne trouvasse personne pour le condamner, je le condamnerai, moi, le roi !

Cette volonté ferme imposa aux trembleurs, aux ergoteurs et aux brouillons. Bardolf et l'archevêque furent condamnés à avoir la tête tranchée, conduits au supplice entre deux haies de soldats et exécutés. Le lord Bardolf marcha à la mort avec cette sorte d'insouciance commune aux hommes de guerre. Il en fut autrement de l'archevêque ; il ne pouvait croire qu'on en vînt envers lui à cette extrémité.

— J'en appelle au pape, dit-il quand on vint le chercher pour l'exécuter, et je me mets sous sa protection.... Comment le roi est-il assez mal conseillé pour lever la main sur l'oint du Seigneur?... Et ne savez-vous pas tous qu'en vous faisant ses complices, vous encourez l'excommunication et la damnation éternelle?

Voyant enfin l'inutilité de ses menaces, il parut se résigner; mais, en arrivant à l'échafaud, il s'évanouit, et sa tête tomba avant qu'il rouvrît les yeux.

Cette exécution, juste d'ailleurs, puisque le prélat avait été, en quelque sorte, arrêté en flagrant délit, eut pour résultat de diminuer la superstition que le clergé s'effor-

çait d'entretenir parmi le peuple; il fut bien entendu désormais que prêtres et séculiers étaient égaux devant la loi. Le peuple y gagna d'être moins pressuré par le clergé, dont l'avidité diminua à raison de la nécessité de se ménagei un appui dans les classes infimes, afin de s'en faire un rempart contre la puissance séculière qui faisait chaque jours de nouveaux progrès.

Condamnation du baron Oldcastle Cobham, (1413).

Pour se dédommager de cet échec, le clergé suscita une nouvelle persécution contre les Lollards, qui s'étaient fort multipliés dans les derniers temps du règne de Henri IV. Oldcastle, baron de Cobham, était le protecteur déclaré de cette secte, lorsque Henri V monta sur le trône. Le baron de Cobham, qui s'était souvent distingué par sa valeur, et qui avait rendu d'importants services à l'État, était ouvertement protégé du nouveau roi ; ce fut contre lui que l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Arundel, dirigea tous ses efforts. Il parvint à persuader au jeune monarque que sa puissance serait en péril tant qu'il n'extirperait pas de son royaume l'hérésie qui allait croissant. — Abattez la tête de l'hydre, disait le prélat, et vous sauverez à la fois la religion et la royauté.

Henri V hésitait, car, ainsi que nous l'avons dit, il rendait justice au mérite de Cobham. Avant de prendre une détermination, il voulut voir ce dernier; il l'exhorta à renoncer aux doctrines de Wiclef et à rentrer dans le giron de l'Église. Le baron répondit qu'il marchait dans la voie de la vérité, et que l'Eglise n'avait qu'un moyen pour faire taire les réformateurs, c'était de se réformer elle-même. Henri insista, et trouvant Cobham inflexible, il finit

par le menacer de le livrer à la rigueur des lois. Le hardi sectaire déclare qu'il n'a pas à craindre la persécution; qu'il serait plutôt porté à la désirer puisqu'elle aurait pour résultat, comme toutes les persécutions, d'augmenter les partisans de la réforme. Henri V, irrité de cette résistance, se rendit enfin aux instances de l'archevêque, et lui permit de faire poursuivre. Cobham fut aussitôt arrêté et emprisonné à la tour de Londres, d'où il fut extrait le 23 septembre 1413, pour être traduit devant ses juges, lesquels étaient Thomas Arundel, archevêque de Cantorbéry; Richard Clifford, évêque de Londres, et Henri Bolinbroke, évêque de Norwich.

— Sir John Oldcastle, dit l'archevêque en s'adressant au prisonnier, près duquel se tenait le lieutenant de la tour, la puissance ecclésiastique, justement irritée de votre opiniâtre rébellion, à lancé contre votre personne une excommunication publique et privée. C'est sous le poids de cet anathême que vous vous présentez devant la cour. Le tribunal est juste et clément; il ne refuse point de vous absoudre : son indulgence sera le prix de votre soumission.

L'accusé tira de son sein un écrit contenant sa réponse aux articles de l'accusation; il en donna lecture à haute voix, et le remit ensuite à l'archevêque.

— Cet écrit, dit Thomas Arundel, renferme il est vrai quelques propositions en harmonie apparente avec la pureté de la foi catholique; mais cela ne suffit point pour votre défense, et nous vous demandons des explications plus précises sur certains articles. Si vous refusez de les donner, l'assemblée vous déclarera ouvertement hérétique.

— Faites ce que vous voudrez, répondit Cobham, je m'en tiens à ce que j'ai dit.

On le reconduisit en prison sans pouvoir en obtenir davantage. Deux jours après (25 septembre), il comparut de nouveau devant l'assemblée. L'archevêque l'interpella ainsi:

— Milord, votre seigneurie n'a pas oublié sans doute les formes pleines de douceur et d'équité qui furent observées dans la dernière séance. Je vous dis alors que vous étiez accusé de désobéissance à l'Église ; l'assemblée espérait que vous demanderiez humblement l'absolution de vos fautes.

— Je préfère me passer d'absolution, répondit Cobham en souriant, car Dieu à dit par la bouche du prophète : *maledicam benedictionibus vestris*, je maudirai celui qui vous bénira.

— Pour obtenir cette absolution, il ne fallait que la vouloir, continua l'archevêque sans répondre au sarcasme de l'accusé. Je vous renouvelle ma promesse ; cette absolution vous sera immédiatement accordée, pourvu que vous abjuriez vos erreurs et que vous sollicitiez humblement l'indulgence de la cour.

— Eh ! qu'ai-je besoin de votre indulgence, moi qui ne vous ai jamais offensés ? s'écria l'accusé.

A ces mots, Cobham tomba à genoux, leva les mains vers le ciel, et dit à haute et intelligible voix :

— Dieu vivant et éternel, c'est à toi que je me confesse et que je demande humblement pardon, car dans les égarements de ma jeunesse, j'ai transgressé ta sainte loi · j'ai commis le péché de l'orgueil ; la concupiscence, l'impureté m'ont souillé ; la colère m'a porté à outrager les hommes qui sont mes frères et tes enfants ; j'ai insulté à ta grandeur par d'abominables paroles... Pardonne, ô mon Dieu ! pardonne à ton enfant, car il est repentant !

Il se releva alors ; son visage était inondé de larmes.

— Peuple, reprit-il en se tournant vers l'auditoire, ce n'est pas la violation des lois et des commandements de Dieu que ces hommes frappent de leurs anathèmes; leurs cruelles persécutions ne s'autorisent que des lois qu'ils ont faites et des traditions mensongères.

L'archevêque interrogea ensuite l'accusé sur quelques points de l'ancien et du nouveau testament. Après une assez longue controverse théologique, Cobham fit cette profession de foi :

— Je pense que toutes les écritures contenues dans la sainte Bible sont vraies; je crois religieusement à tout ce qui se fonde sur elles; mais je méprise vos lois insultantes, et je n'aurai jamais foi en elles. Vos œuvres prouvent assez que vous n'appartenez point à la sainte Église de Dieu, et que vous combattez au contraire ses lois et sa volonté; vos lois n'ont d'autre principe, d'autre but que vos hideuses passions et le désir de les satisfaire.

— C'est assez! s'écria l'archevêque qui faisait évidemment des efforts surhumains pour maîtriser sa colère; la loi doit être exécutée, et nous allons prononcer la sentence définitive.

A ces mots, le prélat se leva et lut une sentence longuement motivée, dont le principal paragraphe était ainsi conçu :

« Nous condamnons définitivement John Oldcastle, baron de Cobham, comme hérétique opiniâtre et détestable, rejetant l'obéissance due à la sainte Église, et déclarons le livrer au bras séculier pour être puni de mort. »

— Vous pouvez condamner mon corps, dit tranquillement Cobham après le prononcé de cette sentence; mais vous n'avez pas plus de pouvoir sur mon âme que Satan n'en eut sur l'âme de Job. Celui qui l'a créée la sauvera.

Je soutiendrai ma croyance jusqu'à la mort. Que Dieu me soit en aide !

Il fut reconduit en prison ; mais peu de temps après, la veille du jour où la sentence devait être exécutée, et malgré la vigilance avec laquelle il était gardé, il parvint à s'évader, et à gagner le comté de Galles, où il trouva un asile.

Incroyable exécution du baron de Cobham (1417).

Quatre ans s'écoulèrent sans que l'on pût trouver les traces de l'infortuné sectaire ; on commençait à l'oublier, lorsque lord Powis, zélé catholique, apprit que Cobham se trouvait en Powis-Land, sur ses domaines. Aussitôt il rassemble quelques troupes, afin de s'emparer du fugitif. Cobham, instruit du danger qui le menace, rassemble de son côté ses amis, ses partisans; vieux et brave guerrier, il se dispose à faire une résistance désespérée, et pendant un assez long temps, il soutint la lutte avec avantage ; mais Powis recevait à chaque instant de nouvelles troupes, tandis que Cobham voyait diminuer les siennes. Enfin, il fut pris, conduit à Londres, et traduit devant le parlement que présidait le duc de Bedfort. A la premièrs question qui lui fut adressée, il répondit qu'il méprisait les jugements des hommes.

On ne put en obtenir autre chose. Les pairs le condamnèrent à être pendu sous les bras avec une chaîne de fer, au-dessus d'un bûcher, et à être brûlé vif dans cette position. « Jamais, dit un historien, la cruauté du bourreau le plus barbare n'aurait imaginé pour la punition du crime le plus horrible tous les tourments que la rage des prêtres inventa pour torturer l'infortuné Cobham. » On ne s'en

tint pas, en effet, à la stricte exécution de l'atroce sentence prononcée par le parlement ; le clergé intervint pour réclamer sa proie, et ce fut lui qui régla l'exécution. Le condamné fut attaché à une chaîne de fer; mais ce ne fut pas au-dessus d'un bûcher comme ceux que l'on construisait ordinairement pour ces sortes d'exécutions. On ne fit sous son corps ainsi suspendu qu'un feu peu intense, et de temps en temps le bourreau agitait la chaîne afin que le corps du patient put rôtir également. D'abord l'infortuné baron fit bonne contenance; mais bientôt, vaincu par les douleurs qu'il ressentait, il poussa des hurlements affreux et demanda la mort à grands cris ; mais loin d'écouter ses prières, on ralentissait l'ardeur du feu dès qu'on le voyait près de perdre connaissance, puis on le ranimait de nouveau , et l'on arrosait d'huile le corps du malheureux patient.

« Cobham ne fut pas brûlé vif, ainsi que le portait la sentence, dit un historien, il fut littéralement rôti. »

Cette fois l'événement donna raison aux bourreaux : effrayés par l'horrible exécution de leur chef, les Lollards se dispersèrent et la secte parut éteinte.

Certes, il n'est pas à redouter que ces monstruosités se renouvellent de nos jours ; mais nous avons le droit de le dire, l'intolérance du clergé d'aujourd'hui, pour ne pas se montrer sous des formes aussi horribles, n'en est pas moins intense : n'avons-nous pas vu tout récemment encore la plupart des évêques de France s'élever contre les lois, braver l'autorité à propos de la liberté de l'enseignement, et publier des libelles incendiaires sous le titre de mandements? Les mœurs changent, mais les passions ne s'affaiblissent point.

Conspiration et exécution du comte de Cambridge (115).

Cette exécution n'est pas la seule qui ait déshonoré le règne de Henri V. Tandis que ce prince se préparait à tenter la conquête de la France, le comte de Cambridge, second fils du dernier duc d'York, faisait des préparatifs d'un autre genre et se disposait à profiter de l'absence du roi pour renverser son autorité et mettre sur le trône le comte de la Marche, successeur légitime de Richard II. Déjà il avait rallié autour de lui un grand nombre de partisans; plusieurs des principaux seigneurs du royaume étaient entrés dans la conspiration. Les conspirateurs n'attendaient que le départ du roi pour se montrer en armes et exécuter leurs projets, lorsque le complot fut éventé. Sur l'ordre du roi, on arrêta le comte de Cambridge et quelques-uns des principaux fauteurs de la conspiration. Jusque là Henri V agissait dans les limites de la justice et de son autorité; mais lorsqu'il s'agit de juger les conspirateurs, il s'effraya, impatient qu'il était de marcher contre la France, des lenteurs d'une procédure régulière, et il ordonna que le comte et ses complices fussent jugés sans être entendus. Le parlement, toujours lâche dans ces circonstances, renchérit encore sur ce déni de justice, et de tous les témoins produits, n'en voulut entendre qu'un seul. Telle fut la procédure à la suite de laquelle le comte de Cambridge et ses amis s'entendirent condamner à être décapités.

— Le roi est moins loyal que moi, dit Cambridge lorsqu'il eut entendu sa sentence; c'est à visage découvert que je voulais combattre contre lui, et il me livre à une horde d'assassins. Au moins ne pourra-t-il se vanter de nous avoir vaincus, moi et mes fidèles compagnons. Mourir

n'est pas chose si difficile puisque tout le monde s'en acquitte, même les plus timorés; mais vivre noblement n'est pas si aisé.

La plupart de ses complices montrèrent le même courage, et tous marchèrent à la mort avec résolution. L'exécution ne présenta aucun incident particulier; tous moururent en gens de cœur, et qui avaient d'avance accepté toutes les chances de leur dangereuse entreprise.

Cependant le comte de la Marche lui-même avait été arrêté ; mais le roi n'osait en user envers lui aussi légèrement qu'il l'avait fait pour Cambridge. Après de longues hésitations, il prit le parti de pardonner solennellement au légitime successèur de Richard II, et l'affaire ainsi terminée, il partit pour la France.

Jugement et condamnation de la duchesse de Glocester, du prêtre Bolingbrock et de Marie Gardeman (1422).

A Henri V venait de succéder Henri VI, à peine âgé de un an. Le duc de Bedfort fut nommé régent, et comme il guerroyait alors en France, le duc de Glocester fut chargé du gouvernement pendant son absence. Cette élévation de Glocester lui fit beaucoup d'envieux, qui n'épargnèrent rien pour le rendre odieux au peuple. On commença par accuser sa femme de sorcellerie, accusation terrible dans ces temps d'ignorance et de superstition. On prétendait que la duchesse était en relation avec un prêtre, nommé Roger Bolingbrock, qui passait pour un fameux nécromancien, et avec une sorcière appelée Marie Gardeman. Tous trois réunis, disaient-on, avaient fabriqué une figure en cire représentant le roi, et chaque jour, après d'épouvantables conjurations, ils plaçaient cette figure devant un

grand feu. A mesure que la cire fondait, la santé du roi s'altérait, et il ne pouvait manquer de mourir lorsque la figure serait entièrement fondue. Il importait de mettre promptement fin à une si horrible pratique et d'en punir les auteurs. Malgré l'absurdité de cette accusation, ou peut-être à cause de cette absurdité même, le peuple ne douta point qu'elle fût fondée, suivant en cela la maxime de saint Augustin : *Credo quia absurdum est;* je crois parce que cela est absurde. Il s'éleva de telles clameurs, qu'il fallut que l'autorité s'occupât sérieusement de cette affaire. La duchesse de Glocester fut arrêtée, ainsi que Bolingbrock et Marie Gardeman, et l'on instruisit leur procès.

La duchesse effrayée, et croyant par là apaiser ses accusateurs, avoua qu'en effet elle s'était livrée à quelques actes de magie, mais beaucoup moins coupables que ceux qu'on lui imputait : elle avait seulement, dit-elle, demandé un philtre pour s'assurer de l'amour de son mari et elle en avait fait usage. C'était un péché, mais non un crime. Marie Gardeman convint d'avoir composé le philtre d'après un recette qu'elle possédait depuis longtemps, mais dont elle n'avait jamais vérifié l'efficacité. Quant au prêtre Bolingbrock, il nia toute coopération à ces sottises. Mais pour que la chose présentât toute la gravité nécessaire, on n'en persista pas moins à le croire coupable.

Les détails de ce procès n'ont pas été conservés; les historiens s'accordent seulement sur son issue : la duchesse, qui eût été évidemment la plus coupable s'il y avait eu des coupables dans cette affaire, fut condamnée à une prison perpétuelle; la même sentence condamnait Bolingbrock à être pendu, et Marie Gardeman à être brûlée vive. Cette infâme sentence fut exécutée dans toute sa teneur.

— Hélas! s'écria Bolingbrock après avoir entendu son

arrêt, ne voyez-vous pas que si j'étais sorcier ou magicien j'userais de mon pouvoir pour recouvrer la liberté !

Marie Gardeman protestait également de son innocence et jurait qu'elle n'était point sorcière. On ne tint aucun compte de ces protestations, et tous deux furent conduits à la mort. Bolingbrock montra du courage et de la résignation ; Marie Gardeman s'évanouit en chemin, il fallut la porter sur le bûcher, où les flammes la dévorèrent aux acclamations de la foule, dont l'ignorance explique la cruauté.

Ce fut sous le règne de Henri VI qu'éclatèrent avec violence les longues et sanglantes querelles des maisons d'York et de Lancaster. Le duc d'York portait une rose blanche dans ses armoiries, Henri VI et la maison de Lancaster avaient dans leurs armes une rose rouge; de là les noms qu'on donna aux deux partis.

Cruauté d'Édouard IV (1471).

« L'esprit de faction, presque toujours ennemi du vrai, dit un historien consciencieux, a tellement altéré l'histoire de ce temps-là, qu'il est bien difficile d'en parler avec certitude. » Pendant quarante ans, l'histoire d'Angleterre ne présente qu'une longue suite de révoltes, guerres civiles, trahisons, assassinats. Chaque parti dont la victoire couronnait les efforts, faisait égorger ceux de ses adversaires tombés en son pouvoir, toujours ou presque toujours sans forme de procès. Nous passerons donc rapidement sur les règnes de Henri VI et d'Édouard IV, qui se disputèrent si longtemps la couronne. Henri était un prince faible, sans capacité ; Édouard était brave, mais d'une cruauté inouïe ; en voici un exemple qui peut trouver place ici :.

Warwick, le représentant de la maison d'York, était

mort sur le champ de bataille ; la reine Marguerite, veuve de Henri VI, venait d'être faite prisonnière avec son fils. Édouard, dont rien ne menaçait plus l'autorité, ordonne que le jeune prince soit amené devant lui :

— Comment, lui dit Édouard avec colère, as-tu osé pénétrer dans mes états sans ma permission ?

— Je suis entré dans les états de mon père, répondit courageusement le prince, pour venger ses affronts et les miens.

Édouard, rendu furieux par cette réponse, frappe de son gantelet de fer le jeune prince au visage, et avec tant de force, qu'il le renverse sans connaissance. Aussitôt, Clarence, frère d'Édouard, Glocester et d'autres seigneurs qui étaient présents à cette scène, se précipitent sur le prince, le frappent à coups de dague et le laisse mort sur le sol.

Le duc de Clarence, après avoir combattu dans les rangs des partisans de la maison d'York, et secondé Warwick de tout son pouvoir, avait trahi ce dernier pour se réunir à Édouard, et bien qu'il se montrât dévoué au roi depuis ce moment, il n'en était pas moins haï de ce prince aussi bien que du duc de Glocester. Sa perte fut résolue, et toutes sortes de piéges lui furent tendus. Le roi, chassant un jour dans un parc appartenant à un seigneur nommé Thomas Burdet, ami du duc de Clarence, tua un daim blanc que ce gentilhomme aimait beaucoup. Burdet, mécontent, s'écria avec colère : « Je voudrais que le bois du daim fut dans le « ventre de celui qui a conseillé au roi de me faire cet af-« front. »

Ces paroles furent rapportées à Edouard ; on lui fit remarquer que l'insolence de Burdet venait de la protection que lui accordait le duc de Clarence; que les antécédents

de ce dernier n'étaient pas tellement purs qu'il ne pût justement être soupçonné de se faire des partisans dans une intention séditieuse. Le roi, qui n'avait que trop de dispositions à la violence, fit arrêter Burdet, et ordonna qu'il fût mis en jugement, comme accusé de haute trahison. Le parlement, habitué depuis longtemps à obéir au maître du moment et à sanctionner les violences les plus atroces, se soumit à l'ordre qui lui fut donné.

Condamnation et exécution de Thomas Burdet (1477).

Burdet ne pouvait croire qu'on agît en cette circonstance sérieusement ; il était persuadé que le roi se faisait un plaisir de l'effrayer, et sûr de n'avoir rien dit qu'on pût lui imputer à crime, il attendait sans inquiétude le dénoûment de ce qu'il regardait comme une comédie. Il fut bientôt désabusé, en entendant le libellé de l'accusation portée contre lui : on lui imputait d'avoir outragé le roi, en comptant sur l'impunité à raison des relation qu'il avait avec les ennemis de ce prince et des complots qu'il contribuait à ourdir.

« Mais, répondait l'infortuné gentilhomme, je n'ai dit qu'une chose, à savoir que je tenais beaucoup à mon daim blanc. Ceux qui me prêtent d'autres discours, d'autres sentiments, en ont menti par la gorge ! »

Il demanda qu'on produisît des témoins ; il offrit de prouver qu'il n'était jamais sorti des bornes du respect qu'il devait au roi. Tout cela lui fut refusé, attendu qu'il était accusé de haute trahison ; c'est-à-dire qu'on lui refusait tous moyens de défense, précisément parce que l'accusation qui pesait sur lui était plus grave.

Il y a malheureusement dans l'histoire mille exemples

de semblables dénis de justice ; c'est ainsi que dans le décret qui ordonnait, en 1792, la création d'un tribunal révolutionnaire à Paris, il était dit, article 16 : « La loi « donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés « patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs. » Ainsi, avant qu'un accusé paraisse sur le banc, vous décidez qu'il a conspiré ! C'est la logique de la passion ; elle est de tous les temps et de tous les partis.

Thomas Burdet fut condamné à avoir la tête tranchée ; rien ne put le sauver, et deux jours après le prononcé de l'arrêt, on le conduisit au supplice.

« Le parlement est une bande d'esclaves conduite par un tigre, disait-il quelques instants avant de recevoir le coup fatal, et j'aime mieux être lord Thomas Burdet prêt à paraître devant Dieu, qu'Edouard IV, dût-il vivre mille ans.

Jugement, condamnation et bizarre exécution du duc de Clarence (1477).

Cependant le duc de Clarence n'était pas demeuré inactif ; il avait vivement intercédé auprès du roi, son frère, sans en avoir rien pu obtenir. Alors il s'emporta en reproches ; il dit que l'exécution de Burdet était une iniquité de laquelle il devait conclure qu'on avait résolu d'abattre ses amis pour arriver plus sûrement jusqu'à lui. Il reprocha amèrement au roi d'avoir oublié les services qu'il lui avait rendus ; et il s'emporta jusqu'à dire qu'après avoir conquis un trône en combattant, il était affreux d'avoir recours à l'assassinat pour le conserver.

C'était là précisément ce que ses ennemis avaient prévu. Le roi, offensé de ce langage, le fit arrêter. La chambre haute instruisit son procès, et fut présidée par le roi en personne. La présence d'Edouard augmenta encore la ti-

midité ou la lâcheté des lords. Après une discussion à peu près nulle, le duc de Clarence fut déclaré coupable et condamné à mort.

Un historien s'étonne que le parlement, qui n'hésitait pas, dans les circonstances les plus graves, à refuser des subsides au roi, fût si facile à verser le sang de ses sujets : ne sait-on pas que de tout temps, en Angleterre, les questions d'argent ont dominé toutes les autres?

La chambre des communes, jalouse de concourir à la bassesse et à l'iniquité des pairs, demanda l'exécution immédiate du condamné.

Le duc de Clarence ne manquait pas de courage ; il avait fait ses preuves sur plus d'un champ de bataille. C'était un homme bizarre, mais sans faiblesse. Il écrivit au roi, son frère, non pour lui demander la vie, mais pour avoir le droit de choisir un genre de mort à sa convenance. Edouard lui ayant accordé cette demande, il déclara qu'il voulait être noyé dans du vin de Malvoisie. Des ordres furent donnés en conséquence : on mit debout une énorme tonne de ce vin; elle fut défoncée, et le duc, les bras et les jambes liés, y fut enfoncé la tête la première. Jamais peut-être le burlesque ne fut si intimement lié au tragique.

Edouard IV, mort en 1482, laissa deux enfants; le duc de Glocester, leur oncle, fut nommé régent et protecteur; et bientôt il se montra disposé à arriver au trône par les moyens les plus odieux. Il s'empara d'abord de la personne du jeune roi, qui n'avait que douze ans, puis de celle de son frère, qui atteignait à peine sa septième année; mais, outre ces deux princes, il y avait, à leur défaut, deux autres héritiers de la couronne, c'étaient les fils du duc de Clarence, frère aîné du régent; Richard de Glocester résolut

de renverser ces obstacles. Tout étant préparé pour le drame sanglant qu'il méditait, il convoque un grand conseil où devait nécessairement présider le chancelier lord Hastings, qu'il avait inutilement tenté de faire entrer dans ses vues.

Exécution de lord Hastings (1483).

« Milords, dit-il, lorsque le conseil fut assemblé je viens vous demander quel châtiment méritent des gens qui ont attenté à la vie du protecteur?

— Si le crime est patent, répond le chancelier, ils doivent être punis comme des traîtres.

— Ces traîtres, s'écrie Glocester, sont la reine veuve de mon frère, infâme sorcière; Jeanne Shore, qui fut la maîtresse du feu roi, et leurs complices. Voyez en quel état ils m'ont mis par leurs affreux sortiléges. »

A ces mots, il découvre un de ses bras qui était presque entièrement desséché, par suite d'un accident qui lui était arrivé dans son enfance, ce que personne n'ignorait.

— Je répète, reprit le chancelier Hastings, qu'ils ne peuvent être trop punis, s'ils sont coupables d'un tel crime; mais il faudrait les en convaincre.

— Comment, scélérat, s'écrie le régent, je produis des preuves, et vous répondez par des *si* et des *mais!*... Eh bien! je le déclare, vous êtes le complice de ces infâmes; vous êtes un traître, et je jure par Saint-Paul de ne prendre aucune nourriture avant qu'on ne m'ait apporté votre tête.

En parlant ainsi, il frappe violemment sur la table. C'était un signal convenu : des satellites apostés près de là pénètrent tumultueusement et en armes dans la salle du conseil. Lord Hastings est saisi par deux de ces hommes.

— Ne m'accorderez-vous donc pas le temps nécessaire pour me confesser? demande le chancelier, qui voit bien que sa perte est inévitable.

— Hâte-toi donc! répond le protecteur, car l'heure du dîner approche, et je ne mangerai certainement point que tu ne sois occis.

Il se trouvait dans l'assemblée un prêtre qui consentit à entendre la confession du malheureux Hastings. Après l'avoir laissé quelques minutes en conférence avec le prêtre, les soldats le saisirent de nouveau, l'entraînèrent sur un petit tertre de gazon qui était devant la Tour, et l'un d'eux, armé d'une hache, lui abattit la tête.

Après cette exécution, Glocester fit courir le bruit que les enfants d'Édouard et ceux du duc de Clarence étaient les fruits de l'adultère, et, à force d'intrigues, il détermina le lord-maire et les aldermen à venir lui offrir la couronne. Il commença par la refuser, alléguant son affection pour ses neveux; mais pressé par les instances du lord-maire, il dit:

— Je vois bien que la nation est résolue à me charger d'un poste bien au-dessus de mon habileté et bien différent de mes goûts; mais puisque c'est mon devoir d'obéir au vœu d'un peuple libre, j'accepte la couronne. Je prends donc de ce jour le gouvernement de l'Angleterre et de la France, avec la résolution de bien gouverner l'une et de soumettre l'autre.

Il fut donc proclamé, après cette comédie, sous le nom de Richard III.

Exécution des enfants d'Édouard IV (1483).

Le premier soin de cet oncle si rempli d'affection, fut

d'envoyer au gouverneur de la Tour l'ordre de mettre à mort ces deux enfants. Le gouverneur ayant répondu qu'il ne pouvait consentir à commettre un pareil crime, Richard le suspendit momentanément de ses fonctions, et le fit remplacer par un misérable nommé Tyrrel, qui, ayant pénétré pendant la nuit dans la chambre où couchaient les deux jeunes princes, les étouffa sous des oreillers.

Voici la manière pittoresque et naïve dont un chroniqueur du temps rapporte cet événement :

« Le roy Édouard d'Angleterre, quatrième de ce nom, recommanda avant son trépas ses deux fils, Édouard et Georges, à son frère Richard, duc de Glocestre, afin que Édouard, prince de Galles, son fils aisné, âgé de quatorze ans, succédât à la couronne comme son vrai héritier. Sondit frère Richard, duc de Glocestre, promit de faire son possible, et demeura régent, et print en sa tutelle les deux enfants ses neveux... La reine d'Angleterre, cognoissant la protervie de son courage, le tirra arrière, et emmena ses enfants dans une place forte, afin que ledit duc de Glocestre ne leur fît quelque moleste....

« Le second fils du roy Édouard, nommé Georges, fut renclu et bouté en la Tour de Londres, avecq son frère aisné. Ils furent environ cinq semaines prisonniers; et par le capitaine de la Tour, le duc Richard les fit occultement mourir et esteindre. Aucuns disent qu'il les fit bouter en une grande huge, et encollore illec sans boire et sans manger. Autres disent qu'ils furent esteints entre deux quientes, couchants en une même chambre. Et quant vint à l'exécution, Édouard, l'aisné fils, dormait, et le jeune veillait, lequel s'aperçut du malice; car il commenca à dire : « Ha!

mon frère, esveillez-vous, car l'on vous vien occir. » Puis disait aux appariteurs : « Pourquoi tuez-vous mon frère? Tuez-moi et le laissez vivre! Ainsi doncques l'un après l'autre furent exécutés et esteints, et les corps rués en quelque lieu secret; puis furent recueillis, et après la mort du roy Richard, eurent royaux obsèques. »

(*Ancienne chronique de Molinet.*)

Conspiration et exécution du duc de Buckingham (1484).

Ce ne fut pas le dernier crime de Richard III : on peut ajouter à la liste de tous ses forfaits le meurtre du duc de Buckingham, qui l'avait puissamment secondé dans son usurpation. Mal récompensé de son dévoûment, Buckingham se lia avec le comte de Richmond (Henri Tudor, représentant du droit de sa mère, de la maison de Lancaster, et qui était alors en Bretagne, où il s'était réfugié pour échapper aux persécutions d'Édouard IV, qui poursuivait en lui le dernier soutien de la Rose-Rouge.

Richmond leva des troupes en Bretagne, tandis que Buckingham en levait dans le pays de Galles. Le jour fixé pour le soulèvement général arriva; mais Richmond, battu par une effroyable tempête, ne put débarquer. Malgré ce contre-temps, Buckingham, à la tête des Gallois, s'avançait à marches forcées vers Glocester, où il espérait passer la Severn; mais des pluies torrentielles avaient fait déborder la rivière, et tout le pays était tellement inondé, qu'il était impossible de s'y procurer des vivres.

Dans cette extrémité, pressés par la faim, exténués de



Farcy del.   Mme Mathieu sc.

LE DUC DE BUCKINGHAM

Trahi par son ancien Serviteur.

fatigue, les soldats du duc se débandèrent, et lui-même, poursuivi par les troupes de Richard, fut obligé de se réfugier dans une misérable habitation occupée par un homme qui avait été au service de son père, et sur la fidélité duquel il croyait pouvoir compter. Mais, traître, il devait être trahi et subir la loi du talion. Richard ayant promis une somme considérable à qui livrerait le duc de Buckingham, l'homme en qui ce dernier avait mis sa confiance ne put résister à la tentation; il alla dénoncer le fils de son ancien maître au shérif de Shropshire, qui fit environner la maison par des soldats, s'empara du duc et le conduisit à Shrewsbury, où il fut jeté en prison. En même temps, on donna avis de cette capture au roi en lui demandant des ordres. Richard craignant que l'arrivée de Buckingham à Londres, où il était aimé, n'excitât quelque trouble, ordonna qu'on exécutât le duc à Shrewsbury, sans aucune forme de procès, ajoutant qu'il était assez bon juge pour traiter un traître comme il le méritait sans qu'il fût besoin d'autre avis.

Buckingham n'espérait pas de grâce et il n'en demanda point.

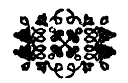
— Finissons-en promptement, dit-il lorsqu'on lui eut fait connaître l'ordre du roi.

Les préparatifs durèrent à peine quelques instants, et Buckingham, qui sans doute se rendait justice, se livra avec une sorte d'empressement à l'exécuteur, qui le décapita.

Un an après, Richard III, mourait sur le champ de bataille, vaincu par le comte de Richmond, qui lui succéda sous le nom de Henri VII.

Ces longues dissensions avaient réduit le peuple à la plus affreuse misère ; mais les gouvernants ne s'occupaient du peuple que pour en exiger des subsides ; le sang et la sueur des victimes n'étaient pous eux que de l'argent et ils les

prodiguaient pour se montrer généreux; et de son côté le peuple abruti estimait que le titre de conquérant devait dispenser de toute autre qualité. Pourtant des temps meilleurs étaient proches, et l'on touchait au moment où l'excès du mal devait produire quelque bien.



DEUXIÈME PÉRIODE.

(1485 à 1547).

Emprisonnement du comte de Warwick. — Apparition de Perkins Warbeck. — Imposture de Lambert Simnel. — Condamnation et exécution de Stanley, complice de Perkins Warbeck. — Procès et exécution d'Empson et Dudley. — Exécution de Buckingham, fils du duc du même nom mis à mort par ordre de Richard III. — Procès et mort du cardinal Wolsey. — Exécution d'Élisabeth Barton et de ses complices. — Exécution de l'évêque de Rochester. — Condamnation et exécution de Thomas More. — Condamnation et exécution d'Anne de Boleyn. — Horrible supplice du maître d'école Lambert. — Statut de sang. — Exécution de Thomas Cromwel. — Exécution de la comtesse de Salisbury. — Exécution de la reine Catherine Howard. — Condamnation et exécution de Patrice Hamilton. — Mort horrible d'Anne Ascue. — Condamnation de Norfolk et de Surrey. — Exécution de Surrey.

HENRI VII est sur le trône; l'Angleterre sort des langes de la barbarie; l'ère de la civilisation commence. Longtemps encore les exécutions politiques se multiplieront; de l'ambition des grands, des souffrances du peuple surgiront des troubles, d'audacieuses conspirations; bien des têtes illustres tomberont sous la hache du bourreau; mais les formes judiciaires seront respectées, et la jurisprudence sortira de son état d'imperfection et de grossièreté.

Emprisonnement du comte de Warwick (1486).

La lutte violente qui subsistait depuis si longtemps entre les maisons d'York et de Lancaster, et les vengeances sanglantes auxquelles elles s'étaient livrées l'une contre l'autre avaient porté à son comble l'animosité de ces deux factions. Henri, qui était arrivé au trône par le rude chemin de la guerre civile et de la conquête, qui avait vu tomber à ses côtés ou mourir sur l'échafaud ses plus intimes amis, ses plus braves compagnons, et qui avait couru souvent lui-même les plus grands dangers, s'était pénétré contre le parti de la maison d'York d'une haine que ne purent vaincre ni le temps ni son changement de fortune. C'est à cette haine qu'il faut attribuer les mesures violentes que, à peine sur le trône, il prit envers Édouard Plantagenet, comte de Warwick, fils du duc de Clarence, qui n'était encore qu'un enfant. Par l'ordre du roi, ce jeune prince fut extrait de la prison où il était détenu à Sherif-Hutton, et amené à la tour de Londres d'où il ne devait sortir, après une longue et rigoureuse captivité, que pour porter sa tête sur l'échafaud.

Imposture de Lambert Simnel (1487).

Cet acte d'inutile sévérité excita une pitié universelle en faveur du jeune comte. Peu de temps après, un prêtre, nommé Richard Simon, entreprit de susciter un prétendant à la couronne. A cet effet, il jeta les yeux sur un jeune homme de quinze ans, nommé Lambert Simnel, fils d'un boulanger; mais qui, ayant un esprit au-dessus de son âge et un extérieur distingué, paraissait très capable de jouer le rôle d'un prince de la maison royale.

Bientôt le bruit se répandit dans le peuple que le jeune comte de Warwick était parvenu à s'échapper de sa prison. On pensa que la reine douairière était l'âme de cette intrigue. En effet, cette princesse, douée d'un esprit inquiet et remuant, n'était pas satisfaite du peu de reconnaissance que lui témoignait Henri VII, qu'elle avait puissamment aidé à monter sur le trône, et bien qu'elle comprît que l'imposteur dût être tôt ou tard confondu, elle avait résolu de le seconder, pourvu qu'à ses propres risques il commençât d'ébranler le gouvernement de Henri, espérant qu'il naîtrait de ce conflit quelque circonstance imprévue qui servirait sa vengence.

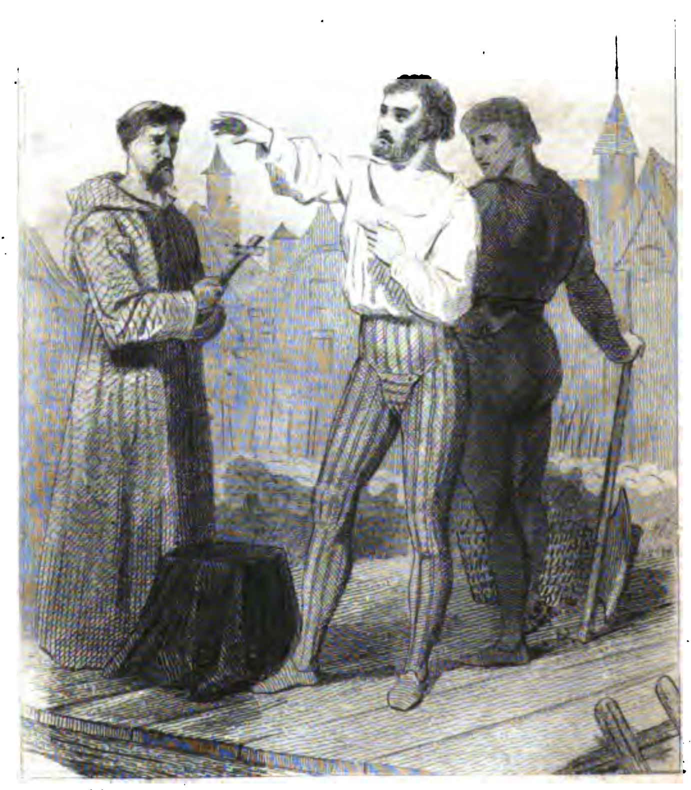
Guidé par les conseils du prêtre Simon, Lambert choisit pour premier théâtre de ses exploits l'Irlande, où il fut accueilli avec d'autant plus d'enthousiasme, que les irlandais, dévoués à la maison d'York, conservaient une tendre vénération pour la maison du duc de Clarence, qui avait été leur vice-roi, et que Henri VII avait négligé de changer depuis son avénement les principaux magistrats et officiers de ce royaume. Thomas Fitz-Gerald, comte de Kildare, député d'Irlande, fut le premier personnage important auquel Simnel se présenta comme comte de Warwick. Ce fut une étincelle jetée sur de la poudre; en un instant une cour composée des plus hauts personnages irlandais se forma autour du prétendu prince, les habitants de Dublin lui prêtèrent serment de fidélité comme à leur souverain légitime, l'installèrent dans le château; puis quelques meneurs, à la tête d'une foule immense, s'étant emparés d'un diadème placé sur une statue de la Vierge, vinrent le poser sur la tête du monarque improvisé, et le proclamèrent roi, sous le nom d'Édouard V. En moins de quinze jours, l'Irlande tout entière, suivant ce mouve-

ment, fut soumise à l'heureux prétendant sans qu'il eût été versé une goutte de sang.

A la nouvelle de ces événements, Henri VII fit arrêter la reine douairière ; puis il ordonna que le véritable comte de Warwick fût tiré de la tour, promené dans les rues de Londres, conduit à l'église Satnt-Paul, et là, exposé aux regards du peuple. Il voulut encore que plusieurs personnages de condition, qui étaient attachés à la maison d'York et qui connaissaient parfaitement la personne de ce prince, l'approchassent et s'entretinssent avec lui. Le roi imaginait que cela serait satisfaisant pour démasquer l'imposture ; et, en effet, cela eut quelques succès à Londres ; mais les Irlandais, toujours enthousiastes, n'en tinrent aucun compte, et ils accusèrent Henri de montrer au peuple un faux Warwick.

Sur ces entrefaites, Marguerite, veuve de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, croyant avoir à se plaindre de Henri, leva un corps de deux mille hommes de vieilles troupes allemandes qu'elle envoya à Simnel, sous le commandement d'un habile officier nommé Martin Swart et accompagné du comte de Lincoln et de son ami Lovel. Enhardis par ce secours inespéré, les Irlandais rêvèrent la conquête de l'Angleterre.

Henri VII, informé que Lambert Simnel et ses forces étaient débarqués à Souvrey, en Lancashire, rassembla ses troupes s'avança vers l'imposteur. Les deux armées se rencontrèrent à Stoke, dans la route de Nottingham ; le comte de Lincoln, qui commandait les forces de Simnel, montra autant de courage que de talent ; mais Henri avait sur lui cette assurance que donne la défense de la vérité : ses soldats déployèrent la plus grande bravoure ; Lincoln fut tué, et Simnel tomba aux mains du roi, ainsi que le



Geoffroy del et sc

PERKINS

à ses derniers moments

premier auteur de toute cette intrigue, le prêtre Simon.

Henri, usant de clémence, condamne Simon à une détention perpétuelle seulement; quant à Simnel, il le traita avec beaucoup plus de douceur encore; il le laissa libre de choisir un emploi dans sa maison, pourvu que l'exercice de cet emploi ne dépassât point la capacité de ce misérable imposteur.

Simnel devint ainsi un des aides de la cuisine du roi auquel il avait disputé la couronne, et la preuve qu'il ne méritait pas mieux, c'est qu'il sollicita de l'avancement dans cette voie abjecte, et devint fauconnier du roi, place qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Apparition de Perkins Warbeck (1592).

Ce mauvais succès n'avait pas découragé la duchesse de Bourgogne, et grâce à elle, un nouvel imposteur surgit. C'était un jeune juif flamand, dont le père s'était converti, et qui était né à Londres. On le nommait Pierre ou Perkins Warbeck; sa belle figure, ses manières séduisantes, son esprit délié, la souplesse et l'expérience qu'il avait acquises le rendaient très propre au rôle qu'il devait jouer.

La duchesse prit la peine de l'initier elle-même à une foule de particularités nécessaires au succès de l'intrigue; et tout étant ainsi préparé, Perkins parut à la cour de France, où il se présenta sous le nom du duc d'York, dernier fils d'Edouard IV, et où il fut accueilli en prince. Henri VII, ayant fait, à ce sujet, des représentations au roi de France, ce dernier éloigna Perkins qui se réfugia alors en Bourgogne. La duchesse cria d'abord à l'imposture,

dans le but de n'être pas accusée de cette intrigue ; puis, ayant l'air de se rendre à l'évidence, elle reconnut Perkins Warbeck pour l'héritier des Plantagenets et le successeur d'Edouard IV ; elle donna une garde et un train magnifique à Perkins, qui fut bientôt entouré d'une foule d'Anglais de distinction. Le grand chambellan, Guillaume Stanley, lui-même se rangea parmi les partisans de Perkins.

Condamnation et exécution de Stanley, complice de Perkins Warbeck (1495).

Cependant Perkins avait pour confident le chevalier Clifford, auquel toutes les particularités de cette intrigue étaient connues. Henri le gagna, et Clifford révéla au roi non-seulement le secret de la naissance de Perkins et de son éducation, mais ses noms de tous les partisans, en tête desquels se trouvait Stanley, que le roi avait jusque là comblé de faveurs. Stanley fut arrêté, et le roi ordonna qu'on lui fît son procès.

Stanley fit tout d'abord les aveux les plus complets.

« Mon corps ne m'appartient plus, dit-il dès qu'il fut sous les verroux ; mais j'espère sauver mon âme en avouant mes fautes. Il est trop vrai que j'ai un instant abandonné la cause du roi ; j'ai été séduit, entraîné ; mais j'ai la consolation d'avoir rendu précédemment au roi et à la patrie d'assez grands services pour mériter le pardon d'un instant d'erreur. Encore une fois, mon corps ne m'appartient plus ; que le roi en dispose, et que sa volonté soit faite. »

Henri VII devait beaucoup, en effet, à Guillaume Stanley, qui, plus que personne, lui avait facilité les voies pour arriver au trône ; et peut-être eût-il usé de clémence s'il eût obéi à ses propres inspirations ; mais Stanley, à raison même de son élévation, avait des ennemis nombreux, qui

s'efforcèrent de saisir cette occasion pour le perdre. On représenta au roi que la clémence cette fois serait de la faiblesse ; qu'elle aurait pour effet d'encourager les traîtres, et de mettre le trône en péril permanent. Henri d'ailleurs ne pouvait craindre qu'en cette circonstance on l'accusât de cruauté, les aveux de Stanley étant complets, et lui-même reconnaissait qu'il avait mérité la mort. Le coupable fut donc traduit devant le parlemeut, et répéta devant ses juges ce qu'il avait dit lors de son arrestation. Il ajouta :

« En parlant ainsi, milords, je fais mon devoir ; faites le vôtre, et sa majesté le roi ne faillira pas au sien. »

Lorsqu'on vint lui lire, dans sa prison, l'arrêt qui le condamnait à être décapité, il n'en parut ni surpris ni effrayé, et il demanda fort tranquillement si le moment de l'exécution avait été fixé. On lui répondit qu'il ne l'était pas encore.

« Le plus sage est donc, dit-il, de se tenir prêt à tout événement. »

Peu d'instants après, il se mit en prière, et il supplia le vénérable ecclésiastique qui était près de lui de ne le plus quitter. Cependant il était aisé de voir qu'il lui restait quelque espérance ; au moindre bruit qui se faisait entendre, ses regards se tournaient vers la porte de sa prison; sa respiration demeurait un instant suspendue, ses joues pâles se coloraient légèrement. Cela se renouvela plusieurs fois jusqu'au moment où l'on vint lui dire que tous les préparatifs de l'exécution étaient faits, et qu'il n'avait plus à disposer que de quelques minutes.

« Je suis prêt, répondit-il. »

Puis, après un instant de silence, il reprit :

— Mais le roi sait-il cela ?

— Sa majesté est informée de tout, lui répondit-on.

— Tout est bien alors, répliqua-t-il.

Il se mit à genoux et pria avec ferveur; puis se relevant, il dit :

— Marchons.

Dès ce moment il ne fit plus entendre une parole, et lorsque l'exécuteur, selon l'usage lorsqu'il s'agissait d'un grand personnage, le pria de lui pardonner l'accomplissement du terrible devoir qui lui était imposé, Stanley ne lui répondit que par un signe affirmatif accompagné d'un triste et sublime sourire. Quelques secondes après, sa tête, séparée du tronc, bondissait sur les planches de la plateforme.

Cette exécution ne changea rien à la situation des choses : Henri VII, n'avait qu'un sujet de moins. Perkins, loin de se laisser abattre par cette espèce de revers, n'en devint que plus audacieux; il rassembla ses partisans, acheta quelques navires et vint débarquer sur la côte de Kent, à la tête de six cents hommes, espérant être secondé par les habitants du pays; mais ceux-ci au contraire coururent aux armes, battirent le prétendant et lui firent cent cinquante prisonniers, qui furent égorgés sans aucune forme de procès. Dans le même temps, Henri convoquait le parlement et il obtenait un statut portant que personne ne pourrait être recherché pour avoir soutenu un roi actuellement règnant; Henri oubliait qu'il ne régnait pas alors, que ses partisans lui avaient donné la couronne de Richard : les rois, trop souvent, n'ont pas plus la mémoire de l'esprit que celle du cœur.

Cependant Perkins n'ayant pas pu se maintenir en Irlande, où il s'était retiré, se rendit en Écosse où, sur la recommandation de Charles VIII, roi de France, il fut

généreusement accueilli par Jacques IV dont les dispositions n'étaient pas favorables à l'Angleterre. Soit que Jacques crût à la réalité des droits de Perkins au trône, soit qu'il espérât intimider Henri VII par une démonstration hostile, non-seulement il traita l'imposteur en prince, mais il alla jusqu'à lui donner en mariage une de ses parentes et à mettre une armée à sa disposition. Perkins publia un manifeste dans lequel il accusait Henri d'usurpation et de tyrannie; il lui reprochait la mort de Stanley, et de plusieurs autres seigneurs qui n'avaient eu d'autre tort que de servir leur prince légitime; il lui demandait compte du sang des cent cinquante prisonniers de guerre versé contrairement aux lois de la guerre, et il annonçait hautement la résolution où il était de renverser ce roi cruel qui lui avait volé la couronne.

C'est encore à peu près ainsi que se traitent les souverains qui ont quelque querelle à vider. Les gens bien nés qui terminent un différent par les armes, s'abordent poliment; une fois sous les armes ils ne s'insultent point : les rois ou ceux qui veulent le devenir ne sont pas tenus d'en agir ainsi.

Aux Écossais, se joignirent les habitants du comté de Cornouailles qui, révoltés et battus une première fois, offrirent la couronne à Perkins. Ce dernier prit dès lors le nom de Richard IV. La guerre continua avec des alternatives de succès et de revers, jusqu'à ce qu'enfin le roi d'Écosse, peu satisfait de ces résultats, conclut une trêve avec Henri, et signifia à Perkins qu'il eût à chercher un asile ailleurs que dans son royaume.

Abandonné du plus grand nombre de ses partisans, le malheureux prétendant se retira dans le comté de Cornouailles, où quelques partis d'insurgés se maintenaient

encore; il les réunit et se mit à leur tête. Henri, marcha aussitôt contre lui. Perkins, en cette circonstance, paya bravement de sa personne, et bien qu'inférieurs en nombre, ses soldats se defendirent courageusement contre les forces du roi; mais enfin ils se dispersèrent.

Perkins, se réfugia dans une église; mais apprenant que sa femme, tombée aux mains de Henri, en était généreusement traitée, il se résigna à subir la loi du vainqueur, et il se livra lui-même au roi. Henri le fit conduire à Londres; là, on le promena dans les principales rues en le livrant aux huées de la populace. A chaque carrefour son escorte l'obligeait à s'arrêter; on faisait former parla foule un grand cercle autour de lui, et on le forçait de confesser à haute voix son imposture, en le menaçant de le livrer au peuple qui l'eût infailliblement massacré. Enfin, accablé d'outrages, couvert de fange et la rage dans le cœur, on le jeta en prison.

Traité avec moins de rigueur, Perkins n'eût peut-être pas songé à recommencer une lutte dont le résultat ne pouvait lui être que fatal; mais l'abjection même dans laquelle il était tombé ne fit qu'exciter en lui le désir de se venger : audacieux, entreprenant, il chercha d'abord les moyens de s'évader. Ne pouvant corrompre le geôlier, il parvint à s'emparer successivement de plusieurs ustensiles en fer qu'il cacha soigneusement, et avec lesquels il tenta de percer le mur de la prison. C'était un travail long et pénible, il fallait, à mesure qu'il avançait, faire disparaître les débris de pierre et de ciment, ce qu'il ne pouvait faire qu'en les mettant dans ses poches pour les jeter pendant le jour dans une fosse d'aisance où les disséminer dans la prison. Tant que le jour durait, il cachait le trou à l'aide du misérable grabat qui lui servait de lit. Lorsque la nuit

était venue, et qu'on l'avait enfermée dans sa cellule, il recommençait à desceller les pierres.

Enfin l'ouverture fut praticable, Perkins s'y glissa, se cramponna à l'orifice extérieur, et se laissa intrépidement tomber d'une hauteur considérable.

Son intention était de gagner l'Écosse où il espérait qu'à cause de son mariage, le roi ne lui refuserait pas les secours nécessaires pour se rendre sur le continent; mais en tombant il s'était fait une blessure qui, bien que légère ne lui permettait pas de se mettre en chemin sur-le-champ. Il parvint à trouver un asile à Londres, et pendant quelque temps il échappa aux recherches dont il était l'objet; enfin au moment où il allait sortir de la ville, il fut reconnu et arrêté. Cette fois, pour qu'il ne pût songer à une nouvelle évasion il fut envoyé à la Tour, qui était la prison la plus sûre de Londres.

Perkins n'ignorait pas que le comte de Warwick était comme lui enfermé à la Tour. Cette circonstance lui fit concevoir un nouveau projet de fuite beaucoup plus audacieux que le premier, et qui, en cas de succès, devait avoir des résultats bien autrement graves. D'abord, à force de soumission, de résignation apparente, il s'efforça de gagner les bonnes grâces du gouverneur. Il parlait de ses malheurs, comme de choses qu'il avait méritées, et il affectait un grand repentir d'avoir attenté à la puissance d'un roi qui s'était montré clément envers lui, puisqu'il eût pu lui ôter la vie, et qu'il s'était contenté d'abaisser son orgueil. Enfin il fit tant, que le gouverneur se prit de pitié pour cet homme qui avait joué un si grand rôle et dont l'épouse était née sur les marches d'un trône; il lui procura quelques distractions, et fut amené peu à peu à ne lui rien refuser.

— Monsieur le gouverneur, lui dit un jour Perkins, je

suis vivement touché de vos bontés pour moi. Cela me fait penser que, sauf la liberté, le comte de Warwick, qui est votre prisonnier comme moi, n'a rien à désirer.

— Ce n'est pas l'avis du comte, répondit le gouverneur; il est exigent, impatient, il me fatigue incessamment de plaintes injustes, et cependant je l'écoute et lui réponds toujours avec le plus grand respect, car c'est la volonté du roi. A parler franchement, ce prince trouble mon repos ; sans lui, je me croirais le plus heureux du monde, et s'il vous ressemblait, je n'aurais rien à désirer.

— Eh bien ! permettez-moi de le voir ; l'extrême solitude aigrit, en causant l'humeur s'adoucit ; le plus rude esprit s'empreint toujours un peu des sentiments exprimés fréquemment autour de lui. C'est une expérience à faire.

Le gouverneur consentit à ce que demandait l'adroit imposteur, à la condition que les entrevues auraient lieu en sa présence, condition que Perkins n'eut garde de rejeter. Les deux prisonniers se virent ; Perkins tint parole : il ne parla au prince que de résignation ; il dit qu'à tout prendre les chagrins de la royauté étaient bien plus grands que ceux qu'ils pouvaient ressentir, eux prisonniers. Mais tout en parlant ainsi, l'adroit imposteur saisissait tous les instants où les regards du gouverneur n'étaient point dirigés sur lui, pour faire comprendre au comte, à l'aide d'une pantomime expressive, que les discours qu'il tenait ostensiblement n'étaient qu'un moyen pour arriver à quelque chose de beaucoup plus important ; il parvint même à lui remettre quelques lignes écrites dans ce sens. Warwick dès lors affecta de changer d'humeur ; le gouverneur ne se sentait pas d'aise, et afin d'accélérer la conversion du comte, il permit que Perkins et lui passassent des jours entiers ensemble. Le soir venu, il se présentait, reconduisait Perkins dans

sa chambre, et lui-même rentrait chez lui, enchanté de l'excellence du procédé qui avait en si peu de temps transformé l'humeur intraitable du comte.

Mais ce changement d'humeur avait une toute autre cause que celle que lui assignait l'honnête gouverneur. Perkins, dans ses entretiens particuliers avec Warwick, s'était efforcé d'exalter l'esprit de ce dernier; il lui avait montré la population tout entière de Londres prête à se lever à sa voix et à proclamer et soutenir ses droits au trône. Warwick, se souvenant de la manière dont le peuple l'avait accueilli, alors que Henri VII lui avait fait parcourir la ville pour démontrer l'imposture de Lambert Simnel, se persuada aisément qu'il n'aurait qu'à se montrer pour que ses partisans surgissent de toutes parts.

— Nous ne pouvons employer que des moyens violents, lui dit Perkins; mais nous n'avons pas le choix. Voici mon projet; si vous le rejetez, nous resterons ici jusqu'à ce que la mort vienne rompre nos fers. Après avoir capté la confiance du gouverneur, je suis parvenu à me procurer deux excellents poignards et un asile impénétrable est tout prêt à nous recevoir quand nous serons hors d'ici. Ce soir donc, lorsque, selon son usage, le gouverneur viendra me chercher, nous le frapperons tous deux en même temps, l'un à la gorge, l'autre au cœur, afin qu'il ne puisse crier; nous lui prendrons le mot d'ordre qu'il porte toujours écrit sur une carte dans une poche de son pourpoint, et grâce à ce mot et au trousseau de clefs dont il est toujours armé, grâce surtout à la connaissance des localités que je possède, nous sortirons sans encombre... D'ailleurs, nous aurons toujours chacun un poignard, et une sentinelle n'a pas la peau plus dure qu'un gouverneur.

L'audace de ce projet effraya d'abord un peu le comte

de Warwick ; mais Perkins Warbeck lui peignit les joies de la liberté sous de si vives couleurs, qu'il parvint à le déterminer. Vers la fin du jour, le gouverneur arriva ; il prit part un instant à une conversation insignifiante, puis il se leva et salua le comte, ce qui était le signal ordinaire de la retraite. En ce moment, Perkins le saisit d'une main à l'épaule, et leva l'autre pour le frapper ; mais le gouverneur, doué d'une grande force physique, détourna le coup et se dégagea ; puis mettant l'épée à la main, il s'adossa au mur et fit tête à ses adversaires, en même temps qu'il appelait à l'aide de toute la force de ses poumons. Les gardes arrivèrent ; les deux prisonniers furent désarmés et garrotés, et un rapport fut sur-le-champ adressé au roi qui, saisissant l'occasion de se débarrasser du comte de Warwick, dont les droits ne laissaient pas de lui donner de l'inquiétude, ordonna que la justice eût son cours.

Condamnation et exécution de Perkins Warbeck (1499).

Perkins fut mis en jugement comme accusé de haute trahison à raison des faits antérieurs qui lui avaient été pardonnés, mais que ravivait sa dernière tentative. Il se défendit mal, et comme un homme pressé d'en finir, il récrimina contre le roi; se venta de l'avoir fait trembler, et finit par dire qu'il préférait la mort à un emprisonnement perpétuel. Il fut condamné et exécuté le même jour. Il marcha à la mort avec assez de résolution, et lorsque, arrivé au lieu du supplice, il aperçut la foule qui entourait l'échafaud, il dit avec dédain :

— Si j'avais gagné ma dernière bataille au lieu de la perdre, tous ces gens-là crieraient aujourd'hui *vive Richard IV!*

Ce furent ses dernières paroles.

Henri n'était pas sans crainte à l'égard du comte de Warwick, dont le nom et les malheurs suffisaient pour réveiller de vives sympathies ; et, en effet, la condamnation du prince produisit une assez vive émotion à Londres ; on vint dire au roi que l'exécution ne serait peut-être pas sans danger.

— Eh quoi ! dit le monarque, n'est-il pas convaincu d'avoir tenté d'arriver au trône par l'assassinat et la révolte ?

Cela était vrai ; mais, à ce compte, que de souverains auraient porté leur tête sur l'échafaud ! N'était-ce pas aussi par le meurtre et la révolte que Henri VIII lui-même était arrivé à la royauté ?

— D'ailleurs, ajouta-t-il en temporisant, le péril ne serait pas moins grand, et peut-être ne se présenterait-il pas une occasion si favorable pour en finir ?

Cela était plus logique : le bourreau, aussi bien que le canon, peut être regardé comme l'*ultima ratio regum*. Il fut donc résolu que le comte serait exécuté.

Warwick, qui avait passé la plus grande partie de sa vie dans la captivité, était faible, étiolé au moral comme au physique. Quand on vint lui lire son arrêt de mort, il s'évanouit.

— C'est ce traître de Perkins qui m'a perdu, dit-il, lorsqu'on fut parvenu à lui faire recouvrer l'usage de ses sens. Je ne me plaignais point, moi ! et je ne voulais pas faire ombrage au roi... Il faut qu'on aille lui dire que je lui demande pardon, et que je resterai à la Tour, sans me plaindre, tant qu'il lui plaira.

Il insista sur ce point, et, à plusieurs reprises, il demanda ce que le roi avait répondu. On éluda la question jusqu'à ce que le moment fût arrivé de lui dire qu'il devait se pré-

parer à mourrir. Le malheureux prince sembla alors puiser dans l'excès de ses souffrances morales une force passagère.

— Mon Dieu ! dit-il dans un accès d'abnégation comme en ont tous les malheureux, pourquoi donc regretterais-je la vie qui m'a été si amère ? Le roi veut que je meure, que sa volonté soit faite ; ce ne sera qu'un crime de plus sur sa conscience.

Il marcha à la mort avec une résolution apparente ; mais arrivé à l'échafaud, cette fermeté factice l'abandonna, et lorsque sa tête tomba, il y avait déjà quelques instants qu'il était mort moralement.

Procès, condamnation et exécution des juges Empson et Dudley (1509).

En 1509, Henri VIII ayant succédé à Henri VII, et le royaume étant paisible, on pouvait espérer quelque adoucissement dans les formes du gouvernement. Le nouveau monarque n'avait que seize ans ; on le disait doux, clément ; mais il ne tarda pas à démentir cette bonne opinion qu'on avait de lui, en donnant l'ordre d'arrêter deux magistrats, Empson et Dudley, que Henri VII avait nommés juges, ayant pour mission particulière de connaître des cas de trahison et de punir les coupables, non de peines corporelles, mais de peines pécuniaires, en leur infligeant des amendes proportionnées à la gravité du méfait.

Henri VII, en prenant cette mesure, n'avait pas obéi à un sentiment d'humanité ; ce n'avait pas été la crainte de répandre le sang de ses sujets : son avarice sordide la lui avait seule suggérée : on versait un peu moins de sang sur l'échafaud ; mais l'or abondait dans les coffres du roi, et c'était pour ce dernier une compensation qu'il trouvait suf-

fisante. Empson et Dudley étaient courtisans, et ils n'ignoraient pas que le meilleur moyen pour plaire au roi, était de trouver le plus de coupables possibles, surtout parmi les riches ; aussi n'avaient-ils pas tardé à s'attirer la haine publique par une foule de condamnations iniques; un grand nombre de familles honorables avaient été réduites à la misère par ces deux hommes, auxquels l'insatiable cupidité du roi ne laissait pas de repos. Des cris, des plaintes, des menaces s'élevèrent contre eux de tous les points du royaume, dès que le monarque avare fut mort.

Or, Henri VIII, ce prince que l'on croyait si doux et si clément, n'imagina rien de mieux, pour donner satisfaction au peuple, que d'envoyer à l'échafaud les deux créatures de son père. Il avait hérité des richesses amassées par Henri VII, et rien n'eût été plus facile que de restituer les sommes extorquées ; il les garda pour subvenir aux folles dépenses dans lesquelles l'entraînait un amour effréné des plaisirs, et il offrit deux têtes pour solde de tout compte.

L'instruction du procès d'Empson et de Dudley commença ; mais quelque bonne volonté que l'on eût de les sacrifier, on ne trouva pas d'éléments suffisants pour motiver une condamnation capitale : les accusés se retranchaient derrière l'obéissance qu'ils devaient au roi ; ils prouvaient qu'au lieu de s'être laissé emporter trop loin par un zèle aveugle, ils avaient montré une mansuétude que le monarque défunt leur avait souvent reprochée.

— Ce n'est pas nous qui sommes en cause, dit courageusement Dudley ; c'est la mémoire du feu roi.

Empson tint le même langage :

— Si l'on trouve que nous avons fait entrer trop d'argent dans le trésor royal, dit-il, qu'on fasse restitution ;

nous avons pu nous tromper, car nous sommes hommes; mais nous n'avons jamais profité de l'erreur.

L'accusation s'empara alors de ces paroles, dans lesquelles elle prétendit trouver des preuves de haute trahison; on dit que les accusés après s'être efforcés, par leurs exactions, d'attirer sur le feu roi la haine de ses sujets, conspiraient maintenant contre le roi régnant en le dénonçant publiquement comme un prince injuste et un tyran cruel.

L'esprit se révolte au récit de tant de sottises, de lâchetés et d'infamies; on se refuse à croire que de telles accusations aient pu paraître sérieuses même aux juges les plus prévenus; elles suffirent pourtant pour motiver une condamnation à la peine de mort des deux accusés. Ces malheureux, en entendant l'arrêt qui les condamnait à avoir la tête tranchée, ne pouvaient croire au témoignage de leurs sens; puis, quand il ne leur fut plus possible de douter, ils écrivirent au jeune roi, le suppliant de prendre en pitié deux de ses plus fidèles sujets, lesquels n'étaient coupables que d'avoir servi avec trop de dévoûment le roi son père.

— Ce n'est pas moi qui les ai condamnés, répondit Henri VIII, et ce serait mal commencer mon règne que d'arrêter le cours de la justice.

Les condamnés furent exécutés vingt-quatre heures après le prononcé de leur sentence; ils montrèrent peu de courage. Juges prévaricateurs, ils furent conduits au lieu du supplice au milieu des huées et des imprécations des nombreuses victimes de leur lâche complaisance. Dudley fut décapité le premier. Au bruit du coup de hache, Empson tomba, s'évanouit, et lorsqu'on le releva, il ne donnait plus signe de vie; l'arrêt fut exécuté sur son cadavre.

Condamnation et exécution du duc de Buckingham, fils du duc du même nom mis à mort par ordre de Richard III (1521).

Douze ans s'étaient à peine écoulés depuis ce double assassinat juridique, lorsque le duc de Buckingham, fils de celui qui avait perdu la vie sous Richard III, fut accusé de haute trahison par le premier ministre cardinal Wolsey.

Thomas Wolsey était fils d'un gentilhomme d'Ipswich, et non le fils d'un boucher, comme on le croit communément, erreur fort peu importante d'ailleurs. Envoyé de bonne heure à l'université d'Oxford, il prit rapidement ses grades, et fut fait ensuite recteur de Lymington par le marquis de Dorset, dont il avait élevé les enfants. Il jouissait à peine de sa nouvelle dignité, qu'il fut arrêté et mis aux fers par ordre d'un juge de paix, pour s'être enivré et avoir excité une querelle dans une réunion publique. Cette disgrâce n'arrêta pas son avancement ; comme, bien que corrompu, il possédait des talents réels, il continua à s'élever. Enfin, il fut chargé de négocier le mariage de Henri VIII avec Marguerite de Savoie. Cette ambassade lui valut le doyenné de Lincoln ; et ce fut alors qu'Henri le choisit pour favori et lui confia l'administration des affaires. Wolsey se prêtait à toutes les folies des libertins de la cour, et sa maison était le théâtre des plaisirs criminels du roi, qui le trouvait tout à la fois soumis et entreprenant. Pour un monarque aussi faible et aussi vicieux que Henri VIII, de pareilles qualités étaient précieuses, et créé premier ministre, Wolsey gouverna tout le royaume à sa fantaisie. Il était à la fois légat, cardinal, évêque, premier ministre et possesseur d'un grand nombre de bénéfices. N'étant pourtant pas encore satisfait, il obtint du pape une bulle

qui lui donnait le pouvoir de faire des chevaliers, des comtes, de légitimer les bâtards, de donner des degrés dans les lois, la médecine, la théologie, et d'accorder toutes sortes de dispenses.

L'orgueil de cet homme, son insatiable ambition, lui firent de nombreux ennemis parmi la noblesse; mais il était si puissant, que personne n'osait l'attaquer ouvertement. Le duc de Buckingham n'eût certainement pas montré plus de courage que tous les autres, s'il n'y eût été poussé par une circonstance particulière qui témoignait de son ignorance. Ce gentilhomme descendait, par les femmes du duc de Glocester, fils d'Édouard III, et comme tel il avait des prétentions au trône; mais il ne songeait pas à les faire valoir, lorsqu'il fut circonvenu par un moine visionnaire qui passait pour un savant astrologue, déchirant à son gré le voile de l'avenir. Le duc, qui s'occupait beaucoup lui-même d'astrologie, s'attacha ce moine, et il en vint bientôt à ne rien faire sans le consulter et à se soumettre presque aveuglément à ses volontés. Le moine, après de nombreuses opérations astrologiques, lui déclara qu'il arriverait infailliblement à la couronne s'il parvenait à détacher Henri VIII du cardinal Wolsey, ce qui serait d'autant plus facile que le cardinal était détesté de toute la noblesse du royaume, et que la plupart des seigneurs n'attendaient qu'une occasion favorable pour obliger le roi à renvoyer son indigne favori.

Dès lors Buckingham n'hésite plus : il se pose en prétendant et s'entoure d'un certain nombre de partisans. Wolsey en est instruit, et il s'en réjouit; il met en campagne des émissaires qui épient toutes les démarches du duc, et lui rendent compte des moindres circonstances. Buckingham est entraîné à donner des instructions écrites à ses

partisans; plusieurs de ces pièces tombent aux mains du cardinal, qui accuse alors hautement le duc de conspiration et obtient du roi l'ordre de son arrestation et de sa mise en jugement.

Mis sous les verroux, le duc commença à perdre un peu de la confiance qu'il avait eue jusque là en l'astrologie, et il vit clairement que le moine, après l'avoir provoqué, l'avait trahi. Ce fut là le fond de sa défense lorsqu'il comparut devant ses juges.

— Je suis la victime d'un misérable fourbe, dit-il, et l'on ne peut me reprocher avec justice qu'un moment d'exaltation que je désavoue aujourd'hui. Milords, il n'est pas un de vous qui ignore que mon père est mort pour la cause du duc de Richemond, depuis Henri VII, père du roi actuel. Comment aurais-je pu vouloir détrôner le fils du souverain que mon père a aidé si puissamment à ceindre la couronne? La mort du duc mon père, assassiné sur l'ordre de Richard III, est une dette que la maison des Tudor n'a point payée ; donc, si j'ai failli, que le roi me pardonne, afin que nous soyons quittes.

Cette défense aurait pu avoir quelque succès, si le cardinal eût été moins interressé à la perte de l'accusé ; mais il fallait absolument à Wolsey un exemple qui intimidât les mécontents, et le roi et le parlement furent impitoyables comme lui : Buckingham fut condamné à la peine de mort comme coupable de haute trahison.

Lorsque le grand sénéchal, prononçant contre lui la sentence, fit entendre le mot de traître, le duc l'interrompit :

— Milord, lui dit-il, je ne suis point un traître ; je n'ai de haine contre personne, et la preuve de cela c'est que je vous pardonne de grand cœur, à vous et à vos collègues, ce que vous avez fait contre moi.

Le grand sénéchal reprit sa lecture et l'acheva ; puis il dit :

— Milord, vous pouvez vous adresser directement au roi, et mon opinion est que sa majesté vous fera au moins grâce de la vie.

— Merci du conseil, milord, répliqua le duc ; mais je ne pense pas que ma vie vaille maintenant la peine que je la demande. Puisse le ciel vous pardonner et avoir autant pitié de vous que de moi.

Cela dit, et le grand sénéchal s'étant retiré, le duc se mit en prière, et il parut désormais étranger à tout ce qui se passait autour de lui. On espérait pourtant que le ministre, satisfait d'une condamnation, s'en tiendrait là, et que l'exécution n'aurait pas lieu ; mais il en fut autrement : Wolsey était aussi vindicatif et cruel que le fut depuis le cardinal de Richelieu. En général, les ambitieux célibataires sont les plus cruels de tous, par la raison qu'il ne peut pas y avoir en eux de passion dérivative, et cette cruauté doit nécessairement atteindre les dernières limites, lorsque s'y joint l'orgueil de la prélature.

Le duc de Buckingham fut donc conduit à Tower-Hill, où, d'après la sentence, l'exécution devait avoir lieu.

— A quoi bon ce déploiement de forces, dit-il alors qu'il se trouvait entre deux haies de soldats ; ai-je donc l'air d'un homme qui veut fuir ou qui fait mine de se défendre ?

Il se livra à l'exécuteur avec la plus complète résignation, plaça sa tête sur le billot, selon les indications qui lui furent données, et il reçut le coup mortel sans avoir proféré une plainte ou un regret.

—

Disgrâce, procès et mort du cardinal Wolsey (1529).

Six ans s'écoulèrent sans que les événements politiques fissent de nouveau couler le sang sur l'échafaud; mais le temps approchait où les passions de Henri VIII devaient produire des scènes étranges et fatales. Catherine d'Aragon, son épouse, étant plus âgée que lui de six ans, ce jeune débauché alla chercher ailleurs des distractions; il eut d'abord des amours faciles, mais enfin il s'éprit d'Anne de Boleyn, fille d'un gentilhomme de distinction, et qui réunissait à une grande beauté tout ce que les grâces et l'esprit ont de plus séduisant. Ne pouvant séduire sa maîtresse, il résolut d'en faire sa femme. Pour cela il fallait obtenir du pape Clément VII une bulle qui prononçât le divorce contre Henri et Catherine d'Aragon. Le cardinal Wolsey fut chargé de cette négociation: la bulle fut expédiée; puis tout-à-coup cette bulle est révoquée. Le roi alors accusa Wolsey de trahison; Anne de Boleyn, prévenue contre le cardinal, s'efforça de le perdre. On lui demanda les sceaux, qui furent confiés à Thomas More ou Morus; on ordonna à Wolsey de quitter son palais de Londres, qui devint la demeure des rois sous le nom de White-Hall. On trouva chez lui un buffet rempli de vaisselle d'or, des meubles somptueux, et jusqu'à mille pièces de fine toile de Hollande.

Ces richesses ne contribuèrent pas peu à la perte du cardinal; la chambre haute dressa contre lui un acte d'accusation ne contenant pas moins de trente griefs, parmi lesquels se trouvait celui-ci, considéré comme acte de haute trahison: *que Wolsey, bien qu'atteint d'une maladie honteuse, avait osé parler à l'oreille du roi, au risque de lui insuffler le venin dont, lui cardinal, était tourmenté.*

La chambre des communes rejeta tous ces chefs d'accusation ; mais Wolsey n'en demeura pas moins exilé à sa maison de campagne, où le roi le fit bientôt arrêter par le comte de Northumberland. Wolsey excipa d'abord de sa qualité de cardinal qui devait mettre sa personne à l'abri de toute atteinte ; mais voyant que le comte persistait à remplir la mission dont il était chargé, il consentit à partir pour Londres, à condition qu'il s'y rendrait à petites journées. Chemin faisant il alla visiter le comte de Shrewsbury, et il annonça l'intention d'y passer quelques jours ; mais dès le lendemain, au sortir de table, il se trouva mal et s'évanouit. Revenu à lui, il demanda à être transporté à l'abbaye de Licester.

— Je suis venu, dit-il à l'abbé, pour laisser mes os parmi vous, car le poison me brûle.

On croit que, en effet, Henri VIII, ayant échoué une première fois dans ses accusations, avait trouvé plus simple et surtout plus expéditif de le faire empoisonner. Ce qui est certain c'est que sa maladie fit des progrès rapides. On avait placé dans la ruelle de son lit un officier chargé de pourvoir à tous ses besoins ; mais le cardinal moribond ne demandait rien, seulement il s'écriait de temps en temps :

— Ah ! si j'avais servi mon Dieu comme j'ai servi mon roi, il ne m'aurait pas ainsi abandonné dans l'adversité.

Il mourut bientôt après, tourmenté par le repentir et déchiré par le remords.

Cependant le respect des peuples pour l'autorité pontificale s'affaiblissait de jour en jour, et plus le roi trouvait d'opposition, plus il était disposé à franchir tous les obstacles. Enfin les choses en vinrent à ce point, que les ecclésiastiques furent contraints de reconnaître le roi pour protecteur et chef de l'église d'Angleterre ; puis bientôt après

le parlement donna au roi le titre de chef suprême de l'Église anglicane, titre auquel on attacha toute l'autorité spirituelle du pape.

Le roi épousa Anne de Boleyn, et l'on ordonna un serment pour reconnaître que la succession appartenait à leur postérité.

La situation d'Henri VIII devint bientôt intolérable : le duc de Norfolk, et Gardimer, évêque de Winchester, en feignant de reconnaître sa suprématie, excitaient la haine contre les partisans de Luther, dont le nombre augmentait chaque jour, tandis que, d'un autre côté, la reine Anne de Boleyn, Thomas Cromwel, secrétaire d'état, et Cramner, archevêque de Cantorbéry, secrètement favorables aux luthériens, le poussaient aux dernières extrémités contre le saint-siége. On brûla quelques hérétiques par ordre du roi; mais cela ne put faire que les catholiques ne pardonnassent à Henri VIII sa révolte contre le pape. Un franciscain osa lui dire en chaire que *plusieurs faux prophètes l'avaient trompé; mais qu'il l'avertissait, lui, de la part de Dieu, que les chiens lécheraient son sang, comme ils avaient léché autrefois celui d'Achab.*

Quelques jours après, un franciscain parla dans le même sens; on le cita devant le conseil, et le comte d'Essex, lui ayant dit qu'il méritait d'être jeté dans la Tamise, il répondit : « Faites; le chemin du ciel est aussi court par eau que par terre. »

Condamnation et exécution d'Elisabeth Barton et de ses complices (1535).

La fraude ne tarda pas à se joindre à l'audace des mécontents; ils s'adjoignirent une espèce de convulsionnaire, Élisabeth Barton d'Aldington, de la province de Kent, et

que le peuple appelait la sainte fille de Kent. Un nommé Richard Master, vicaire de la paroisse de cette fille, alla trouver Warham, archevêque de Cantorbéry; il persuada à ce prélat superstitieux qu'Élisabeth était inspirée, et il en reçut l'ordre d'écrire soigneusement tout ce qu'elle dirait. Bientôt la mauvaise fois succéda ou se joignit à l'illusion; Élisabeth apprit à contrefaire les extases, et d'un ton extraordinaire elle articulait les discours qui lui étaient dictés par son directeur. On la fit ainsi déclamer contre les innovations faites dans le gouvernement ecclésiastique et contre le divorce du roi; elle déclara que si Henri persistait dans cette voie, il perdrait la faveur du Tout-Puissant en une heure, sa couronne en un mois, et qu'il mourrait de la mort des scélérats.

A mesure que cette fille montrait plus d'audace, ses partisans devenaient plus nombreux; on publia un recueil des prophéties d'Élisabeth.

Henri VIII, qui était lui-même fort superstitieux, hésita d'abord à sévir contre cette misérable et les factieux dont elle était l'instrument; mais enfin il la fit arrêter ainsi que ses complices : Masters, Bocking, Deering, Rich, Risly et Glod. D'abord, tous se posèrent en martyrs, croyant imposer et pousser le peuple à quelque démonstration séditieuse; mais ils ne tardèrent pas à se montrer plus humbles quand ils virent qu'on était résolu à les traiter selon leurs œuvres. Élisabeth Barton avoua qu'elle avait cédé aux ordres et aux menaces de Master, et ses complices la suivirent dans cette voie de révélations. On aurait pu, on aurait dû se montrer clément envers cette pauvre fille; mais le roi ne pouvait lui pardonner de lui avoir fait peur; tous furent condamnés comme coupables de trahison, et exécutés le même jour. Contre toute attente, ces malheu-

reux montrèrent beaucoup d'énergie : l'approche de la mort produisit sur Élisabeth Barton une surexcitation nerveuse qui la jeta dans les hallucinations, les visions qui étaient la première cause de sa perte ; Master ne cessa jusqu'au dernier moment de faire entendre contre le roi des prophéties les plus menaçantes, et soit qu'ils fussent parvenus par ce moyen à jeter quelque enthousiasme au cœur de leurs complices, soit que la crainte du ridicule dominât chez ces derniers la crainte de la mort, tous firent preuve d'un grand courage.

Ces exécutions ne furent que le prélude d'autres exécutions plus importantes, et qui devaient avoir un grand retentissement.

Condamnation et exécution de Jean Fisher, évêque de Rochester (1535).

Au nombre des hommes éminents qui avaient d'abord été séduits par les prétendues prophéties d'Élisabeth Barton et les imposteurs auxquels cette fille obéissait, était l'évêque de Rochester, Jean Fisher, qui avait été longtemps honoré de la confiance du roi. C'était un homme digne, par sa vertu et ses lumières, de la vénération publique. Mais les plus grands hommes ne sont pas à l'abri d'une faiblesse ; et Fisher avait eu celle de croire à la prétendue mission divine d'Élisabeth Barton ; il en avait même dit son avis à Henri VIII, ce qui n'avait pas peu contribué à effrayer le monarque. L'imposture ayant été découverte, on n'osa pas traiter d'abord l'évêque de Rochester avec la même rigueur que les principaux auteurs de cette méprisable intrigue ; mais on exigea qu'il prêtât le serment de suprématie. Fisher s'y refusa ; il dit que quelque parti que le roi pût prendre il serait toujours son sujet et servi-

teur fidèle ; mais que ce serment alarmait sa conscience, et qu'il ne le prêterait point.

Le roi, furieux de cette résistance, donna l'ordre d'arrêter Fisher, et de l'enfermer à la Tour. On pensait généralement que Fisher, venant d'être élevé à la dignité de cardinal, voudrait jouir de toutes les prérogatives de cette dignité, et qu'en conséquence il finirait par céder à la volonté du monarque ; mais il n'en fut rien, il répondit constamment qu'il ne consentirait jamais à capituler avec sa conscience.

— J'avoue, disait-il, que je n'ai point approuvé le divorce du roi, cause de tant de troubles, et j'ai manifesté ma désapprobation de cet acte. J'ai pu errer sur ce point ; mais il n'en peut être de même pour le refus de serment ; il n'appartient à personne d'apporter des modifications à la sainte religion, dans laquelle je suis né, et dans laquelle je veux mourir.

Henri, de plus en plus irrité, ordonna qu'on lui fit son procès. Alors on l'accusa d'avoir trempé dans l'intrigue de la fille Barton, dont il n'avait été que la dupe ; on rappela les prédications insensées de quelques moines, et l'on prétendit que ces séditieux n'avaient été que les agents de l'évêque de Rochester, et que ce dernier était le véritable auteur des paroles menaçantes que ces fanatiques religieux avaient adressées au roi. Ce fut sur ces grifs que l'on bâtit l'acte d'accusation.

Fisher vit bien alors qu'il était perdu ; car il savait quelle était la faiblesse et la lâcheté du parlement; mais il n'en parut pas ému, et ce fut avec tout le calme de l'innocence qu'il comparut devant ses juges. Interrogé sur ses prétendues intrigues contre l'autorité royale, il répondit avec fermeté ;

— Pourquoi tenterais-je de repousser cette absurde accusation ? Il n'est personne ici qui me croie coupable de

ces faits. J'ai été trompé comme beaucoup d'entre vous, et je suis moins coupables que ceux qui ont partagé mon erreur, car je n'accuse personne.

On lui dit qu'en refusant de prêter le serment de suprématie, il avait désobéi au roi, et que cette désobéissance était une excitation à la révolte.

— Le roi, j'en suis sûr, n'a jamais douté de ma fidélité, répliqua-t-il; j'ai pu involontairement déplaire à sa majesté, et il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque me voici devant les juges qu'il lui a plu de me donner. Je suis prêt à subir les conséquences de ce malheur. Ce n'est pas là, j'imagine le langage d'un révolté.

On entendit quelques témoins qui vinrent dire que l'évêque de Rochester avait eu plusieurs entretiens avec Élisabeth Barton, et qu'il l'avait engagée à persévérer dans son imposture.

— Mais alors je serais moi-même un vil imposteur, répondit l'accusé à ces dépositions, et si cela était, je me sauverais en prêtant le serment que l'on exige de moi.

Cela était tellement évident, que l'on fut obligé d'abandonner ce chef d'accusation; mais on maintint que le refus du serment était une excitation à la révolte, et Fisher fut condamné à la peine de mort comme coupable de haute trahison. Il s'attendait à ce résultat, et toutes ses dispositions étaient faites; car il pensait que l'exécution aurait lieu sur-le-champ; mais après le prononcé de la sentence, le roi fit faire près de lui de nouvelles tentatives pour obtenir la prestation du serment de suprématie : à ce prix, on lui promettait grâce pleine et entière, et réhabilitation complète. Le condamné demeura inébranlable.

— Qu'il meure donc! s'écria Henri lorsqu'on vint lui dire le résultat de ces tentatives.

Fisher montra autant de calme en allant à la mort qu'il en avait montré devant ses juges. Comme le gouverneur de la Tour le conduisait à la porte de la prison pour le remettre entre les mains du shériff, il remercia cet officier de la douceur avec laquelle il l'avait traité pendant sa détention. Arrivé au lieu de l'exécution, loin de s'assombrir à l'aspect des instruments du supplice, il parut environné comme d'une auréole de douce joie. Il leva les yeux au ciel, fit une courte prière, puis se tournant vers l'exécuteur :

— Mon ami, lui dit-il, faites votre devoir; on ne saurait sans injustice vous imputer à crime d'obéir à la loi, et en ce qui me concerne, j'estime que l'acte que vous allez accomplir ne peut charger votre conscience.

Ce fut dans ces sentiments que quelques secondes après, il expira.

Faible, cruel et superstitieux, Henri VIII ne devait plus s'arrêter dans cette voie de sang qu'avait ouverte sa querelle avec le pape. Cette querelle était cependant devenue moins intense; on négociait un accommodement, lorsque la nouvelle de l'exécution de Fisher ralluma la colère du sacré collége. Un cardinal mis à mort pour la défense des droits du saint siége : c'était là une énormité qui demandait prompte et terrible vengeance; elle ne se fit pas attendre. Le pape Paul III cita Henri à son tribunal, l'excommunia en cas de désobéissance, déclara son mariage avec Anne de Boleyn illégitime, délia ses sujets du serment de fidélité, livra son royaume à qui voudrait le prendre, etc.

Henri ne trouva rien de mieux, pour répondre à cette bulle, que de commettre un nouveau meurtre juridique.

—

Condamnation et exécution de Thomas More (1535).

Thomas More, lors de la disgrâce du cardinal Wolsey, avait été fait chancelier. C'était un homme vertueux, incapable de transiger avec sa conscience, et assez philosophe pour ne faire aucun cas de la fortune. Voyant, en 1532, qu'un schisme était inévitable, il supplia le roi de lui permettre de se retirer, et il renonça à sa dignité avec plus de joie qu'il n'en avait eu en l'acceptant. Plus tard, comme on voulait l'obliger à prêter le serment de suprématie, il répondit que toute question sur cet article était une arme à deux tranchants, et qu'il fallait perdre l'âme ou le corps, soit que l'on obéît ou qu'on résistât. Il fut aussitôt emprisonné, et après la bulle d'excommunication que nous venons de rapporter, la colère de Henri se tourna vers ce vertueux citoyen et il le livra au parlement. L'acte d'accusation (indictment) dressé contre l'ex-chancelier contenait quatre chefs principaux, lesquels étaient de n'avoir point approuvé le second mariage du roi, d'avoir refusé de s'expliquer sur la suprématie; d'avoir conseillé à l'évêque Fisher de refuser le serment, d'avoir écrit audit évêque plusieurs lettres pour l'affermir dans sa révolte; enfin d'avoir comparé ledit serment à une épée à deux tranchants, comparaison malicieuse que l'évêque Fisher avait faite presque dans les mêmes termes, ce qui prouvait qu'ils s'étaient concertés.

Bien que More prévît le sort qui lui était réservé, il ne laissa pas de se défendre avec beaucoup de mesure et une convenance parfaite.

— Milords, dit-il lorsque la parole lui fut donnée, autant que mes souvenirs sont fidèles, l'accusation se divise en

quatre chefs principaux. Je tâcherai, avec l'aide de Dieu, de répondre successivement à chacun d'eux.

Un premier article m'impute à crime de n'avoir point approuvé le second mariage du roi. J'avoue que, dans cette importante affaire, je fis connaître à sa majesté les doutes que me suggérait ma conscience. Il n'était ni dans ma volonté ni dans mon devoir de lui dissimuler mes sentiments; jamais je ne me croirai coupable de lèse-majesté pour avoir fait connaître à mon prince les idées que m'inspirait un projet si intimement lié à la paix du royaume. Je dirai plus : Si, dans cette occasion, j'eusse fait entendre la voix de flatterie, si j'eusse dissimulé ce qui me semblait être la vérité, alors réellement je serais devenu traître à mon Dieu et à ma patrie; et si de nouvelles dignités eussent été la récompense de mon infamie, je me serais dit secrètement à moi-même que je méritais l'échafaud et non des récompenses. Toutefois, si j'ai offensé le roi par ma sincérité, si c'est un crime pour un sujet de dire la vérité au prince qui l'interroge, ne croyez-vous pas, milords, que j'ai déjà suffisamment expié ma faute par la perte de mes fonctions, par la ruine de ma fortune, et par les dégoûts d'une année d'emprisonnement?

J'apprends par le second article que j'ai violé un acte rendu par le dernier parlement; c'est-à-dire qu'interrogé deux fois dans ma prison sur ce que je pensais de la suprématie du roi, je mis une malicieuse et perfide obstination à ne point expliquer mes sentiments à ce sujet, et qu'il m'est échappé de dire que je m'inquiétais peu de la justice ou de l'injustice de cet acte, parce que je ne jouissais d'aucun bénéfice ecclésiastique.

Je proteste, milords, que, dans cette circonstance comme dans aucune autre, il n'est pas sorti de ma bouche un seul

mot qu'on puisse m'imputer à crime. Il y avait dans mes paroles de la réserve, mais point de malice. Il me souvient d'avoir dit à cette époque aux commissaires que je ne voulais plus songer désormais qu'aux amertumes de la passion de Jésus-Christ, et au moyen de sortir saintement de ce monde de misères. Je ne souhaite de mal à personne ; si cette innocence de cœur ne suffit point pour me sauver la vie, je ne désire plus de vivre. Ce qui est certain, c'est que je n'ai transgressé aucune loi, que je ne me suis rendu coupable d'aucune trahison ; car ni le statut du parlement ni aucune espèce de loi ne peuvent punir le silence d'un homme. Un citoyen ne doit compte à la loi que de ses paroles et de ses actions ; quand aux secrets du cœur, Dieu seul en est le juge.

Dans le troisième article, je suis accusé de tentatives malicieuses, de coupables efforts, de traîtreuses pratiques contre le statut, pour avoir écrit à l'évêque Fisher, pendant ma détention à la Tour, plusieurs lettres dans lesquelles, dit l'indictment, j'exhortai ce prélat à embrasser mon système de révolte et à rejeter le serment. Il existe un moyen fort simple de prouver mon crime : qu'on produise les pièces de cette correspondance, qu'on en donne lecture à la Cour. Mais on a déjà eu la précaution de dire que l'évêque avait brûlé toutes mes lettres.

Voici donc la vérité :

« J'ai écrit quelques lettres à Fisher ; elles roulaient toutes sur des affaires personnelles, ou sur ces détails de la vie privée si ordinaires entre de vieux amis. Une seule lettre était relative à la question de la suprématie. Fisher m'avait prié de lui faire connaître quelles réponses je donnais aux commissaires chargés de m'interroger sur ce point. Je lui répondis que ma conscience était éclairée sur cet

objet, et que c'était à lui à se faire une opinion individuelle que je me garderais bien d'influencer.

« Dieu m'est témoin, et puisse mon âme être aussi sûrement sauvée qu'il est vrai que je ne lui donnai pas d'autre réponse ! Je présume qu'il n'y a dans tout ce que je viens de dire aucune infraction à la loi.

« J'arrive au quatrième grief, sur lequel on a longuement insisté : je veux parler de la réponse que je fis aux commissaires sur le serment de la suprématie, que j'ai, dit-on, comparé à un glaive à deux tranchants. On a conclu d'une réponse semblable donnée par l'évêque Fisher, qu'il existait entre nous un concert secret. A cela, je réplique que ma réponse aux commissaires était conditionnelle; voici mes propres paroles : *S'il y a un double danger à adopter ou à rejeter la loi du serment, si elle frappe comme un glaive à deux tranchants, n'y a-t-il pas une sorte d'injustice à la mettre en action contre moi, qui, jusqu'ici, ne l'ai jamais contredite, ni par ma conduite, ni par mon langage.* J'ignore ce qu'a pu dire l'évêque Fisher. Si sa réponse a été conforme à la mienne, ce n'est point qu'il y eût machination entre nous, mais c'est que le hasard, en nous inspirant la même idée, nous l'a fait exprimer sous la même forme.

« Pour conclure, je déclare que je n'ai jamais parlé contre cette loi à qui que ce soit au monde, quoiqu'on ait peut-être dit le contraire à sa majesté. »

Cette défense si noble et si simple ne pouvait avoir une grande influence sur des juges prévenus, dont la résolution était prise à l'avance, et qui déjà avaient fait leurs preuves d'obéissance aux volontés du souverain ; elle fut au contraire considérée comme contenant les aveux les plus complets sur tous les chefs d'accusation ; ainsi, More avouait que Fisher lui avait demandé son sentiment sur la loi du

serment et qu'il lui avait répondu; les expressions malicieuses qu'on l'accusait d'avoir proférées à ce sujet, il les répétait, et il convenait sans difficulté qu'il avait désapprouvé le second mariage du roi, ce qui, selon ses juges, le rangeait naturellement parmi les ennemis du souverain; on ne voulut voir rien autre chose dans ces explications, et l'on n'avait pas besoin d'autres preuves d'une culpabilité si évidente. En vain More s'efforça-t-il de rétablir les prémisses des propositions énoncées dans sa défense, et de démontrer qu'on en tirait des conséquences nécessairement fausses, sa condamnation fut prononcée. L'arrêt était ainsi conçu :

« Thomas More, la cour te condamne à être ramené dans la prison de la tour de Londres par le shériff William Kingston, pour être de là conduit sur un tombereau à la place de Tyburn, où tu seras pendu; sans attendre que mort s'en suive, tu seras détaché du gibet; les parties de ton corps seront coupées, ton ventre ouvert, tes entrailles brûlées, ton corps démembré; les quatre quartiers de ton cadavre resteront exposés sur les principales portes de la ville de Londres, et ta tête sur le pont de la Tamise. »

More entendit sans pâlir ce monstrueux arrêt, et il se prépara à la mort en vrai philosophe n'ayant d'attachement à la vie qu'autant qu'elle peut être utile. Ses amis firent quelques démarches pour obtenir sa grâce; elles furent inutiles.

Une semaine s'était écoulée depuis la prononciation de la sentence, lorsque, le 6 juillet, à la pointe du jour, sir Thomas Pope, ami intime de Thomas More, entra dans sa prison pour lui faire part d'un ordre du roi qui fixait l'exécution du jugement à neuf heures du matin de ce même jour. More reçut avec un sentiment de joie la communication du message.

Agréez mes remerciements, dit-il à Pope, pour les bonnes nouvelles que vous m'apportez. Ma vie n'a été qu'une longue suite d'obligations contractées envers le roi pour les nombreuses bontés dont il m'a honoré ; je lui rends grâces encore de ce qu'il a bien voulu en m'isolant du monde, me donner les moyens de m'occuper exclusivement du salut de mon âme ; mais la plus précieuse de toutes ces faveurs est celle qui me dérobe pour jamais à cette terre de douleurs.

Le plaisir du roi, dit encore sir Thomas Pope, est que vous n'adressiez aucune parole au peuple sur le lieu de l'exécution.

— Vous faites bien, répondit le condamné, de m'informer des désirs du roi ; je comptais faire mes adieux à mon pays dans une courte harangue ; mais, d'après ce que vous me dites, je me conformerai au bon plaisir de sa majesté. Rendez-moi un dernier service, continua-t-il ; suppliez le roi de permettre à ma fille Marguerite d'assister à mes funérailles. »

Sir Thomas Pope répondit :

— Le roi a déjà exprimé ses intentions à cet égard : il permet à votre femme, à vos enfans et à vos amis de vous rendre les derniers devoirs.

— Que de grâces je dois au roi, s'écria More, pour les consolations dont il daigne entourer mon tombeau !

Quelques instans après, sa femme et ses enfants arrivèrent éplorés. More s'efforça de les consoler ; il leur dit qu'il était moins à plaindre qu'eux, puisqu'il les laissait sur cette terre de misère pour passer dans un monde meilleur.

L'heure fixée pour l'exécution approchant, il dit un dernier adieu à sa famille et à ses amis, s'arracha de leurs bras et les conjura de se retirer afin de n'être point témoins

de certains préparatifs indispensables qui pourraient augmenter leur affliction. A peine étaient-ils sortis que l'exécuteur se présenta.

— Mon ami, lui dit More en souriant, veuillez attendre que j'aie coupé ma barbe; je crois que cela doit m'être permis; car elle n'a jamais commis de trahison.

Il tint religieusement la parole qu'il avait donnée à Pope, et quoi qu'il lui parût cruel de ne pas faire ce qu'il appelait ses adieux à son pays dans une allocution qui eût suffi pour démontrer à tous son innocence à partir du seuil de la prison, il ne dit plus rien.

Par grâce suprême, le roi avait consenti à ce que la décapitation fût substituée à la série d'atrocités énoncées dans l'arrêt. More, arrivé sur l'échafaud, se mit à genoux près du billot; sur un signe de l'exécuteur, il y plaça sa tête, et il reçut la mort avec autant de calme que si elle l'eût surpris pendant son sommeil.

L'esprit, la vertu, la fermeté de ce grand homme l'ont immortalisé dans l'histoire. Ennemi des innovations religieuses dont il prévoyait les conséquences, il avait inspiré au roi, étant chancelier, une extrême sévérité contre les sectaires; mais sa conduite avait toujours été exempte de fanatisme, et il n'avait obéi en cela qu'à l'amour de l'ordre et de la paix.

Disgrâce, condamnation et exécution de Anne de Boleyn (1536).

Cependant la passion violente que Henri avait conçu pour Anne de Boleyn, ne tarda pas à s'affaiblir, et bientôt elle s'éteignit entièrement. Jeanne Seymour, fille d'honneur de la reine, avait fait naître dans le cœur du roi un autre amour, s'il est permis de donner ce nom à la passion

brutale d'un prince débauché. Accoutumé à tout sacrifier à ses plaisirs, le roi n'hésita pas à sacrifier sa femme. La perte de l'infortunée reine fut résolue, et les moyens d'arriver à ce résultat furent facilement trouvés.

Anne avait passé sa jeunesse à la cour de France ; elle en avait rapporté ces manières libres qu'on peut allier avec l'honneur; mais qui ont une apparence de galanterie. Sa vanité n'était pas insensible au plaisir de recevoir des hommages. Ce fut là-dessus qu'on bâti une accusation. Le roi déclare que de certaines révélations qui lui ont été faites il résulte que la reine s'est rendue coupable de plusieurs adultères, et qu'elle y a joint l'inceste en se prostituant à son propre frère le comte de Rochfort. Anne est jetée en prison ; on arrête également tous ceux qu'on accusait d'être ses amants.

Anne proteste de son innocence, et à peine enfermée à la tour, elle écrit à Henri cette lettre touchante :

« Sire,

« La disgrâce de votre grandeur, et mon emprisonnement, me semblent des choses si étranges, que je ne sais point du tout ce que je dois écrire, ni sur quoi je dois me justifier.

« Vous m'avez envoyé dire par un homme que vous savez être mon ennemi déclaré depuis longtemps que pour obtenir ma grâce, je dois reconnaître une certaine vérité. Il n'eut pas plutôt fait son message que je m'aperçus de son dessein ; mais si, comme vous le dites, l'aveu d'une vérité peut m'obtenir ma délivrance, j'obéirai à vos ordres de tout mon cœur, et avec une entière soumission.

« Que votre grandeur ne s'imagine pas que votre pauvre femme puisse jamais être amenée à reconnaître une faute

dont la seule pensée ne lui est seulement pas venue à l'esprit. Pour vous dire la vérité, jamais prince n'a eu une femme plus fidèle à l'égard de tous ses devoirs, et de l'affection la plus sincère que celle que vous avez trouvé en la personne d'Anne de Boleyn, qui aurait pu se contenter de ce nom et de sa condition, s'il avait plu à Dieu et à votre grandeur de l'y laisser. Mais au milieu de mon élévation, et sur le trône même où vous m'avez fait monter, je ne me suis jamais oubliée au point que je n'aie toujours appréhendé quelque revers pareil à celui qui m'arrive aujourd'hui. Comme mon élévation n'avait pas un fondement plus solide que la fantaisie de votre grandeur, je croyais bien que la moindre altération serait capable de vous faire tourner vers quelqu'autre objet.

Vous m'avez élevée d'une basse condition à la royauté et à l'honneur d'être votre compagne, ce qui était fort au-dessus de mon mérite et de mes désirs; si donc vous m'avez cru digne de cet honneur, ne souffrez pas qu'aucun caprice, ou aucune fantaisie, ou les mauvais conseils de mes ennemis me privent de votre royale faveur; ne souffrez pas qu'une tache si indigne et si noire que d'avoir été infidèle à votre grandeur, ternisse la réputation de votre très-obéissante femme et de la jeune princesse votre fille. Ordonnez que l'on instruise mon procès, mais que l'on y observe les lois de la justice, et ne permettez pas que mes ennemis jurés soient mes accusateurs et mes juges. Ordonnez même qu'on me fasse mon procès en public; car ma fidélité ne craint pas d'être exposée à la honte. Alors vous verrez mon innocence justifiée, vos soupçons levés, votre esprit satisfait, la calomnie réduite au silence, ou mon crime paraîtra aux yeux de tout le monde.

« Ainsi, quoi qu'il plaise à Dieu et à vous d'ordonner de

moi, votre grandeur peut se garantir de la censure publique, et mon crime étant une fois prouvé en justice, vous êtes en liberté devant Dieu et devant les hommes, non-seulement de me punir comme épouse infidèle ; mais de vous livrer à la passion que vous a inspirée cette personne pour l'amour de laquelle je me vois réduite dans l'état où je suis, et que j'aurais pu vous nommer il y a longtemps, puisque votre grandeur n'ignore pas quels étaient mes soupçons à cet égard.

« Mais, si vous avez déjà résolu ma perte, et que ma mort, fondée sur une infâme calomnie, vous doive mettre en possession de l'objet de vos désirs, je prie Dieu qu'il veuille vous pardonner ce grand crime, aussi bien qu'à mes ennemis qui en sont les instruments, et qu'il ne vous fasse pas rendre un compte rigoureux du traitement indigne et cruel que vous m'aurez fait, lorsqu'il sera assis sur son tribunal, où vous et moi devons bientôt paraître, et où je ne doute pas, quoique le monde puisse croire de moi, que mon innocence ne soit reconnue et pleinement manifestée.

« La dernière et seule chose que je vous demande, c'est que je porte, moi seule, tout le poids de votre indignation, et qu'elle ne tombe pas sur ces pauvres et innocents gentilshommes, qui, à ce que j'apprends, sont retenus à cause de moi dans une étroite prison. Si jamais j'ai trouvé grâce auprès de vous, si jamais le nom d'Anne de Boleyn a été agréable à vos oreilles, accordez-moi cette demande, et je ne vous inquiéterai sur quoi que ce soit ; mais j'adresserai toujours mes prières à Dieu, afin qu'il lui plaise de vous tenir en sa bonne garde et de vous conduire et diriger dans toutes vos actions.

« De ma triste prison à la Tour, le 6 mai. »

Les gentilshommes dont parlait Anne dans cette lettre étaient le vicomte de Rochfort, son frère, le baron de Norris, un autre gentilhomme, nommé Breveton. Un musicien, nommé Smeton, avait été également arrêté. Ce dernier, ne pouvant supporter les tortures qui lui sont infligées sous le prétexte de lui arracher la vérité, avoue qu'il a obtenu les faveurs de la reine ; les tortures ayant cessé, il se rétracte, mais il n'en est pas moins pendu sur-le-champ, sans même avoir été confronté avec Anne. Norris et Breveton, qui n'avaient fait à la reine que des compliments innocents, sont également pendus.

Henri avait formé, pour juger sa malheureuse femme, un tribunal composé de douze juges sous la présidence du duc de Suffolk, son beau-frère. En vain, ces juges s'efforçaient-ils de rassembler les preuves de l'inceste dont Anne est accusée, tout ce qu'ils parviennent à établir, c'est que, un jour, Rochfort s'était appuyé sur le lit de la reine. Cependant le frère et la sœur sont condamnés à mourir dans les flammes, ou à être décapités *selon le bon plaisir du roi.*

Rochfort fut exécuté immédiatement. Anne, après sa condamnation, écrivit au roi une lettre pour le remercier des bontés qu'il avait eues pour elle autrefois : «De simple demoiselle, lui disait-elle, vous m'avez fait marquise ; de marquise, reine ; ne pouvant plus m'élever dans ce monde, vous allez me faire sainte. Que votre volonté soit faite.»

Le matin du jour de son exécution, elle envoya chercher Kingston, gouverneur de la Tour.

« Mon cher M. Kingston, lui dit-elle, je viens d'apprendre que je ne mourrai que cet après-dîner, et j'en suis fâchée, car j'espérais être délivrée plus tôt de cette vie de peines.»

Kingston s'efforça de la consoler, et il lui dit entre autres choses qu'il avait la certitude qu'elle souffrirait peu.

« Je le crois aussi, répondit-elle ; car j'ai ouï dire que l'exécuteur est un très habile homme. »

Puis, mesurant la grosseur de son cou avec ses deux mains, elle ajouta en riant :

« D'ailleurs, j'ai le cou fort petit, et l'opération ne demandera pas une grande force. »

Elle continua à s'entretenir avec le même calme de sa fin prochaine jusqu'à ce que l'heure fixée pour l'exécution fût venue ; et elle montra la même douceur, la même résignation jusque sous la hache du bourreau.

Ainsi mourut cette malheureuse femme, victime de la brutalité, de la débauche et de la lâche cruauté d'un prince qui avait tous les vices, et ne possédait pas une des qualités de son temps.

Henri, dans l'intervalle qui s'écoula entre la sentence et l'exécution de la reine, avait fait prononcer son divorce par le parlement, afin de rendre illégitime Elisabeth, le seul enfant qu'il avait eu d'elle. Il avait déjà couvert du même opprobre Marie, fille qu'il avait eue de Catherine, sa première femme. Le lendemain de l'exécution, il épousait Jeanne Seymour. Ce dernier fait peint l'homme d'un seul trait, et suffirait seul à la réhabilitation d'Anne de Boleyn.

Horrible supplice du maître d'école Lambert (1539).

Cependant, malgré les anathèmes du pape, malgré son propre acharnement contre l'église romaine, Henri VIII continuait à montrer un zèle ardent pour la doctrine catholique. Il mettait sa gloire à la défendre à la fois par des

arguments et par des supplices ; et de tous les dogmes de cette religion, le plus incompréhensible était celui qu'il tenait avec le plus de chaleur. Un maître d'école, nommé Lambert, s'étant avisé de nier publiquement la présence réelle, fut cité devant les évêques qui le condamnèrent ; il en appela au roi. Henri VIII saisit avidement cette occasion de montrer ses talents théologiques; il voulut engager publiquement une dispute contre Lambert.

Les prélats, les pairs, un grand nombre d'autres personnes de distinction furent rassemblés dans la salle de Westminster. Le roi, étant monté sur son trône, l'infortuné maître d'école fut introduit. Il ne paraît pourtant pas trop intimidé ; il soutient d'abord la lutte sans trop de désavantage ; mais bientôt le roi le presse vivement ; il est secondé par les évêques, applaudi par les spectateurs. Alors Lambert se trouble, l'expression manque à sa pensée ; il est réduit au silence.

« Maudit hérétique, lui dit alors Henri, confesse ton erreur ; rentre dans le giron de l'église ou je te fais jeter au feu. »

Cet argument, qui était à coup sûr le plus irrésistible de tous, loin d'intimider Lambert, lui rend toute sa fermeté.

« Sire, dit-il, la partie n'est pas égale, car vous êtes maître de ma vie, et je n'ai d'autre droit sur la personne de votre majesté que celui de prier pour elle. Souffrez donc, je vous prie, que je me retire et que je continue à m'éclairer, car je ne suis pas convaincu.

—Pas de délai, réplique Henri ; abjure sur-le-champ ou prépare-toi à mourir.

—Il en sera ce que vous ordonnerez, Sire ; mais je ne ferai point violence à ma conscience. »

Le roi consulte aussitôt les évêques, et Lambert est condamné au feu à l'unanimité. La sentence fut exécutée avec une barbarie sans exemple : Lambert, au lieu d'être attaché à un poteau, au milieu du bûcher, selon l'usage, fut suspendu par le milieu du corps au milieu d'un feu ménagé de manière à atteindre successivement et séparément toutes les parties du corps, de telle sorte que ses jambes étaient réduites en cendres, les os de ses cuisses calcinés, et que pourtant il vivait encore, le tronc, n'ayant pas été atteint. Enfin l'infortuné expira au milieu de tourments inouïs.

Statut de sang, nombreuses et terribles exécutions (1539-1540).

Tandis que cet acte d'épouvantable cruauté s'accomplissait, le roi était enivré des louanges que lui prodiguaient les lâches complaisants qui l'entouraient, à propos de sa grande victoire théologique ; ce qui eut pour résultat d'augmenter la tyrannie de ce tigre couronné. Il convoqua un nouveau parlement, et l'obligea à rendre le fameux bill des six articles auquel le peuple donna, à juste titre, le nom de *statut de sang*. Cette loi établissait la présence réelle dans l'eucharistie, la communion sous une seule espèce, l'obligation de garder le vœu de chasteté, le célibat des ecclésiastiques, l'utilité des messes privées et la nécessité de la confession auriculaire.

Quiconque nierait la présence réelle devait être condamné au feu, quand même il se rétracterait. Quant aux cinq autres articles, confiscation et emprisonnement, même après l'abjuration ; peine de mort pour les obstinés et les relaps, peine de mort pour les prêtres qui oseraient se marier ; amende et prison pour quiconque ne se confesserait pas et ne communierait pas au temps prescrit.

Alors, dit un historien, l'Angleterre vit un spectacle capable de frapper d'horreur les esprits les plus hardis ; des bûchers s'élevèrent sur tous les points du royaume, et les partisans du pape et ceux de Luther furent en même temps livrés aux flammes, et souvent dans le même bûcher. Les peuples des villes du nord exaspérés, se soulevèrent; ils furent écrasés. Et tout cela, parce qu'un ergoteur débauché siégeait à Londres sur quatre planches à clous dorés!

Faveur, disgrâce, condamnation et exécution de Thomas Cromwel (1541).

Ce n'étaient pas seulement les adversaires ou les contradicteurs de cet homme de sang qui tombaient sous ses coups, ses serviteurs même les plus dévoués avaient le même sort. Au nombre de ces derniers, était Thomas Cromwell : fils d'un forgeron, cet homme, doué d'une assez haute intelligence, s'était attaché d'abord au cardinal Wosley, et il l'avait même défendu devant le parlement, au risque d'être entraîné dans sa perte. Les tyrans sont capricieux; Henri VIII, loin de blâmer Cromwel, l'avait approuvé ; il avait été surtout très satisfait du talent oratoire qu'il avait montré dans cette circonstance, et il voulut se l'attacher; il le fit successivement secrétaire d'état, et vicaire général ou vice-régent du roi ; puis, en sa qualité de chef suprême de l'église, Henri chargea Cromwel de visiter les couvents, afin de trouver des raisons ou des prétextes suffisants pour l'abolition des monastères dans tout le royaume.

Les résultats de cette visite dépassèrent toutes les espérances du roi, tant les désordres étaient monstrueux dans les couvents d'hommes et de filles; les procès-verbaux, publiés par ordre du roi, démontrèrent que la plupart de

ces couvents n'étaient que des lieux de débauche où s'entretenaient les fraudes pieuses, les superstitions grossières, la fainéantise, la mollesse et la plus hideuse ignorance. Alors le parlement, sur la demande du roi, déclara nuls les vœux de quiconque n'avait pas atteint vingt-quatre ans, et laissa aux autres la liberté de quitter le cloître : trois cent soixante-seize monastères furent supprimés d'un seul coup.

Peu de temps après, Cromwel, toujours en sa qualité de vicaire général, supprima plusieurs fêtes, défendit les pèlerinages et d'autres dévotions; il obligea les bénéficiers des paroisses à céder une partie de leurs revenus pour subvenir aux besoins des pauvres et aux réparations des églises. Dès lors sa perte fut jurée, et le clergé se ligua avec la noblesse pour le renverser. Il ne fallait, pour atteindre ce but, qu'une occasion; elle se présenta bientôt.

Jeanne Seymour, la troisième des femmes de Henri VIII était morte après une année de mariage, en donnant le jour à un fils. Henri voulait une autre femme, et il chargea Cromwel de la lui trouver. Ce dernier parvint à le décider en faveur d'Anne de Clèves, dont le père, duc de Clèves, et le beau-frère, électeur de Saxe, tenaient un rang considérable parmi les princes protestants de l'Allemagne. Pour amener ce résultat, Cromwel avait présenté au roi un portrait de cette princesse beaucoup flatté et très infidèle. Henri, furieux de cette supercherie, lorsqu'il vit sa femme pour la première fois, pensa tout d'abord au divorce; mais il ne laissa rien paraître de la déception qu'il éprouvait; il créa Cromwel comte d'Essex, et le fit chevalier de la Jarretière, faveurs funestes, fleurs sous lesquelles se cachait un poignard.

Tout-à-coup, l'orage éclate : Henri, sous le prétexte de

faire éclater l'innocence de Cromwel, contre lequel s'élevaient de violentes accusations, donna l'ordre au duc de Norfolk de l'arrêter. En même temps, le parlement, qui naguère encore l'avait flatté avec tant de bassesse; le parlement, qui lui avait dit devant le roi qu'il méritait d'être le vicaire général du monde entier, s'empressa de réunir contre lui tous les chefs d'accusation auxquels il était d'usage de recourir en pareil cas. Ainsi, on l'accusa d'hérésie, lui, le vicaire général, devant les travaux duquel on se prosternait quelques jours auparavant; on l'accusa de haute trahison, accusation banale qui dispensait de toutes preuves, l'intention suffisant pour constituer le crime, selon la monstrueuse jurisprudence de ce parlement.

Thomas Cromwel montra d'abord quelque fermeté; il rappela à ses juges la bassesse avec laquelle ils l'avaient flatté alors que la faveur du roi le rendait redoutable.

— Je ne sais ce qui arrivera, dit-il; mais, au moins, on ne pourra me reprocher d'avoir été arrogant envers mes inférieurs ni ingrat envers mes amis... Quelles sont ces hérésies dont vous m'accusez? Le roi n'a-t-il pas provoqué la suppression des petits monastères, et n'avez-vous pas, à l'unanimité, approuvé cette mesure, dans l'intérêt même de la religion et des bonnes mœurs? Si je suis hérétique, le roi et vous êtes mes complices; car je n'ai rien fait que par lui et par vous, pour lui et pour vous. Si je me suis trompé, c'est vous qui m'avez entraîné dans la voie de l'erreur; qu'on me montre l'erreur où l'on prétend que je suis tombé, et je la confesserai; mais alors, vous, mes juges, devrez supporter une partie de la pénitence... Milords, je vous en avertis, le voile dont vous voulez couvrir la vérité est trop transparent. S'il ne s'agissait que de faire le sacri-

fice de ma vie, ce serait peu de chose; mais il peut résulter de ma condamnation des complications que les gens d'une certaine portée d'esprit sont seuls capables de comprendre, de prévoir.

Ces paroles produisirent dans le parlement la plus vive irritation; l'acte d'indictment fut immédiatement revu et considérablement augmenté; dans cette nouvelle édition, on lui imputa à crime la défense de Wolsey; son origine roturière, et l'on prétendit qu'il n'avait pu s'emparer de l'esprit du roi que par maléfice et sorcellerie. Dès lors, la défense devenait impossible; Cromwel le sentit, et il tomba dans un profond découragement, qui dégénéra bientôt en faiblesse indigne d'un homme qui avait donné de nombreuses preuves de capacité : il ne fit plus entendre dès lors que des lamentations ridicules. Enfin il fut condamné à mourir, et sa faiblesse fit place à une hideuse lâcheté : il écrivit au roi une lettre dans laquelle il lui rappelait tous les services qu'il lui avait rendus; il disait que la haine qui le poursuivait aujourd'hui n'était que le résultat des services qu'il avait rendus à la royauté.

« Sire, disait-il, laisserez-vous donc ainsi mourir misérablement l'homme qui vous a servi avec tant d'abnégation de lui-même, et que vous avez, pendant si longtemps, honore de votre amitié? Tant qu'il s'est agi de vous servir, je n'ai considéré ni le juste ni l'injuste; je n'ai songé qu'à vous obéir... Hélas! pour vous, peut-être, j'ai compromis mon salut éternel! N'est-il pas juste, au moins, que votre clémence intervienne, afin que j'aie le temps nécessaire pour me préparer à paraître devant ce maître inflexible qui nous jugera tous? »

Tout cela était maladroit et mal senti. Dire au roi : *Je n'ai été que votre complice*, c'était augmenter le désir que

ce prince pouvait avoir de faire disparaître un accusateur redoutable ; implorer la pitié d'un tel homme, c'était manquer de tact et de raison ; invoquer les sentiments religieux d'un hypocrite, c'était de la démence. Le roi ne répondit point ; il en devait être ainsi. Cromwel ne pouvait le croire, et il s'attendait à chaque instant à voir arriver un envoyé de Henri VIII, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre. Il se fit alors en lui une explosion de récriminations, d'injures, de menaces ; puis vint la réaction, et lorsque l'heure de l'exécution arriva, ce malheureux était dans un tel état d'atonie, de marasme, qu'il ne lui restait plus ni la force ni la volonté de se plaindre. Le moral était entièrement anéanti ; le physique n'avait plus qu'une sorte d'action convulsive, lorsqu'on le conduisit, ou plutôt lorsqu'on le porta à l'échafaud : en cet état, la mort fut pour lui un bienfait.

Cela n'empêcha pas que l'on continuât à exécuter rigoureusement le statut des six articles : la voie tracée par Henri entre le protestantisme et le catholicisme était si étroite, qu'il y avait toujours à prendre et à pendre à droite et à gauche. « On brûlait ceux qui étaient contre le pape, dit un historien, et l'on pendait ceux qui étaient pour, *et vice versa.* » Une aussi horrible tyrannie ne pouvait manquer d'amener quelques soulèvements ; les mécontents se montrèrent en armes dans quelques provinces. Henri, à qui il fallait des victimes à tout prix, prétendit que ces troubles étaient fomentés par le cardinal Pole, réfugié en Italie et qui avait rédigé la bulle d'excommunication lancée par le pape contre cet insatiable égorgeur.

—

Arrestation, procès, condamnation et exécution de la comtesse de Salisbury (1544).

Ce cardinal était à l'abri de la fureur de Henri ; mais sa mère, la comtesse de Salisbury, dernier rejeton de la race royale de Plantagenets, vivait en Angleterre. A défaut du fils, le roi s'en prit à la mère, suivant en cela la morale du loup de la fable : *si ce n'est toi, c'est donc quelqu'un des tiens ;* il donna l'ordre d'arrêter la comtesse.

Rien ne saurait peindre la surprise de cette femme illustre qui, arrivée à une extrême vieillesse, avait conservé toutes ses facultés, lorsqu'on vint s'emparer de sa personne. Elle crut à une erreur, et soutint que le roi était incapable d'une action aussi honteuse. Mais il fallut bien enfin qu'elle se rendît à l'évidence.

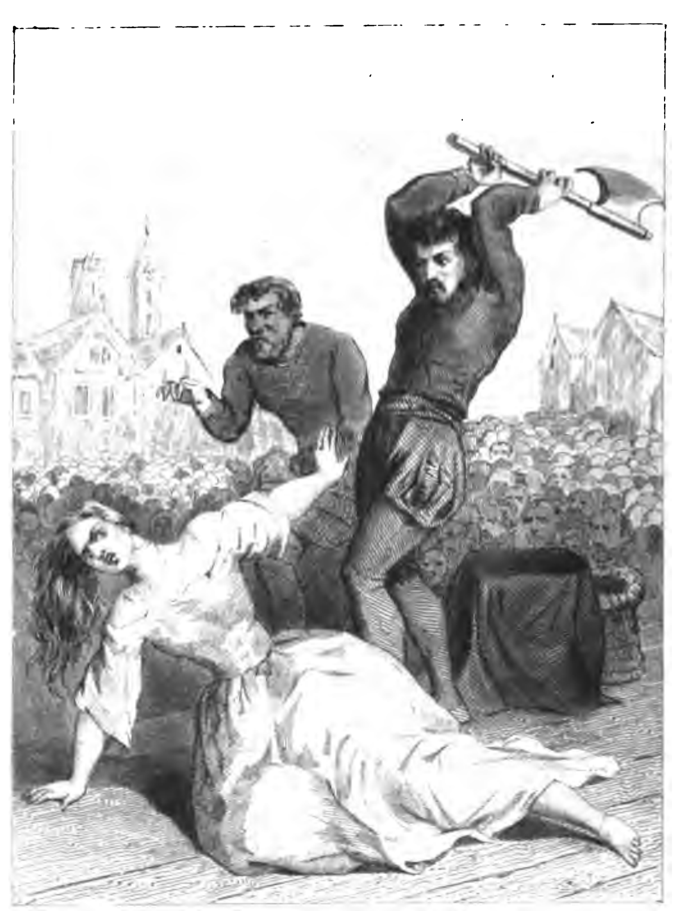
— Mais qu'ai-je donc fait ? de quoi m'accuse-t-on ? ne cessait-elle de demander pendant qu'on la conduisait en prison.

— Madame, lui répondit enfin l'officier chargé de cette pénible mission, le roi sait que vous vivez fort modestement, et que vous distribuez la presque totalité de vos revenus à certaines gens...

— Eh quoi ! y a-t-il un nouvel édit qui défende de faire l'aumône ?

— Pas précisément; mais vous savez, Madame, qu'il s'est manifesté dans ces derniers temps quelques soulèvements, et l'on assure que les gens qui ont part à vos aumônes ne sont pas étrangers à ce mouvement séditieux.

— Oh ! c'est horrible ! s'écria la comtesse. Le roi ne pouvait-il trouver un prétexte moins grossier ? Je vois bien que ma perte est résolue et qu'on a l'infamie de compter sur mon grand âge pour que ce crime s'accomplisse sans bruit;



Ch. Geoffroy del. et sc.

LA C.sse DE SALISBURY

SE DÉFENDANT CONTRE LE BOURREAU

mais il n'en sera pas ainsi, et Dieu, je l'espère, me permettra assez de conserver d'énergie pour dénoncer au monde entier les crimes de ce fléau de Dieu qui désole l'Angleterre.

Dès ce moment, cette femme, douée d'un noble caractère, ne cessa de se défendre par tous les moyens possibles, et de combattre la tyrannie dont elle était la victime. Un instant, Henri craignit que ce nouveau crime ne lui attirât des ennemis plus redoutables que ceux qu'il avait à combattre à l'intérieur, mais sa férocité l'emporta bientôt sur la crainte, et il ordonna au parlement de poursuivre l'instruction du procès de la comtesse. Cela était difficile ; il ne pouvait s'agir que de conspiration, et malgré toutes les investigations possibles et la soumission des juges à la volonté du roi, on ne pouvait trouver la moindre preuve qui pût servir de base à l'accusation. Enfin on trouva dans les papiers de la prévenue quelques lettres du cardinal Pole, son fils, et en torturant certaines phrases, en en dénaturant le sens, on parvint à obtenir un semblant de preuve, et l'on résolut de s'en contenter. Madame de Salisbury fut amenée au parlement. On crut l'intimider en lui déclarant que si elle s'écartait du respect qu'elle devait à ses juges, on se dispenserait de l'entendre et qu'elle serait jugée sur pièces.

— Quoi qu'il arrive, répondit-elle, et de quelque manière que vous vous y preniez, vous ne tiendrez pas secret le crime que vous méditez. Dieu qui m'envoie cette épreuve, me donnera les forces nécessaires pour la supporter.

On l'interrogea sur les faits qui lui étaient imputés. On lui dit qu'il était évident que depuis longtemps son fils, le cardinal, s'était fait l'ennemi de Henri, et qu'en rédigeant la bulle qui déliait les Anglais du serment de fidélité en-

vers Henri VIII, il avait certainement l'intention d'usurper la couronne.

— Le cardinal est un homme sage, répondit la comtesse, et qui n'a pu avoir une telle pensée ; mais l'eût-il eue, depuis quand une mère est-elle responsable des pensées de son fils ?

— On est responsable des crimes que l'on favorise, lui dit le président, et vous avez favorisé les vues du cardinal en consacrant vos revenues à soudoyer des révoltés.

— J'ai donné mon bien aux pauvres, milords, répliqua énergiquement l'accusée, et je ne leur ai imposé aucune condition. Cela peut paraître peu croyable à des hommes avides de sang et d'or ; mais cela est vrai.

Elle expliqua ensuite avec une lucidité parfaite les phrases des lettres que l'on produisait comme preuves du concert qui existait entre elle et son fils ; mais cela ne devait avoir et n'eut en effet aucun succès, et l'infortunée fut condamnée à avoir la tête tranchée, ses biens furent confisqués. Cette condamnation n'abattit point son courage ; elle ne montra ni terreur ni regret. Mais lorsqu'on la conduisit à la mort, elle ne cessa de prendre à témoins les personnes qui se trouvaient sur son passage, du crime horrible qui allait se commettre par l'ordre du roi et la lâche complaisance du parlement.

Arrivée sur l'échafaud, la comtesse, d'une voix ferme, s'adressa au peuple, et l'engagea à ne pas perdre le souvenir de ce qui allait se passer sous ses yeux.

— Dieu, dans sa colère, vous a donné un tigre pour roi, dit-elle ; montrez-vous dignes d'être gouvernés par un homme, et le Seigneur aura pitié de vous.

Poussé par un excès de zèle, l'exécuteur voulut l'inter-

rompre, et lui dit qu'il était temps qu'il fît son office et que la sentence fût exécutée.

— Je ne veux point me soumettre à cette sentence, répondit la comtesse, car ce serait en reconnaître la justice, et jusqu'à mon dernier soupir je veux, par tous les moyens possibles, protester contre cette iniquité.

L'exécuteur voulut la saisir ; elle se dégagea de ses mains et se mit à courir sur l'échafaud, en s'écriant :

— Vous avez mission de m'égorger; remplissez-là comme vous pourrez : je ne me prêterai pas à son accomplissement.

Le bourreau courut à elle la hache levée et lui porta un premier coup qui lui fit à la tête une horrible blessure. La comtesse continua à courir; elle était vêtue de blanc, et le sang inondait ses vêtements, c'était un horrible spectacle. De violents murmures se faisaient entendre parmi le peuple; une sédition était imminente. L'exécuteur atteignit sa victime d'un second coup sans parvenir à l'abattre; ce ne fut qu'au quatrième coup que la comtesse tomba, épuisé par la perte de son sang. Le bourreau la saisit alors, la traîna jusqu'au billot et lui trancha la tête.

Au milieu de toutes ces horreurs, Henri s'occupait de son prochain divorce, qu'il ne pouvait manquer d'obtenir d'un parlement dont la bassesse et la lâcheté lui étaient connues. Il déclara donc qu'il n'avait point donné son *consentement intérieur* à son mariage avec Anne de Clèves, consentement sans lequel ses promesses devaient être nulles; il ajouta, que comme il était résolu à ne point consommer ce mariage, et que cependant il importait à l'Angleterre qu'il eût un enfant légitime, il était indispensable qu'il prît une autre femme.

Le délégué et le parlement trouvèrent excellente la rai-

son du défaut de consentement intérieur ; et en effet, les restrictions mentales devaient être en faveur parmi ces bandes d'hypocrites et de loups cerviers qui se gorgeaient incessamment de sang et d'or, au nom de Dieu et du roi. De son côté, Anne de Clèves saisit avec joie l'occasion de recouvrer la liberté, et d'échapper au supplice de l'intimité avec un homme qui lui inspirait une juste horreur; elle consentit au divorce, moyennant un revenu de trois mille livres sterling, et Henri épousaCatherine Howard, nièce du duc de Norfolk.

Condamnation et exécution de Catherine Howard et de la comtesse de Rochfort (1542).

Cette union parut d'abord aussi heureuse qu'elle pouvait l'être ; le roi s'en félicitait, et il ordonna même à son confesseur de faire une ,prière particulière de remercîment pour le bonheur dont il jouissait dans son intérieur. La reine, de son côté se montrait douce, soumise et très satisfaite de son sort. Tout-à-coup le ministre Cranmer est informé que cette femme qui fait le bonheur du roi, et que ce dernier croit si pure, avait eu plusieurs amants, et qu'elle avait cessé d'être vierge longtemps avant d'être reine.

Un nommé Lacelles, dont la sœur, attachée autrefois à la vieille duchesse de Norfolk, avait été élevée avec Catherine, était venue faire au primat ces graves révélations : il indiquait les circonstances et nommait les coupables. Comme en un pareil cas, il n'était pas moins dangereux de se taire que de parler, Cranmer consulta le chancelier et le comte de Hertfort. Suivant leur avis unanime, il remit au roi un mémoire explicatif et détaillé sur un point d'histoire qui le touchait de près.

Henri traita d'abord le récit de fable ridicule. Cependant il ordonna d'éclaircir les faits. On interrogea Lacelles, on questionna sa sœur. On arrêta deux officiers de la vieille duchesse Mannoc et Derham, accusés d'avoir partagé les faveurs de Catherine. Les plus tristes lumières jaillirent de cette enquête ; il en résulta que, même depuis son mariage, Catherine n'était pas à l'abri de tout soupçon. Quand on lut au roi les divers interrogatoires, il garda longtemps le silence, puis il fondit en larmes.

Interrogée à son tour, Catherine commença par se renfermer dans une dénégation complète ; mais forcée d'abandonner ce système, elle avoua les fautes commises pendant qu'elle était libre, en persistant à soutenir que jamais elle n'avait trahi la foi conjugale. Cette déclaration, au moins douteuse, ne put la sauver.

Le tyran, blessé dans son amour-propre plus encore que dans son amour, s'adresse au parlement, ministre ordinaire de ses vengeances ; les deux chambres lui répondent en l'invitant à ne pas s'affliger d'un accident désagréable, auquel tous les hommes sont sujets ; à considérer la fragilité de la nature humaine, ainsi que les vicissitudes des choses de ce monde, et à tirer de ce coup d'œil philosophique un moyen de consolation. Elles lui demandent, en outre, la permission de lancer un bill d'*attainder* contre la reine et ses complices. Henri n'était pas homme à refuser une grâce de ce genre : les parents, les amis de Catherine sont enveloppés dans la proscription.

C'est alors que le parlement rendit cette loi fameuse, dénoncée à tous les siècles comme un modèle accompli d'absurdité et de barbarie ; par cette loi, toute personne qui, instruite d'une infidélité de la reine, n'en avertissait pas le roi ; toute fille qui, épousant un roi d'Angleterre

et n'étant plus vierge, n'en faisait pas l'aveu, devait être punie de mort.

Le peuple s'égaya surtout de cette dernière clause, et dit que le roi ferait bien à l'avenir de n'épouser que des veuves : c'est en effet le parti qu'il prit en épousant Catherine Parr.

Le lendemain même de l'adoption de cette loi, Catherine Howard et lady Rochfort montèrent sur l'échafaud. Le sort de la comtesse de Rochfort, confidente et complice des égarements de la reine, n'excita aucune pitié; on n'oublia pas qu'elle s'était portée accusatrice contre son mari et contre l'infortunée Anne de Boleyn, sa belle-sœur. On n'oublia pas non plus que Catherine, cédant aux insinuations du duc de Norfolk, son oncle, en faveur du catholicisme, avait animé l'intolérance de Henri VIII et réclamé plusieurs fois contre les réformés l'exécution du statut de sang.

Il est juste de dire toutefois que ces deux malheureuses femmes montrèrent beaucoup de repentir et de résignation. Catherine, sur l'échafaud, déclara à haute voix qu'elle demandait pardon au roi de l'offense qu'elle lui avait faite; offense involontaire, s'il était vrai qu'elle n'eût pas violé la foi conjugale, puisqu'en commettant les fautes antérieures qui lui étaient reprochées, elle ignorait qu'elle dût un jour être appelée au dangereux honneur de partager la couche royale.

Condamnation et supplice de Patrice Hamilton à Edimbourg (1545).

Grâce aux troubles religieux suscité en Angleterre par les mauvaises passions de Henri VIII, l'esprit de secte avait promptement pénétré en Ecosse, où régnait alors Jac-

ques V, neveu de Henri. Un jeune Écossais de haute naissance, Patrice Hamilton, après avoir longtemps voyagé pour son instruction, avait séjourné en Angleterre. Doué d'un esprit actif, ardent, il s'était jeté à corps perdu dans les querelles religieuses de ce temps, et en définitive, il était devenu un des plus zélés partisans de la réforme.

De retour à Édimbourg, où jusque là le catholicisme n'avait reçu que de légères atteintes, Hamilton proclama la doctrine de Luther, et il chercha à faire des prosélytes parmi les religieux que leur incroyable ignorance devait rendre faciles à convaincre. Un dominicain lettré, ce qui était rare, offrit de se joindre à lui, et de seconder ses efforts. Hamilton l'accueillit et lui dévoila ses projets, qui consistaient à faire prévaloir la réforme en Écosse et à abolir le catholicisme. Le moine approuva son projet; il se montra impatient de prendre une part active à une si glorieuse entreprise, et, lorsqu'il fut parfaitement instruit des moyens que Hamilton se proposait d'employer, il alla le dénoncer à l'archevêque de Saint-André, qui fit immédiatement arrêter l'ardent réformateur et le livra au tribunal ecclésiastique.

Hamilton aurait pu se sauver en rétractant la profession de foi qui lui était reprochée, en feignant de rentrer dans le giron de l'église catholique; mais le souvenir des luttes terribles que les réformés soutenaient en Angleterre soutint son exaltation; loin de se défendre, il apostropha ses juges dans ces termes virulents :

— Hommes qui voulez vous faire juges, leur dit-il, éclairez-vous d'abord; renoncez à l'erreur et apprenez à vaincre vos passions. Ne voyez-vous pas que ma présence devant vous, comme accusé, est le plus éclatant aveu que vous puissiez faire de la faiblesse de vos doctrines? Faites

de moi un martyr, s'il en doit être ainsi ; mais n'oubliez pas qu'il vous sera demandé compte de ce crime.

Une dispute théologique s'engagea entre les juges et l'accusé, ainsi que cela se pratiquait en Angleterre dans les circonstances semblables. Bien qu'il ne pût se faire illusion sur le résultat de cette lutte, Hamilton la soutint, comme s'il n'eût rien eu à redouter, et plusieurs fois il réduisit ses adversaires au silence, ce qui n'était pas une grande victoire, l'ignorance du clergé en Écosse étant réellement incroyable.

— Hamilton, lui dit l'archevêque, pour faire cesser une discussion dont il sentait le danger, je vous exhorte à renoncer à l'abominable hérésie que vous avez tenté de propager dans le royaume. Ce faisant, il pourra vous être tenu compte de votre obéissance et de votre repentir; mais si vous vous montrez incorrigible, vous n'aurez à vous en prendre qu'à vous du juste châtiment qui devra vous être infligé.

— Mon âme est à Dieu, répondit l'ardent sectaire, et si le sacrifice de ma vie peut servir au triomphe de la vérité, j'en fais le sacrifice avec joie.

Ces dernières paroles pouvaient être considérées comme son arrêt de mort; et en effet, il fut déclaré coupable d'hérésie au premier chef et condamné au feu.

L'accusé fut conduit au bucher, au milieu d'une foule immense, mais muette et contristée ; car la réforme avait fait en peu de temps d'immenses progrès, et Hamilton était généralement considéré comme un martyr. Arrivé au lieu de l'exécution, il monta sur le bûcher qui avait été préparé, comme s'il se fût élancé vers un lieu de délices. Il était attaché au poteau, et déjà les flammes commençaient à

siffler autour de lui, lorsqu'il aperçut parmi les spectateurs le dominicain qui l'avait trahi.

— Infâme..! lui cria-t-il, tu m'as fait traîner devant un tribunal de fourbes; c'est au tribunal de Jésus-Christ que je te cite dans le mois.

Ces sortes de citations étaient fréquentes au moyen âge de la part des condamnés, et lorsque l'accusateur cité mourait dans le délai énoncé, le peuple regardait le condamné comme un martyr. Ce fut ce qui arriva dans cette circonstance : le dominicain fut tellement effrayé des dernières paroles de Hamilton, que, immédiatement après l'exécution, une fièvre violente le saisit; il mourut peu de jours après, et cette circonstance acquit à la religion réformée plus de prosélytes que n'eussent pu le faire les apôtres les plus ardents.

Jugement, tortures, condamnation et exécution d'Anne Ascue. (1546).

Anne Ascue subit le même supplice à Londres. C'était une jeune et charmante femme qui avait été liée avec la reine Catherine Parr, avant que celle-ci eût épousé Henri VIII. Cette liaison, parfaitement innocente, se continua après l'élévation de Catherine; il n'en fallut pas davantage pour exciter la haine et l'envie des courtisans; on craignit que la faveur dont Anne jouissait ne la rendît assez puissante pour amener à la cour des réformes importantes; car Anne passait pour une femme sage, de haute capacité, et ennemie du désordre et des prodigalités. Sa perte fut résolue : on l'accusa d'avoir tenu des discours contre le dogme de la présence réelle, la plus terrible accusation qui pût être formulée dans ce temps. Henri VIII chargea le primat Cranmer de s'assurer de la vérité, et celui-ci eut

avec Anne Ascue une longue conférence. Anne avoua au primat que le dogme de la présence réelle révoltait sa raison; mais elle soutint n'avoir jamais manifesté ses sentiments sur ce point, et qu'on n'avait pu les soupçonner que parcequ'elle s'abstenait du sacrement de l'Eucharistie. Cranmer qui était protestant au fond du cœur, lui représenta les dangers qu'elle allait courir si elle persistait dans ses opinions, et il lui conseilla de se rétracter dans une lettre au roi.

Anne se rendit à ce conseil; elle écrivit à Henri qu'elle avait pu errer; mais que l'erreur était demeurée dans son for intérieur, et que loin de chercher à faire des prosélytes, elle se rendait elle même aux sentiments d'un prince si éclairé et si grand théologien, et qu'elle voulait partager désormais toutes ses croyances.

Le roi beaucoup plus satisfait de trouver une victime que de faire une prosélyte, ne répondit à cette lettre qu'en ordonnant de mettre Anne Ascue en prison et de lui faire son procès.

Exaltée plutôt que découragée par cette persécution, la jeune femme regretta de s'être rétractée, et elle écrivit de nouveau à Henri.

« J'ai été faible, et je suis punie de ma faiblesse, lui disait-elle. Pour ne point déplaire à votre majesté j'avais consenti à faire taire ma raison, à fermer mes yeux à la vraie lumière. C'est une faute que j'expie en ce moment; mais la persécution m'ouvre les yeux, et je reconnais que mieux vaut souffrir que mentir. Je vous déclare donc, sire, que sur le mystère de l'Eucharistie, je m'en tiens aux paroles de Jésus-Christ et à la doctrine de l'Église; mais que je ne puis admettre et n'admettrai jamais le sens qu'y donne votre majesté. »

Henri, après avoir lu cette lettre, chargea le chancelier Wriothesely d'aller interroger Anne ; et de lui faire subir les tourments de la question si cela était nécessaire pour en obtenir la révélation des correspondances qu'elle avait eues, sur la religion, avec certaines personnes de la cour. La reine trembla en apprenant l'ordre qu'avait donné Henri ; car un mot de son amie pouvait la perdre ; mais Anne, avec une admirable fermeté, soutint que ses pensées intimes sur la religion n'avaient été, par elle, communiquées, à personne.

Alors commença la série des tourments que devait subir cette infortunée. Le chancelier Wriothesely lui fit lier les mains sur le dos, puis il fit attacher ce lien à une corde s'enroulant sur une poulie placée à une hauteur de vingt pieds. Au signal donné par ce bourreau, l'infortunée jeune femme se trouva enlevée par les bras joints en arrière, jusqu'à la voûte de la salle basse où cela se passait, puis à un autre signal on la laissa retomber jusqu'à un pied du sol; de sorte que ses bras se disloquèrent. Cela se renouvela trois fois, et à chaque fois, le chancelier demandait à la patiente si elle voulait nommer ses complices.

— Je n'en ai point, répondait Anne d'une voix altérée par les douleurs atroces qu'elle endurait.

Bientôt elle s'évanouit, et il fallut lui délier les bras pour parvenir à lui faire reprendre ses sens. On la menaça de tortures plus grandes encore que celles auxquelles elle venait d'être soumise, ce qui était difficile ; elle demeura inébranlable.

— Je n'ai aucune raison de sauver ma vie par un mensonge, dit-elle encore ; car la vie désormais ne pourrait être que la prolongation des maux que j'endure.

Enfin, sans qu'on pût lui trouver d'autre tort que celui

de s'être rétractée dans sa seconde lettre au roi, on la condamna au feu, et elle fut transportée immédiatement au lieu du supplice, car on craignait qu'elle n'expirât avant que la sentence pût être exécutée. Pendant le trajet, et jusque sur le bûcher, on continua à la presser de nommer ses prétendus complices; elle persista à se taire et mourut avec un admirable courage.

Accusation portée contre la reine Catherine Parr, (1546).

Le roi cependant soupçonnait sa sixième femme de partager les sentiments de son amie Anne Ascue, et déjà souillé du sang d'Anne de Boleyn et de Catherine Howard, il songeait à livrer au bourreau Catherine Parr. Afin de pouvoir accuser cette dernière d'hérésie, il l'entretenait sans cesse de théologie, l'obligeait à dogmatiser, et la poussait, par la contradiction, à émettre quelque proposition dangereuse. Catherine, dans un de ces entretiens, eut le malheur de laisser entrevoir qu'elle ne partageait pas sur quelques points les sentiments de son mari; c'en fut assez pour que Henri ordonnât qu'on lui fît son procès. Il chargea l'évêque Gardiner de dresser l'acte d'accusation et il le signa. La reine qui ne soupçonnait pas le danger qui la menaçait, allait être arrêtée, lorsqu'un serviteur fidèle lui apprit ce qui se passait. Catherine, après s'être remise de l'effroi que lui avait causé cette révélation, alla visiter Henri comme d'habitude, et ce dernier, comme pour se repaître par la pensée des tourments qu'il réservait à cette malheureuse reine, voulut encore amener l'entretien sur la théologie. Catherine alors refuse adroitement la discussion. Elle dit qu'une femme qui avait le bonheur d'appartenir à un prince aussi distingué par sa science et ses lumières, ne pouvait



Ch. Geoffroy del. et sc.

CATHERINE DE SANDOVAL

SURPRISE PAR LE ROI ET SES SEIGNEURS

mieux faire que de partager tous les sentiments de son mari; que si quelquefois elle s'était avisée de discourir sur ces matières, c'était parce qu'il y trouvait de l'amusement, et qu'elle ne l'avait jamais contredit qu'afin d'animer la conversation et d'acquérir des connaissances en lui procurant le plaisir de la réfuter.

Oh! s'écrie Henri, vous voilà devenu un docteur, et vous êtes maintenant plus propre à donner des leçons qu'à en recevoir; donc je veux que nous restions toujours bons amis.

Sa colère se porta alors contre le chancelier qui venait d'entrer; il s'emporte jusqu'à l'appeler bête, coquin, et il menace de le faire pendre. La reine s'efforce de le calmer.

— Madame, lui dit Henri, si vous saviez à quel œuvre travaillait cet homme, vous vous dispenseriez certainement de le défendre.

Catherine se garda bien de demander l'explication de ces paroles, et les choses n'allèrent pas plus loin.

Procès de Norfolk et de Surrey. (1547).

Plus Henri VIII approchait de sa fin, et plus sa tyrannie et sa cruauté étaient horribles; il conçut de la haine contre le duc de Norfolk, allié par sa naissance à la famille royale, et contre le comte de Surrey, fils de Norfolk, sans autre motif que l'intention qu'il supposait à Surrey d'aspirer à la main de la princesse Marie. Il les fit arrêter tous deux, et le chancelier fut chargé de trouver des griefs suffisants pour dresser un acte d'accusation contre chacun d'eux.

Surrey fut accusé d'avoir donné asile à plusieurs Ita-

liens *soupçonnés* d'être espions ; d'être lui-même suspect de correspondance avec le cardinal Pole, et d'avoir porté dans son écu les armoiries de saint Édouard, ce qui le rendait *suspect* de prétentions à la couronne. Ce fut pour répondre à ces misérables futilités qu'il comparut devant le parlement.

Le jeune comte n'eut pas de peine à démontrer le néant de ces chefs d'accusation. Il dit que pour lui faire un crime d'avoir reçu la visite des Italiens dont on parlait, il faudrait prouver d'abord que ces gens fussent des espions, et ensuite que lui Surrey savait ce qu'ils étaient et partageait leur infamie.

— Je n'ai entretenu aucune correspondance coupable, dit-il ensuite ; mais quand cela serait, il faudrait pouvoir juger du degré de criminalité de cette correspondance ; il faudrait produire des lettres ou des témoins qui les eussent lues, et vous n'avez rien de tout cela. Quant aux armoiries de saint Édouard, aucun de vous, milords, n'ignore qu'elles sont celles de ma famille ; que mes ancêtres les ont portées comme moi sans qu'on ai jamais songé à voir en cela un fait de trahison. Que si cela déplaît au roi, il eût suffi que sa majesté me fît savoir sa volonté, pour que je m'y fusse soumis sur-le-champ. En vérité, milords, je ne puis comprendre qu'une accusation aussi frivole ait paru suffisante pour que je fusse un instant privé de ma liberté.

— Il est certain, lui dit le président, qu'un de vos gens étant en Italie a été vu chez le cardinal Pole.

— C'est possible, milord ; mais ce n'est pas moi qui l'y ai envoyé, et une pareille visite peut d'ailleurs être très innocente.

— Innocente ! s'écrie le chancelier, visiter les ennemis

du roi, s'entretenir avec eux, vous osez appeler cela une action innocente! Nous disons, nous, que c'est un crime de haute trahison.

En vain le comte voulut-il expliquer sa pensée, on lui dit qu'on ne l'avait que trop bien entendu, et il fut condamné à mort. Le roi ordonna qu'on l'exécutât sur-le-champ, et à peine le comte avait-il été reconduit à la Tour, qu'on vint l'en extraire de nouveau pour le mener à Tower-Hill, où l'échafaud avait été dressé avant même le prononcé de l'arrêt.

— Dépêchons-nous, dit Surrey au shériff, j'ai hâte d'en finir, car mieux vaut mourir que de vivre au milieu de pareils hommes.

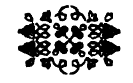
Arrivé au lieu de l'exécution, il monta lestement sur l'échafaud, rabattit lui-même le col de sa chemise et reçut la mort sans avoir fait entendre ni plainte ni regret.

Le procès de Norfolk fut encore plus monstrueux que celui de son fils. On poussa la sottise et l'infamie jusqu'à lui faire un crime d'avoir été successivement trompé par sa femme et par sa maîtresse, ce qui démontrait, disait-on, ses mauvais penchants, son humeur intraitable. Mais comme on ne peut pas condamner un homme uniquement parce qu'il manque d'amabilité près des femmes, on ajouta à cette incroyable accusation celle d'avoir dit que le roi, étant dangereusement malade, pourrait bien ne pas vivre longtemps, et que sa mort pourrait amener de graves désordres à cause de la diversité de religion. Le malheureux duc ne fut pas interrogé; il ne comparut même pas devant ses juges, qui se déclarèrent suffisamment informés, et le condamnèrent comme coupable de haute trahison.

Le roi était à l'extrémité lorsqu'on vint lui apprendre cette condamnation, ce qui ne l'empêcha pas de donner

des ordres pour que la sentence fût exécutée le lendemain ; mais il mourut ce jour-là même. On ne voulut pas que le nouveau règne fût inauguré par un crime, et Norfolk fut sauvé.

Quelques historiens prétendent qu'en mourant Henri VIII se montra tourmenté de remords, et qu'il se reprocha de n'avoir épargné aucun homme dans sa colère ni aucune femme dans ses désirs. Qu'importent ces regrets tardifs ? Ils ne sauraient atténuer les crimes de ce monstre, dont l'impunité pourrait faire douter de la justice de Dieu.



TROISIÈME PÉRIODE.

(1547 à 1608).

Condamnation et exécution du président Wishart. — Condamnation et exécution de Thomas Seymour. — Redoutable conspiration contre le protecteur Somerset. — Condamnation et exécution de Somerset.— Intrigues du duc de Northumberland, pour faire arriver Jeaune Gray au trône. — Condamnation et exécution du duc de Northumberland. —Insurrection et exécution du duc de Suffolk.—Exécution de Jeanne Gray et de Guilfort. — Horribles exécutions sous prétexte d'hérésie. — Condamnation et exécution du primat Cranmer. — Rivalité de Marie Stuart et Élisabeth. — Assassinat de Rizzio. — Assassinat de Damley, roi d'Écosse. — Révolte contre l'autorité de Marie Stuart. — Conspiration et exécution du duc de Norfolk. — Conspiration des catholiques contre Élisabeth. — Condamnation et exécution de Marie Stuart.—Révolte, condamnation et exécution du comte d'Essex.

LES querelles religieuses suscitées en Angleterre par la réforme et par la religion mixte dont Henri VIII était le créateur, avaient réagi sur l'Écosse, où elles produisaient de terribles mouvements. L'ignorance était telle, dans ce dernier royaume, que la plupart des prêtres attribuaient le Nouveau-Testament à Luther, et s'imaginaient que l'Ancien-Testament renfermait seul la parole de Dieu. Les choses en vinrent à ce point, dit un historien (et ce trait n'est pas inutile à l'histoire

des folies humaines), qu'il s'éleva dans l'université de Saint-André une violente dispute sur cette question : Le *Pater* doit-il être adressé à Dieu ou aux saints. Les moines soutenaient le droit des saints ; selon les potentats il devait être adressé à Dieu principalement, et moins principalement aux saints. La question fut tranchée par un frère lai qui, s'étant informé du sujet de la dispute, y prit part et déclara que c'était à Dieu seul que le *Pater* devait s'adresser.

— Mais alors, s'écria l'un des moines ergoteurs, que donnerons-nous aux saints?

— Eh! mon père, répondit le frère lai, donnez-leur des *Ave* et des *Credo;* ils sont assez bonnes gens pour s'en contenter.

Condamnation et exécution du président Wishart (1547).

Malheureusement toutes les querelles religieuses ne se terminaient pas d'une manière aussi pacifique. Un apôtre de la réforme, nommé Wishart, étant venu dogmatiser à Edimbourg, y eut tant de succès, que le cardinal Beaton le fit arrêter et le livra au tribunal des évêques. Wishart, fier des nombreux prosélytes qu'il avait faits, comparut devant le redoutable tribunal plutôt en conquérant qu'en accusé ; il y proclama sa croyance, somma ses juges de renoncer à la superstition dans laquelle ils croupissaient, et leur déclara que faute de ce faire, la voie du salut se fermerait pour eux.

Sa parole vibrante, cette sorte d'autorité dont elle était empreinte intimidèrent d'abord quelques-uns des juges ; Wishart avait chance de convertir l'auguste tribunal, lorsque Beaton, par un dernier effort, vint rétablir les affaires du catholicisme. Il représenta au clergé qu'en acquittant

Wishart, il abdiquait cette autorité, si difficilement conquise par quatorze siècles de travaux. «Si vous avouez vous être trompés une fois, dit-il aux évêques, on vous accusera de vous tromper toujours. C'est pour nous une question de vie ou de mort. »

Cela redonna du ton aux consciences timorées et fit taire les scrupules. Wishart fut condamné au feu. Il entendit sans paraître ému le prononcé de l'arrêt.

« Vous me condamnez au feu de ce monde, dit-il , moi je vous condamne au feu éternel, et la sentence que je prononce sera plus certainement exécutée que celle que vous osez lancer contre moi. »

Peu s'en fallut que cette prédiction s'accomplît à la lettre, car le régent ayant refusé d'ordonner l'exécution, le pouvoir religieux se trouva livré à ses propres forces, et les exécuteurs lui manquaient. Mais Beaton s'efforça d'y remédier ; il déclara que le clergé était assez fort pour se passer du bras séculier, et il fit dresser par des agents salariés le bûcher où Wishart devait mourir. L'audacieux prédicant y arriva sans avoir rien perdu de son audace : il marcha la tête haute, le regard menaçant, et il ne se manifesta pas la moindre altération sur ses traits, lorsqu'on l'attacha au poteau placé au milieu du bûcher. Mais, au moment où les flammes commençaient à s'élever autour de lui, il aperçut le cardinal Beaton qui, des fenêtres de son palais, assistait à l'exécution. Alors le visage du patient s'anima, ses yeux semblèrent lancer des éclairs, et d'une voix forte, dominant le tumulte qui se faisait autour de lui, il s'écria :

« Cardinal Beaton, traître à Dieu et aux serviteurs de Dieu, je t'appelle aux pieds de Jésus-Christ..... je serai à sa droite, et tu ramperas à sa gauche. »

Comme il achevait ces mots, un tourbillon de fumé l'en-

veloppa, et probablement l'asphyxie fut prompte, car on n'entendit plus rien que le pétillement des flammes qui dévoraient le corps du martyr.

Deux jours après, un homme se présente au cardinal Beaton.

« Wishart était un saint homme, lui dit-il; il a prédit que tu devais mourir bientôt; il faut que la prédiction du saint homme s'accomplisse. » Et il poignarda le Cardinal, qui expira à ses pieds.

Condamnation et exécution de Thomas Seymour (1549).

Cependant Edouard VI avait succédé à Henri VIII, et comme le nouveau souverain entrait à peine dans sa dixième année, la régence échut à Edouard Seymour, oncle maternel du jeune roi, qui, avec le titre de protecteur, reçut celui de duc de Somerset. Il eut bientôt pour ennemi l'amiral Thomas Seymour, son frère, qui avait épousé Catherine Parr, veuve de Henri VIII. La reine douairière, sa femme, étant morte en couches, il prétendit ouvertement à la main de la princesse Elisabeth, et il s'entoura d'un nombre de partisans tellement considérable, que le protecteur en fut alarmé. Dudley, comte de Warwick, profita de cette circonstance pour perdre l'amiral; il persuada au protecteur que Seymour avait l'intention de s'emparer du pouvoir. Somerset, effrayé, fait arrêter son frère, contre lequel on dresse aussitôt un acte d'accusation composé de trente-trois griefs, sur lesquels le parlement ordonne que le prisonnier sera immédiatement interrogé. Une commission se transporte à la Tour; mais Seymour refuse de répondre.

«Je ne sais de quoi l'on m'accuse, dit-il, et je ne veux point l'apprendre de cette manière. Si l'on me croit cou-

pable, qu'on me fasse mon procès en respectant la loi ; qu'on me traduise devant mes pairs, que l'acte d'accusation me soit lu, qu'on entende les témoins en ma présence, et qu'après m'avoir entendu, on me condamne où l'on m'absolve. Je suis prêt à me soumettre à toutes ces formalités ; mais je ne me prêterai pas à l'iniquité dont on veut me rendre victime.

Ces demandes étaient justes; elles furent rejetées : les jugements arbitraires, les assassinats juridiques avaient été si nombreux sous ce dernier règne, qu'on y était habitué.

Le parlement s'assemble : on propose un bill d'atteinder, c'est-à-dire un acte qui mettrait l'accusé hors la loi. Ce bill est à peine discuté ; quelques pairs sont entendus comme témoins, et le bill est admis. La chambre des communes fait quelques difficultés ; mais on parvient à lui démontrer l'urgence de cette mesure. Le bill passe, et Somerset signe l'ordre de l'exécution de son frère.

« Ce bill, dit l'amiral lorsqu'on vint lui annoncer qu'il devait se préparer à mourir, n'est pas seulement mon arrêt de mort ; c'est aussi celui du protecteur : le peuple n'oubliera pas que cet homme ambitieux et avide envoie son frère à l'échafaud, après lui avoir refusé des juges.

Quelqu'un lui ayant fait entendre que s'il demandait sa grâce en avouant les faits de haute trahison qui lui étaient imputés, cet acte de soumission disposerait certainement Somerset à l'indulgence.

— A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que je l'empêche de se perdre ! La mort n'a rien qui m'effraye, mais elle le fera trembler, lui qui est lâche, et il est bon qu'on puisse juger entre lui et moi.

Il ne cessa jusqu'au dernier moment de montrer la même résolution sans forfanterie.

— J'avoue, dit-il, quand il fut sur l'échafaud, que la seconde place dans le royaume ne me convenait point; je me sentais digne de la première, et si j'avais réussi on aurait vu que je l'étais en effet. Le sort en a décidé autrement, que ma destinée s'accomplisse,

A ces mots, il s'agenouilla, et regarda le bourreau avec calme.

— Frappe, lui dit-il.

Cette parole vibrait encore lorsque sa tête tomba.

Redoutable conspiration contre le protecteur Somerset (1550).

L'amiral avait dit vrai en accusant son frère de lâcheté. Cependant, le peuple, dont la misère était extrême, s'étant soulevé sur plusieurs points du royaume, il ne voulut promettre aucune amélioration pour le calmer, et il fit marcher des troupes contre les révoltés, qui furent battus; mais, dans le même temps, une faction violente se formait au sein du conseil. On reprochait au protecteur une fierté insupportable, l'usurpation d'une autorité sans bornes, une incapacité dangereuse pour l'État, une avarice insatiable, et une cruauté inouïe, dernière accusation que ne justifiait que trop la mort de son frère.

Somerset voulut d'abord employer la force contre les conjurés; mais ceux-ci, se déclarant ouvertement, s'emparèrent de l'autorité et se montrèrent résolus à soutenir la lutte. Cette démonstration suffit pour effrayer le protecteur; cet effroi gagna ses partisans et le peuple de Londres, auquel il fit appel, ne bougea point, par la raison qu'il lui était indifférent que le protecteur gardât ou perdît l'autorité.

Le comte de Warwik, profitant habilement des circons-

tances, se mit à la tête des mécontents ; il représenta au jeune roi que le duc de Somerset n'avait été protecteur qu'à la condition de ne rien faire sans l'assentiment du conseil ; que cependant il avait usurpé le pouvoir et agissait en maître absolu.

— Sire, ajouta Warwik, nous sommes tous vos fidèles sujets ; c'est pour cela que nous ne pouvons souffrir de tels méfaits. Le duc, par ses exactions et son infâme conduite, s'est attiré la haine du peuple ; cette haine, bien qu'injustement, pourrait s'étendre jusqu'à votre majesté si les choses demeuraient dans l'état où elles sont ; mais nous avons juré tous de mourir plutôt que d'être témoins d'un tel malheur.

Édouard était né avec de bons instincts ; il était doux et il avait horreur de la violence ; mais son intelligence était assez développée pour qu'il comprît la nécessité d'agir avec vigueur en certaines circonstances. Il donna l'ordre d'arrêter Somerset, qui fut immédiatement enfermé à la Tour.

Warwik, qui visait au pouvoir, s'empressa de profiter de cet avantage : ce n'était pas la mort du duc qu'il voulait ; car si ce dernier eût supporté l'épreuve avec courage, cela eût suffi pour le réhabiliter aux yeux du peuple, qui pardonne plus volontiers aux méchants qu'aux lâches. Le comte fit donc dresser un acte d'accusation contre le protecteur, dans lequel étaient énoncés plusieurs faits de haute trahison, dont le principal était de s'être emparé du pouvoir souverain, et d'en avoir usé de manière à faire détester le gouvernement du roi. L'instruction se fit avec rapidité, et bientôt Somerset comparut devant le parlement. Là, sa lâcheté se montra dans toute sa hideur, il avoua qu'en effet le pouvoir l'avait enivré ; il se confessa coupable

de tous les méfaits dont on l'accusait, et il en demanda humblement pardon.

La perte de cet homme sans cœur paraissait assurée; il avait compté sur la pitié de ses juges et il n'avait provoqué que le dégoût. Mais alors, l'adroit Warwik lui vint en aide ; il dit que trop de sang avait coulé sur l'échafaud pendant le précédent règne et les premiers temps du règne présent; qu'il devait suffire que le coupable fût mis dans l'impossibilité de nuire, et que les aveux qu'il venait de faire, le repentir qu'il manifestait publiquement étaient plus que suffisants pour qu'il ne pût désormais être redoutable.

Le parlement se rendit à cet avis ; il se borna à déclarer Somerset incapable d'exercer aucun emploi public, le condamna à l'amende et à garder prison. Warwik, auquel son semblant de générosité avait acquis une immense popularité, mit le comble à la réputation d'homme de bien en sollicitant et obtenant la mise en liberté de l'ex-protecteur, et afin qu'on ne pût le soupçonner de quelque arrière-pensée, il donna la main de sa fille à Somerset qui, dégradé, avili, ne pouvait désormais lui inspirer aucune espèce de crainte.

Condamnation et exécution de Somerset (1552).

Dès lors, Warwik fut tout-puissant ; il gouvernait le conseil de régence, et il en obtint de vastes possessions avec le titre de duc de Northumberland. Mais bientôt l'homme qu'il avait avili pour n'avoir plus à le craindre se releva. Le peuple est oublieux ; il ne tarda pas à ne voir en Somerset qu'une victime des événements qu'il n'avait pu maîtriser ; on cessa de le mépriser, et on le plaignit. Cela suffit pour que

l'ex-régent conçût le projet de ressaisir le pouvoir. Il envoya quelques agents dans les provinces pour y susciter quelques soulevements partiels qui pussent donner quelque inquiétude à Warwik, faire croire qu'il avait perdu sa popularité, et préparer les voies de telle sorte, que si Warwik tombait sous les coups d'un assassin, on pût penser que c'était le résultat d'une émotion populaire, tandis qu'en réalité il se proposait de le faire poignarder.

Mais le duc de Northumberland était trop habile pour se laisser ainsi surprendre. Par son ordre, toutes les démarches de Somerset étaient observées, ses lettres interceptées, ses projets mis à nu. Il amassa laborieusement toutes les preuves du double crime médité par son gendre, puis il le dénonça et demanda justice.

On se souvint alors que, lors de son premier procès, l'ex-régent n'avait dû la vie qu'à la générosité de Warwik, et il n'y eut qu'un cri contre cet infâme qui avait voulu faire assassiner son sauveur.

Pour la seconde fois, Somerset fut accusé de haute trahison, à raison du soulèvement de quelques provinces qu'il aurait provoqué, et de félonie pour avoir médité l'assassinat du duc de Northumberland. Ce dernier voulut que les formes judiciaires fussent observées : le conseil entendit les témoins, examina les pièces, et l'accusé fut solennellement entendu. Sentant bien que cette fois il n'avait aucune chance de salut en avouant les faits qui lui étaient imputés, il les nia; il argua de faux les pièces qu'on lui présenta, et prétendit que le duc de Northumberland les avait fait fabriquer pour le perdre; mais Warwik produisit des témoins qui déclarèrent positivement que Somerset leur avait promis une récompense considérable pour les engager à l'assassiner, lui duc de Northumberland.

Somerset eut alors un élan de courage ; il dit qu'après avoir cru à l'amitié de Warwik, la vérité lui était apparue ; qu'il avait pénétré tous les desseins de ce despote, et qu'alors il avait pris la généreuse résolution d'en debarrasser le pays.

— Il est faux que j'ai fomenté des troubles, dit-il; mais il est vrai que j'ai songé à mettre un frein au despotisme de cet homme, qui s'est fait passer pour mon sauveur, bien qu'il fût mon plus implacable ennemi.

— Milords, s'écria Warwik en s'emparant de ces imprudentes paroles, vous l'entendez; il avoue. Mais vous comprendrez que la démence peut s'allier à la lâcheté, et vous lui ferez grâce de la vie.

Ces paroles étaient le plus terrible réquisitoire qu'il pût prononcer ; aussi Somerset fut-il condamné à la peine de mort. L'arrêt prononcé, il s'agissait de faire signer au jeune roi l'ordre d'exécution. Édouard résista d'abord.

Non, disait-il, je ne consentirai jamais à envoyer mon oncle à l'échafaud. Voulez-vous donc me donner la réputation d'un roi tueur.

— Sire, répondit Warwik, il est bien qu'un monarque soit humain et juste ; mais il importe surtout qu'il soit fort : c'est à cette condition que sa volonté peut être respectée de ses sujets. Ce n'est pas votre majesté qui a condamné Somerset ; seulement elle permettra que la justice ait son cours.

— Duc, dit le jeune roi en signant l'ordre d'exécution, Dieu m'est témoin que si je fais mal, c'est contrairement à ma volonté.

Le prince pleurait en parlant ainsi ; mais Warwick parvint aisément à le calmer en lui rappelant que lui, duc de Northumberland, avait une première fois sauvé la vie à l'ex-

régent ; et qu'il serait heureux de pouvoir en agir encore de même ; mais que malheureusement cela pouvait être préjudiciable au bien de l'état en déconsidérant la justice.

Somerset cependant ne pouvait croire que le jeune roi consentît à sa mort, et il était sur ce point en parfaite sécurité, lorsqu'on vint lui donner connaissance de l'ordre du roi. Alors ce malheureux s'abandonna au plus lâche désespoir. Ce qu'il regrettait, ce n'était point son pouvoir, sa fortune, les honneurs suprêmes et toutes les jouissances que peuvent donner une immense fortune ; il ne regrettait que la vie, et il s'y cramponna convulsivement. Il en appela au roi ; il fit présenter requête au parlement, et il implora l'assistance de son beau-père. Tout fut inutile ; il fallut marcher au supplice. Mais les forces du patient étaient épuisées ; on le porta sur l'échafaud, où il fut décapité alors que déjà il ne donnait plus signe de vie.

Intrigues du duc de Northumberland pour faire arriver Jeanne Gray au trône. (1553).

Cet événement mit le comble à la puissance du duc de Northumberland, qui voyant que la santé du jeune roi dépérissait tous les jours, se hâta d'exécuter un projet capable de mettre le comble à sa fortune. Il maria Guilford Dudley, un de ses fils, avec Jeanne Gray, héritière de la marquise de Dorset, nièce de Henri VIII, que ce prince avait appelée à la succession après ses enfants. L'espérance de faire passer la couronne à Jeanne était le motif du mariage. Il fallait pour cela changer l'ordre de succession réglé par Henri VIII. Le duc osa l'entreprendre, il y réussit. Adroit, insinuant, flatteur, il amena le roi où il voulut, en lui représentant les doutes qu'on pouvait élever sur les

princesses Marie et Élisabeth ; le danger qu'il y aurait à leur laisser la couronne alors qu'un parlement les avait déclarées illégitimes, la ruine infaillible de la religion protestante, si Marie montait sur le trône ; l'impossibilité de l'en exclure sans en exclure aussi Élisabeth, dont les sentiments n'étaient pas les mêmes ; mais dont la naissance était sujette aux mêmes objections ; enfin le mérite de Jeanne Gray, les droits qu'elle tenait du testament de Henri VIII, et le pouvoir qu'avait sa majesté de rendre ces droits plus certains. Edouard, ainsi tourmenté dans la langueur de ses derniers jours, se décide enfin à laisser la couronne à Jeanne Gray.

Des juges appelés au conseil reçoivent l'ordre de dresser des letttres patentes conformes à cette intention. Des débats s'élèvent entre le conseil et les juges ; ceux-ci invoquent un acte du règne même d'Édouard, lequel déclare traître quiconque essaierait de changer le droit de succession établi par le dernier roi. Édouard lève cet obstacle et meurt.

Northumberland tint d'abord la mort du roi cachée. Avant de la publier, il voulait s'assurer de la personne de Marie et d'Élisabeth. Mais avertie du piége qu'on leur tendait, Marie, qui s'était déjà avancée jusqu'à Greenwich, se retira dans le comté de Suffolk, d'où elle somma par lettres toute la noblesse d'Angleterre de prendre sa défense. Le duc, jugeant que le moment d'éclater était venu, se rend à Sion-House, résidence de Jeanne Gray, et se présente à elle comme devant sa souveraine, accompagné de Suffolk, de plusieurs pairs et grands personnages de l'État.

Jeanne ne comprit pas d'abord ce qu'on lui voulait ; car à peine l'avait-on mise dans la confidence de sa future grandeur. Entièrement livrée à l'étude, elle possédait le

latin, le grec et plusieurs langues vivantes. L'éclat d'un diadème ne l'éblouit pas : elle ne vit que l'injustice d'en priver deux princesses auxquelles la naissance l'assurait. Il fallut la presser, la supplier longtemps; enfin elle céda aux instances d'un père et d'un époux chéri et se laissa faire reine.

Alors c'était l'usage que les souverains de l'Angleterre vinssent habiter la Tour de Londres pendant les premiers jours de leur règne. Northumberland força le conseil à y suivre Jeanne Gray : des ordres furent expédiés pour la proclamer reine dans toute l'Angleterre; mais la cérémonie n'eut lieu qu'à Londres en présence d'un peuple silencieux.

Marie s'avançait, escortée de sa fidèle noblesse : Northumberland leva des troupes pour aller au devant d'elle; mais il revint sans avoir combattu, et, par un étrange aveu de sa défaite, il suivit l'exemple du conseil, et déclara lui-même que le trône appartenait à Marie. Il s'opéra un tel mouvement parmi le peuple, que Suffolk ouvrit les portes de la Tour, sans même essayer de la défendre. Northumberland, son frère, trois de ses fils et quelques lords furent bientôt amenés dans ce séjour qui, pour Jeanne et son époux, de palais qu'il était d'abord se transforma en une sombre et triste prison.

Condamnation et exécution du duc de Northumberland (1554).

Le duc de Northumberland, qui avait jusqu'alors montré tant d'audace et de résolution, tomba tout-à-coup dans une faiblesse incroyable lorsqu'il eût perdu l'espérance de réussir. A peine le comte d'Arundel, qui se présentait de la part de la reine pour l'arrêter, lui eut fait connaître la mission dont il était chargé, que le duc se jeta à ses genoux

en le suppliant de lui sauver la vie. Mais le caractère de Marie, superstitieuse et cruelle comme son père, et les ordres qu'elle avait donnés au comte, ne permettaient pas d'espérer une grâce, et Arundel répondit nettement au duc qu'il devait se préparer, non à demander grâce pour sa personne, mais à la défendre devant ses pairs.

L'imminence du danger rendit quelque force au duc ; il eut honte d'avoir montré tant de faiblesse, et il commença à se défendre dignement. Traduit devant ses pairs, il soutint que personne ne pouvait être accusé de trahison pour avoir exécuté des ordres donnés par le conseil et scellés du grand sceau. On lui répondit que le grand sceau d'un usurpateur ne pouvait rien autoriser, et que des pairs qui n'étaient ni convaincus, ni même accusés pouvaient toujours être juges.

Les faits sur lesquels était basée l'accusation étaient, d'ailleurs, tellement patents, qu'il n'était pas possible de les contester. Aussi le duc, après avoir épuisé les questions de droit, renonça-t-il à se défendre ; il s'avoua coupable, mais avec dignité et sans retomber dans cette indigne faiblesse qu'il avait eu le malheur de montrer tout d'abord.

« Il n'est que trop vrai, dit-il, que j'ai attenté à la souveraineté de la reine, mais j'ai l'assurance qu'il n'est pas un de mes juges qui ne comprenne les motifs qui m'ont fait agir, et qui ne m'absolve au fond du cœur, tout en se croyant obligé de me condamner hautement. Obéissez donc à la nécessité, milords ; prononcez mon arrêt de mort, et soyez sûrs que je mourrai sans haine contre vous, qui aurez fait votre devoir.

Ces paroles si dignes lui firent reconquérir l'estime de ses pairs, et ce fut les larmes aux yeux que plusieurs d'entre eux votèrent pour la mort.

Cette dignité un peu tardive du duc de Northumberland ne se démentit plus; il ne voulut pas invoquer la clémence de la reine, et il demanda pour toute faveur d'être promptement exécuté. Arrivé sur l'échafaud, il dit à haute et intelligible voix :

« Le peuple ne sait pas quels sont les entraînements du pouvoir; c'est par instinct qu'il applaudit à ma mort, mais c'est aussi avec justice, car j'ai contribué aux maux qui l'accablent. Je lui en demande pardon, comme je demande pardon à Dieu d'avoir abandonné la religion catholique, apostolique et romaine, qui est la seule vraie. »

Après cette profession de foi, il se prosterna, pria pendant quelques secondes, puis il se livra à l'exécuteur, et reçut la mort avec un sang-froid, un courage qui achevèrent de faire oublier sa faiblesse d'un instant.

Insurrection, défaite et exécution du duc de Suffolk, père de Jeanne Grey, et de ses complices (1554).

Après cette exécution, Marie ne croyant plus avoir rien à redouter, manifesta hautement sa préférence pour le culte catholique; en même temps, le bruit de son prochain mariage avec Philippe, fils de Charles-Quint, se répandit. L'Angleterre s'émut fortement à l'idée de devenir une province catholique de la monarchie espagnole; des symptômes d'insurrection se manifestèrent sur plusieurs points.

Le duc de Suffolk, père de Jeanne Gray, cru le moment favorable pour faire valoir les droits de sa fille et rétablir les affaires de ses partisans; il se mit à la tête du mouvement, et puissamment secondé par deux gentilshommes, Wiat et Carew, il marcha sur Londres avec quatre mille

hommes. Cette petite armée obtint d'abord quelques succès, et pénétra jusqu'à Westminster ; mais là, elle fut arrêtée par les troupes de Marie, battue, dispersée, et ses trois chefs furent faits prisonniers, ainsi que quatre autres gentilshommes. Marie, qui avait hérité de la cruauté de son père, ordonna que les dix prisonniers fussent exécutés sans autres formes de procès.

Suffolk, qui, pendant cette courte campagne, avait montré une grande intrépidité, ne se démentit point.

— J'aurais pu consentir à être le premier sujet de ma fille, dit-il, car elle est digne de régner sur le monde entier ; mais j'aime mieux mourir que de courber la tête devant un prince étranger.

Pendant les apprêts du supplice ; il ne cessa d'encourager les gentilshommes qui partageaient son sort.

— Nous avons couru la même fortune, amis, leur disait-il, nous avions fait le serment de vaincre ou de mourir ensemble, et nous avons le bonheur de n'être point parjures. Une seule chose pourrait m'affliger, c'est la pensée du sort réservé à ma bien-aimée fille Jeanne ; mais elle a un si noble cœur, que je ne pourrais craindre, sans lui faire injure, qu'elle se laissât entraîner à quelque action indigne.

Tous moururent avec courage, et leur mort anéantit l'insurrection et assura le pouvoir sans conteste à la reine. Mais l'esprit soupçonneux de Marie et ses instincts sanguinaires ne lui permirent pas de se contenter de ce résultat. Le mérite éminent de Jeanne Gray, connu de toute l'Angleterre, lui faisait ombrage. Elle n'avait sursis à l'exécution de Jeanne et de Guilfort, dans les premiers jours de son règne, que pour se rendre aux conseils de ses partisans qui pensaient qu'il ne fallait pas ensanglanter les com-

mencements de son règne; mais la révolte de Suffolk parut un motif suffisant pour donner carrière à son désir de vengeance.

Exécution de Jeanne Gray et de Guilfort (1554).

Jeanne, toujours captive dans la Tour, n'avait même pas eu plus connaissance des tentatives faites pour sa délivrance que des desseins qui avaient préparé sa grandeur : son destin était de répondre des pensées et des actions d'autrui. Bien que l'espoir des insurgés fût anéanti, sa mort fut résolue ; Marie donna l'ordre de la faire mourir ainsi que son mari. Mais avant de lui envoyer le bourreau, Marie lui envoya des prêtres catholiques qui passèrent trois jours à l'endoctriner. Jeanne Gray conserva sa croyance et sa présence d'esprit : elle écrivit à sa sœur une lettre en grec, pour l'exhorter à la constance dans toutes les situations de la vie ; à cette lettre était jointe une copie des Écritures dans la même langue.

Le jour marqué pour l'exécution de Jeanne, lord Guilfort, son époux, demanda instamment à la voir : mais elle eut le courage de refuser cette entrevue, redoutant pour elle et pour lui la terrible épreuve des derniers adieux.

Le conseil avait d'abord décidé que Jeanne et son époux recevraient la mort sur le même échafaud : on réfléchit que l'émotion d'un tel spectacle pourrait être dangereuse, et l'on changea les ordres. Jeanne fut décapitée dans l'intérieur de la Tour.

Avant de marcher au supplice, elle vit passer Guilfort, et lui donna par la fenêtre quelques marques d'affection ; peu d'instants après, elle vit revenir le char sanglant; et quand on lui dit que Guilfort était mort avec courage, le

sien parut se ranimer et lui donner la force de supporter cette triste vue.

Jeanne attendit ensuite tranquillement l'heure où elle devait subir le même sort. En la conduisant au lieu de son exécution, le gouverneur de la Tour, sir Jhon Gage, lui demanda un souvenir qu'il pût conserver toute sa vie. Jeanne lui donna ses tablettes, où elle venait d'écrire trois maximes que l'aspect du cadavre de son mari lui avait inspirées, l'une en grec, l'autre en latin et la troisième en anglais.

Montée sur l'échafaud, elle adressa aux spectateurs le discours le plus pathétique : elle n'imputait son malheur à personne ; elle n'en accusait qu'elle-même, en disant que son crime était moins d'avoir porté la couronne, que de ne pas l'avoir refusée avec assez de constance.

« Il est vrai, dit-elle, que l'atteinte que j'ai portée aux lois de mon pays semble trouver son excuse dans l'autorité qui m'a forcé d'agir ; mais de ce que j'ai commis cette faute par excès de piété filiale, ce n'en est pas moins une faute, et j'espère l'expier par ma résignation. L'histoire de ma vie prouvera que la pureté des intentions ne peut justifier les crimes de fait, alors surtout que ces crimes portent atteinte au bien public. »

Tout cela fut dit avec une onction, une conviction entraînante. Toutes les personnes présentes fondaient en larmes; Jeanne ne pleurait point ; un sourire mélancolique se montrait sur ses lèvres, et son regard semblait aspirer au ciel. Se tournant vers ses femmes qui l'accompagnaient, elle les pria de la déshabiller autant que cela était nécessaire pour que le bourreau pût exécuter la sentence, puis elle se mit à genoux ; un dernier et sublime regard annonça qu'elle était prête, et sa tête tomba.

Horribles exécutions sous prétexte d'hérésie (1553-1555).

L'Angleterre était réconciliée avec la cour de Rome ; ce fut la cause d'exécutions épouvantables sous prétexte d'hérésie : on avait brûlé une foule de malheureux pour anéantir le papisme, on en brûla désormais pour le rétablir. Les malheureuses victimes de ces atrocités n'étaient pas même convaincues d'avoir dogmatisé. Arrêtées sur les plus vagues soupçons, on leur fait subir un semblant d'interrogatoire sur certains articles que beaucoup d'entre elles ne comprenaient pas, puis la condamnation était prononcée sans autres formes de procès.

Un prêtre nommé Rogers fut le premier qu'on livra aux flammes : c'était un homme sage et généralement respecté ; on espérait que, marié et père de plusieurs enfants, ces liens de famille l'engageraient à renoncer à ses croyances pour sauver sa vie, et l'on comptait sur cet exemple pour obtenir un grand nombre de conversions ; mais il en fut autrement : Rogers montra la plus grande résolution.

— Comment, dit-il à ses juges, pouvez-vous croire qu'un homme qui a conservé sa raison consente à sacrifier la vie éternel à cette vie périssable? Si je dois mourir, Dieu soutiendra mon courage.

Le jour même de sa condamnation, on le conduisit au bûcher ; il y monta avec calme, et pendant qu'on l'attachait au poteau, il commença à haranguer le peuple, l'exhortant à suivre son exemple et à mourir plutôt que de renoncer à ses croyances.

— Quel est celui d'entre vous, dit-il, qui ne quitterait avec empressement la compagnie des hommes pour jouir

de celle de Dieu? Dans quelques instants, je serai à la droite du père et j'y préparerai la place de ses fidèles enfants.

Les flammes sifflaient autour de lui et l'enveloppaient presque entièrement, qu'il parlait encore. Enfin, sa voix s'affaiblit, et bientôt il ne resta de lui qu'un peu de cendres et quelques os calcinés.

L'évêque de Gloutter, Hooper, ne montra pas moins de courage; condamné pour avoir refusé de signer les articles de foi qu'on lui présenta, ce fut avec enthousiasme qu'il marcha à la mort. Le bûcher ayant été préparé de manière à ce que sa mort fût lente et ses souffrances plus grandes, loin de s'en plaindre, il s'en félicita, et pendant trois quarts d'heure il ne cessa de prêcher d'une voix forte et bien accentuée; déjà une partie de son corps était consumée sans qu'il eût fait entendre le moindre cri de douleur, le plus léger gémissement.

Deux autres ecclésiastiques ,Sonders et Taylor parurent animés du même enthousiasme. Arrivé sur le bûcher, Sonders embrassa le poteau en s'écriant :

— Je te salue, ô croix de Jésus-Christ! ô vie éternelle!

Taylor, qui était sur le même bûcher, s'était mis à genoux et il récitait à haute voix une prière en anglais.

— Prie en latin, chien d'hérétique, lui cria un des gardes.

Taylor s'interrompit et dit au garde :

— Mon frère, je te pardonne.

Puis il continua sa prière. Le garde furieux le frappa d'un coup de hallebarde qui l'atteignit à la bouche; un autre garde lui porta un coup plus terrible qui lui fendit le crâne, et Taylor mourut avant que les flammes l'eussent atteint.

L'évêque de Londres, Bidley, et Latimer, ancien évêque de Worcester, condamnés pour la même cause, furent brûlés ensemble à Oxford. A mesure que les flammes s'élevaient, ils s'exhortaient réciproquement à la patience et à la résignation.

Courage, mon frère, disait Latimer, nous allumons aujourd'hui en Angleterre un flambeau qui ne s'éteindra jamais.

L'enthousiasme d'une autre victime, Thomas Hauker, fut encore plus grand : enveloppé par les flammes, il ne cessait de dire au peuple qu'il ne ressentait pas la moindre douleur. En effet, son visage était rayonnant de joie et il ne subit pas la moindre altération, tant que le feu ne l'eût pas atteint.

La passion du martyre, enflammée par ces exemples, se communiqua aux gens du peuple, aux femmes particulièrement : « On en brûla une, dit un historien, qui était enceinte et près de son terme. Elle acoucha dans les flammes. Les gardes voulurent sauver l'enfant ; mais le magistrat qui présidait à l'exécution, arracha cet enfant des mais des soldats, et le rejeta dans le feu en disant :

— Que ce fruit d'hérétique suive son exécrable mère en enfer !

Loin d'assouvir la cruauté de Marie, ces épouvantables exécutions semblaient la rendre plus terrible. Elle établit une sorte d'inquisition dans le royaume, et elle fit proclamer à son de trompe que quiconque aurait des livres hérétiques, et ne les brûlerait pas sans les avoir lus et sans les avoir montrés, serait réputé rebelle et exécuté sur le champ en vertu de la loi martiale.

Dans l'espace d'un peu moins de trois ans, il y eut

deux cent soixante dix-sept personnes brûlées sous prétexte d'hérésie, parmi lesquelles cinq évêques, cinquante-cinq femmes et quatre enfants.

Condamnation exécution du primat Cranmer (1556).

Dès le commencement de ce règne, le primat, Cranmer, avait été arrêté. Sa mort était résolue; mais une sorte de crainte superstitieuse empêchait que Marie le fît exécuter. Elle eut recours alors au plus ridicule et au plus odieux expédient. Cranmer, détenu à la Tour, fut cité à Rome comme hérétique. La citation lui fut remise; mais on se garda bien de lui ouvrir les portes de la prison, et il fut condamné comme contumace pour n'avoir pas comparu. Avant de le faire mourir, on voulut l'avilir : des émissaires de la reine vinrent le trouver dans sa prison, et lui dirent que sa majesté était disposée à user d'indulgence envers lui ; mais qu'il était nécessaire pour cela qu'il montrât quelque condescendance aux désirs de cette princesse en reconnaissant publiquement la suprématie du pape, et la présence réelle dans l'eucharistie.

Cranmer refusa d'abord; alors on lui représenta qu'il ne s'agisssait pas seulement de sauver sa vie, mais encore celle d'une foule de malheureux menacés du bûcher; que cette soumission ferait certainement cesser la persécution et qu'il en aurait tout le mérite.

L'infortuné primat se laissa séduire, et au milieu d'une nombreuse assemblée d'évêques et de seigneurs, il déclara hautement qu'il reconnaissait la suprématie du pape, et qu'il croyait à la présence réelle.

Cette abjuration jeta le désespoir parmi les réformés; ils vouèrent le primat à l'exécration de la postérité, et le

déclarèrent digne de mort, pour avoir trahi la cause de Dieu. C'était là ce que voulait le parti de la cour, et lorsque l'on vit ainsi Cranmer déshonoré dans son parti, on expédia l'ordre. Alors Cranmer se repentit amèrement de la faiblesse qu'il avait montrée, et rappelant tout son courage, il résolut de réparer cette faute. Arrivé sur le bûcher, il s'écrie d'une voix forte :

« Frères, je reconnais avoir mérité la mort et les plus affreux tourments pour avoir lâchement trahi ma foi. C'est un crime horrible que ne sauraient atténuer les moyens que l'on a employés pour me le faire commettre. »

Attaché au poteau, il continua à parler dans le même sens, et étendant la main droite vers les flammes qui ne l'avaient pas encore atteint, il dit :

« Que cette main qui a péché en signant une infâme rétractation soit la première anéantie.

Et le bras toujours tendu, il laisse sa main dans le feu jusqu'à ce qu'elle tombe en cendres.

Il expire enfin entièrement réhabilité aux yeux de ses coreligionnaires. Deux ans après, la mort de Marie appelait Élisabeth au trône, en même temps que Marie Stuart, qui devait être un jour sa rivale, épousait en France le fils du roi Henri II.

Rivalité de Marie Stuart et d'Elisabeth. (1558 à 1587).

« Un jour, dit un historien, le ciel voulut réunir en une seule femme tous les charmes du corps et tous les agréments de l'esprit. Il voulut que cette femme fût reine, qu'elle jouît d'abord de tous les plaisirs, de tous les succès réservés à son rang, à ses talents, à ses grâces; qu'elle commît des fautes et des crimes, et qu'enfin, après dix-

neuf ans de captivité, elle périt sur l'échafaud par la volonté d'une autre femme, qui était sa parente, et qui était reine comme elle! »

La parole humaine, sous toutes ses formes, a reproduit cette tragique histoire, qu'on ne se lasse pas d'entendre.

Cette belle Marie, au berceau couronnée, naquit le 7 décembre 1532 au château de Linlithgorv, petite ville à sept lieues d'Édimbourg, de Jacques V, roi d'Écosse, qui mourut quelques jours après la naissance de sa fille unique, et de Marie de Lorraine, duchesse de Longueville, sœur de François duc de Guise et du cardinal de Lorraine.

Marie Stuart, proclamée reine à neuf mois, fut recherchée en mariage par plusieurs princes de l'Europe. Henri III la demandait pour le prince de Galles, son fils; mais la reine-mère, qui avait toute la fierté des Guises, la réservait à la France. Pour préserver Marie des entreprises d'un perfide voisin, elle la fit élever dans le château de Sterling, et lui donna pour compagnes quatre jeunes filles de son âge, appartenant aux premières familles de l'Écosse, et toutes les quatres portant son nom.

Marie avait cinq ans, lorsque le comte de Brésé vint la recevoir au nom du roi de France; elle monta sur-le-champ à bord d'une galère française mouillée à l'embouchure de la Clyde, et, le 13 août 1548, elle entra dans le port de Brest. La flotte anglaise avait vivement inquiété sa traversée.

Un accueil brillant l'attendait à Saint-Germain. Henri II, après l'avoir fêtée pendant plusieurs jours, la fit conduire dans un couvent où l'on élevait les héritières des plus grandes maisons de France.

« Et ainsi que son bel âge croissait, dit, dans son naïf langage, Brantôme, qui vivait alors, ainsi vit-on en elle sa

belle beauté, ses grandes vertus croître de telle sorte, que, venant, sur les quinze ans, sa beauté commença à paraître comme la lumière en plein midi, et en effacer le soleil lorsqu'il luisait le plus fort, tant la beauté de son corps était belle. Et pour celle de l'âme, elle était toute pareille, car elle s'était fait fort savante en latin. Estant en l'âge de treize à quatorze ans, elle déclama, devant le roi Henry, la reine et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avait faite, soutenant et deffendant, contre l'opinion commune, qu'il estait bien séant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux. Songez quelle rare chose et admirable de voir cette sçavante et belle reyne ainsi orer (haranguer) en latin, qu'elle entendait et parlait fort bien ; car je l'ay veu là. »

Et Brantôme s'empresse d'ajouter que la langue française ne fut pas pour la jeune princesse l'objet d'un étude moins assidue. Elle aimait surtout la poésie. Ronsard, Du Bellay, de Maisonfleur composaient des vers à sa gloire : elle-même en tournait de fort gracieux. La prose de ses lettres était *éloquente et haute*. « Quand elle devisait avec aucuns, elle « usait de fort doux, mignard et fort agréable langage. » Adroite à revêtir les costumes de toutes les nations, et ravissante même sous la sauvage parure de son pays, « elle « avait encore cette perfection pour mieux faire embraser « le monde, la voix très douce et très bonne ; car elle « chantait très bien, accordant sa voix avec le luth, qu'elle « touchait bien solidement, de cette belle main blanche et « de ces beaux doigts si bien façonnés, qui ne devaient le « céder à ceux de l'Aurore. »

Son hymen avec le dauphin, plus jeune qu'elle d'une année, eut lieu le 24 avril 1558. Depuis ce moment, François et Marie furent toujours désignés par les noms de *Roi-*

Dauphin et Reine-Dauphine. Henri II exigea qu'à leurs titres ils ajoutassent ceux de *roi et reine d'Angleterre et d'Irlande* : circonstance qu'il ne faut pas oublier, car elle fut sans doute l'un des premiers griefs d'Élisabeth. La passion que le fils de Catherine de Médicis témoignait à sa nouvelle épouse, éveillait la jalousie de sa mère. « Notre petite reinette écossaise, disait-elle, n'a qu'à sourire pour tourner toutes ces têtes françaises. » La mort de Henri II redoubla cette jalousie. Marie Stuart montait sur le trône et s'appuyait de la maison de Guise. Mais la mort précoce de François II rassura l'ambitieuse Catherine et commença la longue suite des infortunes de Marie.

Il fallut quitter cette France qu'elle aimait tant et dont elle était tant aimée. *Adieu, France, adieu, je ne te verrai plus!* s'écriait-elle du tillac du navire, où, selon ses ordres, on avait placé son lit, pour qu'elle pût encore, dès le matin, saluer les côtes de sa patrie adoptive : elle prit congé d'elle dans ces vers si connus, mais si touchants :

Adieu, plaisant pays de France !
O ma patrie
La plus chérie
Qui as nourri ma jeune enfance !
Adieu, France, adieu mes beaux jours !
La nef qui disjoint nos amours
N'a de moi que la moitié ;
Une part te reste : elle est tienne ;
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souvienne.

La navigation qui ramenait Marie en Écosse, commença sous les plus tristes auspices : elle n'échappa à la croisière anglaise qu'à la faveur d'un épais brouillard. Dès le len-

demain de son arrivée, elle s'aperçut que tout avait changé pendant son absence; ses sujets avaient embrassé un autre culte; au moment de dire la messe, son aumônier faillit être assassiné sous ses yeux. Le jour de son entrée solennelle à Édimbourg, toutes les décorations représentaient le châtiment des infidèles qui avaient abandonné le vrai Dieu pour les idoles. Le fougueux prédicateur Knox n'appelai la reine que *la seconde Jézabel.*

— Quel commencement d'obéissance, s'écria Marie, et quele en sera la suite!

Marie ne pouvait rester veuve : comme reine et comme femme, elle avait besoin d'un protecteur; sa beauté l'exposait à de révoltantes témérités. Elisabeth offrit à sa *chère cousine, à sa bonne, son aimable sœur,* la main d'un homme qui passait pour son amant, le comte de Leicester. D'autres prétendants se présentaient encore, Marie Stuart choisit lord Darnley, le fils du comte de Lenox, issu des Stuarts, catholique, et un des plus beaux hommes de son temps.

Darnley plut tant à Marie, qu'elle lui donna le titre de roi et joignit son nom au sien dans tous les actes publics. Mais elle sentit bientôt que ces avantages extérieurs couvraient une âme légère, vaine, ingrate, remplie d'amour-propre, de sot orgueil et trop portée au libertinage pour s'attacher sincèrement. Le dégoût succéda à l'amour, et peu à peu Marie retira sa confiance à cet indigne mari. Il s'en aperçut et s'en irrita.

Un musicien piémontais, David Rizzio, s'était insinué à la cour, moins par ses talents que par son adresse. Marie l'avait choisi pour secrétaire, l'avait comblé de biens, et, en lui donnant beaucoup de crédit, l'avait mis à portée de vendre sa protection. On persuada au roi que Rizzio était

l'auteur du refroidissement de la reine ; la jalousie se joignit au ressentiment, et le musicien piémontais, malgré sa figure désagréable, passa bientôt pour être beaucoup plus qu'un simple confident de Marie. Les courtisans du roi, après l'avoir déterminé à la vengeance, offrirent d'en être les exécuteurs ; Darnley eut le malheur d'accepter leurs services.

Assassinat de Rizzio (1566).

Un jour, Marie étant à table avec Rizzio et quelques autres personnes de sa maison, Darnley et ses courtisans se jettent sur le malheureux musicien, qui implore vainement le secours de la reine épouvantée ; ils le frappent sous ses yeux, presque entre ses bras, le traînent dans une pièce voisine, et l'abandonnent percé de cinquante-six coups de poignards, presque tous mortels. Marie était alors enceinte de plus de cinq mois. Elle eût cependant le bonheur d'accoucher d'un fils qui devait régner un jour sur l'Angleterre et sur l'Écosse.

Jusque là, Marie s'était conduite avec beaucoup de prudence ; mais bientôt des crimes énormes qui lui furent imputés la rendirent odieuse et amenèrent sa ruine.

Le roi d'Écosse, depuis l'assassinat de Rizzio, en butte au ressentiment de Marie, s'était retiré de la cour. Un homme aussi méprisable par ses vices que distingué par sa naissance, jouissait alors auprès de la reine d'un crédit sans bornes. C'était le comte de Bothwel, accusé plusieurs fois d'avoir voulu assassiner le comte de Murray, chef du parti protestant. Sa faveur était attribuée à l'amour, et les événements accréditèrent ce soupçon.

Assassinat de Darnley, roi d'Écosse (1567).

Tout-à-coup, Marie paraît se réconcilier avec son mari, qui était tombé malade. Elle l'engage à revenir auprès d'elle, lui donne un logement dans un hôtel séparé de son palais, et elle y passe plusieurs nuits avec lui. Un jour, elle l'avertit qu'elle ne viendra pas la nuit suivante, parce qu'elle doit assister au mariage d'un de ses officiers. Le lendemain on apprend que le roi a été assassiné, et que la maison où la reine l'avait relégué avait sauté par suite de l'explosion d'un baril de poudre déposé secrètement dans les caves. Bothwel et Marie sont généralement accusés de ce crime. Le comte de Lenox demande justice contre les meurtriers de son fils, mais n'obtint qu'un semblant d'information ; personne n'est arrêté, et Bothwel continue à être en faveur. Quelques jours après, il enlève la reine et l'entraîne à Dunbar dans le dessein de l'épouser. Marie lui pardonne, non-seulement cette violence, mais *tous les autres crimes qu'il pouvait avoir commis* : une telle grâce fut regardée comme une preuve de culpabilité d'autant plus certaine, que Marie demeurait volontairement au pouvoir de Bothwel, après avoir déclaré qu'il l'avait enlevée de vive-force.

Bothwel était marié, Marie fit annuler son mariage, puis elle vint à Édimbourg et ordonna au ministre Craig de publier les bans de son mariage avec Bothwel. Le ministre refusa courageusement de prêter son ministère à l'accomplissement de cette infamie ; mais on trouva un évêque protestant moins scrupuleux, et le mariage se fit.

Révolte contre l'autorité de Marie-Stuart (1567).

Cet événement couvrit Marie Stuart d'opprobre aux yeux de son peuple et de toute l'Europe. Désormais la révolte se prévaut d'un motif légitime; elle gronde, elle éclate sur la reine et sur Bothwel, créé duc d'Orkney. Assiégés tous deux dans le château de Bothwel, Marie se sauve à Dunbar sous un déguisement d'homme. Bothwel, sans talents, sans courage, passe dans les Orcades, de là, en Norwège, où il meurt misérablement.

Les rebelles s'emparent de la reine et la ramènent à Edimbourg. Ce ne sont plus des cris de joie qui la saluent, c'est la voix d'un peuple entier qui lui reproche un crime horrible ; elle est emprisonnée dans le château de Lochelven. Là on l'oblige à signer une abdication en faveur de son fils, qui est proclamé roi sous le nom de Jacques VI, et un second acte par lequel la régence est confiée au comte de Murray, frère naturel de Marie, homme habile, entreprenant, principal auteur des troubles qui agitaient le royaume. Après onze mois de détention, Marie s'échappa de sa prison ; une partie de la noblesse se réunit autour d'elle et lui forma une armée de six mille hommes ; mais le régent vint l'attaquer près de Glascow et la dispersa.

Marie n'avait plus d'autre ressource que de se réfugier en Angleterre : elle passa le golfe de Solway dans un bateau de pêcheur, n'ayant pas d'autre vêtement que celui qu'elle portait, et ne possédant pas un schelling. Dès qu'elle fut arrivée en Angleterre, elle envoya demander à Élisabeth la permission de se rendre à Londres. Cette dernière lui répondit que, malgré son amitié, elle ne pouvait avec bienséance ni la voir ni la secourir, tant qu'elle ne se serait



Geoffroy del et sc

HÉREFORD ET NORFOLK

Interrompu par le Roi dans un Combat singulier

pas justifiée du crime dont on l'accusait. Marie dit qu'elle s'en justifierait volontiers devant une princesse qu'elle regardait comme sa sœur, et qu'elle se soumettrait volontiers à son jugement. Élisabeth accepta l'arbitrage. Marie nomma des commissaires pour la défendre; le comte de Murray et quelques autres Écossais vinrent l'accuser au nom de la nation.

Les conférences commencèrent; Murray produisit contre Marie des preuves accablantes. C'étaient des lettres galantes écrites à Bothwel de la propre main de Marie, et une promesse de mariage qu'elle avait signée avant le procès et l'absolution de cet infâme. Il en résultait que tous les crimes de Bothwel, le régicide, le rapt, avaient été concertés avec la reine. Cette dernière déclara qu'elle ne répondrait pas sur ce point, et elle pria Élisabeth de lui permettre de se retirer en France; mais on éluda cette demande, et dès ce moment Marie dut se considérer comme prisonnière.

Conspiration et exécution du duc de Norfolk (1571).

Ce fut alors que le duc de Norfolk, le plus grand seigneur d'Angleterre, conçut le projet d'épouser Marie et de reconquérir le trône d'Écosse; ses premières tentatives échouèrent, et il parut abandonner son dessein; mais deux ans après il renoua ses intrigues. Il fut arrêté et mis en jugement.

— Je n'ai point conspiré, répondit-il à l'accusation portée contre lui, car j'avais la ferme résolution de n'épouser Marie Stuart qu'avec l'assentiment de la reine.

Mais on produisit des lettres que le duc d'Albe, qui gouvernait les Pays-Bas, lui avait écrites et qui prouvaient jusqu'à l'évidence que Norfolk s'était entendu avec ce duc pour

susciter des troubles en Angleterre. Norfolk fit alors les aveux les plus complets, et s'entendit condamner avec résignation. Il mourut sans faiblesse.

— Je ne dois pas me plaindre, dit-il à ses derniers moments ; car il me souvient que la reine me dit un jour : *de prendre garde sur quel oreiller je reposais ma tête.* J'ai méprisé l'avertissement, et je dois en être puni.

Cependant on accusait hautement Marie Stuart d'avoir trempé dans cette conspiration et le parlement demanda qu'on lui fît son procès. Élisabeth s'y refusa, et dès lors elle traita plus durement Marie, dont la captivité devint plus rigoureuse. Pendant dix-neuf ans on marchanda sa mort. Enfin, en 1586, Élisabeth crut que le moment était venu de sacrifier sa rivale.

Conspiration des catholiques contre Élisabeth (1586).

Un prêtre, nommé Ballard, était venu de France en Angleterre avec l'intention bien arrêtée d'assassiner Élisabeth et de rendre la liberté à Marie Stuart. Il se lia avec un jeune homme noble et riche, nommé Bobington, qui partageait ses sentiments, et ce dernier, après être parvenu à faire entrer dans le complot un grand nombre de catholiques, écrivit à Marie pour lui communiquer son projet; il en reçut une réponse qui contenait l'approbation la plus formelle et la promesse de grandes récompenses. Mais cette correspondance n'avait été favorisée par un ministre d'Élisabeth, François Walsingham, que pour arriver à la découverte du complot; les lettres avaient été interceptées par ce ministre, qui en avait pris copie, de sorte qu'au moment où les principaux conjurés se disposaient à agir, ils furent tous arrêtés. Presque tous firent des aveux complets, et quatorze furent exécutés. Dès lors la mort de Marie fut résolue.

Condamnation et exécution de Marie Stuart (1586-1587).

Quarante commissaires, choisis pour ce grand procès, se transportent au château de Foteringay, prison de Marie Stuart, et lui notifient leur commission. Elle répond qu'étant souveraine indépendante, elle ne peut les reconnaître pour ses juges. Mais cédant ensuite aux sollicitations du vice-chambellan Natton, elle consent à se défendre.

Il s'agissait de prouver ce qui faisait le point capital de l'accusation, à savoir que Marie avait donné son consentement au projet d'assassiner la reine. Marie nia constamment ce fait; mais le témoignage de ses deux secrétaires, qui jurèrent, sans être mis à la torture, qu'elle avait reçu des lettres de Babington et qu'elle y avait répondu ; l'aveu de Babington, conforme à ce témoignage, la copie des lettres interceptées que Walsingham avait entre les mains, parurent des preuves certaines et décisives, et la sentence de mort fut prononcée.

Vers la fin de novembre 1586, la fatale sentence fut lue à Marie. Le dix-septième jour du mois de février suivant, des commissaires vinrent lui déclarer que l'exécution aurait lieu le lendemain.

« Elle, sans s'étonner, dit Brantôme, les remercia de « leurs bonnes nouvelles, disant qu'elles ne pouvaient être « meilleures pour elle, pour voir maintenant la fin de ses « misères, et que dès longtemps elle s'était apprêtée et résolue à mourir depuis sa détention en Angleterre ; suppliant pourtant les commissaires de lui donner un peu de « temps et de loisir pour faire son testament et donner « ordre à ses affaires, puisque cela gisait à leur volonté, « comme leur commission portait. A quoi le comte de

« Shrewsbury lui dit assez rudement : *Non, non, Madame,*
« *il faut mourir. Tenez-vous preste entre sept et huit heures*
« *du matin. On ne vous prolongera plus le délai d'un mo-*
« *ment.* »

Le lendemain matin on frappa rudement à sa porte; ses femmes refusaient d'ouvrir.

— Mes amies, leur dit-elle, cela ne servirait à rien; ouvrez.

Quand les commissaires furent entrés, elle les remercia ainsi que *sa bonne sœur* de la peine qu'ils prenaient à cause d'elle, et prenant à la main un petit crucifix d'ivoire, elle leur déclara qu'elle était prête à les suivre. La veille elle avait demandé l'assistance d'un prêtre catholique; mais cette demande avait été refusée. Au bas de l'escalier elle trouva son maître-d'hôtel, Melvil, qui se livrait au désespoir; elle lui reprocha doucement sa faiblesse, s'appuya sur son bras, parce qu'une douleur de jambe l'empêchait de marcher.

— Aidez-moi, mon bon Melvil, lui dit-elle; encore ce petit service.

L'échafaud était dressé au milieu de la grande salle du château : sur une estrade large de douze pieds, élevée de deux et recouverte d'une serge noire, on voyait un fauteuil, un coussin et le fatal billot. A sept heures, les portes furent ouvertes; deux cents spectateurs environ entrèrent dans la salle. Marie y parut à son tour vêtue d'une robe de velours noir. Dans ce moment, les sanglots de ses femmes éclatèrent.

— Mes chères amies, leur dit-elle, j'ai répondu de vous, il faut que vous sachiez vous vaincre.

Après avoir écouté la lecture du warrant, et juré qu'elle n'était coupable ni de la mort de Darnley ni d'aucun attentat aux jours d'Élisabeth, elle répondit à Flectcher,

doyen de Péterboroug, qui la menaçait de l'enfer si elle mourait dans la foi catholique :

— Je meurs dans la foi de mes pères.

Le bourreau voulut lui ôter sa robe.

— Je n'ai pas coutume, dit-elle en souriant, de me servir de tel valet-de-chambre ni de me déshabiller en public.

Une de ses femmes lui banda les yeux avec un mouchoir brodé d'or. Alors se mettant à genoux et s'inclinant sur le billot, elle prononça à haute voix ces paroles : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.*

Troublé par l'expression de la douleur que les assistants ne pouvaient contenir, l'exécuteur porta d'une main mal assurée un premier coup qui ne fit qu'une horrible blessure ; le second coup n'eut pas un résultat différent, ce ne fut qu'au troisième que la tête tomba. Le doyen de Péterboroug s'écria alors :

— Ainsi périssent tous les ennemis de la reine Élisabeth !

Le comte de Kent fut le seul qui répondit : *Amen !*

Telle fut la fin de Marie Stuart, qui avait alors quarante-quatre ans. Quoi qu'en aient dit les écrivains de tous genres qui se sont apitoyés sur le sort de cette belle reine, il paraît constant qu'elle n'était pas aussi innocente qu'ils ont cherché à le démontrer, et ses partisans les plus dévoués ont été forcés de reconnaître que son mariage avec Bothwel est suffisant pour souiller sa mémoire d'une tache ineffaçable.

Toutefois, qu'Élisabeth se soit montrée cruelle dans cette circonstance, cela est incontestable, et il n'en pouvait être autrement, cette femme altière étant capable de sacrifier à son orgueil les affections les plus vives, ainsi que le prouva douze ans plus tard la mort du comte d'Essex.

Révolte, condamnation et exécution du comte d'Essex (1601).

D'Essex passait pour être l'amant de la reine ; il avait de l'esprit, des grâces, du courage ; il brillait au camp comme à la cour. Il n'avait que trente ans et Élisabeth en avait plus de soixante ; mais ses flatteurs lui faisaient oublier cette disparité d'âges : on lui répétait sans cesse qu'elle paraissait toujours jeune et belle, et elle avait la faiblesse de le croire. La faveur de la reine donna promptement au comte d'Essex la plus grande influence dans l'administration ; il dirigeait tout sans concurrent, et il eut l'adresse de s'attirer les suffrages du peuple. Par malheur, il était d'une humeur hautaine et indomptable.

Discutant un jour avec la reine, le comte s'emporta jusqu'à lui tourner le dos d'un air méprisant. Élisabeth offensée lui donne un soufflet. D'Essex porte la main à son épée en exprimant le regret de n'avoir qu'une femme en face, et il se retire de la cour ; mais il y reparut bientôt après, à la grande joie de la reine, qui lui rendit toute sa faveur. D'Essex en profite pour demander le gouvernement de l'Irlande, où une insurrection redoutable venait d'éclater. Ce commandement lui est accordé ; mais le comte fait faute sur faute, ne tient aucun compte des ordres de la reine, et toute une campagne se passe sans que les affaires changent de face. Élisabeth témoigne son mécontentement à d'Essex, tout en lui recommandant de demeurer en Irlande jusqu'à nouvel ordre.

Persuadé qu'il n'aura jamais qu'à se montrer pour dissiper un nuage, le comte, au lieu d'obéir, part pour l'Angleterre, arrive à Londres et se présente tout botté, en habit de voyage, couvert de sueur et de poussière, devant

Élisabeth, qui, soit qu'elle sentît sa passion se réveiller à la vue de celui qui l'avait fait naître, soit que la surprise l'empêchât de sentir ce manque de respect, lui fit un accueil dont il fut charmé. Mais cette satisfaction dura peu; à peine fut-il rentré chez lui qu'il reçut l'ordre de garder les arrêts et de rendre compte de sa conduite au conseil privé. Il tomba malade; la reine s'attendrit de nouveau, et le conseil privé le renvoie absous; mais la reine l'exile pour dissimuler sa faiblesse.

De la campagne où il s'était retiré, d'Essex écrit à Élisabeth qu'il baisait la verge dont elle se servait pour le corriger; mais qu'il se croirait le plus malheureux des hommes s'il devait être privé du bonheur de voir ses beaux yeux qui brillaient de tant d'éclat; que jusqu'à cet heureux moment il habiterait, comme Nabuchodonosor, avec les bêtes des champs, et qu'il se laisserait mouiller par la rosée du ciel. Ce style était dans le goût de la reine; elle crut le comte vraiment repentant, et elle lui répondit que s'il persistait dans ses bons sentiments, elle lui donnerait bientôt des marques de sa clémence.

Mais l'impatience de d'Essex ne lui permit point d'attendre que la faveur lui revînt, et il résolut de se venger de cette froideur à laquelle il n'était pas accoutumé. Imprudent dans ses propos, il n'épargnait pas Élisabeth; la peignait dans ses conversations comme une vieille femme dont l'esprit n'était pas moins usé que le corps. Ces paroles furent rapportées à la reine qu'elles blessèrent profondément, car bien qu'elle eût alors près de soixante-huit ans, elle avait toujours des prétentions à la grâce et à la beauté.

Le comte ne s'en tint pas là, il s'attacha ouvertement au roi d'Écosse, et promit de faire tous ses efforts pour lui as-

surer la succession ; puis il résolut de tenter une révolte à main armée. Persuadé qu'il entraînerait facilement les habitants de Londres, il parut dans cette ville à la tête de ses partisans en armes, annonçant le projet d'attaquer le palais, d'obliger la reine à convoquer un parlement, et à changer l'administration publique.

Mais ses exhortations furent sans effet. On fit marcher des troupes contre lui. Réfugié dans une maison, il s'y barricada et soutint un long combat; enfin blessé, hors d'état de se défendre plus longtemps, il fut obligé de se rendre. Élisabeth ordonna qu'il fût jugé sur-le-champ.

Le procès ne pouvait être long : d'Essex, pris les armes à la main, ne pouvait guère se défendre. Cependant il nia d'abord qu'il eût eu l'intention d'attenter au pouvoir de la reine ; il dit qu'il avait été provoqué par les troupes et que ses amis étaient accourus pour le défendre ; mais reconnaissant bientôt que ce système était insoutenable, il fit les aveux les plus complets, et ce fut avec une sorte de dédain, d'insouciance, qu'il s'entendit condamner à la peine de mort.

La reine signa l'ordre de son exécution, espérant qu'il solliciterait sa grâce. Mais l'heure fixée approchant sans qu'elle eût rien reçu, elle ordonna d'attendre.

Au temps où sa passion était dans toute sa force, elle avait donné à d'Essex une bague en lui promettant que dans quelque circonstance que ce fût, quelques efforts que fissent ses ennemis pour le perdre, à la vue de ce gage précieux de son amour, elle serait toujours prête à l'entendre, à le secourir et à lui donner des preuves de sa tendresse.

D'Essex, condamné, s'était souvenu de cette promesse; il pria la comtesse de Nottingham de porter cette bague à Élisabeth; mais la comtesse ayant confié le message qu'elle

avait accepté à son mari, celui-ci, ennemi secret du condamné, s'opposa à l'accomplissement de cette mission.

Élisabeth attendait l'anneau fatal avec la plus vive anxiété ; ne le recevant point, elle se crut méprisée, et, indignée, le cœur ulcéré, elle renouvela l'ordre d'exécution, qui se fit dans la Tour de peur que le peuple, parmi lequel le condamné avait de nombreux partisans, ne s'émût trop vivement de la mort de cet illustre criminel.

Le comte avait donné trop de preuves d'intrépidité pour que la mort pût l'effrayer ; il plaisanta jusqu'au dernier moment, disant que la reine avait trouvé un excellent moyen pour faire qu'il fût bientôt plus vieux qu'elle ; mais que malheureusement ce procédé ne lui ôterait ni un an ni une ride.

Malgré la culpabilité incontestable de d'Essex, les habitants de Londres manifestèrent beaucoup d'indignation en apprenant sa mort. Dès lors, chaque fois que la reine se montra en public, elle y fut accueillie par un froid respect au lieu des acclamations auxquelles elle était accoutumée.

Élisabeth en ressentit un violent chagrin, et bientôt une affreuse découverte acheva de jeter le désespoir dans son âme : la comtesse de Nottingham, atteinte d'une maladie mortelle, déchirée de remords, lui écrivit pour lui avouer que la bague était restée entre ses mains. Une affreuse langueur s'empara bientôt de cette princesse et la conduisit promptement au tombeau. Elle était alors dans sa soixante-dixième année, et elle avait régné quarante ans.

Élisabeth joignait à la fermeté et à la prudence les petitesses de la vanité, les faiblesses de l'amour, les transports de la jalousie et de la colère, les artifices de la duplicité, le goût du despotisme et la cruauté. Elle disait de ses sujets qu'elle ne croirait jamais d'eux ce que des pères et des

mères ne voudraient pas croire de leurs enfants, et elle les écrasait sous un sceptre de fer.

Un historien a dit de cette reine que, malgré ses vices et ses défauts, elle tiendra toujours une des premières places parmi les grands rois; peut-être eût-il dû écrire : *parmi les plus habiles et les plus heureux.*



QUATRIÈME PÉRIODE.

(1603 à 1649).

Conspiration des poudres. — Procès, condamnation et exécution du chevalier Raleigh. — Condamnation et exécution du comte de Straffort. — Condamnation et exécution de Laud. — Procès, condamnation et exécution de Charles Ier.

Conspiration des poudres (1605).

JACQUES Ier avait succédé depuis deux ans à Élisabeth, lorsqu'un épouvantable complot faillit l'anéantir lui, sa famille, ses conseillers, le parlement et une foule d'autres personnes.

Des catholiques, persuadés que le fils de Marie Stuart tempérerait en leur faveur la sévérité des lois, indignés ensuite de se voir traités avec la même rigueur qu'auparavant, avaient formé cet épouvantable complot.

Catesby, homme de mérite et d'une ancienne noblesse, fut le premier qui conçut le plan de cette conjuration. Il était étroitement lié avec Thomas Percy, qui descendait d'une famille illustre du Northumberland, et qui était un zélé catholique. L'entretien des deux amis roulait souvent sur le triste état où leur religion se trouvait

réduite en Angleterre. Dans une de ces conversations, Percy, s'étant laissé emporter par un mouvement de colère, qui lui fit parler de se défaire du roi. Catesby saisit cette occasion pour lui révéler un projet plus étendu qui, non-seulement devait assurer l'exécution de leurs projets de vengeance, mais qui présentait quelques chances favorables au rétablissement de la religion catholique en Angleterre.

— En vain, dit Catesby, nous déferons-nous du roi ; il a des enfants qui hériteront de sa couronne et de ses maximes de gouvernement ; la destruction même de toute la famille royale n'est pas suffisante ; la grande et la petite noblesse, le parlement, sont tous infectés des mêmes erreurs. Ils mettront sur le trône un autre prince, une autre famille qui joindront à la haine contre les catholiques le désir de venger la mort tragique de leurs prédécesseurs. Pour servir efficacement la religion, il nous faut détruire d'un seul coup le roi, la famille royale, les barons, les communes ; il faut ensevelir nos ennemis dans une ruine commune. Ils se réunissent tous pour l'ouverture du parlement, et nous présentent ainsi l'occasion d'une utile et glorieuse vengeance. Mes projets n'ont pas besoin de beaucoup de préparatifs. Un petit nombre de nos amis peuvent aisément trouver le moyen d'ouvrir une mine sous la salle de Westminster, et choisir, pour anéantir ces ennemis déclarés de toute piété et de toute religion, le moment où le roi harangue les deux chambres. Pendant ce temps, nous, tranquilles et à l'écart, également à couvert du danger et du soupçon, nous triompherons d'être les instruments de la colère divine ; nous verrons avec joie ces murs sacriléges, d'où sont sortis tant d'arrêts de proscription contre notre église et ses enfants, éclater en mille débris, tandis

que ces hommes impies, occupés peut-être à méditer contre nous de nouvelles persécutions, passeront des flammes de ce monde à celles de l'enfer, pour y souffrir à jamais des tourments porportionnés à leurs crimes.

Il expliqua ensuite son projet avec plus de détails. Percy approuva tout. Il convint avec Catesby de ne communiquer ce plan qu'à un petit nombre de gens résolus, entre lesquels ils choisirent d'abord Thomas Winter, qu'ils envoyèrent en Flandres pour y chercher Fawkes, officier au service d'Espagne, dont le zèle et l'intrépidité leur étaient bien connus.

On prétend que les conjurés, chaque fois qu'ils enrôlaient un nouvel initié, employaient, avec le serment pour le lier au secret, la communion eucharistique qui leur était donnée par les prêtres qui faisaient partie de la conspiration, parmi lesquels se trouvaient le père Garnet, supérieur des jésuites en Angleterre, et le père Tesmond, autre jésuite, qui étaient entrés des premiers dans le complot.

Ces événements s'étaient passés dans le cours du printemps et de l'été 1604. Les conspirateurs avaient loué, au nom de Percy, une maison voisine du palais du parlement. Vers la fin de la même année, ils commencèrent leurs préparatifs. Dans la crainte d'être interrompus ou d'exciter des soupçons, ils firent d'abord un amas de provisions qui les mît en état de travailler sans relâche. Leur résolution, soutenue par le ressentiment et par leurs exhortations mutuelles, fut toujours si inébranlable, qu'ils mettaient le succès de leur entreprise fort au-dessus de l'intérêt de leur vie, et ils s'étaient décidés à périr plutôt que d'abandonner leurs projets. Leur persévérance avança le travail; ils percèrent en peu de temps le premier mur des fondations du

palais ; mais, au milieu de leurs travaux, ils furent alarmés d'entendre un bruit dont ils ne purent deviner la cause. Les informations qu'ils prirent leur firent découvrir que ce bruit partait d'une cave creusée sous la chambre des lords, où l'on avait établi un magasin de charbon qui se vendait actuellement, et que, les marchandises vendues, la cave serait à louer. L'occasion était belle. Percy se hâte de louer la cave. On y plaça trente-six barils de poudre, qui furent soigneusement couverts de fagots et de bûches, et les portes de la cave restèrent ensuite ouvertes comme auparavant.

Dans la certitude du succès, les conjurés s'occupèrent alors à organiser les autres opérations de ce complot : le roi, la reine et le prince de Galles, devaient se trouver à l'ouverture du parlement ; mais le duc étant encore trop jeune pour assister à ces assemblées, Percy fut chargé de s'en saisir et de l'assassiner. La princesse Élisabeth, qui n'était aussi qu'un enfant, était élevée chez milord Harrington, dans le comté de Warwick ; le chevalier Everard-Digby, Rookwood et Grant, promirent d'assembler leurs amis sous le prétexte d'une partie de chasse, de se saisir de cette princesse, et de la proclamer reine.

L'approche du jour de la vengeance avait jeté les conspirateurs dans une joie qui tenait du délire, et qui leur faisait négliger toute sûreté personnelle. Ils ne prévoyaient pas que la furie du peuple, qui allait se trouver sans frein, pouvait se tourner contre eux, et venger le massacre de la famille royale et des deux chambres par le massacre général des catholiques.

Cependant le jour de l'assemblée du parlement approchait. Le secret, quoique répandu entre plus de vingt personnes, avait été religieusement gardé pendant l'espace

d'un an et demi. Nul remords, nul mouvement de pitié n'avait pu engager aucun des conspirateurs soit à abandondonner l'entreprise, soit à la découvrir. Un avis, dont l'auteur n'a jamais été connu, déjoua leurs projets et sauva l'Angleterre de l'horrible catastrophe dont elle était menacée.

Dix jours avant l'ouverture du parlement, lord Monteagle, fils du lord Morley, reçut la lettre suivante qui avait été remise à son valet-de-chambre par un inconnu.

« Milord,

« L'affection que je porte à quelques-uns de vos amis me fait penser à votre conservation. Je vous conseille, si vous tenez à la vie, de chercher quelque excuse qui puisse vous dispenser de paraître à l'ouverture du parlement ; car Dieu et les hommes ont concouru à punir la méchanceté de ce temps. Gardez-vous de négliger cet avis ; retirez-vous dans vos terres, où vous pourrez attendre l'événement sans danger. Quoiqu'il n'y ait aucune apparence de mouvement, je vous dis qu'ils recevront un terrible coup dans ce parlement, et qu'ils ne verront point d'où il part. Vous ne devez pas mépriser un avis dont vous pourrez tirer un grand avantage, et qui ne peut vous causer aucun mal ; car le danger sera passé pour vous aussitôt que vous aurez brûlé cette lettre. J'espère que Dieu vous accordera la grâce d'en faire un bon usage, et je vous recommande à sa sainte protection. »

Cette lettre inquiéta lord Monteagle. Quoique porté à croire que cet avis n'avait pour but que de l'effrayer ou de lui donner quelque ridicule, il jugea que le parti le plus prudent était de remettre la lettre à lord Salisbury, secré-

taire d'état. Salisbury la crut indigne d'attention. Cependant il se décida à la communiquer au roi, qui arriva à Londres deux jours après que lord Monteagle l'eut reçue. Ce prince en conçut une idée plus sérieuse. Le ton mystérieux du style dont on se servait, lui fit présumer que cette lettre pouvait renfermer quelque avis important : un *coup terrible*, sans voir néanmoins *d'où il part*, un *coup si soudain*, et cependant *si terrible*, ces circonstances semblaient désigner quelque effet de la poudre. Il ordonna de faire visiter avec soin toutes les voûtes qui se trouvaient sous les chambres du parlement. Cette mission avait été confiée au comte de Suffolk, en qualité de lord chambellan. Sa prudence lui fit différer la recherche jusqu'à la veille de l'assemblée. Il remarqua l'immense quantité de bois à brûler qui se trouvait sous la chambre des lords ; ses yeux tombèrent sur Fawkes, qui se tenait dans un coin obscur de la cave, et qui se faisait passer pour un domestique de Percy. Ce courage entreprenant et déterminé qui l'avait toujours distingué parmi ses complices, était si bien peint dans sa contenance, qu'il ne put échapper aux yeux du lord chambellan. Une provision si considérable de bois pour un particulier qui ne faisait ordinairement qu'un séjour de très courte durée à Londres, parut extraordinaire. Le rapprochement de ces circonstances engagea le comte de Suffolk à visiter avec soin l'étendue de la cave. Sir Thomas Knevet, juge de paix, reçut l'ordre de s'y rendre. Ayant trouvé Fawkes à la porte, il le fit arrêter sur-le-champ, et ordonna ensuite d'enlever les fagots, sous lesquels on découvrit avec effroi les trente-six barils de poudre qui y étaient cachés. Le juge de paix donna l'ordre de fouiller Fawkes : il portait dans ses poches des mèches et tout ce qui était nécessaire pour mettre le feu à la poudre.

Fawkes, voyant son projet découvert, manifesta le regret d'avoir manqué le moment de faire sauter les barils de poudre tous à la fois, afin d'adoucir sa mort par celle de ses ennemis. Devant le conseil, où il fut traduit, il conserva la même intrépidité, témoigna pour ses juges le mépris le plus insultant, et persista dans le refus de découvrir ses complices. Cette obstination se soutint pendant deux ou trois jours; mais ayant été incarcéré dans un cachot de la Tour, et abandonné à ses réflexions, l'impossibilité d'être secouru et la torture qu'on lui faisait envisager, finirent par abattre le courage de cet homme jusqu'alors indomptable. Il prit le parti de déclarer ses complices et de tout avouer.

Catesby, Percy et tous les autres conspirateurs qui se trouvaient à Londres, furent informés de l'alarme qui s'était répandue à l'occasion de la lettre écrite à lord Monteagle. Ils apprirent aussi les recherches du lord chambellan, et ils n'en persistèrent pas moins dans leur résolution. Mais quand ils furent instruits que Fawkes avait été arrêté, désespérant de leur entreprise, ils partirent précipitamment pour se rendre dans le comté de Warwick, où Dygby, comptant sur le succès des conjurés, avait déjà pris les armes pour se saisir de la princesse Élisabeth, qui était parvenue à échapper à ses poursuites et à se réfugier à Coventry. Les rebelles furent alors forcés de changer de rôle; au lieu d'attaquer, il leur fallut songer à se défendre. Les habitants du comté, rassemblés par les shériffs, s'avançaient sur eux et les cernaient de toutes parts. Les conspirateurs et leurs partisans n'étaient pas plus de quatre-vingts : se voyant entourés d'ennemis, et désespérant de pouvoir leur échapper, ils se préparèrent à la mort, se confessèrent, reçurent l'absolution, et se mirent ensuite en état de ven-

dre chèrement leur vie; mais cette dernière consolation leur fut refusée. Une partie de leurs munitions prit feu, et les priva de tout moyen de défense. Le peuple se précipita sur eux; Percy et Catesby furent tués à la première décharge; Digby, Rookwood, Winter, le père Garnet, Tresham et tous les autres furent faits prisonniers et mis en jugement. Tresham mourut dans la Tour de Londres avant d'avoir comparu devant ses juges, et rétracta, avant de mourir, les déclarations qu'il avait faites à l'époque de son arrestation contre le père Garnet. Le procès de ce dernier et d'un autre jésuite nommé Oldcorne, fut séparé de celui de ses complices : Robert Winter, écuyer; Thomas Winter, gentilhomme; Guy-Fawkes, gentleman; et Thomas Bates, comparurent à Westminster-Hall, le 27 juillet 1605. Sir Everard Digby, chevalier, fut également traduit devant la cour pour crime de révolte à main armée, commis dans le comté de Northampton.

Tous montrèrent devant leurs juges cette énergie et cette résolution que le fanatisme donne souvent aux hommes les plus faibles. Fawkes, interrogé sur la cause qui avait pu lui faire concevoir ainsi qu'à ses complices la pensée d'un crime aussi atroce, répondit :

— Cette cause est celle-là même qui fit prendre à Dieu la résolution de détruire Sodôme et Gomorhe. Cette mission que nous avions acceptée était certainement une mission divine. Le Tout-Puissant a voulu ensuite ajourner l'exécution de la sentence; que sa sainte volonté soit faite. Mais tôt ou tard il étendra la main sur cette infâme cité, où ses véritables enfants ont subi de si horribles persécutions.

— Malheureux! lui dit le président, osez-vous bien proférer de tels blasphèmes, alors que vous êtes si près de la mort!

— Milord, dit gravement Thomas Bates, il se pourrait que vous en fussiez plus près que nous.

Cette espèce de menace produisit un effet prodigieux : les membres de la cour se regardèrent avec stupeur; tous pâlirent, quelques-uns tremblèrent; tous se rappelaient avec terreur ces trente-six barils de poudre; des ordres furent donnés à voix basse à un huissier de faire de nouveau visiter les caves, et cette circonstance fut cause qu'on accéléra la marche des débats qui ne pouvaient être fort étendus, les faits étant constants, et tous les accusés s'accordant à regretter de n'avoir pas réussi ou de n'être pas morts les armes à la main. Ils furent condamnés à la peine de mort, et ils entendirent le prononcé de l'arrêt avec la plus parfaite indifférence.

Conduits au supplice, ils ne cessèrent de s'entretenir avec la plus grande tranquillité d'esprit, et comme la foule les accablait de malédictions, motivées par l'énormité de leur attentat et le danger auquel avait échappé, comme par miracle, une immense partie de la population, Thomas Bates dit :

— Qu'y a-t-il donc de commun entre nous, martyrs de la foi, et ces suppôts de Satan?

— Ami, lui dit Digby, ces cris ne doivent pas vous importuner; c'est pour nous un chant de triomphe.

Leur fermeté ne se démentit pas un seul instant; et tous moururent sans témoigner ni regret ni repentir.

Peu de jours après, le jésuite Garnet, dont la cause avait été disjointe, fut jugé à son tour, en même temps qu'un autre jésuite, son complice, nommé Oldcorne.

Ces deux derniers nièrent avoir été initiés au complot; mais les preuves de leur complicité étaient tellement évidentes que ce système n'avait aucune chance de succès. On

avait trouvé leurs noms dans la liste des conjurés ; il fut établi qu'ils concoururent à l'acquisition de la poudre, et qu'ils avaient pris la fuite comme les autres, en apprenant l'arrestation de Fawkes. Leur condamnation fut prononcée, et les mêmes clameurs qui s'étaient élevées sur le passage de leurs complices les accompagnèrent à l'échafaud. Mais les catholiques les regardèrent et les honorèrent comme de véritables martyrs ; tous les ans on célébra leur fête avec pompe ; leurs reliques furent transportées au collége des jésuites à Saint-Omer, et jusqu'au milieu du dix-huitième siècle on conserva l'habitude de faire, à certains jours, baiser ces reliques aux dévôts.

Jamais le fanatisme ne s'était montré sous un plus hideux aspect ; mais il est juste de dire que la momerie, la sottise et la cruauté des zélés du culte réformé ne le cédaient en rien à celles de ces hommes dont il eût été si désirable qu'on pût anéantir jusqu'au souvenir.

Procès, condamnation et exécution du chevalier Raleigh (1604-1618).

Un peu avant la découverte de la conspiration des poudres, on s'était fort occupé d'une autre prétendue conspiration contre Jacques Ier, que l'on attribuait au chevalier Raleigh, homme ardent, entreprenant et d'une grande capacité. L'accusation portée contre lui n'était basée que sur des présomptions : on prétendait qu'il avait formé une vaste association ayant pour but le renversement de l'autorité royale ; mais on n'avait aucune preuve, et l'on ne connaissait aucun de ses prétendus complices. Il n'en fut pas moins jugé à Westminster-Hall.

Raleigh nia qu'il eût jamais conspiré ; il demanda qu'on produisît des pièces de conviction, qu'on les confrontât avec



Geoffroy del et sc

LE BRIGAND LEOLF

déguisé en gentilhomme, assassine le Roi Edmond

ses dénonciateurs. Des pièces, on n'en avait point. Quant à la confrontation, elle n'était pas admise dans les procès pour faits de haute trahison ; mais à défaut de cela, on l'accabla d'injures, espérant que la colère le pousserait à faire quelque réponse compromettante. Le procureur-général Coke, qui portait la parole pour la couronne, l'appela *traître, monstre, vipère, araignée d'enfer*, ce qui peut donner une idée de l'esprit du temps. Mais le chevalier ne s'émut point de ces injures; il se défendit avec sagesse, ne cessant de demander des preuves. La cour ne laissa pas de prononcer contre lui la peine de mort; mais cela parut tellement injuste, que le roi crut devoir refuser l'ordre d'exécution, sans pourtant faire grâce au condamné.

Raleigh passa près de treize ans en prison ; il s'y livra sans relâche à l'étude, et il acquit d'immenses connaissances. Sa résignation, ses talents, lui acquirent les sympathies du peuple. On regrettait hautement que l'état fût privé des services d'un homme d'une si grande capacité.

Les dispositions favorables du public augmentèrent en Raleigh le désir et l'espérance qu'il avait toujours conservés de recouvrer sa liberté. Il fit savoir au roi que, dans ses voyages, sous le règne d'Élisabeth, il avait découvert une mine d'or dans la Guiane, et il offrit de la faire connaître et de l'exploiter pour le compte du gouvernement. Jacques, qui était soupçonneux, n'ajouta pas beaucoup de foi à cette révélation; cependant il fit sortir le chevalier de prison, et lui donna le commandement des aventuriers que sa mine d'or pourrait attirer en Amérique; mais sans vouloir le décharger de la sentence portée contre lui.

Raleigh partit avec douze vaisseaux, attaqua la ville espagnole de Saint-Thomas, bien que l'Espagne et l'Angleterre fussent en paix, et s'empara de cette place. Mais le

butin qu'il y trouve est à peu près nul, et tout-à-fait insuffisant pour couvrir les frais de l'entreprise. Les compagnons de l'audacieux chevalier s'emparent de sa personne et le ramènent en Angleterre.

Cette fois, les griefs contre Raleigh étaient patents; on pouvait même se dispenser de les faire valoir, à raison de l'ancienne sentence qui pesait sur lui; mais on ne laissa pas néanmoins d'examiner l'affaire. Alors le courage que le chevalier avait montré jusque-là parut l'avoir abandonné; il avoua qu'il avait trompé le roi; mais il allégua la longue captivité qu'il avait subie et finit par implorer la pitié de ses juges et la clémence du roi. Mais Jacques rejeta sa prière et signa l'ordre de l'exécution. Il semblait que cette rigueur eût rendu à Raleigh son intrépidité d'autrefois; ce fut le sourire sur les lèvres qu'il marcha à la mort.

Arrivé sur l'échafaud, il examina tranquillement les mesures qui avaient été prises, la disposition des objets, et touchant de la main la hache du bourreau, il dit :

— Voilà un remède aigu, mais d'une efficacité certaine contre tous les maux.

Puis, satisfait de s'être ainsi en quelque sorte réhabilité, il se livra à l'exécuteur.

Il n'entre pas dans notre plan de rapporter les grands événements du règne de Charles Ier : les guerres civiles, les grandes conflagrations politiques, ne sauraient trouver place ici. C'est l'histoire des conspirations, des complots, des procès et des exécutions qui les ont suivis que nous écrivons. A ce point de vue, l'histoire de Charles Ier rentre dans notre cadre; mais dégagée de tous les faits qui ne se rattachent pas ou qui ne se rattachent que d'une manière indirecte à la catastrophe qui termina sa vie. C'est de la même manière que nous raconterons la condamnation

et l'exécution des deux hommes les plus dévoués à ce prince, Straffort et Laud.

Condamnation et exécution de Straffort (1641).

La crise des affaires annonçait une révolution fatale. Le comte de Straffort, ministre de Charles Ier, était trop dévoué aux intérêts du roi, trop ferme, trop vigilant dans son ministère pour ne pas être en butte à la haine des mécontents qui formaient la majorité de la nation ; car ce peuple qu'on avait tant torturé, pressuré sous les règnes précédents et pendant les premières années de celui de Charles, se disposait à prendre une sanglante et terrible revanche, et désormais les concessions du monarque devaient être impuissantes à le satisfaire.

La chambre des communes accusa Straffort de haute trahison, ainsi que Laud, archevêque de Cantorbéry ; l'homme qui avait le plus d'ascendant sur l'esprit du roi. On leur supposait à l'un et à l'autre le dessein de renverser la constitution et d'établir l'autorité arbitraire. Tous deux furent arrêtés.

De nouvelles concessions faites par le roi n'empêchèrent pas les communes de poursuivre le procès du comte. Quatre mois furent employés à rédiger les articles de l'accusation. Le ministre y répondit avec une force de logique qui l'eût fait absoudre si sa perte n'avait été résolue. Quelques traits de hauteur, quelques actes irréguliers que l'on pouvait justement lui reprocher, ne pouvaient être considérés comme des faits de haute trahison.

Faute de raisons solides, on imagina que plusieurs traits réunis, quoique peu condamnables chacun en particulier, formeraient un faisceau suffisant pour justifier une condamnation.

— N'imposez pas, dit Straffort lorsqu'il fut devant ses juges, des difficultés insurmontables aux ministres du gouvernement; ne les mettez pas dans l'impuissance de servir le roi et la patrie. Si vous les examinez dans les plus minces détails sous des peines rigoureuses, l'examen deviendra intolérable. Alors les affaires publiques seront abandonnées, et jamais homme sage qui aura une réputation ou une fortune à perdre ne voudra s'engager dans de tels périls.

On laissa parler Straffort ; puis la chambre des communes porta contre lui le bill d'atteinder. Il s'agissait de faire signer ce bill par le roi et par la chambre haute. Pour y parvenir, on sema des bruits capables d'ameuter le peuple; on ne parlait que de conspirations et d'attentats contre la patrie; on alla jusqu'à publier que les catholiques se proposaient de faire sauter la Tamise avec de la poudre, afin de noyer tous les puritains. Ces absurdités produisirent l'effet qu'on en attendait : le peuple se porta aux plus grandes violences. La chambre haute fut effrayée ; elle signa lâchement le bill, après avoir précédemment hautement annoncé l'intention de le rejeter.

On usa du même procédé pour obtenir la signature du roi ; le palais fut environné par une foule furieuse qui demandait justice contre Straffort. La reine et les courtisans conseillaient à Charles de céder. Juxon, évêque de Londres, celui-là même qui devait accompagner Charles sur l'échafaud, était le seul qui eût le courage de soutenir que si le bill était injuste, le roi ne devait pas le signer. Au milieu de cette perplexité, Charles reçoit une lettre du comte dans laquelle le généreux ministre le priait de l'abandonner à ses ennemis. Le roi a la faiblesse de céder, et il croit atténuer la hideur de cette action en nommant quatre com-

missaires pour signer le bill, afin de ne pas le faire de sa propre main.

Le même jour, l'infortuné comte fut conduit au supplice; il y marcha avec une héroïque fermeté.

— Je ne crains qu'une chose, dit-il en montant sur l'échafaud, c'est que ce ne soit un mauvais présage pour la réforme que l'on projette dans l'état que de commencer par l'effusion du sang innocent.

Charles témoigna des regrets tardifs de la déplorable faiblesse qu'il avait montrée dans cette circonstance. Il avait souvent dit au comte que le parlement ne ferait jamais tomber un cheveu de sa tête, et il n'avait fallu que les cris de quelques forcenés pour lui faire oublier cette promesse solennelle !

Condamnation et exécution de Laud (1645).

Cependant Laud était toujours en prison ; il y passa trois ans, après lesquels on songea à user envers lui du procédé qui avait amené l'exécution de Straffort.

Fils d'un marchand de draps de la ville de Reading, William Laud s'était élevé, par la seule recommandation de son mérite, à la dignité d'archevêque de Cantorbéry et de ministre de Charles Ier. L'austérité de ses mœurs et l'inflexibilité de ses principes devaient rendre impopulaire chez une nation disposée à déverser sur les ministres du roi une partie des dégoûts que lui inspirait la royauté elle-même. La faveur du prince est un danger pour celui qui l'obtient dans un temps de révolution. Laud fut tour à tour accusé de papisme et d'arianisme : son estime pour les ouvrages de Bellarmin et son zèle pour le gouvernement épiscopal excitèrent l'animosité des puritains. Ils ne

voyaient qu'avec horreur les soins de l'archevêque à exalter les droits du sacerdoce.

Il n'en eût pas fallu davantage pour motiver sa condamnation ; mais Laud n'était pas sans reproches sur d'autres points : il avait, pendant son ministère, donné une grande extention au gouvernement arbitraire, et il s'était rendu coupable de nombreuses concessions. Il est vrai qu'il avait alors quatre-vingts ans.

L'accusation, composée de quatorze articles, fut portée à la chambre haute ; il y était dit : que William Laud, lord archevêque de Cantorbéry, s'était efforcé de détruire les lois du royaume, pour substituer au régime légal le gouvernement arbitraire ; qu'il avait sapé l'autorité des parlements au profit, non-seulement du pouvoir absolu dans la personne du roi, mais encore de son autorité particulière et de celle des autres évêques, en opposition ouverte avec la loi ; que, par des menaces et des promesses faites aux juges, il avait perverti le cours de la justice, et dépouillé les sujets du roi de leurs garanties les plus sacrées ; que, dans les tribunaux soumis à sa juridiction, il avait vendu la justice en acceptant des présents ; qu'il avait publié ou fait rendre divers canons contraires aux prérogatives de la couronne et aux lois, usurpé une autorité illégale, et cherché à légitimer cette usurpation par une formule insidieuse de serment ; qu'il s'était investi d'une puissance papale et tyrannique ; qu'il s'était efforcé d'anéantir la véritable religion pour y substituer les superstitions papistes ; qu'il avait abusé de son pouvoir pour donner à ses créatures des bénéfices arrachés à des ecclésiastiques qui en étaient en possession ; qu'il avait choisi, de préférence, des hommes infectés de la croyance romaine pour leur donner ces investitures ; que les chapelains de sa maison, chargés de la

censure des livres, étaient des papistes secrets, dont le zèle romain avait permis l'impression des ouvrages les plus superstitieux ; qu'il avait cherché à réconcilier les Églises d'Angleterre et de Rome pour établir dans le royaume une hiérarchie catholique ; qu'il avait interdit la chaire et les pratiques du culte à des ministres orthodoxes, et forcé plusieurs loyaux et fidèles sujets à s'exiler de leur patrie ; qu'il avait abrogé les priviléges garantis aux églises françaises et hollandaises établies dans le royaume ; qu'il avait essayé de mettre la discorde entre l'église anglicane et d'autres religions réformées ; qu'il s'était efforcé d'établir diverses innovations papistes dans le royaume d'Écosse, afin de pousser ce royaume à la guerre contre le royaume d'Angleterre ; qu'il avait conseillé à sa majesté de subjuguer les Écossais, et forcé le clergé anglais de contribuer à cette guerre ; qu'il avait censuré la pacification comme honteuse, et animé les ressentiments du prince jusqu'à lui faire entreprendre une guerre offensive contre les Écossais ; que, pour prévenir toute accusation sur ces procédés criminels, il avait cherché à subvertir les droits du parlement, et à causer une division entre sa majesté et son peuple.

Pour ces motifs, les communes accusaient William Laud, archevêque de Cantorbéry, du crime de haute trahison.

Laud se présenta devant ses juges avec cette raideur, cette inflexibilité qui était le fond de son caractère ; il se défendit mal, en répondant par des récriminations aux chefs d'accusation qui pesaient sur lui.

— Je n'ai jamais reculé devant l'accomplissement d'un devoir, dit-il ; ce que j'ai fait, je le ferais encore dans les mêmes circonstances : peut-être en est-il peu parmi vous qui puissent avec vérité en dire autant.

Le bill d'atteinder fut rendu, et le vieux primat dut se

disposer à mourir. Il ne montra, à ses derniers moments, ni ostentation, ni faiblesse ; il évita de parler au peuple et aux personnes qui l'environnaient ; et il mourut en homme depuis longtemps détaché de la vie.

Arrestation de Charles Ier (1646–1649).

Après la mort de Laud, le fanatisme des parlementaires avait atteint le plus haut degré. Cromwel dès lors résolut de s'emparer du pouvoir. Cet homme avait toutes les qualités propres à l'exécution des grands desseins : la fougue d'un sectaire, l'audace d'un chef de parti, la dissimulation hypocrite, les talents d'un général, le génie et l'habileté d'un homme d'état. Il commença à déclamer dans la chambre basse, dont il était membre, contre la conduite de Manchester, qu'il accusait de n'avoir pas poussé avec assez de vigueur la guerre contre l'armée royale. Ce général lui reprocha à son tour des projets et des discours séditieux. L'aigreur de ces disputes détermina les indépendants à réformer l'armée. Cromwel appuya de toutes ses forces ce projet, et dit hautement qu'en tirant l'épée contre son roi, on doit en jeter le fourreau.

La réforme fut en effet opérée par Fairfax et Cromwel. Une rigide discipline augmenta la ferveur religieuse des soldats. Excités par l'exemple et les exhortations de leurs officiers, qui leur servaient de ministres, ils passaient en prières, en conférences, en lectures spirituelles, tout le temps qu'ils auraient pu donner à l'amusement et au repos. Les périls, la mort, n'étaient rien pour ces hommes, ou plutôt c'était le chemin du bonheur céleste auquel ils aspiraient.

Dans l'armée royale, au contraire, régnaient la licence

et le désordre. Dès lors tout était perdu pour Charles; il le sentit, et comme Fairfax se préparait à l'assiéger dans Oxford, la crainte d'être mené en triomphe par les vainqueurs, le détermina à se remettre entre les mains des Écossais. Ces derniers le reçurent avec toutes les apparences du respect le plus profond ; mais ils étaient bien déterminés à le retenir prisonnier. Le roi sut bientôt à quoi s'en tenir ; un ministre, en chaire, après lui avoir adressé publiquement des reproches violents sur sa conduite, voulut faire chanter devant lui le psaume commençant par ces mots dans la traduction anglaise : « Pourquoi, tyran, te « glorifies-tu de tes mauvaises actions ? »

Le roi se leva et commença cet autre psaume : « Ayez « pitié de moi, Seigneur, car les hommes veulent me dé- « vorer. »

Le peuple, touché de l'humiliation de Charles, continua ce dernier psaume.

Il fallait prendre un parti : le parlement, menaçant, voulait qu'on lui livrât le roi ; les Écossais prétendaient le garder pour caution des sommes qui leur étaient dues par l'Angleterre et qu'ils portaient à deux millions de livres sterling. Quatre cent mille livres offertes par les Anglais, moitié payable sur-le-champ, terminèrent la contestation; à ce prix les Écossais conclurent ce hideux marché et se couvrirent ainsi d'une honte ineffaçable.

Le roi jouait aux échecs lorsqu'il reçu une lettre qui lui annonçait cette fatale nouvelle ; il la lut sans laisser paraître la moindre émotion, puis il continua à jouer avec le même calme.

Ce fut à Newcastle que les commissaires anglais reçurent des mains des Écossais le monarque prisonnier ; ils le conduisirent, avec une escorte imposante, à Hombly, dans le

comté de Northampton, et le soumirent à la captivité la plus rigoureuse; tous ses domestiques furent congédiés; il lui fut interdit de recevoir la visite de qui que ce fût, et l'on ne souffrit point qu'il eût la moindre communication avec sa famille.

Cependant la discorde qui avait éclaté entre le parlement et l'armée, loin de s'apaiser, devenait chaque jour plus intense : le parlement, afin de relever son autorité, voulut congédier une partie des troupes et faire embarquer une grande partie du reste pour le service de l'Irlande. Mais, de son côté, le conseil de l'armée concentrait les différents corps dont elle était composée, et résolut de frapper un coup hardi qui imposât aux parlementaires.

Le roi était toujours à Hombly, lorsque l'on vit paraître inopinément dans cette ville cinq cents cavaliers commandés par un officier nommé Joyce, homme de résolution, qui, de tailleur, s'était fait soldat et qui devait son avancement à l'intrépidité qu'il avait montrée dans une foule de circonstances. Cet homme, les pistolets à la main, se fit ouvrir les portes de la prison du roi, et tenant toujours ses pistolets armés, il somma Charles de le suivre.

— Pour aller où ? demanda avec calme le roi, qui avait une grande fermeté d'esprit.

— Pour aller à l'armée.

— Mais vous avez sûrement un ordre?

— Le voici, répondit Joyce, en montrant du doigt ses cavaliers qui étaient rangés en bon ordre sous les fenêtres.

— Vraiment, répliqua Charles en souriant, il est écrit en assez beaux caractères pour être lu facilement.

En ce moment les commissaires du parlement se pré-

sentèrent et demandèrent à Joyce, en vertu de quelle autorité il prétendait emmener le roi.

— En vertu de ma volonté et des moyens que voici de l'exécuter.

Et il montra de nouveau ses cavaliers.

— Cela ne se peut faire ainsi, reprit un des commissaires ; nous en écrirons au parlement pour lui demander des instructions à ce sujet.

— Vous êtes bien les maîtres de demander au parlement tout ce que vous voudrez, s'écrie Joyce impatienté ; mais, sur ma tête, cela ne retardera le départ du roi d'une minute.

Les commissaires n'ayant pas de forces à opposer à cet homme si résolu, furent contraints de se soumettre, et le roi partit.

Cromwel triomphait ; mais son ambition était loin d'être satisfaite, et il sentait qu'il aurait toujours à craindre un revers de fortune, tant que l'armée ne serait pas maîtresse de Londres. L'occasion de l'y amener se présenta : les communes, qui ne comptaient que bien faiblement sur la milice de Londres, ordonnèrent qu'elle fût changée. A cette nouvelle le peuple s'émeut, il se dit offensé, crie à la tyrannie, et court aux armes ; la chambre est assiégée. Cromwel, trop habile pour ne pas mettre à profit cette circonstance, envoie à l'armée deux membres du parlement, ses partisans, pour supplier les chefs de venir au secours des communes. L'armée se met en marche aussitôt, et elle entre dans la capitale sans éprouver la moindre résistance. L'ordre est rétabli ; mais la servitude du parlement est complète.

Cependant la position de Charles s'était beaucoup adoucie : on ne lui refusait point la liberté de voir quelques

amis ; sa correspondance avec la reine n'était point interrompue. On lui avait rendu ses aumôniers, et il lui fut même permis de recevoir, à Caversham, où il résidait alors, ses enfants, qui passèrent plusieurs jours près de lui; Cromwel lui-même le traitait en roi. Mais dès que les indépendants furent maîtres de Londres et du parlement, tout cela changea ; Charles fut de nouveau accablé d'humiliations, et des menaces d'assassinat lui furent faites à plusieurs reprises. Craignant que sa captivité ne fût bientôt ramenée à sa rigueur primitive, il résolut de quitter Hamptoncourt, où on l'avait transféré, pour se mettre hors de la portée de ses ennemis, et bien qu'on eût doublé sa garde, il parvint à s'évader en compagnie de deux gentilshommes qui lui paraissaient dévoués. Après avoir marché toute la nuit, ils arrivèrent au château de Liohfield, appartenant au comte de Southampton, et résidence de la comtesse douairière, à laquelle le roi fugitif savait pouvoir se confier.

En sûreté, au moins pour quelques jours, Charles tint conseil avec ses deux compagnons, Ashburnham et Berkley, et il fut résolu que ces deux derniers se rendraient à l'île de Wight, peu éloignée du lieu où ils se trouvaient, pour tâcher d'obtenir du gouverneur qu'il accordât un asile au roi. Ce gouverneur, nommé Hammond, était entièrement dévoué à Cromwel ; mais il avait la réputation d'un homme d'honneur. Sur la promesse qu'il fit de permettre au roi de se retirer dans le cas où il ne pourrait le défendre, Charles n'hésita pas à s'embarquer ; mais à peine établi au château de Carisbroke, dans l'île, il reconnut que le gouverneur, avec toutes les apparences de respect et d'obéissance, le faisait garder à vue. Il tenta alors de négocier avec le parlement, et il offrit de lui céder le pouvoir militaire et la nomination aux grandes charges de l'état, à con-

dition qu'après sa mort ces prérogatives retourneraient à la couronne. Mais à mesure qu'il faisait une concession, le parlement en demandait une nouvelle. Charles résiste ; les chefs de l'armée se montrent furieux, et annoncent l'intention de s'emparer du roi et de le transférer dans une prison plus étroite.

Le parlement, effrayé, essaie de défendre Charles ; il déclare que les concessions de Charles peuvent servir de base à un traité national. A cette nouvelle, les indépendants sont furieux ; un ancien chancelier, nommé Pride, dont on avait fait un colonel, rassemble son régiment, assiége la chambre des communes, et fait emprisonner quarante de ses membres, cent-seize autres sont expulsés de l'assemblée, de sorte qu'il n'y resta plus que les plus furieux d'entre les indépendants.

Ce fantôme de parlement nomma aussitôt des commissaires chargés de dresser un acte d'accusation contre le roi. Sur leur rapport, la chambre des communes déclare le roi coupable de haute trahison pour avoir fait la guerre au parlement, et elle forme une haute cour de justice à qui elle donne pouvoir de le juger. Ce bill est envoyé à la chambre haute, qui le rejette. Cela n'arrêta pas les indépendants ; ils déclarent que les communes d'Angleterre assemblées en parlement, étant choisies par le peuple qu'elles représentent, ont la suprême autorité de la nation, et que tout ce qui est jugé loi par les communes a force de loi sans le consentement du roi et des pairs.

« Messieurs, dit dans cette circonstance l'hypocrite Cromwel, si quelqu'un, en pleine chambre, avait proposé de punir le roi, je l'aurais regardé comme le plus grand des traîtres ; mais c'est la providence elle-même qui vous impose ce fardeau. Je prierai donc le ciel de répandre sa

bénédiction sur vos conseils; et quoique je ne sois pas préparé à donner mon avis sur cette importante question, je vous avouerai que, dernièrement, lorsque je présentai des pétitions pour le rétablissement de sa majesté, j'ai senti ma langue se sécher dans ma bouche, et je n'ai pas douté que cet accident surnaturel fût une réponse du ciel qui rejetait mes supplications en faveur de ce prince endurci. »

Ordre est aussitôt donné d'aller prendre le roi à Windsor, où il avait été transféré depuis quelque temps, et de l'amener à Londres. L'officier chargé de cette expédition se nommait Harrison ; c'était le fils d'un boucher, devenu colonel. Car la démocratie coulait alors à pleins bords, et là certes n'était pas le mal : il faut bien que le courage et la capacité d'une grande nation se réfugient quelque part, et les nobles alors en Angleterre, comme chez nous plus tard, se montraient lâches et sans cœur. Le mal était dans le fanatisme, l'hypocrisie des meneurs et la stupidité de leurs créatures, qu'ils s'efforçaient de refouler jusque dans les ténèbres de la barbarie.

Jugement, condamnation et exécution de Charles Ier.

Harrison fit son entrée dans Londres en triomphateur, traînant à sa suite le roi captif. Enfin la haute cour s'assembla. Elle devait être composée de cent trente-trois personnes que la chambre des communes avait nommées; mais il fut impossible d'en réunir plus de soixante-dix, parmi lesquelles figuraient Cromwel, Ireton et Harrison, principaux chefs de l'armée. Braskow, jurisconsulte obscur, avait été appelé à la présidence, et un nommé Coke fit les fonctions de solliciteur, assisté par trois assesseurs,



Farcy del. Mlle Mathieu sc.

CHARLES Ier

Aske, Dorisflans et Steele. L'audience s'ouvrit dans la grande salle de Westminster.

Bien que les juges fussent moins nombreux qu'ils eussent dû être, l'aspect de cette assemblée répondait à l'importance des débats qui allaient se produire : ces hommes, après tout, quelle que fût la passion dont quelques-uns ressentaient les terribles influences, n'en étaient pas moins les députés d'un grand peuple, assemblés pour juger le roi, leur suprême magistrat, accusé d'avoir trahi la confiance du peuple et violé les lois dont il devait être le premier sujet.

La foule se pressait dans les tribunes publiques. Le président ordonna de faire l'appel nominal des membre de la haute cour. Lorsque le nom du général Fairfax fut prononcé, une voix répondit des tribunes publiques : « Fairfax a trop d'esprit pour être ici ! »

L'émotion jetée dans l'assemblée par ces paroles se calma promptement ; l'appel nominal s'acheva ; mais lorsque le greffier, chargé de lire l'acte d'accusation, eut prononcé ces paroles : « Au nom du peuple d'Angleterre, » la même voix s'écria : « Non ! non ! pas un dixième du peuple anglais. »

A ces paroles succédèrent de violentes rumeurs, et un officier, nommé Axtel, qui commandait la garde intérieure, ordonna à ses soldats de faire feu sur la tribune d'où ces protestations étaient parties. L'ordre ne fut pas exécuté ; mais on envahit la tribune, et l'on sut que ces paroles hardies avaient été prononcées par Milady Fairfax, femme du général sous les ordres duquel Cromwel avait fait ses premières armes. Bien qu'issue d'une noble famille, cette femme d'un esprit supérieur, indignée des désordres de la cour, de l'insolence des grands, de la lâche cruauté de ces

tyrans secondaires qui pullulent d'ordinaire autour d'un trône, cette femme enthousiaste avait poussé son mari à prendre parti contre le roi ; mais bientôt elle avait été effrayée des conséquences de sa conduite, et elle avait abjuré ses haines. Quoi qu'il en soit, on la chercha vainement ; elle avait disparu avant que les soldats eussent eu le temps d'arriver aux tribunes.

Cependant le roi avait été amené à la barre ; il y parut avec ce calme, cette dignité qu'il n'avait cessé de montrer dans toutes les circonstances graves. Ses forces physiques étaient visiblement affaiblies ; mais son regard n'avait rien perdu de sa vivacité et l'intelligence rayonnait sur son front.

Après les incidents que nous venons de rapporter, le solliciteur, au nom des communes, exposa que « Charles Stuart, ayant été appelé au trône d'Angleterre, et la nation lui ayant confié un pouvoir illimité, il avait tenté d'établir un gouvernement absolu ; que, pour y parvenir, il avait traîtreusement et méchamment fait la guerre au parlement qui représentait son peuple, et qu'à ces causes il était accusé comme tyran homicide, ennemi déclaré et implacable de la nation. »

— Charles Stuart, dit ensuite le président, qu'avez-vous à répondre ?

Le roi, d'une voix peu élevée, mais calme et digne, répondit :

— Je ne puis reconnaître l'autorité ni la juridiction du tribunal devant lequel on me force de comparaître ; par droit de naissance, je suis votre roi à tous, et tous mes sujets réunis ne peuvent avoir le droit de me juger. Plus d'une fois j'ai exposé ma vie pour la défense de la liberté et des droits fondamentaux du royaume; je suis prêts encore à

sceller de mon sang ces droits précieux. Mais que ceux qui s'arrogent ici la qualité de juges n'oublient pas qu'ils sont nés mes sujets et les sujets de la loi, laquelle dit textuellement et virtuellement que *le roi ne peut faillir*. Toutefois, je renoncerai volontiers à cette maxime générale, je justifierai ma conduite par des raisons évidentes, si l'on m'y invite d'une autre manière, et je démontrerai à l'univers entier la justice de la guerre dans laquelle je me suis engagé, contre mon gré, et uniquement pour me défendre.

Des paroles si nobles ne pouvaient avoir de succès près de ces hommes prévenus, dont la résolution était prise longtemps à l'avance. Charles fut traduit trois fois devant cette haute cour, et il refusa constamment d'en reconnaître la juridiction. Enfin, dans une quatrième séance, après avoir entendu quelques témoins qui déposèrent avoir vu Charles les armes à la main contre les troupes du parlement, les juges prononcèrent contre lui une sentence de mort.

Cette dernière période de la vie de Charles Ier fut admirable; chaque fois qu'il parut devant ses juges, il n'oublia rien de ce qu'il devait à sa dignité d'homme. Ferme, intrépide, juste, clair et précis dans ses réponses, il ne montra jamais le moindre mouvement de passion: son âme semblait être placée dans une région supérieure, d'où elle prenait en pitié les efforts que faisaient ses ennemis pour le perdre. Poussés par leurs chefs, les soldats de service à Westminster, lors de la troisième séance, poussèrent contre lui des cris de mort.

— Pauvres malheureux! dit le roi à ceux qui étaient le plus près de lui, un peu d'argent vous en ferait dire autant contre vos chefs.

Quelques-uns, ayant eu ordre ou permission de satisfaire leur brutale insolence, lui crachèrent au visage au sor-

tir de la salle des séances ; il supporta ces outrages avec un courage vraiment admirable.

La France, la Hollande et l'Écosse, dès les commencements de la procédure, avaient fait de vives représentations à ce fantôme de parlement qui était maintenant l'humble esclave de l'armée, sans en pouvoir rien obtenir. Dès que la sentence fut prononcée, les ambassadeurs se turent ; mais alors s'accomplit un acte d'admirable courage, de courageux dévoûment, qui seul pourrait suffire à la gloire d'une nation : quatre hommes des maisons les plus illustres, Richmond, Hertfort, Southampton et Lindsey, représentèrent aux communes qu'ils avaient été pendant longtemps les conseillers du roi; qu'en cette qualité, ils étaient seuls responsables des mesures qu'on lui imputait à crimes; qu'en conséquence ils étaient prêts à se soumettre au supplice qu'on jugerait convenable de leur infliger, à condition que le roi aurait la vie sauve. Ils ajoutaient que l'expiation aurait beaucoup plus d'effet sur les masses de cette manière, puisque le peuple pourrait voir tomber quatre têtes au lieu d'une.

Cette noble et glorieuse requête fut rejetée, et en même temps trois jours furent accordés au roi pour se préparer à la mort. Charles, pendant ces trois jours, s'occupa exclusivement de ces vérités éternelles qui élèvent l'âme au-dessus des maux de la vie. Le prince de Galles et le duc d'York, ses deux fils aînés, avaient pris la fuite ; il ne restait en Angleterre que son troisième fils, le duc de Glocester, pauvre enfant de huit ans ; Charles demanda et obtint qu'il lui fût amené.

— Mon enfant, lui dit-il en le pressant contre son cœur, mais sans montrer de faiblesse, on va couper la tête à ton père, et peut-être ensuite voudra-t-on te faire roi ; mais

n'oublie pas que tu ne peux être légitimement roi du vivant de tes frères Charles et Jacques. Peut-être les hommes qui vont m'ôter la vie feront-ils aussi égorger tes frères ; mais quoi qu'il arrive, tu ne dois pas souffrir qu'ils te fassent roi.

— Mon père, répondit l'enfant dont les malheurs de sa famille avaient rendu la raison précoce, je vous promets de me laisser plutôt mettre en pièces.

Le sommeil de Charles ne fut ni moins calme ni moins profond qu'à l'ordinaire pendant les trois dernières nuits. Le jour fixé pour l'exécution, néanmoins, il se leva de meilleure heure que de coutume ; il appela Herbert, le seul domestique qu'on lui eût laissé, et il lui recommanda de l'habiller avec soin.

— Je veux, dit-il, paraître convenablement à cette grande solennité qui va mettre un terme à mes souffrances.

L'évêque de Londres, Juxon, homme qui joignait une âme ferme aux plus douces vertus, se présenta bientôt, afin de rendre à Charles, son roi et son ami, les derniers devoirs.

L'échafaud avait été dressé dans la rue qui borde le palais de Wite-Hall; on voulait que le roi mourût en vue de son palais. A peine fut-il arrivé sur la plate-forme, en compagnie de l'évêque, qu'il se tourna vers le peuple pour le haranguer ; mais les soldats qui entouraient l'échafaud étaient si nombreux, que sa voix ne pouvait guère dépasser leurs rangs.

— Peuple anglais, dit-il d'une voix forte, je suis sans reproche à votre égard, car je n'ai pris les armes qu'après les levées militaires faites par le parlement contre moi. Toutefois, je ne me plains pas de mon sort ; c'est une expiation de la criminelle faiblesse que j'ai montrée en livrant

le vertueux Straffort à ses ennemis et en le laissant exécuter. Je pardonne à mes juges, et je vous engage à rentrer dans les voies de la paix en plaçant sur le trône mon fils aîné, votre légitime souverain.

Il s'approcha ensuite du billot, et il prit quelque soin pour placer convenablement sa tête.

— Sire, lui dit l'évêque Juxon, il vous reste à franchir un espace terrible, mais bien court, pour arriver au ciel, où vous attend une couronne immortelle.

— Oui, répondit Charles, je vais échanger une couronne corruptible contre une que nulle corruption ne peut atteindre.

En prononçant ces dernières paroles, il cherchait des yeux le bourreau, qui ne paraissait point. L'élévation de la victime qu'il devait frapper l'avait-elle effrayé? Avait-il refusé de remplir son office, ou bien, ainsi que l'ont présumé quelques historiens, les partisans de Charles s'étaient-ils emparés de cet homme et le tenaient-ils en charte privée, dans l'espoir d'empêcher ou au moins de retarder l'exécution? C'est ce que l'on n'a jamais su d'une manière précise. Ce qui est certain, c'est que le bourreau ordinaire ne parut point; mais à sa place se présentèrent deux hommes masqués. Ils montèrent sur l'échafaud; l'un d'eux prit la hache, et d'un seul coup abattit la tête de l'infortuné Charles; l'autre ramassa cette tête, que la violence du coup avait lancée à l'extrémité de l'échafaud; il la saisit par les cheveux, l'éleva en l'air, et tout couvert du sang qui en ruisselait, il s'écria : « Peuple anglais, voici la tête d'un traître! »

A tout prendre, le caractère de Charles Ier comportait plus de bonnes qualités que de vices. Malheureusement il était monté sur le trône dans un temps où les exemples de

plusieurs règnes favorisaient le gouvernement arbitraire, en même temps que le génie de la nation qu'il était appelé à gouverner tendait à la liberté, et ses talents politiques étaient insuffisants pour faire qu'il échappât aux périls de sa situation. Exposé sans relâche aux assauts d'une multitude de factions fanatiques et implacables, il ne pouvait commettre la moindre imprudence sans qu'elle eût pour lui les conséquences les plus fatales, et peut-être le plus haut degré de capacité humaine n'eût-il pu le sauver. La lettre que, la veille de sa mort, il écrivait au prince de Galles, son fils, suffirait pour lui faire pardonner bien des fautes; on y remarque ces passages :

« Vous voyez combien j'ai travaillé à la recherche de la « paix. Ne craignez pas de suivre mes traces. Employez « tous les moyens dignes de vous pour recouvrer vos droits; « mais préférez les voies pacifiques. Faites voir la grandeur « de votre âme, en triomphant de vos ennemis par le par- « don plutôt que par les châtiments. Que mon expérience « vous apprenne à ne pas affecter plus de pouvoir et de « prérogatives qu'il n'en faut réellement pour le bien des « sujets, non pour la satisfaction des favoris. Par là vous « ne manquerez jamais de moyens d'être un bon père à « l'égard de tous, et un prince libéral envers ceux que vous « voudrez favoriser.

« Ces considérations peuvent vous rendre un aussi grand « roi, que votre père est aujourd'hui éloigné de l'être, et « votre autorité sera d'autant plus solide que la mienne a « été plus affaiblie; car nos sujets ont appris que des vic- « toires sur leurs princes ne sont que choses déplorables « pour eux-mêmes.....

« Si Dieu vous donne du succès, usez-en avec modestie, « et ayez toujours de l'éloignement pour la vengeance.

« S'il vous rétablit à des conditions dures, tenez tout ce « que vous aurez promis, et ne pensez pas que rien au « monde mérite d'être obtenu par des voies injustes et dés- « honnêtes. »

Il n'y a pas, pour un roi, d'oraison funèbre qui vaille ces quelques lignes.



CINQUIÈME PÉRIODE.

(1650 à 1690).

Exécution du marquis de Montrose. — Procès, condamnation et exécution des juges de Charles Ier. — Condamnation et exécution de Vanes. — Complot papiste. — Condamnation et exécution de Ireland, Piekering et Grove. — Condamnation et exécution de Robert Green, Henri Berry et Laurence Hill. — Condamnation et exécution de lord Strafford. — Exécution de lord Russel. — Procès de Sidney. — Condamnation de Titus Oatès.

Exécution du marquis de Montrose (1650).

Quelques mois seulement s'étaient écoulés depuis l'exécution de Charles Ier, lorsque le marquis de Montrose, malgré les progrès du fanatisme excité par Cromwel et l'exaltation croissante des esprits, tenta de rétablir l'autorité royale. Ayant obtenu de Charles II, alors en France, une commission de capitaine-général, il vendit la plus grande partie de ses biens, afin de se procurer l'argent nécessaire pour recruter des soldats et former une petite armée avec laquelle il se proposait de débarquer en Écosse, sa patrie, où il espérait réunir un assez grand nombre de partisans de la royauté pour marcher contre Cromwel. Ayant réussi à lever et armer un corps

de quelques centaines de Suisses et d'Allemands, il partit, parvint à jeter ses troupes sur les côtes d'Écosse, se mit à leur tête et marcha sur Edimbourg, ne doutant pas que son armée, grossie en chemin, ne lui permît d'entrer dans cette capitale et d'y établir le centre des opérations qu'il projetait. Mais son espoir fut cruellement déçu : loin de se grossir, sa troupe, manquant de vivres, ne tarda pas à se réduire par la désertion ; au premier engagement qu'il fallut soutenir, elle se débanda, et Montrose fut pris les armes à la main et conduit pieds et poings liés à Edimbourg, où il avait espéré entrer en vainqueur. Là, il fut soumis aux plus horribles tortures ; une multitude furieuse l'entoura et l'accabla d'outrages ; les cris de : mort au traître ! mort au papiste ! en enfer le maudit ! retentissaient autour de lui ; on le couvrit de fange; des hommes et des femmes lui crachèrent au visage ; on le frappa à coups de pierre et de bâton.

— Mon Dieu ! disait l'infortuné en levant les mains vers le ciel, ce ne sont ni les souffrances ni la mort qui m'effraient ; mais pourquoi m'avoir fait le compatriote de ces bêtes féroces?

Son courage ne l'abandonna pas un instant. Arrivé à la prison, et malgré l'état affreux où il était, il voulut sur-le-champ mettre ordre à ses affaires, et il passa plusieurs heures à écrire, sans être distrait par les cris, les hurlements qui se faisaient entendre au dehors.

L'effervescence du peuple était telle, que l'autorité crut devoir s'empresser de lui donner satisfaction, et Montrose, le visage encore ensanglanté par suite des outrages qu'il avait subis, fut traîné devant ses juges. Ce fut avec un calme et une tranquillité d'âme admirables qu'il répondit aux questions qu'on lui adressa.

— Tout mon crime, dit-il, est d'avoir cru que vous étiez des hommes sains d'esprit, alors que le ciel, dans sa colère, vous a frappé de démence ; on ne discute point avec des insensés, on les plaint et on leur pardonne.

Aucune défense n'eût pu avoir de succès ; mais celle-ci augmenta encore la fureur des juges, et après un simulacre de débats, la sentence fut prononcée ; elle portait qu'en réparation du crime de haute trahison dont il s'était rendu coupable, Montrose était condamné à la peine de mort ; que sa tête serait clouée à la porte de la prison, ses bras et ses jambes attachés à des poteaux sur les places principales des quatre plus grandes villes du royaume, et que son corps serait enterré avec ceux des malfaiteurs.

Le courage du marquis ne se démentit point en entendant le prononcé de ce jugement ; seulement son visage s'anima, ses yeux étincelèrent :

— Je suis plus fier, dit-il d'une voix ferme, de savoir que ma tête sera attachée au lieu marqué par la sentence, que d'avoir mon portrait suspendu dans la chambre du roi. Loin d'être fâché qu'on envoie mes bras et mes jambes dans quatre villes du royaume, je voudrais avoir assez de membres pour qu'on les dispersât dans toutes les villes chrétiennes, afin qu'ils y servissent de témoignage en faveur de la cause pour laquelle je suis condamné.

Des ministres presbytériens s'étant rendus près de lui pour l'engager à se repentir, afin de mourir en état de grâce :

— Messieurs, leur dit-il, je souhaite que vous soyez autant que moi en paix avec votre conscience, et je vous prie de me laisser disposer de mes derniers moments.

Rien ne put altérer cette sérénité d'âme ; il marcha au

supplice le sourire sur les lèvres, et il reçut la mort sans avoir fait entendre une plainte ni un regret.

Cependant Cromwel était arrivé au pouvoir suprême : sous le titre de *protecteur*, il gouvernait despotiquement l'Angleterre. Le titre de roi lui fut même offert; mais il le refusa, et c'était là peut-être la plus grande preuve de capacité qu'il pût donner. S'occupant sans relâche des soins du gouvernement, il fait reconnaître son pouvoir des puissances voisines; il déclare la guerre, fait des traités de paix, équippe des flottes, fonde des colonies, donne au commerce une extension prodigieuse, encourage les arts, et meurt, après un règne de huit ans, laissant le pouvoir aux mains de son fils Richard. Trop faible pour supporter un pareil fardeau, Richard abdique le pouvoir, et Charles II est rétabli sur le trône par la bravoure et l'habileté du général Monck.

Charles II commença par se montrer stupidement cruel. A peine arrivé à Londres, il fait exhumer le corps de Cromwel et de deux autres personnages importants, Direton et Brandshaw; ces trois cadavres putréfiés furent traînés sur la claie, attachés au gibet de Tyburn, et enterrés ensuite sous la potence. Q'attendre d'un roi qui débute ainsi ?

Procès, condamnation et exécution des juges de Charles Ier (1660).

Le roi fit ensuite expédier une commission scellée du grand sceau, pour faire le procès aux juges qui avaient condamné son père, et qui étaient au nombre de vingt-neuf, emprisonnés dans la Tour de Londres. Les commissaires étant assemblés, le lord chef de l'échiquier leur fit un discours dans lequel il dit que le pardon et l'amnistie accordée par Charles II ne doivent pas les arrêter, les meur-

triers du feu roi son père en ayant été exceptés. « Son sang crie vengeance, ajouta-t-il, comme celui des saints qui sont sous l'autel. Ne faisons pas comme les malheureux Juifs, qui demandaient que le sang de Jésus-Christ retombât sur eux et sur leurs enfants. N'attirons pas une semblable malédiction sur nous et sur notre postérité, en laissant impuni le meurtre de notre infortuné roi Charles Ier. »

Dès le lendemain, les accusés comparurent devant la commission. La plupart firent preuve de courage. Harisson, par exemple, ce fils de boucher devenu colonel et membre de la chambre des communes, s'exprima ainsi, après avoir entendu la lecture de l'acte d'accusation :

— Le prétendu crime dont on m'accuse n'est pas une action commise dans un coin ; le bruit s'en est répandu dans toutes les nations de l'univers, et le souverain pouvoir du ciel a éclaté dans la manière singulière et merveilleuse dont cet événement s'est accompli. Agité par des doutes, je me suis souvent adressé à la majesté divine avec des larmes passionnées, pour lui demander instamment ses lumières ; j'en ai reçu des assurances constantes d'approbation, et je suis toujours revenu de ces pieuses supplications avec plus de satisfaction intérieure et de sérénité d'âme..... Toutes les nations de la terre, aux yeux de leur créateur, sont moins qu'une goutte d'eau dans la mer, et tous leurs jugements ne sont que ténèbres en comparaison des illuminations divines..... Je ne puis prendre ces fréquentes émanations de l'esprit-saint pour des illusions d'intérêt, puisque ma conscience me rend témoignage que pour aucun avantage temporel, je ne voudrais faire tort au plus vil des hommes. Toutes les amorces de l'ambition, les terreurs de l'emprisonnement n'ont pas été

capables, pendant l'usurpation de Cromwel, de faire de moi un partisan de ce fourbe. Lorsqu'il m'a invité à m'asseoir à sa droite, et m'a offert des honneurs, j'ai rejeté ses offres avec dedain ; et, sans égard pour les larmes de ma famille et de mes amis, je suis demeuré ferme au milieu des dangers dans mes principes de religion et d'intégrité.

Un autre des accusés, nommé Scot, déclara qu'il mourrait content s'il pouvait être sûr que l'on mît sur sa tombe cette épitaphe : *Ci-gît Scot, qui condamna justement le roi Charles* Ier *à mort.*

Presque tous montrèrent la même fermeté, qui ne se démentit pas lorsqu'ils s'entendirent condamner. La peine de mort fut prononcée contre tous ; mais on redouta l'émotion que pourrait produire la mort de tant d'hommes dont le prétendu crime avait été approuvé par une notable partie de la nation, et neuf seulement furent exécutés, savoir : Harisson, Scot, Carew, Clément, Jone et Strop, qui avaient fait partie des juges; Axtel et Hacker, qui avaient commandé la garde, l'un le jour de la condamnation, l'autre le jour de l'exécution de Charles ; et un prédicateur nommé Péters, qui s'était efforcé de démontrer dans ses sermons la culpabilité de ce prince. Tous moururent courageusement et soutinrent jusqu'au dernier moment qu'ils avaient obéi à leur conscience en votant la mort d'un tyran.

Trois autres des juges du roi, Cobert, Berwood et Okey, qui s'étaient réfugiés à Delft, furent lâchement livrés par le gouvernement hollandais et également envoyés à la mort.

— Si l'on m'avait permis de demeurer en Angleterre, dit Okey aux commissaires, je me serais soumis paisible-

ment à l'ordre établi. Du reste, je ne vous dispute pas ma vie, car j'aspire au repos.

Les deux autres gardèrent un dédaigneux silence, et tous trois furent exécutés.

Condamnation et exécution de Vanes (1662).

Deux autres personnages, Vane et Lambert, avaient été exceptés de l'amnistie. Ils n'avaient pris aucune part à la mort de Charles Ier ; mais tous deux avaient occupé des emplois considérables dans l'état, sous le gouvernement de Cromwel. Cependant, le premier parlement assemblé par Charles II, qui prit le nom de *convention*, avait demandé au roi qu'ils ne fussent pas mis en jugement, ou du moins que, s'ils étaient condamnés, il leur fît grâce de la vie ; mais le second parlement, plus zélé ou plus lâche, demanda au contraire qu'ils fussent jugés sans retard, et que justice entière fût faite. C'était venir au-devant des vœux du roi, et l'instruction du procès de ces deux personnages fut aussitôt commencée.

Amenés devant leurs juges, Lambert et Vane se défendirent avec une modération qui faisait d'autant plus ressortir la violence et la passion des hommes appelés à prononcer sur leur sort. Ils dirent qu'ils avaient obéi à la nécessité en servant le gouvernement établi ; qu'ils avaient agi dans l'intérêt de l'état et non dans l'intérêt privé de l'homme qui gouvernait alors, ce qui était vrai. Vane, qui avait été conseiller d'état et secrétaire de la marine, ajouta :

— Si cette obéissance est criminelle, dès que la force aura changé le gouvernement d'un état, toute la nation doit s'attendre à périr par les supplices. Les usurpateurs

puniront les uns de leur fidélité au prince dépossédé, et le prince punira les autres de leur soumission aux usurpateurs. Pour éviter cet affreux désordre, et mettre à couvert la vie et la liberté des citoyens, Henri VII a déclaré qu'on ne ferait un crime à personne de son obéissance au prince occupant le trône, quel qu'il fût. Il n'appartient point aux particuliers de discuter les titres de ceux qui gouvernent. D'ailleurs, les plus honnêtes gens ayant été divisés entre le roi et la république, j'ai dû suivre le parti auquel j'étais lié.

Cela était digne et juste; mais il s'agissait de vengeance et non de justice : les deux accusés furent donc condamnés, toutefois Vane fut seul conduit à la mort.

— Je vois bien, dit-il en apprenant qu'un sursis avait été accordé à Lambert, qui s'était défendu avec moins d'énergie; je vois bien qu'on ne peut me pardonner d'avoir raison; heureusement ma conscience me suffit, et je mourrai en paix avec elle.

Arrivé sur l'échafaud, il voulut haranguer le peuple; mais, comme ses partisans étaient nombreux, et qu'on craignait que ses paroles produisissent quelque agitation, on avait placé autour de la plate-forme un certain nombre de tambours dont le bruit étouffa sa voix.

Lambert mourut trente ans après, dans l'île de Guernesey, où il s'était retiré.

Bientôt les prodigalités excessives de Charles II, son libertinage effréné rendirent ce prince l'objet d'un mépris universel. Il déclara la guerre à la Hollande uniquement pour se procurer de l'argent, et consacrer à ses plaisirs les sommes levées sur le peuple pour l'armement de la flotte. Le succès de cette guerre fut incertain; l'alarme que jeta l'amiral hollandais, Ruyter, dans Londres, en essayant

d'y pénétrer par la Tamise, acheva d'indigner la nation contre le souverain. On comparait son administration à celle de Cromwel. Chacun se rappelait que sous ce dernier l'Angleterre était redoutée au dehors et heureuse au dedans.

Mais ni la guerre, ni la peste qui emporta à Londres cent mille habitants, ni le terrible incendie qui détruisit une grande partie de cette capitale, ne purent arracher le roi au plaisir et à la dissipation, et les mesures gouvernementales qu'il adoptait étaient de nature à augmenter les préventions du peuple plutôt qu'à les détruire.

Sous le rapport religieux, la situation des choses était pire encore : le parlement se déclarait en même temps contre les presbytériens et contre les papistes, et il avait passé à cet effet un acte appelé l'*acte du test*, d'après lequel toute personne appelée à un emploi public était obligée de prêter serment d'allégeance et de suprématie, de recevoir le sacrement dans une église paroissiale, devant témoins compétents, et de souscrire une déclaration par laquelle elle renierait la doctrine de la transsubstantiation. Dans cette partie de l'acte, le parlement avait en vue le duc d'York, frère du roi, qui faisait ouvertement profession de papisme.

Complot papiste (1678).

Ce fut au milieu de ces circonstances que le bruit d'un complot papiste se répandit; le grand trésorier Danuby ayant reçu quelques avis à ce sujet, remonta à la source et s'assura que ces bruits venaient d'un nommé Titus Oatès. Cet homme était un misérable aventurier, sans esprit, sans instruction, sans talent; mais audacieux et intriguant.

Accusé de mœurs infâmes et de parjure, il était néanmoins, et malgré son ignorance, parvenu à se faire nommer chapelain d'un vaisseau de guerre. Ses vices honteux l'en ayant fait chasser, il embrassa la religion catholique, se rendit en France, à Saint-Omer, et parvint à se faire recevoir au colléges des jésuites; mais ses honteux penchants s'étant bientôt révélés, il fut de nouveau chassé. Dépourvu de ressources, il revint à Londres, le cœur ulcéré, plein de projets de vengeance, que l'état des esprits lui permettait de mettre à exécution, et ce fut alors qu'il commença à parler du complot papiste.

Appelé successivement devant le grand trésorier, devant le conseil et les deux chambres, voici les révélations qu'il fit :

« Étant chez les jésuites, j'ai eu connaissance du complot papiste ; l'horreur que j'en témoignai m'attira de terribles persécutions, et certainement j'eusse été mis à mort, si je n'étais parvenu à prendre la fuite. Voici ce que j'ai appris :

« Le pape, après avoir discuté l'affaire dans la congrégation de la propagande, s'est cru en droit de prétendre à la possession de l'Angleterre et de l'Irlande, par suite de l'hérésie du prince et du peuple ; en conséquence, il a pris la souveraineté de ces deux royaumes, puis il a légué cette souveraineté à la société des Jésuites. En vertu de cette concession, le père Olivia, général de l'ordre, a exercé tous les actes de l'autorité royale, et délégué par des commissions revêtues du sceau de la société, tous les grands offices civils et militaires. Lord Arundel a été créé chancelier ; lord Powis, grand trésorier ; le chevalier Godolphin, garde du sceau privé; Coleman, secrétaire d'état; Langornh, procureur général; lord Bellasis, général de l'armée ca-

tholique; lord Peters, lieutenant-général, et le vicomte Stafford, trésorier. D'autres commissions inférieures ont été distribuées à diverses personnes. Les dignités de l'église ont été réparties de la même manière.

« Le provincial a ensuite tenu un conseil des jésuites sous ses ordres, dans lequel le roi, qu'ils nomment *Bâtard noir*, a été solennellement jugé et condamné comme hérétique, et la résolution de le mettre à mort fut prise à l'unanimité. Aussitôt le Père La Chaise, confesseur du roi de France, Louis XIV, consigna à Londres dix mille livres sterling destinées à récompenser l'assassin du roi; d'autres jésuites offrirent des sommes considérables pour être employées au même objet, dix mille livres sterling furent offertes au chevalier Wakeman, médecin de la reine, pour empoisonner le roi; sur la représentation faite par ce médecin que la somme était insuffisante, on la porta à quinze mille livres, dont le tiers fut compté d'avance au futur régicide.

« Dans la crainte que le hasard ne fît échouer ce moyen, les jésuites ont pris à leur solde quatre Irlandais déterminés, qui se sont engagés à tuer le roi à Windsor, moyennant vingt guinées; et Coleman, secrétaire du duc d'York, a lui-même contribué à réunir la somme nécessaire. Les nommés Grove et Pickering se sont également engagés à tuer le roi avec des balles d'argent; le premier, moyennant une somme de quinze cents livres sterling, l'autre, qui est très dévot, moyennant trente mille messes dites à son intention. Le père Cornin, autre jésuite, s'est également engagé à tuer le roi, et il a acheté à cette intention un poignard qui lui a coûté dix schelings; et, dans une grande réunion tenue à Londres, dans une taverne, et à laquelle j'ai assisté, il a été arrêté à l'unanimité que si Charles ne

voulait pas être catholique romain, il cesserait d'être le roi Charles.

« Le grand incendie de Londres est l'œuvre des jésuites, qui, à ma connaissance, y ont employé quatre vingt-six personnes munies de sept cents balles à feu.

« D'un autre côté, huit mille catholiques doivent prendre les armes en Écosse; le duc d'Osmond est le premier qui doit tomber sous leurs coups; et là, aussi bien qu'en Irlande, le massacre des protestants doit être général. Un jésuite, le père Jennisson, a même dit à cette occasion que les conjurés et leurs adhérents étaient assez forts et assez nombreux pour égorger cent mille protestants en vingt-quatre heure.

« Le parti de la révolte, en Écosse, doit être soutenu par Coleman, qui a consacré à cette affaire deux cent mille livres sterling, et qui doit seconder de tout son pouvoir le débarquement des troupes françaises dans cette île.

« Après le massacre, la couronne doit être offerte au duc d'York par le pape, qui a promis de ratifier toutes les mesures prises pour opérer cette révolution, promesse également prise par le duc, qui s'est engagé à pardonner aux incendiaires, aux meurtriers de son frère, et à travailler ardemment à l'entière extirpation de la religion protestante. »

Ces révélations, malgré leur invraisemblance, produisirent une explosion générale; le parlement accorda à Titus Oatès, à titre de récompense nationale, une pension de douze cents livres sterling; en même temps il présenta une requête au roi pour demander l'éloignement de la reine, et l'ordre fut donné d'arrêter tous les conjurés. Coleman, secrétaire du duc d'York fut le premier dont on s'assura; ses papiers furent saisis. Cet homme, autant par des vues pesonnelles que par l'ordre du duc d'York, entretenait une

correspondance avec le confesseur de Louis XIV, avec le nonce du pape à Bruxelles et d'autres catholiques influents; son zèle le rendait parfois indiscret, et il lui échappait souvent dans ses lettres des expressions violentes. On publia sa correspondance, ce qui acheva d'exaspérer le peuple.

Un événement étrange vint encore exciter la haine presque générale contre les papistes. Avant de faire ses révélations au grand trésorier, Oatès les avait faites à un juge de paix nommé sir Edmundbury Godfrey qui, le premier, avait appelé l'attention du trésorier sur ces déclarations. A peine les premières mesures étaient-elles prises contre les conjurés ou prétendus tels, que ce magistrat disparut subitement de son domicile. Après beaucoup de recherches et de conjectures, il fut trouvé mort à Primeros-Hill, dans un fossé. On crut reconnaître, à quelques marques qu'on voyait autour du cou, qu'on l'avait étranglé avec une corde ; il avait, en outre, des contusions à la poitrine, et son épée était passé au travers de son corps; mais comme il n'était sorti que fort peu de sang de cette horrible blessure, on en conclut, non sans apparence de raison, que le corps n'avait été ainsi percé qu'après la mort, ce qui excluait tout soupçon de suicide. Or, comme d'un autre côté on retrouvait dans ses poches l'argent qu'il y avait mis, et à ses doigts les bagues de prix qu'il portait ordinairement; il paraissait évident qu'il n'avait pas été assassiné par des voleurs: donc il avait été mis à mort par les papistes. Ainsi conclurent la haine et la colère, fort mauvaises conseillères d'ordinaire, et faisant peu de cas de la logique.

L'exaspération toujours croissante, et les faveurs dont Oatès avait été comblé depuis ses prétendues révélations, alléchèrent une foule de misérables qui vinrent enchérir sur les

récits de ce fourbe ; parmi eux se fit particulièrement remarquer Guillaume Bedlow, qui ajusta ses déclarations à celles de Oatès, en s'efforçant d'en augmenter la gravité.

Le roi cependant ne croyait pas à cette prétendue conspiration, et persuadé que Oatès n'était qu'un imposteur, il ordonna qu'il fût arrêté et que ses papiers fussent saisis. Mais Oatès fit appel au parlement, qui le fit mettre en liberté. En même temps, un orfèvre catholique nommé Praunce fut arrêté, chargé de chaînes et jeté dans un cachot, sans qu'on pût obtenir l'aveu du crime dont il était accusé ; mais bientôt les rigueurs de sa captivité furent poussées à un tel degré, que ne pouvant résister aux tourments qui lui étaient infligés, il convint qu'il était l'un des auteurs de l'assassinat du juge de paix Godfrey, Les nommés Hill, Green et Berry furent arrêtés comme ses complices.

Condamnation et exécution d'Édouard Coleman (1678).

Coleman, secrétaire du duc d'York, fut le premier mis en jugement. L'acte *d'indictement* ou d'accusation portait qu'Édouard Coleman, traître envers sa majesté, n'ayant pas la crainte de Dieu, ayant foulé aux pieds les devoirs de son allégeance, cherché à troubler la paix du royaume, à détruire la religion de l'état, et à mettre à mort sa majesté, avait, dans la journée du 9 septembre, 27ᵉ du règne de Charles II, dans la paroisse de Sainte-Marguerite, Westminster, comté de Midlesex, malicieusement et traîtreusement machiné, médité et résolu d'exciter une révolte parmi le peuple anglais, afin de déposer et faire périr le roi, etc... Cet acte ayant été développé par l'attorney-général, la pa-

role fut donnée à l'accusé, qui s'exprima ainsi, en s'adressant au lord chef-justice :

« La législation criminelle d'Angleterre admet une coutume qui révolte par son injustice et sa dureté : c'est celle qui refuse aux accusés le droit de confier leur défense à un avocat dans les crimes de haute trahison. Le conseil du roi a déployé dans l'accusation toute l'autorité de son talent et de ses connaissances judiciaires, et moi, forcé de descendre à mon tour dans la lice, je me présente sans armes contre un ennemi si bien préparé. J'espère, milord, que votre seigneurie me servira elle-même de conseil, et qu'elle ne me laissera périr faute de connaître les lois. Je conviens que dans les attaques dirigées contre moi par le docte conseil du roi, les prémisses sont présentées avec autant de rigueur que d'artifice ; mais je nie la conclusion à laquelle il arrive, et je déclare, sur ma conscience et mon honneur, que je ne suis pas un traître. »

Le lord chef-justice lui ayant répondu que le conseil qu'il demandait ne lui était point nécessaire, Coleman répliqua :

« Qu'il me soit encore permis de réclamer sur ce fait qui m'inspire une terreur bien légitime : de violents préjugés pèsent, en Angleterre, sur tous les membres de l'Église romaine. Comparaître à la barre dans des circonstances aussi redoutables, c'est pour un catholique se placer en présence d'un arrêt de mort, que l'innocence la plus évidente ne saurait détourner. Il reste pourtant une ressource aux accusés, milord, et ils l'attendent de votre impartialité : c'est que, dans votre résumé, vous insistiez sur les moyens de défense présentés par le prévenu.

Après cet incident, on passa à l'audition des témoins, et Titus Oatès fut le premier entendu ; il reproduisit ses pre-

mières déclarations, soutint que Coleman avait assisté à tous les conciliabules des conjurés dont il était un des plus actifs, et ajouta beaucoup d'autres détails dont il n'avait pas parlé jusque là; ainsi, il dit que dans ces réunions Coleman insistait particulièrement sur la nécessité de hâter la mort du roi et du duc d'Ormond; que le jésuite Ashley, venant de Flandre, avait apporté de nouvelles instructions pour les jésuites de Londres, dans lesquelles le provincial Whitbread, qui les avait rédigées, proposait d'offrir dix mille livres sterling à sir Georges Wakeman, médecin de la reine, pour empoisonner le roi, dans le cas où Pickring et Grove, qui s'étaient chargées de le tuer à coups de pistolet, échoueraient; que Coleman, ayant pris connaissance de ces instructions, dit que sir Georges Wakeman se contenterait difficilement de dix mille livres, et qu'il fallait lui en offrir quinze mille.

Coleman soutint que Titus Oatès était un imposteur; que le complot dont il était question n'avait jamais existé que dans l'imagination de ce témoin, qui l'avait inventé pour se venger des jésuites qui l'avaient chassé de leur maison à cause de ses mauvaises mœurs, et aussi pour s'en faire un moyen de fortune.

« Ce témoin qui est si bien familiarisé avec tout ce qui me concerne, dit-il, et qui prétend si bien me connaître, a dit au roi, dans son interrogatoire devant le conseil, qu'il ne m'avait jamais vu; quant à moi, je déclare que je l'ai vu pour la première fois le jour de notre confrontation. »

— En présence du conseil, réplique Oatès, je dis que je ne pouvais jurer avoir vu M. Coleman, parce qu'il était nuit, et que je distingue difficilement les objets à la clarté des bougies. Cependant, lorsque j'entendis la voix de l'accusé, j'aurais pu jurer que c'était lui; mais alors ce n'était

plus mon affaire... D'ailleurs, j'avais seulement l'intention de donner une information générale contre M. Coleman; car je savais que les accusés déroutent aisément les témoins, lorsqu'ils sont instruits avant le procès de tout ce qui sera dit contre eux. En outre, j'étais si fatigué par la peine que je m'étais donnée pour l'arrestation des conjurés, que je pouvais à peine me soutenir.

Le témoin Bedlow dépose contre l'accusé avec non moins d'acharnement.

« J'ai remis moi-même, dit-il à M. La Chaise, confesseur du roi de France, un paquet de lettres dont m'avait chargé M. Coleman, et j'ai rapporté les réponses de M. La Chaise et de plusieurs autres personnages. J'ai porté aussi aux moines anglais, à Paris, un paquet de lettres que je tenais du père Harcourt, à qui Coleman les avait remises en ma présence. Les moines me dirent que je méritais d'être récompensé par l'église et par le pape. Ils ajoutèrent que l'exécution du projet s'accomplirait avant la fin de l'été, parce que tout était prêt en Angleterre. Je fus chargé de rapporter leur réponse à M. Coleman. Je me rendis chez lui, derrière l'abbaye de Westminster. On me laissa seul un instant. M. Harcourt et Coleman s'entretinrent secrètement dans un appartement voisin de celui où j'étais resté. On me rappela ensuite. Alors j'entendis M. Coleman dire, avec l'accent de l'enthousiasme, que s'il avait cent vies à perdre et une mer de sang à verser, il les consacrerait au rétablissement de l'église de Rome en Angleterre, et que s'il y avait cent rois hérétiques à déposer, il irait lui-même les précipiter du haut de leur trône. »

— C'est un affreux mensonge, s'écrie Coleman ; je vous vois aujourd'hui pour la première fois.

— Vous m'avez vu dans la galerie de Pierre, à Sommer-

set-House, réplique Bedlow, au moment où vous reveniez d'une réunion où s'étaient trouvés de grands personnages que je ne nommerai point ici : votre complot serait bouleversé dans ses bases, si je disais leurs noms.

Après l'audition de plusieurs autres témoins, on donne lecture de quelques lettres trouvées dans les papiers de l'accusé. Coleman en reconnaît plusieurs et donne des explications sur le contenu. Puis le lord chef-justice fait le résumé des débats ; il dit qu'il est temps de mettre un terme à l'esprit de prosélytisme dont les papistes sont animés, esprit qui les pousse à la révolte et au régicide ; que la correspondance de l'accusé établit qu'il s'est rendu coupable du crime de haute trahison, et que l'Angleterrre compte sur la sagesse du jury pour empêcher, par un grand exemple, le retour de pareilles atrocités.

Dans l'état où étaient les esprits, la condamnation ne pouvait être douteuse, et le 28 novembre Coleman entendit le prononcé de sa sentence, que le lord chef-justice, fit précéder d'une allocution où se trouvaient ces paroles qui peignent bien le fanatisme dont les partis étaient alors animés :

« Coleman, vous allez bientôt quitter la vie... Montrez-vous repentant en confessant les détails de votre crime; mais n'espérez pas échapper au châtiment que la loi va prononcer par mon organe... Le roi s'interdira certainement d'user, dans cette circonstance, du droit de grâce ; et, si sa bonté voulait vous arracher au glaive de la justice, les chambres s'opposeraient aux effets de cette clémence intempestive. Rien ne vous sauvera ! Préparez-vous donc à une mort certaine et prompte. »

Puis il prononça la sentence de mort. Après l'avoir écoutée avec calme, Coleman dit d'une voix ferme :

« Milord, je remercie votre seigneurie des avis charitables qu'elle a bien voulu me donner. La confession est nécessaire à un homme appelé à comparaître devant le tribunal suprême ; mais, Milord, nous ne nous entendons pas sur la valeur du mot : votre seigneurie veut que je confesse le crime pour lequel on m'a condamné ; mais, puisse le ciel se fermer à jamais sur ma tête, si je n'ai pas déjà déclaré ce que je savais sur cette affaire !...

« Milord, ce n'est plus le moment d'entrer en discussion sur les mauvais principes que votre seigneurie suppose à l'Église de Rome ; quoi qu'il en soit, s'ils étaient tels que les préjugés et l'éducation les présentent à votre seigneurie, j'aurais cessé depuis longtemps d'appartenir à une religion aussi coupable... Il peut y avoir erreur, indiscrétion, dans ma conduite ; mais il n'y a nulle trace de trahison. J'ai réclamé, il est vrai, le secours du roi de France pour l'établissement de l'Église de Rome en Angleterre ; mais je n'avais d'autre but que d'obtenir la liberté de conscience pour tous. C'est tout ce que je demandais au roi de France ; ma correspondance ne prouve pas autre chose. »

Après ce discours, Coleman fut reconduit en prison ; ses amis firent quelques tentatives pour le sauver ; mais elles n'eurent aucun succès, et trois jours après le prononcé de la sentence, le condamné fut conduit au lieu de l'exécution. Le courage dont il avait fait preuve ne l'abandonna point à ses derniers moments ; il s'abstint de toute récrimination contre ses juges et les témoins qui s'étaient montrés si acharnés à sa perte.

« Mon Dieu, dit-il en se livrant à l'exécuteur, et désignant du geste la foule qui se pressait autour de l'échafaud et faisait entendre des applaudissements et des cris de joie ; mon Dieu, pardonnez-moi comme je leur pardonne. »

Ce furent ses dernières paroles; quelques secondes après, il avait vécu.

Loin d'apaiser la fureur des protestants contre les catholiques, l'exécution de Coleman sembla la rendre plus intense. On se plaignait hautement de la lenteur apportée au jugement des autres conjurés. Pour faire taire ces clameurs, cinq autres prétendus fauteurs de la conspiration papiste furent traduits devant la cour du banc du roi. C'était Ireland, Pickering, Grove, Fenwick et Whitbread, tous compromis par les déclarations de Titus Oatès.

Condamnation et exécution de Ireland, Pickering et Grove (1578).

L'acte d'indictement portait que ces cinq accusés, réunis à d'autres traîtres, avaient mis en délibération les moyens de faire périr le roi; qu'à cet effet il avait été convenu que Thomas Pickring et John Grove se chargeraient d'assassiner le roi; que Whitebread, Ireland et Fenwick s'étaient engagés à faire dire trente mille messes pour absoudre de ce meurtre l'âme de Pickering, et que Grove devait recevoir une somme d'argent; que le jour même où cette résolution fut prise, Pickering et Grove s'étaient procuré des armes de toute espèce, etc.

De même que dans le procès de Coleman, Titus Oatès et Bedlow furent les principaux témoins. Oatès répéta tout ce qu'il avait dit précédemment; il ajouta que l'accusé Whitebread présidait l'assemblée où la résolution de tuer le roi avait été prise; que là Pickering avait accepté la mission de consommer ce crime aux conditions dont il a été parlé; que Grove était absent, attendu qu'il présidait lui-même en ce moment une autre réunion de conjurés qui se tenait chez lui; mais qu'ensuite il vint chez Whitebread,

et protesta, la main sur une hostie, qu'il acceptait également la commission, et qu'il mettrait tout en œuvre pour l'accomplir; qu'au mois de mars, Pickering ayant longtemps suivi le roi dans une de ses promenades, ne pût faire feu sur la personne de ce prince, parce que la pierre de son pistolet s'était perdue; qu'il fut sévèrement réprimandé à raison de cette négligence, et qu'il reçut même des coups de fouets sur les épaules par manière de discipline.

On demande à Oatès s'il connaît les circonstances des quatre assassins envoyés à Windsor.

« Non, répond-il, car dans les premiers jours de septembre, un jésuite nommé Bedingfield écrivit à Whitebread que j'avais révélé le complot à sa majesté; et en, effet un gentleman s'était déjà présenté au roi de ma part pour lui donner connaissance de cet important secret. Lorsque j'allai voir ensuite Whitbread dans sa chambre, il m'accabla d'injures en me reprochant d'avoir perdu le parti; je protestai de mon innocence; mais je ne pus désarmer la colère de Whitbread, qui s'emporta jusqu'à me donner des soufflets et des coups de bâton, et qui m'ordonna de retourner sans délai sur le continent.

— Milord, dit Whitbread avec calme et dignité, la faiblesse de ma santé ne me permet pas d'espérer de longs jours; lors même que j'échapperais au glaive que l'on aiguise maintenant contre moi, je ne verrais ma mort retardée que de peu de temps. Ce n'est pas dans une situation pareille que je voudrais mentir à la face du Tout-Puissant. Eh bien, milord, je déclare, sur le salut de mon âme, qu'il n'y a pas trois mots de vrai dans tout ce qu'a débité cet homme.

— Oh! s'écrie le lord chef-justice, nous savons que vous

êtes d'une religion qui donne des dispenses pour le parjure, le mensonge et les sacriléges. N'êtes-vous pas provincial des jésuites?

Je ne puis nier que je le suis, milord.

— En ce cas, le témoin a donc dit plus de trois mots de vrai.

— Milord, s'écria Oatès avec l'accent de la fureur, ce Whitebread a reçu de Rome le droit de délivrer des commissions militaires; les sceaux déposés sur la barre de la cour sont ceux dont on s'est servi pour expédier plus de cent brevets qu'ils appelaient des patentes; j'ai moi-même expédié, par l'ordre du provincial, un de ces brevets à sir John Gage de Sussex.

Bedlow à son tour dépose que plusieurs prêtres et jésuites venaient voir son frère, le capitaine Guillaume Bedlow, lorsqu'il arrivait du continent. Tous les accusés persistent à soutenir qu'ils ne connaissent pas ces témoins qui en imposent à la justice.

Oatès s'emportant de plus en plus, parle du projet qu'avaient les conspirateurs de faire insurger l'Irlande et de faire assassiner le duc d'Ormond; il dit que tous les faits relatifs à cette affaire étaient consignés sur un registre tenu par le provincial Whitebread. Le lord chef-justice invite l'accusé Whitebread a produire ce registre; mais ce dernier répond que c'est là une nouvelle calomnie de Oatès, et que jamais il n'a été tenu de registre de cette nature.

D'autres témoins ayant été successivement entendus, et Oatès étant le seul qui ait articulé des faits positifs contre Whitebread et Fenwich, le lord chef-justice, en vue sans doute de se donner une teinte d'impartialité qui pût lui être utile lorsqu'arriverait la réaction qu'il était facile de prévoir, s'exprime ainsi dans une allocution aux jurés :

« Messieurs du jury, ce que vous avez entendu dans le cours des débats sur Whitebread et Fenwick, suffirait sans doute pour vous convaincre de la culpabilité de ces accusés ; cependant les formes légales n'ont pas été strictement observées à leur égard. La jurisprudence criminelle admise dans toutes les cours exige le concours de deux témoins pour établir l'existence légale d'un fait. Le ministère public n'en a produit qu'un seul ; vous suspendrez donc votre verdict à l'égard de ces deux accusés, et l'on va les reconduire en prison jusqu'à ce que le conseil du roi produise de nouvelles preuves ou renonce à la poursuite en ce qui les regarde. Quant aux trois autres, il leur est permis de présenter leur défense. »

Ireland est le premier qui prend la parole ; sa défense est basée tout entière sur un *alibi*, et pour l'établir il invoque le témoignage de plusieurs personnes qui n'ont point été assignées.

— Ne s'agit-il donc que de nommer des témoins absents ? dit le lord chef-justice ; vraiment il est dommage qu'on n'ait pas fait une loi exprès pour vous.

Grove, à son tour, proteste qu'il n'a jamais reçu Oatès chez lui. Le lord chef-justice l'écoute à peine :

— Et vous, Pickering, qu'avez-vous à nous dire ? Croyez-vous toujours que vos trente mille messes puissent vous sauver ?

— Je jure, répondit Pickering, qu'avant cette malheureuse affaire, je n'avais jamais vu ni Titus Oatès ni Bedlow.

Grove se lève de nouveau.

— Milord, dit-il, je vous prie de demander à mistress York, ma sœur, ici présente, si elle a jamais vu Titus Oatès chez moi.

— Jamais, jamais, je ne l'y ai vu, s'écrie mistress York.

— Vraiment! dit le juge Atkins en riant. Je ne l'y ai jamais vu non plus, moi; cela prouve-t-il qu'il n'y était point?

— Ma sœur et ma mère, dit Ireland, vous raconteront tout ce que notre famille a souffert pour avoir embrassé la cause du feu roi.

— Taisez-vous, répond le lord chef-justice; votre famille n'a suivi la cause royale que parce que, étant papiste, elle trouvait un asile sous ses drapeaux.

— Milord, un de mes oncles fut tué au service du roi; les Penderels et les Giffords, mes proches parents, ont contribué à sauver le roi à la bataille de Worcester.

— Et moi, dit Pickering, mon père a été tué au service du roi.

— Alors, réplique le lord, vous avez eu le tort de ne pas hériter des vertus de votre père.

Ce magistrat fit ensuite le résumé des débats.

« Messieurs, dit-il aux jurés, une conspiration a existé; elle tendait à établir parmi nous le papisme, à détruire la religion reformée. Douter de cette vérité, c'est fermer volontairement les yeux à la lumière. Quelque horrible que fût le dessein qu'on nous a dévoilé, vous le trouverez digne de l'infernale imagination des jésuites. Qu'attendre de ces prêtres qui ont perverti l'intelligence humaine, corrompu la morale, détruit la divinité? Ils veulent l'humilité chrétienne, et foulent d'un pied insolent la couronne des rois; ils préconisent la charité, et la doctrine du régicide est publiquement enseignée dans leurs écoles; ils ont fait vœu de pauvreté, et leur ambition convoite des royaumes. Instruits dans une morale facile, ils ne connaissent point de

faute que ne couvre un frivole repentir, point de crime que n'efface une légère expiation. Disons plus, les attentats les plus odieux se changent, dans leurs sacriléges consciences, en actes méritoires. Loin de nous ces hommes qui se jouent de la foi du serment! Qu'une séparation éternelle s'élève entre leur religion et la nôtre! Ne formons point de pacte avec l'iniquité. »

Sous l'impression produite par ces terribles paroles, les jurés se retirent pour délibérer, ils reviennent bientôt apportant un verdict affirmatif contre Ireland, Grove et Pickering.

— Messieurs du jury, s'écrie le lord chef-justice, vous faites actes de bons citoyens et de bons chrétiens, c'est-à-dire de bons protestants. Que ces misérables s'en aillent maintenant profiter de leurs trente mille messes !

Interrogés sur ce qu'ils peuvent avoir à dire sur l'application de la peine, les accusés gardent le silence, et ils tendent les mains aux fers dont le président ordonne qu'ils soient chargés.

— Milord, dit ensuite Pickering, nous offrons le sacrifice de notre vie à Dieu, qui nous jugera tous...

— Et qui vous enverra en enfer! interrompit violemment le président.

Et il donna ordre de les reconduire en prison sans permettre qu'ils en dissent davantage.

— Partez, retirez-vous, race maudite! s'écria presque en même temps le recorder, vous dont les horribles projets ne peuvent avoir été conçus que par un congrès de diables ou par un collége de jésuites.

A la séance suivante, les trois condamnés furent ramenés pour entendre le prononcé de la sentence qui les condamnait à la peine de mort. Ils parurent résignés ; passèrent

en prière presque tout le temps qui s'écoula depuis ce moment jusqu'à l'heure de l'exécution. L'instant suprême arrivé, ils parurent au lieu du supplice avec la même résignation ; ils s'abstinrent de prononcer un mot, et moururent avec un grand courage.

Whitebread et Fenwick, qui avaient été laissés en prison en attendant que l'on pût produire contre eux des preuves suffisantes, ne tardèrent pas à être mis de nouveau en jugement en même temps que trois autres jésuites : Harcourt, Gawen et Turner, et tous cinq furent également condamnés et exécutés.

Vint ensuite le procès de l'orfèvre Praunce, qui, dominé par la terreur que lui causait son arrestation, s'était avoué coupable de l'assassinat du juge de paix sir Edmundbury Godfrey, et des trois complices qu'il avait désignés : Robert Green, Henri Berry et Laurence Hill. Praunce, en sa qualité de révélateur, ou *témoin du roi*, ne comparut pas comme accusé, mais comme témoin seulement. Les trois autres, emprisonnés à Newgate, furent amenés à la cour du banc du roi, le 5 février 1679.

Condamnation et exécution de Robert Green, Henri Berry et Laurence Hill (1679).

Il était dit dans l'acte d'accusation que les trois accusés présents : Green, Berry et Hill, de complicité avec Girald, Kelli, prêtres, et Vernatt, ouvriers, tous trois contumaces, avaient, dans la nuit du 12 octobre 1677, traîtreusement et de dessein prémédité, attaqué sir Edmundbury, chevalier, juge de paix de Londres ; que ledit Robert Green, ayant noué un mouchoir de fil autour du cou de sir Edmundbury, l'avait étranglé et mis à mort, que les

cinq autres accusés avaient assisté et encouragé ledit Robert Green.

Green, Berry et Hill, longuement interrogés sur ces faits, soutinrent qu'ils étaient faux, et que jamais ils n'avaient conçu la pensée d'un tel crime.

Comme dans les procès précédents, auxquels avait donné lieu le complot papiste, Titus Oatès fut le premier témoin appelé ; sa mission consistait à démontrer que sir Edmundbury, ayant pénétré fort avant dans la découverte du complot, il était de l'intérêt des conjurés de se défaire de ce magistrat, dont la vigilance contrariait leurs projets. Il déposa en ces termes :

« Le 6 septembre dernier, je me présentai devant sir Edmundbury Godfrey, et je lui déclarai sous serment tout ce que je savais de la conspiration papiste. Rentré chez moi, je fis, par ordre de ce magistrat, plusieurs copies de ma déposition... Je fus ensuite appelé devant le conseil, à qui je déclarai tout ce que je savais. Le lundi 30 septembre, sir Edmundbury Godfrey vint chez moi ; il se plaignit des affronts qu'il avait reçus de plusieurs grands personnages, mécontents du zèle qu'il avait montré dans cette affaire; d'autres, au contraire, l'accusaient de négligence et menaçaient de le dénoncer au parlement qui devait prochainement s'assembler. Sir Edmundbury Godfrey était soucieux; il paraissait redouter des vengeances secrètes. Plusieurs lords papistes, dont quelques-uns sont maintenant à la Tour, l'avaient menacé de leur colère. Sir Edmundbury Godfrey disait souvent : « Je suis une victime désignée à la vengeance des papistes. » Il savait que des assassins l'épiaient depuis quelque temps; mais il disait qu'il ne les craignait pas, pourvu qu'ils l'attaquassent en face. »

Le second témoin, Thomas Robinson, dépose que le

7 octobre, se trouvant à dîner avec Edmundbury, et la conversation roulant sur le complot papiste, ce magistrat dit qu'il aimerait mieux que d'autres que lui fussent chargés de faire une enquête sur cette affaire, et qu'il ajouta : « J'ai le pressentiment que je serai la première victime de cette affaire. Mais, si les papistes m'attaquent en gens de cœur, je suis bien disposé à ne leur pas faire bon marché de ma vie. » Et comme on lui faisait observer qu'il ne devait pas sortir sans se faire accompagner, il répondit : « Je ne veux pas faire croire que j'ai peur ; ce serait honteux. »

L'orfèvre Praunce est ensuite introduit; il reproduit ainsi sa déclaration :

« Quinze jours environ avant la mort de sir Edmundbury Godfrey, j'étais dans la taverne du Plongeon avec M. Girald, M. Green et M. Kelly. Ces deux derniers, qui sont frères, m'engagèrent par leurs promesses à entrer dans leurs projets. Ils me dirent que le meurtre de sir Edmundbury Godfrey ne serait point un crime, mais une action méritoire, ce magistrat étant un homme dangereux, à raison de l'acharnement avec lequel il poursuivait les catholiques. Ils me répétèrent les mêmes choses de l'autre côté de l'eau, et tous trois me dirent qu'ils avaient épié sir Edmundbury Godfrey dans Redlion-Fields, sans avoir trouvé une occasion favorable pour le tuer..... Le 11 octobre au soir, Green vint me prévenir dans Prince-Street que sir Edmundbury était à Saint-Clément, et que Girald et Hill se tenaient en embuscade pour épier sa sortie. Je courus en toute hâte à Sommerset-House, où le rendez-vous général était indiqué. A neuf heures, Hill vint nous chercher et nous assigna nos postes. Il s'avança ensuite près de la porte par laquelle M. Godfrey devait sortir. A peine ce

dernier eut-il paru sur le seuil, que Hill s'approcha de lui et lui dit que deux hommes se querellaient à quelque distance ; et qu'il l'invitait à venir terminer cette rixe par sa présence. Sir Edmunbury fit d'abord quelque difficulté ; mais enfin il consentit à suivre Hill ; ils s'avancèrent tous deux jusqu'à l'extrémité de la barrière où nous étions postés. A l'instant, Green s'élance sur lui par derrière, lui jette un mouchoir autour du cou, le noue fortement, renverse le malheureux magistrat et l'étrangle. Girald voulait lui passer une épée au travers du corps ; mais les autres l'en empêchèrent, dans la crainte que le sang ne les trahit. Un quart d'heures après, j'arrivai sur le lieu de la scène ; sir Godfrey n'était pas encore entièrement mort : je posai ma main sur ses jambes, elles s'agitaient d'un mouvement convulsif. Green lui serra de nouveau le cou avec ses deux mains, et lui appuya un genoux sur la poitrine, ce qui l'acheva. Peu de temps après, Berry arriva et nous aida à transporter le cadavre. Hill nous précédait. Nous portâmes le corps à son logement, dans la maison du docteur Goodwin. Il y resta jusqu'à la nuit du lundi. Ensuite nous le transportâmes à Sommerset-House. Hill nous le montra à la clarté d'une lanterne sourde ; il était couvert d'un drap... Le mardi soir, au moment où l'on rapportait ce cadavre dans la chambre de Hill, nous entendîmes du bruit à la porte de son appartement ; nous nous arrêtâmes et déposâmes le corps dans une pièce voisine. Dans la nuit du mercredi, entre neuf et dix heures, on vint le prendre pour le transporter de nouveau chez Hill. J'arrivai au moment de ce transport ; le bruit de mes pas effraya les porteurs, qui laissèrent tomber le cadavre et prirent la fuite. Je parlai pour les rassurer. A minuit, nous plaçâmes le cadavre dans une chaise à porteur. Girald et moi nous

le transportâmes à travers les cours; Berry nous ouvrit la dernière porte; Green et Kelly nous précédaient. Nous marchâmes dans cet ordre jusqu'à Covent-Garden; là, Green et Kelly nous relevèrent et portèrent le corps jusqu'à Long-Acre, où nous le reprîmes pour le transporter jusqu'à Soho-Church. Hill nous attendait là avec un cheval; nous plaçâmes le cadavre à califourchon sur le devant de la selle; Hill monta en croupe et il le retenait entre ses bras pour l'empêcher de tomber. Nous cachâmes la chaise derrière une maison que l'on construisait près de là.

« Le lendemain matin, je rencontrai Hill et Girald; ils me dirent qu'ils avaient percé le corps de sir Edmundbury Godfrey de l'épée qu'il portait au moment du meurtre, et qu'ils l'avaient ensuite jeté dans un fossé, en ayant soin de laisser sur ses bords les gants de la victime et quelques autres menus effets lui ayant appartenu... Plus tard, le vendredi qui suivit la proclamation par laquelle il était ordonné à tous les papistes de sortir de la ville, je dînai chez le traiteur Cashe avec Vernatt, Girald et deux autres. Pendant le repas, un des convives tira de sa poche la relation du meurtre de sir Edmundbury Godfrey; il nous en donna lecture et chacun s'égaya fort sur cette matière. Tout-à-coup nous entendîmes du bruit à la porte; je sortis précipitamment, et je trouvai un des valets de l'auberge qui nous écoutait. — Coquin! lui dis-je en le saisissant à la gorge, je ne sais ce qui me retient de te jeter en bas de l'escalier. » Je le lâchai après l'avoir rudement secoué et il se sauva. »

Après avoir attentivement écouté cette déposition, Hill se lève, et d'une voix altérée par l'indignation, il dit :

« Praunce ne mérite aucune espèce de créance, car il

s'est parjuré : après nous avoir accusés sous la foi du serment, il a déclaré avoir menti. »

Le lord chef-justice fait appeler le capitaine Richardson, qui doit déposer sur ce fait de parjure, et qui s'exprime ainsi :

« Le dimanche au soir avant la prorogation du parlement, je reçus d'un des lords du conseil une lettre qui m'ordonnait d'amener Praunce, qu'on désirait interroger. Arrivé devant les lords, Praunce se troubla et demanda à parler au roi en particulier. Je le conduisis dans le cabinet de sa majesté. Il se jeta à ses pieds, lui dit que ses prétendues déclarations étaient fausses ; qu'il était innocent, et que tous ceux qu'il avait dénoncés l'étaient aussi. Il répéta la même chose en présence des lords du conseil. Mais à peine l'eus-je ramené dans sa prison, qu'il me pria, pour l'amour du ciel, de le conduire de nouveau devant sa majesté. Il voulait déclarer au roi que ses dernières protestations étaient un mensonge, et qu'il n'y avait de vrai que ses précédentes déclarations. Il disait qu'il s'était laissé intimider par la crainte des vengeances des catholiques et par la certitude de voir son commerce ruiné à jamais, quand même il obtiendrait son pardon. »

Il est, en vérité, bien difficile de démêler la vérité au milieu de ce conflit, de ces affirmations, dénégations, rétractations. Ce qui est évident, ce qui surnage au-dessus de cette fange, c'est qu'entre les jésuites et les puritains il y avait alors assaut de fanatisme, de fureur, de cruauté et d'infamie. Les papistes conspiraient sans doute, les jésuites poussaient de toutes leurs forces à la guerre civile ; mais les protestants ne valaient pas mieux ; c'était à corsaire corsaire et demi. Évidemment pour ces misérables, la vie éternelle qu'ils préconisaient n'était rien ; les joies de ce

monde étaient le but vers lequel ils tendaient tous, et tous s'engageaient avec la même audace dans cette voie où le pied devait leur glisser dans le sang. Et ces hommes implacables parlaient et agissaient au nom de Jésus-Christ, de ce divin rédempteur qui avait dit seize siècles auparavant : « Aimez-vous les uns les autres..... Il y aura dans le ciel plus de joie pour un pécheur converti que pour dix justes qui n'auront jamais failli !... »

Toutefois, malgré la haine qu'ils professaient contre les papistes, les juges et le jury semblaient fort indécis, lorsque l'on vit paraître Bedlow, qui, marchant sur les traces de Titus Oatès, était parvenu à se rendre indispensable dans les principaux procès intentés aux auteurs ou présumés tels du complot papiste. Sa déposition fut écrasante.

« On m'avait sollicité plusieurs fois, dit-il, non-seulement d'entrer dans le complot, mais encore de prendre part au meurtre d'un magistrat qu'on ne nommait pas. Le nommé Lefaire, prêtre, et plusieurs autres prêtres catholiques, m'en parlèrent souvent dans les derniers jours de septembre ; ils me disaient qu'ils m'associeraient un complice, et qu'une grande récompense me serait accordée ; mais que le nom de la victime resterait toujours un secret pour moi. Enfin, il m'engagèrent à m'insinuer dans les bonnes grâces de sir Edmundbury Godfrey, ce que je fis. Le jour qui précéda la mort de ce magistrat, ces prêtres me prièrent de les présenter à sir Edmundbury, dont ils désiraient faire la connaissance ; mais ce dernier ne se trouvant point chez lui, je ne pus les satisfaire. Le lendemain, Lefaire me dit qu'on devait se défaire la nuit suivante d'un personnage assez important qui avait recueilli toutes les informations de Titus Oatès ; il ajouta que de précédentes tentatives avaient déjà échoué, et que si on ne se hâtait de

le faire disparaître et de lui enlever ses papiers, tout serait perdu. Je promis mon assistance, comme je m'y étais engagé; mais je demandai où étaient les quatre mille livres qui devaient être le prix de ce service. Il me répondit que M. Coleman avait ordre de compter cette somme. Lefaire me recommanda de me trouver la nuit suivante dans le cloître de Sommerset-House; mais sachant qu'il était question de commettre un assassinat, j'évitai de me trouver au rendez-vous. Le lundi, la curiosité me conduisit dans le cloître; j'y trouvai Lefaire, qui me reprocha d'avoir manqué de parole; il me dit que cependant je recevrais la moitié de la récompense promise, si je voulais aider les meurtriers à transporter le cadavre hors du lieu où il était déposé. Je demandai à voir le corps; Lefaire me conduisit dans une chambre dont l'entrée était étroite et obscure; j'y trouvai cinq ou six hommes; un d'entre eux, qui portait une lanterne, ôta le drap dont on avait recouvert le cadavre, et je reconnus sir Edmundbury Godfrey : il portait au cou une cravate pareille à la mienne. Les jésuites que je vis dans l'appartement n'étaient pas les mêmes que ceux qui m'avaient engagé à m'insinuer dans l'amitié de sir Edmundbury, de sorte qu'ils durent penser que je n'avais pas reconnu le cadavre. Je leur conseillai d'attacher des poids aux pieds et à la tête du cadavre, et de le jeter à la rivière; ils me répondirent qu'il serait plus sûr de le jeter dans les fossés. Je dis encore qu'il était de trop bonne heure pour transporter ce corps, et que minuit serait un moment plus convenable. Alors Lefaire s'écria en me saisissant le bras : « Par le sacrement de l'autel que vous avez reçu jeudi ! il faut que vous nous aidiez à transporter ce corps cette nuit. » Je le promis; mais je sortis de cette maison avec la résolution de ne plus y retourner. Bou-

relé de remords, je me regardais à la fois comme un meurtrier et un sacrilége; car, depuis la confidence qui m'avait été faite du complot, on m'obligeait à communier deux fois par semaine pour me forcer à garder le silence. Dépositaire d'un si terrible secret, je compris enfin que je pouvais enfreindre un serment qui m'avait été arraché dans un but criminel; j'écrivis donc au secrétaire d'état, et je fis ma déclaration au président. M. Praunce venait d'être arrêté; M. Oatès avait demandé à le voir. Je désirai moi-même être rapproché de cet homme, et je le reconnus pour un de ceux que j'avais trouvés auprès du cadavre de sir Edmundbury Godfrey. Je me rendis aussitôt à la chambre des lords, qui reçut ma déposition contre lui. »

On se demande, en lisant cette déposition, comment il est possible d'admettre que les jésuites, si habiles en pareille matière, avaient pu mettre dans la confidence de leurs projets et de leurs actes tant de personnages inutiles. Quoi! il ne leur suffisait pas, pour se défaire d'un cadavre, de trois hommes résolus comme l'étaient, selon l'accusation, Hill, Green et Girald; il leur fallait absolument un orfèvre trembleur et un personnage timoré comme Bedlow? Ce dernier devait concourir au meurtre; il manque au rendez-vous, et malgré cette demi-trahison, malgré l'assurance qui lui avait été donnée qu'il ne connaîtrait jamais la victime, la première chose que fait l'homme qui l'a recruté, est de lui montrer le cadavre. Mais c'est de la démence! Que les jésuites tuent, à la bonne heure; mais avant tout ils raisonnent.

Quoi qu'il en soit, cette déposition assura la perte des accusés. En vain Hill produisit des témoins qui affirmèrent ne l'avoir point quitté pendant la soirée où le meurtre fut commis. Le lord chef-justice répond à ces témoins qu'ils

mériteraient d'être mis sur le banc des accusés. À ceux de ces témoins qui avouent être catholiques, on reproche cette qualité qui suffit pour qu'ils ne soient pas dignes de foi ; à ceux qui affirment être protestants, on soutient qu'ils mentent sur ce point, et par conséquent sur tous les autres. Les témoins appelés par Green et par Berry ne sont pas mieux traités.

— C'est indigne ! s'écrie la femme de Hill, présente à la séance : la cour commence par intimider nos témoins, puis elle rit de leur embarras !

Le juge Dolben répond en souriant que le jury montrera bientôt ce qu'il pense de tout cela. L'attorney-général prend ensuite la parole et il tonne avec fureur contre le fanatisme des catholiques, sans s'apercevoir qu'en ce moment lui-même fait preuve du fanatisme le plus violent. Le lord chef-justice renchérit sur le tout en résumant les débats, et les jurés, après une courte délibération, déclarent les accusés coupables.

— C'est bien ! s'écrie le lord chef-justice après avoir entendu le verdict ; si le mot qui vient de sortir de votre bouche eût dû être le dernier de la mienne, je n'aurais pas hésité à le prononcer comme vous.

Et aussitôt il lève la séance. Le lendemain les prisonniers sont ramenés à la barre ; le juge chargé de prononcer la sentence commence par adresser à ces malheureux les plus violents reproches ; il dit que rien n'égale l'énormité de leur crime, pour lequel il ne doit y avoir de pardon ni dans ce monde ni dans l'autre. « C'est pourquoi, dit-il en terminant, vous serez ramenés au lieu d'où vous êtes venus, et de là conduits à la place ordinaire des exécutions, pour y être pendus au gibet, jusqu'à ce que mort s'ensuive. »

Green entendit cette sentence sans manifester beaucoup d'émotion ; mais Hill et Berry s'abandonnèrent au plus violent désespoir ; tous protestèrent énergiquement de leur innocence.

— En procédant comme vous l'avez fait pour nous, dit Green il n'est pas en Angleterre, un honnête homme que vous ne puissiez envoyer à la mort.

— Oui ! oui ! s'écria Hill, c'est vous qui êtes des assassins et non pas nous !

On s'empresse d'emmener les condamnés. Rentrés en prison, ils demandent qu'on fasse venir près d'eux des prêtres catholiques.

— N'êtes-vous donc pas encore assez certains d'aller en enfer ? leur répond le geôlier. Vous et les autres catholiques aurez le temps de vous voir et de vous confesser chez votre père le diable.

Dix jours s'écoulèrent entre la condamnation et l'exécution. Cette longue agonie acheva de détruire les forces de Hill et de Berry ; ils étaient dans l'état le plus déplorable, lorsque le 21 février on vint les prendre pour les conduire au supplice. Green continua de montrer beaucoup de fermeté ; il s'efforçait pendant le trajet de relever le courage de ses compagnons d'infortune ; mais ses efforts furent inutiles. Hill et Berry avaient perdu connaissance avant d'arriver au lieu de l'exécution. Green, au moment d'être lancé dans l'éternité, s'écria :

— Puisque je meurs, c'est que Dieu le veut. Que sa sainte volonté soit faite !

Quelques instants après, tous trois avaient vécu.

—

Condamnation et exécution de lord Strafford (1680).

Cependant, les personnages importants qui avaient été regardés dès le principe comme les chefs du complot, et avaient été arrêtés, étaient toujours détenus dans la Tour de Londres; c'étaient le vicomte William Strafford, le comte William de Powis, le lord Henri Arundel de Wardour, le lord William Petre et le lord John Bellasis. Le roi, intimement persuadé de leur innocence, avait voulu que l'on temporisât à leur égard, espérant que les exécutions des accusés les moins importants et le temps calmeraient l'irritation du peuple et de la chambre des communes; mais les meneurs n'en continuèrent pas moins à augmenter les craintes du peuple; l'irritation de la chambre augmenta; un acte d'accusation fut dressé contre les cinq prisonniers; tous les faits imputés aux fauteurs du prétendu complot papiste y étaient relatés, et le dernier paragraphe était ainsi conçu :

« Attendu ces trahisons et ces crimes, les chevaliers, citoyens et bourgeois, assemblés en parlement, mettent en accusation lesdits lords, et chacun d'eux, au nom de toutes les communes d'Angleterre, désirant qu'ils soient tenus de répondre devant leurs pairs aux divers articles rédigés contre eux, et subir tel jugement que le demanderont la loi, la justice et les coutumes parlementaires. »

Lord Strafford fut le premier appelé à répondre à ce factum. Les commissaires de la chambre désignés pour soutenir l'accusation ayant demandé que les débats s'ouvrissent le 30 novembre 1680, il en fut décidé ainsi. En conséquence, au jour indiqué, les lords partirent du lieu ordinaire de leurs séances pour se rendre dans une des salles

de Westminster-Hall, disposée pour la cour de justice. Les membres de la chambre des communes prirent place sur les bancs rangés autour de la salle, et leurs commissaires, investis des fonctions d'accusateurs, se placèrent sur une estrade élevée pour les recevoir. Strafford, amené à la barre, répondit avec calme aux questions qui lui furent faites, et déclara qu'il n'était coupable d'aucun des faits qu'on lui imputait.

Titus Oatès, appelé comme dans les procès précédents, ne fait que répéter son thème si longuement forgé, auquel il ajoute pourtant, vu la circonstance, qu'il est à sa connaissance qu'au mois de juin 1678, l'accusé a reçu, dans la chambre de Fenwick, à Drury-Lane, une commission de trésorier de l'armée des catholiques.

Un autre témoin, nommé Dugdale, dépose en ces termes :

« Vers la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre 1678, je fus admis à une réunion secrète qui se tint dans la maison de lord Aston, à Tixall. Lord Strafford y assistait. Lord Aston communiqua à l'assemblée les nouvelles qu'il avait reçues d'outre-mer. On convint que le moyen le plus prompt de rétablir le papisme était de se défaire du roi. Lord Strafford approuva tout ce qui fut arrêté. Peu de jours après, lord Strafford me fit appeler dans son hôtel, et m'offrit cinq cents livres sterling pour me déterminer à me joindre aux assassins du roi. Il me dit, en outre, que les services de sa famille avaient été mal récompensés, et que cette raison, jointe à la différence de religion, le déterminait à agir ainsi. »

Un troisième témoin, nommé Tecberville, s'exprima ainsi :

« Je partis pour Paris dans l'année 1675 ; j'étais porteur

d'une lettre de recommandation que mon frère, moine bénédictin, m'avait remise pour lord Strafford, alors en France. Je trouvai sa seigneurie malade de la goutte. Milord Strafford me proposa d'assassiner le roi ; qu'il appelait un hérétique. Il me dit de partir pour Dieppe, et de l'attendre là, pour retourner avec lui en Angleterre. Arrivé à Dieppe, je reçus une lettre de milord, dans laquelle il m'apprenait qu'il rentrerait en Angleterre par Calais ; il m'ordonnait de l'attendre à Londres. Cela me donna le temps de faire de sages réflexions sur le crime dans lequel on cherchait à m'engager ; je pris la résolution de ne plus voir lord Strafford, et, fidèle à cette résolution, je ne l'ai pas revu depuis. »

A ces diverses dépositions, où l'audace le disputait au mensonge, à l'absurdité et à l'infamie, le vénérable Strafford dédaigna de répondre ; il se borna à demander qu'on entendît les témoins à décharge qu'il avait fait appeler. Jamais accusation ne fut plus complétement pulvérisée. Ainsi, il fut démontré qu'à l'époque où Dugdale prétendait avoir vu Strafford à Tixall, cet accusé se trouvait à Badminton, chez le marquis de Worcester. Un de ces témoins à décharge dépose que Dugdale, étant au service de lord Aston, fut forcé de le quitter à cause des dettes qu'il avait contractées. Arrêté par une patrouille au mois de décembre 1678, il supplia le curé de la paroisse d'obtenir de la complaisance de lord Aston que ce dernier voulût bien l'avouer pour un de ses gens, afin qu'on le mît en liberté, ce que lord Aston refusa. Dugdale jura de s'en venger, et quelques jours après il demanda à être entendu en justice contre lord Aston soupçonné de papisme et contre les lords déjà arrêtés. Cette déposition est confirmée par celle du ministre de la paroisse de Tixall, qui déclare que, sollicité

par Dugdale, il pria lord Aston dé reconnaître ce malheureux pour son domestique, ce que le lord refusa de faire, disant qu'il ne voulait rien avoir à démêler à propos d'un mauvais garnement.

Plusieurs autres témoins viennent corroborer ces dépositions, en affirmant que Dugdale a tenté de les suborner en les engageant à accuser les lords papistes, et particulièrementlord Strafford. TitusOatès lui-même est convaincu de faux témoignage par l'accusé, qui, s'adressant à la cour, s'écrie avec toute l'autorité que lui donnent sa vie si bien remplie, son grand âge et ses cheveux blancs :

« Vos seigneuries, j'en suis bien sûr, n'accorderont aucune confiance à un apostat. J'en appelle à vos consciences, milords : le misérable qui, dans je ne sais quel intérêt, a trahi son Dieu, sa foi et ses semblables, mérite-t-il la confiance qui n'est due qu'à la probité? On répand le bruit que, livré à de dures mortifications, il fait pénitence de son apostasie ; s'il éprouvait des remords, vous en jugeriez par sa conduite ; vous le verriez modeste, humilié, confus ; or, ce matin même, il injuriait le lieutenant de la Tour, et l'appelait vieux coquin. »

Le lieutenant de la Tour, présent à la séance, confirme, en ce qui le concerne, le dire de l'accusé.

Ce procès dura six jours, pendant lesquels on entendit une foule de dépositions insignifiantes ou ridicules, force déclamations et hors-d'œuvres qui n'avaient d'autre destination que d'étourdir les intelligences et faire prendre le change aux esprits simples. L'accusé se défendit sans emphase ; dans une courte allocution à ses juges, il rappela les dépositions des témoins à décharge ; il fit ressortir leur moralité reconnue, qui contrastait si fort avec l'immora-

lité des témoins à charge ; il invoqua les preuves de fidélité qu'il avait données au roi.

« Examinez ma vie, dit-il : pendant quarante ans je suis resté fidèle à l'honneur au milieu de toutes les tempêtes politiques, et j'ai conservé intacte la réputation de loyal sujet. Comment pourriez-vous croire qu'arrivé à la vieillesse, alors que ma santé est affaiblie par les infirmités, et que je jouis d'une fortune honorable, j'aie pu démentir le cours d'une vie irréprochable et m'engager dans une conspiration qui serait horrible, si elle n'était ridicule, contre un souverain qui m'a comblé de bienfaits? »

Cette noble défense ne devait pas avoir de succès; cinquante-cinq pairs sur quatre-vingt-six reconnurent l'accusé coupable. Le septième jour, Strafford est ramené à la barre; déjà il est instruit de la décision, mais il ne paraît pas abattu; il s'avance le front calme, et c'est sans pâlir qu'il entend le jugement qui le déclare coupable de haute trahison.

— Que le saint nom de Dieu soit loué ! dit le vieux Strafford après avoir entendu ce jugement, et puisse la chambre des lords avoir pitié de ma faiblesse et prononcer promptement !

Ce dernier vœu ne fut pas exaucé; la chambre des pairs ne s'occupa de cette affaire que le lendemain, et elle condamna l'infortuné Strafford à être pendu, puis écartelé, en réparation du crime dont il était reconnu coupable.

Strafford ne parut pas plus effrayé de l'application de la peine qu'il ne l'avait été de la déclaration de culpabilité; il baissa la tête avec résignation.

— Milord, lui dit alors le comte de Nottingham, la cour des pairs intercédera auprès du roi pour vous faire remettre la partie la plus ignominieuse de la peine.

Alors, la faiblesse humaine se montra ; Strafford fondit

en larmes. C'était quelque chose d'affreux que ce vieillard arrosant ainsi de ses pleurs la tombe où il allait descendre. Mais cela dura peu; le condamné recouvra promptement ce qu'il avait un instant abandonné, et relevant la tête :

— Pardonnez-moi, milords, dit-il fièrement; ce n'est pas la crainte de la mort qui m'a arraché ces larmes; c'est ma gratitude pour ce dernier acte de votre bonté.

Le roi commua la peine prononcée contre Strafford en celle de la décapitation; les deux chambres, effrayées du mouvement populaire causé par cet adoucissement, firent mine d'en demander la révocation; mais enfin elles se déclarèrent satisfaites de ce que la sentence de mort n'était point révoquée, et l'exécution du noble vieillard fut fixée au 29 décembre 1680. A partir du jour de la condamnation, le malheureux vieillard devint l'objet d'obsessions incessantes, tendant à obtenir de lui des révélations. Il avoua alors qu'il avait formé un plan pour obtenir un édit de tolérance en faveur des catholiques.

— C'est là, dit-il, la seule trahison dont je sois coupable.

Le jour fixé pour l'exécution étant arrivé, Strafford se leva de bonne heure; il écrivit pendant quelques instants, puis il se recueillit et pria. Les prières terminées, il demanda au lieutenant de la Tour si les shériffs devaient encore tarder beaucoup à se présenter.

— Il paraît, dit-il, qu'ils trouvent mon agonie trop courte.

Puis se repentant de ce mot, il ajouta en souriant et en s'adressant à plusieurs de ses amis qui étaient venus lui donner des consolations :

— L'impatience est un vilain défaut dont je n'ai jamais su me corriger.

Enfin, on vint lui dire qu'il était temps de partir, et comme une des personnes présentes lui fit remarquer qu'il faisait froid et qu'il devrait se couvrir d'un manteau :

— Vous avez raison, dit-il ; je pourrais trembler de froid, et l'on croirait que c'est de crainte.

Il jeta un manteau sur ses épaules, embrassa ses amis et il partit, précédé du lieutenant, qui le conduisit, entre deux haies de soldats, jusqu'aux barrières de la Tour, où les shériffs l'attendaient pour le mener de là à Tower-Hill, où l'échafaud avait été dressé. Accablé par l'âge et les infirmités, il marcha d'abord d'un pas lent ; mais à la vue de l'échafaud et de la foule qui l'entourait, il sembla avoir recouvré subitement toute la force et l'énergie de sa jeunesse ; il releva la tête, s'avança fièrement et monta sur la plate-forme sans se servir d'aucun appui, et après avoir salué le peuple, il protesta d'une voix forte de son innocence ; il dit qu'il pardonnait aux misérables qui, par leurs mensonges, l'avaient poussé à l'échafaud, et qu'il souhaitait qu'ils se repentissent un jour, afin que Dieu à son tour pût leur pardonner.

— Je prie Dieu, dit-il en terminant, de ne pas venger sur ma patrie le sang innocent qui va être versé. Que ce Dieu de miséricorde reçoive le sacrifice de ma vie en expiation de mes péchés.

— Oui ! oui ! milord, crièrent mille voix partant du milieu de la foule, vous êtes innocent, nous le croyons !

Strafford remit alors aux personnes qui l'environnaient plusieurs copies du discours qu'il venait de prononcer et demanda qu'après sa mort une de ces copies fût portée au roi. Il distribua aussi les bijoux qu'il portait ordinairement ; puis il demanda aux shériffs de permettre que son corps fut enlevé par ses amis, afin qu'ils lui rendissent les derniers

devoirs, ce qui lui fut accordé. Comme, par son ordre, son valet de chambre venait de lui ôter sa perruque et de lui couvrir la tête d'un bonnet de soie, un ministre protestant s'avança, et lui demanda s'il avait reçu quolque indulgence de Rome ou l'absolution d'un prêtre catholique.

— Monsieur, lui répondit sévèrement Strafford, si vous aviez le bonheur d'être catholique, vous sauriez que l'Église romaine n'accorde aucune indulgence qui autorise la trahison, le meurtre, le mensonge ou le parjure, et si vous me connaissiez mieux, vous sauriez que je n'ai jamais eu à demander l'absolution pour de pareils crimes. Ne vous mettez donc pas en peine de ce qui ne regarde que moi, et ne troublez pas mes derniers moments.

A ces mots il se mit à genoux, et posa sa tête sur le billot ; mais l'exécuteur lui ayant dit que le collet de sa chemise était trop haut et pourrait nuire à l'opération, il se releva et ordonna à son valet de chambre de couper ce collet. Cela fait, il replaça sa tête sur le billot ; mais après quelques instants, il la releva de nouveau et demanda à l'exécuteur ce qu'il attendait pour frapper.

— J'attends que votre seigneurie m'en donne l'ordre répondit ce dernier tout tremblant.

— Mon ami, répliqua Strafford, il ne m'appartient plus de donner des ordres à qui que ce soit. Frappez donc quand vous le jugerez convenable.

— J'espère, milord, reprit l'exécuteur, que votre seigneurie voudra bien me pardonner ?

— Oui, mon ami ; je vous pardonne de tout mon cœur.

Et pour la troisième fois il appuya sa tête sur le billot. L'exécuteur saisit sa hache et frappa ; mais l'émotion de cet homme était telle, que le coup, mal porté, ne produisit qu'une horrible blessure. Toutefois, la victime demeura

immobile, et l'exécuteur acheva, à l'aide d'un couteau, de séparer la tête du tronc ; puis, pour obéir à la loi, il prit cette tête vénérable et la montra au peuple, en disant d'une voix faible et presque inintelligible : « Voici la tête d'un traître ! »

« Ce fut, dit Hume, la dernière victime immolée à l'occasion du complot papiste, immolation que les Anglais devraient souhaiter, pour l'honneur de leur nation, de pouvoir effacer de la mémoire des hommes ; mais qu'il est nécessaire de rappeler afin de garantir, s'il est possible, la postérité et toute la race humaine des illusions aussi barbares que honteuses, enfantées par le fanatisme et l'esprit de parti. »

Cependant l'autorité de la couronne croissait chaque jour ; la ville de Londres fut dépouillée de ses priviléges ; on prétendait qu'elle avait violé ses chartes, et il fallut qu'elle se soumît à toutes les exigences de la cour ; les autres villes du royaume furent traitées avec plus de rigueur encore. Le despotisme devenu intolérable, une grande fermentation ne tarda pas à se manifester dans le peuple, et lord Shaftsbury, ancien chancelier, homme remuant et ardent, résolut de profiter de cette circonstance pour mettre à exécution des projets de conspiration qu'il avait conçus depuis longtemps.

Conspiration de Shaftsbury (1682).

Déjà Shaftsbury, soupçonné d'avoir forgé le complot papiste, avait, en 1680, communiqué à lord Russel, au duc de Montmouth et à quelques autres seigneurs ses projets de soulèvement, et son plan avait été adopté ; mais les conjurés avaient montré peu d'ardeur. Des soupçons s'étant

élevés contre le chef du complot, il avait été arrêté; mais, après une assez courte captivité, il était parvenu à s'évader.

En 1682, il renoua avec lord Russel, Montmouth et les autres, les relations que sa captivité avait interrompues; on tint de fréquents conciliabules, dans lesquels il fut résolu qu'on soulèverait quelques provinces du royaume, et que tandis que les forces dont la cour pouvait disposer seraient envoyées contre les révoltés, on attaquerait la garde du roi afin de se rendre maître de Charles II, que l'on contraindrait à reconnaître les droits de la nation. Toutes les mesures étaient prises pour assurer le succès de cette conspiration; un manifeste avait été rédigé pour justifier l'insurrection, et le jour de l'exécution de ce hardi projet était fixé; mais avant qu'il fût arrivé, les indiscrétions de quelques seigneurs campagnards, qui faisaient partie des conjurés, jetèrent l'alarme à la cour, qui, sans savoir positivement quels étaient les chefs du complot ni le but qu'ils se proposaient, se tint sur ses gardes, et Shaftesbury, mécontent de voir encore ajournée l'exécution de ses projets, se retira en Hollande, où il mourut.

Cette espèce de défection ne découragea point les autres conjurés; ils modifièrent le plan primitif et ne l'abandonnèrent point : Russel avait insisté pour qu'on renonçât à insurger les provinces; il pensait qu'un mouvement fortement prononcé dans la capitale, serait suffisant pour que le roi sentît la nécessité de s'entourer de conseillers autres que ceux dont il subissait maintenant l'influence; il se proposait, à ce moment décisif, de se présenter au monarque et de le déterminer à adopter les réformes en vue desquelles la conspiration s'était formée. Certes, cela était d'un honnête homme; mais, en conspiration, les demi-mesures ne peuvent qu'être funestes : les conjurés prirent

cet élan d'un cœur droit pour de la faiblesse; ils se crurent perdus, et un des plus obscurs d'entre eux, dans l'espoir de se sauver, révéla tout le complot.

Montmouth, averti à temps, parvint à se réfugier dans un asile que les recherches les plus actives ne purent faire découvrir; les lords Russel, Grai et Howard furent arrêtés. Howard, homme à la fois audacieux et lâche, sans cœur et sans honneur, se hâta, dans l'espoir d'obtenir sa grâce, de faire les révélations les plus complètes; il indiqua, comme étant au nombre des chefs du complot, le comte d'Essex, Algeron Sidney, un des plus grands publicistes anglais, et Hambden, petit-fils du célèbre républicain de ce nom, qui furent aussitôt arrêtés.

Procès, condamnation et exécution de lord Russel (1683).

Lord Russel et ses compagnons de captivité ne conçurent pas d'abord de vives alarmes : d'après la loi, il fallait pour qu'on pût les convaincre de haute trahison, prouver, par le concours de deux témoignages, qu'ils eussent eu l'intention d'ôter la vie au roi ou de lui faire la guerre, et que cette intention se fût manifestée par des actes. Or, on ne pouvait produire rien de semblable contre eux. Mais les arguties, les subtilités de toutes sortes devaient être mises en œuvre pour annihiler ces dispositions de la loi, et lord Russel ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était fait illusion. Cela, toutefois, n'abattit point son courage, et ce fut avec calme qu'il comparut devant ses juges, et qu'il écouta l'acte d'indictement qui l'accusait d'avoir attenté à la vie du roi, en vue de changer la forme du gouvernement établi.

« Milords, dit-il lorsqu'on lui eut accordé la parole, en

me voyant traduit dans cette enceinte, accusé d'un crime de la nature la plus atroce et la plus odieuse, confondu dans la même accusation avec des traîtres dont je déteste les pratiques et les maximes, je ne puis que me regarder comme le plus malheureux des hommes : les circonstances même de mon procès achèvent de rendre ma position douloureuse. Le conseil du roi, armé de toute la supériorité que donnent l'exercice de la parole et la connaissance des lois, fait valoir avec avantage toutes les circonstances qui ont été produites à ma charge ; et moi, sans connaissance des procédures, sans facilité pour la parole, sans conseil pour me guider, je me trouve livré aux attaques d'une accusation rigoureuse et préparée. Ma voix sera-t-elle assez forte pour porter jusqu'à vos oreilles l'accent de la vérité?

« Mais c'est vous, milords juges, qui, je l'espère, guiderez mon inexpérience ; et vous, messieurs du jury, quoique vous soyez étrangers, vous possédez sans doute une conscience religieuse qui connaît tout le prix du sang innocent, et vous avez la conviction que la mesure dont vous vous serez servis, sera employée pour vous dans ce monde ou dans l'autre. Je ne doute pas que vous ne considériez les témoins qui m'accusent comme des coupables décidés à sauver leur vie aux dépens de la mienne...

« Mais, pour répondre en peu de mots aux allégations dont je suis l'objet, je déclare en premier lui, que j'ai toujours été sincèrement et loyalement attaché au roi et au gouvernement, que je regarde comme le meilleur des gouvernements possibles ; et que mes prières pour la prolongation des jours] de sa majesté se sont adressées au ciel, avec toute la ferveur dont un chrétien est capable.

« Avec de tels sentiments, ai-je besoin d'exprimer combien il m'est pénible de m'entendre accuser d'un projet de

meurtre sur son auguste personne ? Moi, qui regardai toujours l'assassinat comme l'acte le plus funeste à l'existence de la société, croit-on que j'aurais trempé des mains, jusqu'alors si pures, dans le sang de mon souverain ? Cette pensée ne peut pénétrer dans mon cœur, sans y soulever l'horreur et la plus vive indignation. Ne sais-je pas d'ailleurs quelles épouvantables conséquences entraînerait la mort du roi dans ce moment d'agitation, d'inquiétude, de craintes trop fondées et d'espérances criminelles ? L'assassinat du prince est un attentat que le désespoir et la démence peuvent seuls méditer et accomplir. Est-ce mon caractère, ma position sociale, les actions de ma vie passée, qu'on m'opposera comme des précédents et des présomptions ? Je ne le pense pas.

« On m'accuse d'avoir travaillé à exciter une insurrection. Mais ce projet est tellement contraire à mes habitudes, à mes mœurs, et si complétement impraticable, qu'il ne serait jamais entré dans ma pensée. Et quand même un moment d'égarement me l'aurait suggéré, mes observations m'ont convaincu que je n'aurais rencontré dans l'esprit public ni disposition ni tendance à la révolte, et qu'il n'en est pas, de nos jours, comme des temps passés, où un petit nombre de grands suffisait pour révolutionner un empire.

« J'ai toujours eu le même dessein en vue, c'est de conserver au gouvernement ses anciennes bases, et d'attendre du parlement la répression des abus. Tel a été le principe et le but de mes opinions. Je suis sûr que je les conserverai immuables jusqu'à mon dernier jour, qu'il arrive plus tôt ou plus tard. »

Cette défense était digne ; mais il faut avouer qu'admis même dans toute leur étendue, ces arguments ne justi-

fiaient pas complétement l'accusé. Lord Russel le sentait bien, et son ami Montmouth lui ayant fait dire qu'il était prêt, lui Montmouth, à se constituer prisonnier dans le cas où il penserait que cette démarche pût le sauver, il l'engagea à ne rien faire : « Il se perdrait sans me sauver, répondit-il à l'ami dévoué que le fugitif lui avait envoyé, et que gagnerais-je à voir mes amis périr avec moi? »

Ce fut donc sans surprise et sans faiblesse qu'il entendit prononcer contre lui la sentence de mort. Cependant, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, il écrivit au roi, après sa condamnation, cette lettre qui a été conservée.

« A la très excellente majesté du roi, l'humble pétition de William Russel.

« Que votre pétitionnaire se jette encore une fois aux pieds de votre majesté, et implore avec une humilité profonde votre clémence et votre bonté, déclarant toutefois qu'il n'a jamais eu la pensée d'attenter aux jours de votre majesté ni le dessein de changer de gouvernement. Mais il avoue, avec autant de repentir que de confusion, sa présence dans ces réunions illégales, qui ont justement excité le courroux de votre majesté. Il s'y est laissé entraîner par ignorance et irréflexion, et n'a pas repoussé des invitations coupables avec autant d'horreur qu'elles méritaient. Il exprime la douleur profonde que cet égarement a laissée dans son cœur, et déclare humblement à votre majesté qu'il est déterminé, si votre majesté daigne lui accorder la vie, à aller ensevelir sa douleur dans quelque partie du monde qu'il vous plaira de lui assigner pour exil, et à ne plus s'occuper des affaires d'Angleterre, si ce n'est par les commandements de votre majesté.

« Qu'il plaise donc à votre majesté d'étendre sa royale faveur et sa clémence sur votre pétitionnaire, qui s'engage

à prier constamment le ciel pour votre majesté, et à dévouer sa vie tout entière à son service.

« William Russel. »

Cette requête n'ayant eu aucun succès, plusieurs personnages de distinction pressèrent le condamné de prendre la fuite en usant des expédients qu'ils avaient imaginés; un d'eux, lord Cavendish, ayant obtenu de pouvoir s'entretenir sans témoin avec lui, voulut l'obliger à faire un échange de vêtements.

— Ils m'ont à peine regardé, dit-il au prisonnier, et je suis sûr qu'ils vous laisseront passer sans difficulté. Vous pourrez d'ailleurs tenir un mouchoir sur vos yeux; on ne saurait trouver extraordinaire que la mort du plus grand homme d'Angleterre m'arrache des larmes.

— Oui, répondit lord Russel, je sens tout le prix d'un tel dévoûment; mais je ne saurais l'accepter. La mort ne m'effraie pas, et ce n'est pas pour si peu que je pourrais consentir à compromettre mes amis.

Il disait à un autre :

— Je ne comprends pas que la manière dont je dois mourir puisse effrayer; cette mort est bien certainement la plus douce de toutes. Il n'y a de fâcheux que la nécessité d'être donné en spectacle à la populace; car, du reste, il est certain que la décapitation cause moins de douleur que l'extraction d'une dent.

Lady Russel, sa femme, après avoir tenté de le sauver par tous les moyens possibles, après s'être vainement jetée aux pieds du roi pour obtenir la grâce de son mari, montra autant de force d'âme et de résolution que ce dernier, et dans leur dernière entrevue, elle ne s'occupa que du soin de soutenir et fortifier son courage.

— Notre séparation ne peut être longue, lui disait-elle avec fermeté ; nous nous retrouverons bientôt dans un monde meilleur ; vous y arriverez le premier, et c'est une faveur qui vous est bien due.

Après un long entretien, ils se quittèrent sans montrer de faiblesse.

— Maintenant, dit Russel lorsque sa femme l'eut quitté, l'amertume de la mort est passée.

Il tira sa montre pour voir combien de temps devait encore s'écouler avant l'exécution de la sentence, et obéissant à une habitude machinale, il la remonta. Mais avant d'avoir terminé cette opération, il s'arrêta et dit en souriant : « A quoi bon mesurer le temps quand on touche à l'éternité. »

Bientôt le shériff, accompagné d'une escorte formidable, vint le chercher pour le conduire au lieu du supplice; il l'accueillit avec douceur, et le remercia affectueusement de ne s'être pas trop fait attendre ; « car, ajouta-t-il avec bonhomie, je ne puis nier que ce soit là une affaire désagréable, et ce sont celles-là surtout qu'il importe d'expédier promptement. »

Il marcha d'un pas ferme et monta sur l'échafaud sans avoir besoin d'être soutenu. Là il jeta un regard tranquille sur le peuple, puis se tournant vers le shériff, il lui remit un papier.

— Monsieur, lui dit-il, je prévoyais que le bruit de la foule qui remplit ce lieu empêcherait que je fusse entendu. J'ai toujours peu aimé à parler en public, et ce n'est pas le moment que je choisirai pour sortir de mon caractère ; j'ai renfermé dans ce papier tout ce que j'aurais pu dire dans mes dernières paroles. Dieu sait que je n'ai jamais conçu le moindre dessein criminel contre la personne du



Farcy del — Mme Mathieu sc

WILLIAM WALLACE.

roi ou contre son gouvernement. Je prierai toujours le ciel pour la conservation de l'un et de l'autre, ainsi que pour le maintien de la croyance protestante.

« Monsieur le shériff, on m'a dit que le capitaine Walcott avait parlé hier de moi, et qu'il avait assuré que je n'ignorais point l'existence de la conspiration : je désirerais savoir si ce rapport est vrai. »

Le shériff répondit qu'il n'avait point entendu sortir le nom de sa seigneurie de la bouche du capitaine Walcott.

— Milord, ajoute un huissier, votre seigneurie n'a été nommée par aucun des conspirateurs.

— J'aime à croire qu'il en est ainsi, continue lord Russel; car jamais je n'ai vu le capitaine Walcott, jamais je ne lui ai adressé la parole, et je proteste, à ce moment redoutable, que je n'ai eu connaissance d'aucun complot contre le roi ou le gouvernement. Mais j'ai fini avec ce monde et je vais à un monde meilleur. Je pardonne sincèrement à tous les hommes. Je remercie Dieu de ce qu'il m'inspire, en mourant, des sentiments d'une charité universelle. Je souhaite que tous les vrais protestants s'aiment entre eux d'un amour paternel, et qu'ils n'amènent point par leurs animosités le triomphe du papisme. Je prie Dieu de leur pardonner toutes leurs fautes, et de donner à leur religion la durée des astres et des éléments.

« Je meurs sans regret, sans douleur, dans des sentiments de paix et d'amour pour tous les hommes. »

En achevant ces mots, lord Russel se mit à genoux, et pria quelque temps en silence ; puis il se releva, s'avança vers le billot, se mit à genoux de nouveau, et après avoir fait un signe à l'exécuteur, il baissa sa tête, qui tomba presque aussitôt.

Procès, condamnation et exécution de lord Sidney (1683).

Au procès de lord Russel succéda celui de Sidney, fils du comte de Leicester. Le génie de cet écrivain, son courage, son amour de la liberté lui avaient fait jouer un grand rôle parmi les républicains. Il s'était opposé à la restauration de la monarchie aussi ardemment qu'à l'usurpation de Cromwel. Le traître Howard était le seul témoin qui déposât contre lui et l'accusât d'avoir trempé dans la conspiration de Shaftsbury ; mais on connaissait déjà la valeur de cette proposition : *Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre*. On saisit donc les manuscrits de Sidney, et ce fut sur leur texte qu'on échafauda l'accusation, contrairement à la loi anglaise, qui n'admettait pas la ressemblance d'écriture comme preuve, à moins que l'accusé ne reconnût formellement cette écriture comme émanant de lui. Or, Sidney n'avouait pas l'écriture. Plus tard, il la reconnut pour sienne, mais que ces feuilles ne contenaient qu'une controverse sans danger ; que c'était une réponse à quelques propositions d'un publiciste nommé Filmer.

— Tout cela, lui dit le président, n'empêche pas que dans vos manuscrits se trouvent textuellement ces propositions :

« Le pouvoir, originairement possédé par le peuple « d'Angleterre, est délégué au parlement (c'est-à-dire le « très sérénissime seigneur Charles II, maintenant roi « d'Angleterre). Il est dépendant de la loi de Dieu, comme « homme ; comme roi, il est soumis au peuple qui l'a fait « roi ; mais avec les restrictions que la loi a déterminées et « prescrites.

« Le parlement est le juge des cas particuliers qui ont « échappés à l'imprévoyance de la loi. Le roi doit subor- « donner ses intérêts à ceux des citoyens, puisque ce n'est « que par leur consentement qu'il se trouve élevé au-dessus « d'eux ; que là où son consentement s'arrête, son auto- « rité finit. S'il ne goûte point cette condition, qu'il re- « nonce à la couronne ; mais s'il accepte le pouvoir avec « les clauses apportées par ceux qui en disposent (et c'est « le devoir de tout magistrat), s'il jure de le maintenir tel « qu'il l'a reçu, il doit s'attendre à ce qu'on exige de lui « l'exécution de ses promesses, ou qu'on le soumette à la « peine que mérite son infidélité.

« Ainsi, en changeant et en expulsant nos rois, nous ne « faisons que détruire une autorité convertie en joug par « l'abus du pouvoir. L'injustice est dans celui qui a forgé « ou imposé la chaîne, et non dans celui qui la rompt. »

Sidney prétendit que c'étaient là des abstractions ; il dit avec raison que, dans tous les cas, cela ne pouvait prouver qu'il eût conspiré. Mais un homme de cette portée d'esprit était trop redoutable au despotisme pour qu'on ne saisît pas avec empressement l'occasion de l'anéantir avec une apparence de justice, et le président prononça la sentence en ces termes :

« Lord Sidney,

« Appelez-en à qui vous voudrez. Je souhaiterais de tout mon cœur que, au lieu d'en appeler au monde avec ce sentiment d'indignation qui vous anime, vous ne missiez plus votre espérance qu'en la miséricorde du Dieu du ciel en déplorant l'énormité de votre crime. Je souhaiterais de tout mon cœur que vous ne vous fissiez plus illusion sur votre position ; mais vous conservez encore des espérances,

je dois vous avertir d'y renoncer; car il n'y a que la merci de notre bien-aimé prince qui puisse vous sauver, et vous avez mal reconnu une première fois les effets de sa royale clémence (1). Je désirerais qu'en qualité de noble et de chrétien, vous eussiez compris toute l'étendue des obligations qui vous lient au gracieux souverain qui a tant fait pour vous. Je vous supposais un cœur assez noble, assez sensible, pour dévouer à un roi si bon et si clément le reste d'une vie reconnaissante, au lieu de consacrer votre talent à des trames séditieuses, et votre influence à des conspirations permanentes contre son gouvernement et sa personne. Je vois avec douleur que vous cherchez à justifier un livre où se trouve à peine une ligne qui ne soit maxime condamnable, et dont le but est de préconiser la révolte. M. Sidney, votre naissance est illustre, votre esprit distingué : vous n'avez pas de conseil à recevoir de moi ; un sentiment de charité chrétienne pour votre âme est tout ce que je me permettrai de vous exprimer. Je prie Dieu de vous inspirer un repentir salutaire : il ne me reste qu'à prononcer votre sentence. Écoutez votre jugement.

« La cour vous condamne à être ramené d'ici au lieu d'où vous êtes venu, pour être ensuite traîné sur la claie jusqu'à la place des exécutions, où vous serez pendu par le cou, mais non jusqu'à ce que mort s'ensuive. Votre corps sera ensuite détaché du gibet ; ses parties sexuelles en seront coupées et brûlées devant nous ; votre tête sera séparée de votre corps, et votre corps coupé en quatre quar-

---

(1) Sidney avait été poursuivi précédemment pour d'autres écrits et le roi lui avait fait grâce.

tiers, dont le bon plaisir du roi disposera. Que le Dieu de miséricorde aie pitié de votre âme. »

Sidney ne montra pas moins de courage que son ami lord Russel ; ce fut sans pâlir qu'il entendit cette barbare sentence, et rentré dans sa prison, ce fut d'une main assurée qu'il écrivit une protestation dont voici les principaux passages qui témoignent de la force de raison et de la tranquillité d'esprit de son auteur.

« Hommes, frères et pères, amis, compatriotes et étrangers.

« Vous attendez peut-être qu'à mes derniers moments j'exprime, par quelques paroles, les sentiments que je porte à l'échafaud; mais la rigueur de la saison, les infirmités de mon âge, accrues par une captivité de plus de cinq mois, me laissent sans force pour répondre à vos espérances.

« Nous vivons sous un régime où la vérité passe pour trahison ; mon caractère me défend de parler contre elle : si je la présentais dans toute sa pureté, je blesserais les préjugés de ceux qui me conduisent à la mort, et qui me contraindraient au silence. Mon procès et ma condamnation justifient trop bien mes craintes.

« Les témoins assignés devant la cour pour prouver le complot n'ont parlé de moi que pour dire qu'ils ne me connaissaient pas. Quelques autres, qui me sont également étrangers, n'ont prononcé mon nom et celui de quelques personnages connus, que pour se donner quelque importance. Lord Howard est souillé de trop d'infamies, ses parjures sont trop évidents, trop révoltants, pour qu'il mérite que je fasse mention de lui. Quand son caractère serait aussi honorable qu'il est hideux , quand il n'aurait point publiquement confessé que le pardon de ses crimes dépendait de son mépris pour les serments, sa déposition reste-

rait sans force par la raison qu'elle est unique. Laissant donc à part ces témoignages impuissants, toute l'accusation se réduit à un manuscrit qu'on prétend avoir trouvé dans mon cabinet, et dont on ne peut me supposer l'auteur que par la ressemblance, aujourd'hui si commune, des écritures, moyen inadmissible et qui fut frappé de nullité légale dans le procès de Lady Carr. Mais quand il serait vrai que ma plume eût tracé le libelle inculpé, les poursuites qu'il a excitées n'en seraient pas moins injustes.

« Les feuilles qu'on a exhumées paraissent clairement être des fragments d'un long traité écrit depuis plusieurs années en réponse à un ouvrage de Filmer, qui, de l'aveu de tous les hommes raisonnables, est fondé sur des principes également pernicieux pour les magistrats et pour le peuple.

« Si Filmer a pu écrire et publier à la face du monde que Dieu et la nature ont créé tous les hommes dans la nécessité de se soumettre au gouvernement absolu d'un seul, sans restriction, sans modification, sans garantie ; s'il a pu dire que le pouvoir est toujours légitime à quelque source qu'il remonte, soit qu'il ait été transmis comme un héritage ou arraché par l'usurpation, soit que l'électien l'ait donné ou que le crime l'ait conquis ; s'il a pu prétendre que nul n'a le droit de s'opposer à cette autorité suprême et qu'elle s'étend sur la volonté, la fortune, la vie de ses sujets, je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas moi-même exprimé l'opinion contraire sans violer aucune loi connue. Je puis librement et publiquement déclarer mes opinions et les raisons sur lesquelles je les fonde. Il doit m'être permis de penser et de dire que Dieu a laissé aux nations la liberté de créer tels gouvernements qu'elles estimeront les plus propres à opérer leur bonheur ; il doit m'être permis de

dire que les magistrats ont été établis pour le bien des peuples, et non les peuples pour l'honneur et la gloire des magistrats; que les droits et la puissance des magistrats dans tous les pays sont resserrés par les limites que la loi de ces mêmes pays a posées; que le contrat mutuel, garanti par le chef et le peuple, ne saurait être violé dans aucune de ses parties, sans s'exposer au danger d'une dissolution complète pour l'édifice social; que l'usurpation ne donne aucune autorité légitime, et que les plus dangereux ennemis sont ceux qui, élevant leur pouvoir à une hauteur exorbitante, reconnaissent sans difficulté dans un usurpateur les mêmes droits que dans un roi légitime; que l'usurpation ne parvenant guère à s'établir que par le meurtre du roi régnant ou de sa famille, le plus exécrable de tous les crimes se trouverait récompensé par le plus glorieux des priviléges; que si de semblables doctrines étaient reçues, elles pousseraient les peuples à la destruction de leurs princes, avec plus de violence que ne l'ont fait jamais les plus fougueuses passions; qu'il n'y aurait plus de sûreté pour les trônes, si le diadème était le prix offert à quiconque oserait les conquérir. Que peu d'hommes même respecteraient la vie des meilleurs monarques, si, par un crime, ils pouvaient devenir les oints du Seigneur, et si le plus criminel des attentats imprimait sur leur front ce sacré caractère.

« Tel est l'objet de ce traité. L'auteur appuie ses principes de toutes les raisons qui se présentent à son esprit. Ses idées paraissent conformes aux doctrines des auteurs les plus recommandables de tous les temps, de toutes les nations, de toutes les religions. Les meilleurs rois ont toujours reconnu la vérité de ces maximes. Louis XIV a déclaré que l'autorité des rois de France ne s'étendait point au-delà des limites sagement et heureusement déterminées

par les lois du royaume; c'est sur ce principe qu'il fonda sa querelle avec le roi d'Espagne, en 1667.

« Jacques Ier, dans sa harangue au parlement, prononcée en l'année 1603, reconnaît, par une déclaration solennelle, cette vérité, et l'Écriture elle-même la certifie. Toutefois, si l'auteur s'était abusé, on avait pour le réfuter la loi, la raison, les livres saints; jamais, en pareille matière, un écrivain ne fut puni que par la honte de se voir convaincu d'erreur et d'absurdité. Il est, je crois, sans exemple qu'on ait déféré le jugement de questions purement théoriques à un jury composé d'hommes sans aptitude pour les comprendre. Mais qu'est-ce encore que tout cela? l'extravagance de mes persécuteurs a été portée bien plus loin. L'ouvrage qu'ils m'ont opposé n'a jamais été fini : il ne l'eût pas été de quelques années probablement, même jamais. Tel qu'on le produit, il est écrit depuis longtemps; il n'a jamais été livré à la connaissance d'aucun homme. Les feuilles que l'on possède ne forment peut-être pas la cinquième partie de l'ouvrage; encore ne les lit-on que par fragments et par extraits. Ce qui n'a jamais été connu de ceux que l'on accuse d'avoir conspiré avec moi, on prétend que je l'ai écrit dans l'intention de soulever le peuple au profit de la conspiration. Dans l'impossibilité de préciser le temps, le lieu, les hommes, les circonstances, on se jette dans d'arbitraires hypothèses, on raisonne par suppositions. Ainsi, un accusé ne répond plus seulement de ses crimes, mais des rêveries d'un procureur-général. Si l'on parle de l'expulsion de Tarquin, de la conspiration qui détrôna Néron, du meurtre de Caligula et de Domitien, de la couronne de France transférée de la race de Mérovée à Pépin, des Carlovingiens à Hugues Capet, on est accusé de

haute trahison, jugé, condamné, tant il est vrai que la passion mène à la démence. »

Cette force d'âme ne manqua pas à Sidney un seul instant, et il montra jusqu'au moment suprême ce mépris de la vie inhérent aux natures supérieures.

Deux ans après ces sanglantes exécutions, Charles II expirait dévoré de remords, laissant le trône à son frère, le duc d'York, qui lui succéda sous le nom de Jacques II. Prince faible, cruel et bigot, Jacques ne tarda pas à provoquer de nouvelles tempêtes qui devaient le renverser. Toutefois, la mise en jugement de Titus Oatès, qu'il ordonna peu de temps après son avénement, était un acte de justice qui ne pouvait qu'être approuvé.

Procès et condamnation de Titus Oatès (1685).

Oatès, cet infâme calomniateur qui avait, en quelque sorte, inventé le complot papiste, et l'avait étayé de quelques faits vrais, mais insignifiants; ce misérable dont les mensonges et le parjure avaient envoyé tant d'innocents à l'échafaud, fut donc arrêté et amené, le 8 mai 1685, à la cour du banc du roi.

L'acte d'indictment portait que le docteur Titus Oatès avait attesté par serment, le 17 décembre 1678, qu'une assemblée de jésuites s'était tenue, le 24 avril de la même année, à la taverne du Cheval Blanc, où les membres, au nombre de cinquante environ, avaient organisé une conspiration contre la vie du roi et la religion protestante; que lui, Oatès, avait assisté à cette réunion, etc. Que, cependant, il était maintenant reconnu et avéré qu'aucune réunion de ce genre n'avait eu lieu, et qu'en affirmant, sous la foi du serment, ces faits et beaucoup d'autres également reconnus

faux, Oatès s'était rendu coupable d'un infâme parjure et avait ainsi causé la mort de personnes innocentes.

Après la lecture de cet acte, un grand nombre de témoins sont entendus ; ils résulte de leurs déclarations que Titus Oatès n'était pas à Londres à l'époque où la prétendue réunion des jésuites aurait eu lieu, et qu'il n'a pas quitté Saint-Omer depuis le jour de Noël 1677, jusqu'à la fin de juin 1678. Le témoin Aggerstone, ancien camarade d'études de Oatès, s'exprime ainsi :

« Il se tint en effet à Londres, au mois d'avril 1678, une assemblée de jésuites. Mais tel est l'usage de la société : les pères se réunissent tous les trois ans pour nommer un procurateur, et pour prendre des délibérations relatives à leur règle. Je vis à cette époque deux jésuites partir de Saint-Omer pour se rendre à Londres ; mais je me souviens très bien que Titus Oatès ne s'absenta point, car il existait entre lui et moi des relations journalières. Au retour des pères William et Marth, qui revenaient de Londres, Oatès me demanda si ces jésuites venaient de prendre part à la délibération triennale. Je répondis que je le croyais ainsi. »

A ces dépositions accablantes, Oatès ne répond que par des récriminations ; il soutient que les papistes étant parties intéressées dans la cause, leur témoignage n'est pas légal, et il demande à la cour de permettre à son conseil de discuter ce point de droit. Le lord chef-justice lui répond que ce n'est pas là un point de droit, et que sa réclamation ne peut être admise.

— Peuple anglais ! s'écrie alors Titus Oatès en se tournant vers l'auditoire, vous l'entendez ! c'est un déni de justice !

— Vous êtes un misérable impudent, répliqua le lord.

Si vous oubliez le respect que vous devez à la cour, nous trouverons le moyen de vous faire taire.

Oatès présente alors une copie du jugement prononcé contre quelques-uns des prétendus fauteurs du complot papiste, et il demande si des actes aussi solennels ne doivent pas être reçus comme la preuve légale de la vérité du fait ; il soutient que ses paroles, ayant été accueillies par la confiance d'un jury, ce serait faire injure à ce même jury, que de remettre en doute une déposition consacrée par un verdict. Ces pauvres arguments furent facilement repoussés par le lord chef-justice.

« Avec un pareil système, dit ce magistrat dans son résumé, il serait impossible de punir un parjure. La nation aveuglée crut à des fables, à des calomnies odieuses présentées par un infâme hypocrite. Pouvait-elle croire, en effet, qu'il y eût dans son sein un monstre capable d'accuser de haute trahison des infortunés dont il connaissait l'innocence ? Oui, il faut le reconnaître, c'est sur la foi des déclarations de ce scélérat que nous avons condamné des hommes innocents. Que Dieu nous pardonne ! et que tous les moyens de vengeance que la justice met entre nos mains soient dirigés contre les misérables à qui nous devons tant de confusion, de douleur et de regrets. »

Après cette véhémente allocution, le jury se retire ; il reparaît bientôt après apportant un verdict qui déclare Titus Oatès coupable de faux témoignage, et l'accusé est reconduit en prison à la demande de son avocat, auquel la cour accorde un délai de quelques jours pour présenter des exceptions et parler sur l'application de la peine.

Le 26 mai, Titus Oatès est ramené devant la cour. La parole est donnée à son avocat, qui discuta plusieurs points de droit, après quoi le lord chef-justice rappela à la cour

que l'ancienne jurisprudence d'Angleterre punissait de mort le faux témoignage, que, plus tard, on se contenta de couper la langue aux parjures, et que maintenant la peine à appliquer était laissée à la discrétion des juges, pourvu qu'ils n'appliquassent ni la peine de mort ni celle de la mutilation.

Peu d'instants après la sentence fut rendue ; elle portait que Titus Oatès paierait une amende de deux mille marcs, que le lundi suivant il serait publiquement dépouillé de ses habits ecclésiastiques, et attaché au pilori devant la porte principale de Westminster-Hall, après qu'on lui aurait fait faire le tour de toutes les cours de Westminster, ayant sur sa tête un écriteau portant son nom et la nature de son crime ; que le lendemain, mardi, il serait exposé au pilori de la même manière, sur la place de Royal-Exchange ; que le mercredi il serait fouetté par l'exécuteur des hautes œuvres dans le trajet de Olagate à Newgate, et, le vendredi, dans le trajet de Newgate à Tyburn ; qu'il subirait une détention perpétuelle, et qu'il serait extrait de sa prison quatre fois chaque année, les 10 et 11 août, 2 septembre et 24 avril, pour être, chaque fois, attaché au pilori dans un endroit différent.

Cette sentence fut exécutée, et pendant cinq ans, Oatès subit vingt expositions. Mais après la mort de Jacques II, Guillaume III, son successeur, rendit la liberté à cet infâme et lui accorda une pension de quatre cents livres sterling ; et comme, par un penchant déplorable et à cause de l'ignorance dans laquelle on avait soin de l'entretenir, le peuple était toujours porté à adopter l'opinion des puissants du jour, cette incroyable conduite du roi fut approuvée par la majorité, et Oatès, convaincu de parjure par des témoignages nombreux et irrécusables, Oatès tout couvert du

sang des victimes qu'il avait traînées à l'échafaud, ce misérable hypocrite qui prétendait se faire un mérite d'avoir abjuré tour à tour le catholicisme et le protestantisme, pour faciliter la mission d'espion qu'il s'était donnée ; cet infâme que sa dépravation, ses passions honteuses avaient fait chasser de tous les lieux où il avait d'abord trouvé asile, ce hideux scélérat enfin, fut regardé comme un saint martyr ; il reprit les habits ecclésiastiques qu'il avait tant souillés, et malgré son ignorance, son élocution plate et diffuse, la foule se pressa autour de la chaire chaque fois qu'il y parut pour y prêcher l'Évangile, dont les saintes paroles n'avaient jamais eu d'organe aussi impur.

Cependant, le duc de Montmouth, bien qu'il vécut sur la terre d'exil, était toujours cher à ce peuple sans cesse agité de sentiments divers. On savait qu'il avait offert de se livrer pour sauver son ami lord Russel, et quoique cet acte de généreux dévoûment n'eût pas été consommé, on lui en tenait compte comme d'un fait accompli. Il est permis de croire aussi que les amis puissants que le duc avait conservés ne négligeaient rien pour entretenir ces dispositions favorables, instruits qu'ils étaient des projets de Montmouth, projets audacieux dont la tentative d'exécution de la part de tout autre eût passé pour de la folie, mais dont le succès cessait de paraître impossible quand on connaissait le courage, la résolution et la grande capacité de celui qui les avait conçus.

Montmouth, en effet, avait résolu de détrôner Jacques II, son oncle, que sa qualité de catholique rendait suspect au peuple.

A son avénement au trône, Jacques, dans son discours au conseil privé, avait cherché à rassurer le peuple relativementaux tendances qu'on lui supposait. « On m'a peint,

« avait-il dit, comme infatué des principes du pouvoir arbi-
« traire; et ce n'est pas la seule calomnie que l'on ait répan-
« due contre moi. Je m'efforcerai de conserver le gouverne-
« ment, soit de l'Église, soit de l'État, tel que les lois l'ont
« établi. Je sais que l'Église anglicane est favorable à la
« monarchie, et que tous ses membres se sont toujours
« montrés ses fidèles sujets; aussi m'appliquerai-je à la sou-
« tenir et à la défendre. Je sais de même que les lois d'An-
« gleterre suffisent pour me rendre un roi aussi puissant
« qu'il m'est permis de souhaiter de l'être; et je prétends
« conserver les prérogatives de ma couronne, sans entre-
« prendre sur les priviléges de mes sujets. J'ai souvent ex-
« posé ma vie pour la défense de la nation; je suis prêt à
« l'exposer encore pour maintenir ses droits et ses liber-
« tés. »

Cette déclaration de principes parut d'abord calmer les craintes : de toutes parts arrivèrent au roi des adresses respectueuses dans lesquelles étaient louées ces promesses de maintenir les lois et l'Église anglicane. L'adresse des Quakers fut surtout explicite sur la question de liberté de conscience. « Nous savons, y était-il dit, que tu n'es pas de l'É-
« glise anglicane, non plus que nous; ainsi nous espérons
« que tu nous accorderas la même liberté que tu prends
« pour toi-même. Si tu le fais, nous te souhaitons toutes
« sortes de prospérités. »

La conduite de Jacques ne tarda pas à démentir les promesses qu'il avait faites : on le vit aller publiquement à la messe, contrairement aux lois établies; les prêtres catholiques, et particulièrement les jésuites, que le peuple exécrait, devinrent ses principaux confidents; il envoya faire des soumissions au pape Innocent XI, qui blâma hautement l'ardeur de son zèle et lui représenta les conséquences

terribles qui en pouvaient résulter. L'ambassadeur d'Espagne fit à Jacques des représentations dans le même sens, et lui dit que tant de prêtres catholiques admis à la cour étaient capables de lui nuire, non-seulement par les conseils qu'il en recevrait, mais aussi par les craintes que cela pouvait faire naître.

— Eh quoi! dit Jacques surpris, le roi d'Espagne ne consulte-t-il pas son confesseur?

— Malheureusement, répliqua l'ambassadeur, le roi mon maître suit les conseils des prêtres qui l'environnent, et voilà pourquoi nos affaires sont en si piteux état.

Mais rien ne devait être capable de dissiper les ténèbres qui couvraient l'intelligence de ce prince bigot, et il poussa l'imprudence jusqu'à dire au parlement que s'il n'accordait pas sans difficulté les subsides qui lui seraient demandés, on se passerait de son concours.

Telle était la situation des choses lorsque le duc de Montmouth, parfaitement instruit de ce qui se passait dans sa patrie, se prépara à y pénétrer les armes à la main. Puissamment secondé par les mécontents, ayant à sa disposition des sommes considérables, il équipe trois vaisseaux. Persuadé que le succès ne dépend pas du nombre des soldats à la tête desquels il paraîtra d'abord, mais de l'esprit dont ils seront animés, il n'admet sur ses vaisseaux que deux cents hommes, dont le courage, le dévoûment, la capacité lui sont connus; et, à la tête de cette poignée de soldats, il débarque en Angleterre. De nombreux partisans lui arrivent de toutes parts, plusieurs villes lui ouvrent leurs portes comme à un libérateur, et quarante mille hommes sous les armes le proclament roi d'Angleterre.

Jacques, en apprenant cet événement, ne pouvait y croire; tant d'audace confondait sa faiblesse. Il fallut pourtant

se rendre à l'évidence : le parlement est assemblé ; il porte contre le duc de Montmouth un bill de haute trahison, et accorde un subside de quarante mille livres sterling, afin que des forces imposantes soient immédiatement envoyées contre le rebelle. Montmouth ne s'en émeut pas ; à ces divers actes du parlement, il répond par une proclamation dans laquelle, ne donnant à Jacques II que le titre de duc d'York, il le déclare traître à la patrie, tyran, meurtrier et usurpateur, puisque la loi excluait du trône les princes catholiques. Enfin, il appelait aux armes tout homme sentant battre un cœur anglais dans sa poitrine, promettant de combattre toujours au premier rang, et de faire avec joie le sacrifice de sa vie pour conquérir la liberté.

Les troupes de Jacques s'avancent d'abord prudemment ; Montmouth court au-devant d'elles, sentant bien que le succès de son audacieuse entreprise dépend des premiers événements, et qu'un coup d'éclat, une victoire brillante peut lui ouvrir les portes de Londres. Par malheur pour lui, au lieu de la bataille qu'il désirait, il n'y eut d'abord entre les insurgés et l'armée royale que des engagements partiels, sans importance pour le duc, qui ne pouvait tromper personne, mais dont Jacques tira un grand parti en présentant les escarmouches comme des batailles dans lesquelles l'ennemi avait été presque entièrement exterminé. Cela n'était pas d'un homme de guerre ; mais c'était d'un jésuite habile, pensant qu'en tout état de cause la fin justifie les moyens. Ces fausses nouvelles suffirent, en effet, pour décourager les partisans de Montmouth qui songeaient à le rejoindre, de sorte que les renforts sur lesquels les insurgés comptaient ne leur arrivèrent point. Le duc, qui avait concentré ses forces près de Bridgewater, com-

mençant à craindre les défections, résolut de ne pas aller plus avant, et d'attendre, dans cette position, les troupes royales qu'il espérait écraser, tant il est facile à un homme de cœur de se faire illusion, disposé qu'il est à juger les gens qui l'entourent d'après ses propres impressions. Enfin, cette terrible rencontre, après laquelle il soupirait tant, eut lieu; mais déjà l'ardeur des insurgés était bien refroidie : ils se battirent mal, lâchèrent pied au plus fort de l'action et furent hachés, broyés, anéantis par les soldats de Jacques, exaltés par ce facile succès.

Arrestation et exécution du duc de Montmouth (1685).

Montmouth, après avoir cent fois affronté la mort, fut réduit à prendre la fuite seul, abandonné même des amis qui lui avaient montré jusque là le plus de dévoûment. Les hommes de la trempe de ce chef intrépide ne se laissent pas facilement abattre : Montmouth parvint à se réfugier dans une chaumière; là il échangea son riche costume contre des habits de paysan, puis il se jeta dans la campagne, espérant, à l'aide de ce déguisement, échapper à ses ennemis et parvenir à rallier les débris de cette armée sur laquelle il avait fondé de si brillantes espérances. Mais on l'avait suivi de près; poursuivi par plusieurs cavaliers, il tenta de franchir un fossé pour leur échapper; s'il y avait peu d'eau dans ce fossé, la vase en était profonde; le malheureux duc s'y trouva tout d'abord engagé jusqu'à la ceinture, et ne pouvant faire un mouvement, il fut pris.

Conduit à Londres, Montmouth y arriva sans avoir montré de faiblesse; là, cette nature énergique se démentit un instant; il offrit de se reconnaître publiquement l'humble et repentant sujet de son oncle Jacques. Il ne crai-

gnait pas la mort, et il l'avait bien prouvé ; mais la perspective des supplices qu'on pouvait lui faire endurer l'effrayait. Toutefois, ce ne fut qu'une faiblesse passagère, et comme Jacques lui fit dire qu'il aurait la vie sauve pourvu qu'il fît connaître les personnages puissants qui l'avaient secondé dans son entreprise, il répondit qu'il était homme, anglais, prince, titres qui l'empêcheraient toujours de commettre une lâcheté, alors qu'il s'y sentirait poussé par les considérations les plus impérieuses.

Traduit pour la forme devant le parlement, qui déjà l'avait déclaré coupable de haute trahison, il entendit avec une sorte d'indifférence la sentence de mort portée contre lui.

— Une seule pensée m'afflige, dit-il, c'est que ma mort sera insuffisante pour satisfaire cette soif de sang dont le roi et les lâches courtisans qui l'entourent semblent être dévorés. J'ai le cœur navré en pensant au sort réservé à tant de braves gens qui ont suivi ma fortune.

Lorsqu'on lui annonça que le roi, au lieu du supplice de la mutilation et de l'écartèlement qu'emportait le crime pour lequel il était condamné, voulait qu'il fût simplement décapité, un sourire dédaigneux se montra sur son visage, et il dit :

— Si le tigre pouvait assister à la cérémonie, il n'en retrancherait rien ; mais cet infâme plein de vie n'oserait regarder en face un homme de cœur près de rendre son âme à Dieu, et il retranche aux autres les plaisirs qu'il n'ose goûter.

Il se montra sur l'échafaud ce qu'il avait été sur le champ de bataille, intrépide et dédaigneux de la vie.

— Faisons vite, dit-il à l'exécuteur ; j'ai hâte de goûter le repos.

Ce furent ses dernières paroles, en les prononçant il plaçait sa tête sur le billot, et la dernière syllabe était à peine articulée, que cette tête, dans laquelle avaient fermenté de si audacieux desseins, tombait sous la hache du bourreau.

Ainsi finit cet homme que la faveur populaire dont il jouissait aurait pu rendre dangereux, et qui se perdit par trop de précipitation.

La mort de Montmouth fut le signal des excès les plus monstrueux, des exécutions les plus barbares, ordonnées par Jacques, qui, croyant n'avoir désormais rien à craindre, donnait carrière à la hideuse cruauté dont il était doué.

Ce fut alors qu'apparut Jefferies, ce magistrat dont, pour l'honneur de l'humanité, le nom est maintenant une injure. Chargé de rétablir l'ordre dans les provinces insurgées, et de livrer aux tribunaux les principaux fauteurs de l'insurrection, il jeta partout la terreur et la mort. N'admettant aucun témoignage, ne voulant entendre aucune justification, il envoyait à la mort pêle-mêle innocents et coupables. « C'est ici le cas de trancher dans le vif, disait-il dans son langage de tigre. Dieu saura bien démêler les innocents; quant à nous, le temps nous manque. »

Ce monstre était secondé par le colonel Kirke, homme sans instruction, sans talent, que ses instincts féroces avaient seuls porté à se faire soldat, et que cette férocité avait fait ensuite arriver à un grade supérieur.

Il n'entre pas dans notre cadre de rapporter les crimes horribles, les assassinats dont ces deux monstres se rendirent coupables : le fer, le feu, décimaient les malheureuses provinces où Montmouth était apparu. Parfois les formes de la justice étaient employées; mais c'était seulement pour rendre plus facile la perpétration de crimes mons-

trueux enregistrés par l'histoire. C'est ainsi qu'on en usa envers une malheureuse femme, Milady Lisle.

Condamnation et horrible exécution de Milady Lisle (1685).

Cette femme, alors âgée de soixante-dix ans, était, quoique peu riche, issue d'une famille puissante autrefois. Elle n'avait qu'un fils, et grande fut leur perplexité à tous deux lorsque Montmouth fit appel aux Anglais, au nom de la liberté ; toutefois le fils se rangea parmi les partisans de Jacques, prit les armes, marcha contre Montmouth, et fut tué dans une des premières rencontres. Peu de temps après, les malheureux insurgés fuyaient dispersés devant leurs vainqueurs ; deux de ces infortunés, expirant de fatigue, de faim, se présentent chez cette pauvre mère; à la vue de tant de misère, de souffrances si vives, cette femme oublie ses propres douleurs ; elle donne asile à ces hommes qui n'étaient plus pour elle que des compatriotes.

Peu de temps après, les deux fugitifs furent découverts par les limiers de Jefferies. L'un d'eux fut exécuté sur-le-champ ; l'autre, dans l'espoir de se sauver, dit qu'il pouvait faire d'importantes révélations, et qu'il les ferait si on lui garantissait la vie sauve. Grâce entière lui ayant été promise, ce misérable dit que la maison de Milady Lisle, où il avait été arrêté, avait été le refuge d'un grand nombre de rebelles ; que c'était le rendez-vous des mécontents de la province, dont cette femme servait très activement les projets.

L'accusation était absurde, et la conduite du fils Lisle eût dû suffire pour le démontrer, puisque, ainsi que nous l'avons dit, il avait été tué en combattant pour Jacques, et que ce fait n'était et ne pouvait être contesté. Mais

Jefferies était las de n'avoir à torturer que des soldats ; une victime d'un autre ordre était pour lui une bonne fortune qu'il n'eût eu garde de laisser échapper. Milady Lisle fut arrêtée, et parut presque immédiatement devant les juges que l'infâme Jefferies traînait à sa suite. Cette infortunée, malgré son grand âge, montra la plus énergique indignation.

— Quoi ! s'écria-t-elle, j'ai fait au roi Jacques le sacrifice de ce que j'avais de plus cher au monde ; je lui ai donné le sang de mon fils, et vous osez m'accuser de rébellion !... Oh ! oui, je suis coupable envers Dieu, envers la nature : pour demeurer sujette fidèle, je suis devenue mauvaise mère ; j'avais à choisir entre des hommes égarés et des tigres altérés de sang, et je me suis rangée parmi ces derniers...

Jefferies l'interrompit en disant :

— Ce sont là de vaines paroles qui ne peuvent rien contre les faits : votre maison était un refuge de rebelles, et deux d'entre eux y ont été arrêtés.

— Milord ! répliqua l'accusée, qui semblait à ce moment suprême douée d'une force surhumaine, lorsque j'ai donné asile à ces deux hommes, il n'y avait plus de rebelles ; les armes du roi en avaient fait justice ; il n'y avait plus que de malheureux fugitifs près d'expirer de misère, et je les ai traités comme j'eusse souhaité que l'on traitât mon infortuné fils, si le sort des armes l'eût fait tomber, vivant, au pouvoir de l'ennemi... Milord ! depuis quand la charité et la compassion sont-elles des crimes ? Quelles sont les lois humaines capables d'abroger les lois divines ?... N'allez pas croire pourtant que je vous dispute ma vie : j'ai hâte de rejoindre mon enfant bien-aimé, et de quitter pour toujours cette terre souillée de tant d'iniquités.

Jefferies dédaigna de répliquer; la peine de mort fut prononcée, et quelques heures après, la condamnée était traînée au supplice. *Traînée* est ici à la lettre, car les forces de cette malheureuse étaient tellement épuisées, qu'elle avait perdu connaissance avant d'être remise aux mains du shériff.

Exécution du comte d'Argyle (1685).

Tandis que la tentative de Montmouth était si violemment réprimée en Angleterre, une levée de boucliers du même genre avait lieu en Écosse : à la tête des mécontents s'était mis le comte d'Argyle, homme d'action, d'un courage éprouvé et entièrement dévoué à Montmouth. De même que ce dernier, ses débuts furent heureux; quelques jours lui suffirent pour lever et organiser une armée de trois mille hommes, et les mécontents étaient à la fois si nombreux et si ardents, que l'on pouvait s'attendre à voir les rangs de cette petite armée se grossir rapidement. Mais cette fois encore l'enivrement d'un premier succès devait être fatal aux insurgés : d'Argyle eût pu, au moyen de quelques faciles manœuvres, éviter la rencontre des troupes royales envoyées contre lui ; en gagnant ainsi du temps, il eût accru ses forces. Loin d'en agir ainsi, il se montra impatient de combattre, et il fut le premier à présenter la bataille qu'il eût dû éviter. Cette précipitation ne pouvait que être funeste: l'armée royale, trois fois plus forte que celle des insurgés, avait en outre l'avantage de la position. L'action ne dura pas une heure; dès les premières charges les Écossais se débandèrent; le comte d'Argyle, après avoir payé de sa personne autant que possible, fut obligé de prendre la fuite, et le pays lui étant peu connu, il s'enfonça

dans un marais où il allait périr, lorsqu'il fut atteint et pris par les soldats qui le poursuivaient.

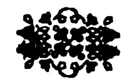
Conduit à Edimbourg, d'Argyle ne se faisant pas la moindre illusion sur le sort qui l'attendait, ne tenta même pas de se défendre.

— Ce que j'ai tenté, dit-il avec la plus complète tranquillité d'esprit, un autre le fera. L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande n'ont pas de plus implacable ennemi que Jacques II; c'est pour soustraire mes concitoyens au joug de ce prince hypocrite que j'ai pris les armes, et tout vaincu que je suis, j'ai la certitude qu'il ne se relèvera pas du coup que je lui ai porté. C'est là une consolation qui me rendra la mort douce.

Quelques heures après, d'Argyle était exécuté; mais sa prédiction ne devait pas tarder à s'accomplir : Jacques ne pouvait désormais s'arrêter sur la pente rapide où il s'était engagé; des terreurs religieuses, résultat d'un bigotisme outré, achevèrent de pervertir son intelligence, et son aveuglement devint incurable. Quelques historiens prétendent pourtant qu'il désapprouva hautement les cruautés de Jefferies; mais c'est là une assertion démentie par les faits : de retour à Londres, Jefferies, tout couvert du sang d'une multitude de victimes, fut créé pair, puis élevé à la dignité de chancelier. Jacques II était fanatique et lâche, et il le prouva dans toutes les entreprises auxquelles on le poussa plus tard pour lui faire recouvrer la couronne qu'il avait perdue, et qu'il était si peu capable de porter.

Quelques historiens, tentant de réhabiliter ce pauvre monarque, n'ont pas craint de vanter son courage, et, sous ce rapport, ils ont osé le comparer à Turenne et à Condé; comme s'il n'était pas avéré qu'il ne fit jamais la moindre tentative pour ressaisir le pouvoir sans s'être au

préalable assuré les moyens de fuir. « Voici, disait de lui l'archevêque de Reims, une excellente pâte d'homme qui a quitté trois royaumes pour une messe. » C'était peindre l'homme et le monarque d'un seul trait. On peut également donner une juste idée de Jefferies, en disant qu'il fut le digne ministre d'un tel roi.



SIXIÈME PÉRIODE.

(1685 à 1760).

Conspiration du vicomte de Dundee. — Conjuration contre Guillaume et Marie. — Horrible exécution de Grandval. — Massacre des montagnards écossais. — Conspiration de Ferguson, Montgomery et Alesbury. — Exécution de plusieurs conjurés. — Condamnation et exécution de Fenwik. — Attentat et mort de l'abbé de la Bourlie. — Procès des ducs d'Ormond, comtes d'Oxford, de Straffort et du vicomte de Bolingbroke. — Procès des sept lords, comtes de Derwenwater, de Carnwath, de Nithisdale, de Winthon, vicomte de Kenmuce, lord Nairn et lord Widdrington. — Condamnation et exécution du prédicant Paul. — Conspiration, dite de la *société du feu d'enfer*. — Condamnation et exécution de Layer. — Admirable dévoûment de Maclean. — Supplice du lieutenant Townley et de sept autres officiers. — Procès et condamnation des lords Cromartie, Kilmarnoch et Balberin. — Exécution de Balberin et de Kilmarnoch. — Condamnation et supplice de lord Lovat. — Condamnation et exécution de l'amiral Byng.

A Jacques II, chassé de ses états, refugié en France, avaient succédé Guillaume et Marie; mais voilà que tout-à-coup ces scrupuleux Anglais, qui ne faisaient pas difficulté de chasser leurs rois comme des laquais ou de leur couper la tête au besoin, se font cas de conscience de reconnaître Guillaume; c'est à Marie, femme de ce prince, qu'ils veulent décerner la couronne. Mais Guillaume n'était pas un Jacques II; il réunit les chefs des partis, et leur déclare nettement qu'il n'est *pas homme à recevoir des ordres d'une coiffe.*

Rébellion et mort du vicomte de Dundee (1689).

Grâce à cette fermeté, la révolution s'était opérée presque sans effusion de sang; le calme semblait entièrement rétabli en Angleterre; mais il n'en était pas de même en Écosse, où les épiscopaux et les presbytériens étaient armés les uns contre les autres. Le vicomte de Dundee, homme d'un courage féroce, qui n'avait aucune conviction religieuse ou politique; mais qui était très affamé de butin, profitant de ces désordres, rassembla tous les membres épars du parti de Jacques II, se mit à leur tête, et devint rapidement un personnage formidable. A défaut d'autres qualités, ce vicomte avait toutes celles d'un homme de guerre: il savait imposer sa volonté à la multitude, et la loi du plus fort était la seule qui voulût reconnaître; aussi n'hésita-t-il point, dans différentes circonstances, à condamner à la peine de mort les presbytériens tombés entre ses mains; il faisait même très volontiers l'office de bourreau après celui de juge, et la plupart des malheureux qu'il condamna moururent de sa main.

Cet audacieux rebelle, dont l'armée ne s'élevait pas à moins de dix mille hommes, ne tarda pas à donner d'assez vives inquiétudes à Guillaume, qui envoya contre ces redoutables bandes une armée commandée par le général Mackai. Dundee attendit ce dernier de pied ferme, et dans une première affaire il lui fit éprouver des pertes énormes; mais lui-même tomba mortellement blessé. Dès lors, ses troupes se dispersèrent, et Guillaume put être couronné à Edimbourg comme il l'avait été à Londres. A cette occasion, les prêtres montrèrent encore cette audace et cette soif de richesse dont ils sont animés, à quelque communion

qu'ils appartiennent. Un chanoine de Westminster, nommé d'Altan, vint demander à Guillaume cent livres sterling, alléguant qu'il était d'usage que, lors de leur couronnement, les rois d'Angleterre donnassent cette somme au chapitre dont il était le député; et, à l'appui de son dire, il présentait la liste des rois qui avaient acquitté cette sorte d'impôt sans difficulté.

— Mais, dit le roi, je vois par cette liste que Jacques II s'est affranchi de cette redevance.

— Cela est vrai, sire, répondit d'Altan; mais votre majesté peut voir que nous lui en avons donné pour son argent, et qu'il a été servi comme il a payé.

— Sans doute, répliqua Guillaume, celui-là avait quelque besoin de vos services; je m'en passerai, moi!

Et il tourna le dos à l'insolent chanoine.

Horrible exécution de Grandval (1692).

Dès ce moment, les conspirateurs se tinrent dans l'ombre; mais deux ans après, alors que la fortune des combats semblait avoir complétement affermi la puissance de Guillaume, quelques forcenés formèrent un complot pour l'assassiner. A la tête des conjurés était un gentilhomme picard, nommé Grandval, qui semblait être parfaitement secondé par un autre intrigant appelé Dumont, imposteur effronté, qui se disait magicien et prétendait pouvoir se rendre invisible quand il le voulait, ce qui lui donnait dans le parti une grande considération, car on ne saurait imaginer à quel honteux degré de crédulité en était arrivé ce peuple fanatique, qui s'entr'égorgeait depuis si longtemps à propos de quelques stupides momeries et de mots qu'il ne comprenait pas.

Toutes les mesures avaient été prises par les conjurés pour le succès de l'entreprise; le jour de l'exécution était fixé. Ce fut alors que le prétendu magicien Dumont se demanda s'il ne vaudrait pas mieux se ranger du parti du plus fort et en obtenir une récompense proportionnée au service qu'il pouvait lui rendre, que de risquer sa tête uniquement pour s'entendre louer par des hordes imbécilles. Il n'était pas besoin d'être sorcier pour résoudre la question : d'assassin futur, Dumont se fit délateur, et il alla dénoncer le complot.

Avertis de cette trahison, les conjurés se dispersent; Grandval, leur chef, est seul arrêté, et traduit immédiatement devant un conseil de guerre.

— Abstenez-vous de m'interroger, répondit-il aux premières questions qui lui furent faites. Prouvez que je suis coupable et condamnez-moi, sinon mettez-moi en liberté.

Dumont fut entendu comme témoin; l'accusé se contenta de jeter un regard de mépris sur ce misérable, et il ne prit pas la peine de contester une seule de ses allégations. Ce fut avec la même indifférence qu'il s'entendit condamner au plus affreux supplice; seulement, après le prononcé de la sentence, portant qu'avant d'être pendu on lui ouvrirait le ventre, et que ses entrailles seraient brûlées sous ses yeux, il dit :

— Vous allez donner au bourreau une peine bien inutile: pensez-vous qu'on puisse intimider un homme de ma trempe par de pareilles niaiseries? Cela est bon pour effrayer les enfants.

Il fut traîné sur une claie au lieu de l'exécution; là, après lui avoir mis la corde au cou, sans la serrer et seulement pour l'obliger à se tenir debout, on lui arracha les entrailles, qui furent jetées dans un brasier ardent; il se

passa plus d'un quart d'heure avant qu'elles fussent consumées. Grandval, malgré les affreuses douleurs qu'il devait éprouver, ne perdit point connaissance; il demeura impassible et ne détourna pas même la tête pour éviter d'être suffoqué par la fumée infecte qui s'élevait du brasier. Enfin on le hissa à la potence; puis il fut décapité; on cloua sa tête sur un poteau, et son corps, coupé par morceaux, fut jeté au feu.

Ces rigueurs étaient dans les mœurs du temps, et l'on comprend qu'un prince sans cesse menacé du poignard cherche à répandre parmi les fauteurs de complots une terreur salutaire; mais cela ne saurait justifier ce qui se fit à cette époque en Écosse par l'ordre de Guillaume.

Massacre des montagnards écossais (1692).

Dès le commencement de ce règne, l'épiscopat avait été aboli en Écosse, et Guillaume s'était montré favorable aux presbytériens; mais ces derniers étant devenus trop remuants, le roi accorda protection aux épiscopaux. Alors les presbytériens jetèrent le voile, et ils se montrèrent en armes sous le commandement de Macdonald, dans la vallée de Glencoe. Macdonald était brave, mais prudent; il ne tarda pas à reconnaître qu'il lui serait impossible de tenir contre les forces royales, et il fit sa soumission, à la condition que ni lui ni aucun de ceux qui avaient pris les armes en cette circonstance ne pourraient être inquiétés à raison de ces faits. Cette capitulation fut soumise à Guillaume qui l'approuva, et, quelques jours après, ce prince signait l'ordre de tout mettre à feu et à sang dans la vallée de Glencoe. Cet ordre féroce ne fut que trop ponctuellement exécuté : des nuées de soldats, affamés de butin, fu-

rent lancées contre une population désarmée; les trois quarts des habitants de la vallée furent égorgés; femmes, enfants, vieillards, tombèrent sous les coups de ces assassins; toutes les maisons furent livrées aux flammes, pas une ne resta debout, et, rassasiés de carnage, ces monstres indignes du nom de soldats ne se retirèrent qu'en emmenant les bestiaux.

C'était au commencement de l'hiver que s'accomplissaient ces monstruosités, de sorte que bientôt les infortunés que le fer et le feu avaient épargés moururent de misère au milieu des neiges, et la population tout entière de cette vallée fut anéantie!..... Et puis, quand après avoir tant souffert, les peuples, jusqu'alors à genoux, se soulèvent, il se trouve des rhéteurs qui leur demandent de quel droit ils se font les juges des rois!...

A la nouvelle de ces actes de férocité, des cris d'indignation s'élèvent dans toute l'Angleterre. Guillaume, pour calmer cet orage, déclara qu'il avait signé l'ordre de cette exécution sans en connaître le contenu; il promit de faire punir les ministres qui avaient ainsi surpris sa religion, et tout fut bientôt oublié.

Conspiration de Ferguson (1696).

Depuis le commencement du règne de Guillaume, les conspirations avaient été fréquentes: quelques-unes étaient réelles; le plus grand nombre étaient chimériques ou avaient été conçues par des gens n'ayant aucun moyen d'exécution. Telle n'était pas cependant celle que l'on découvrit en 1696, et dont Ferguson était le chef. Cet homme était un ministre écossais, ardent, emporté, qui, après de violents démêlés avec ses coreligionnaires, s'était jeté dans

la secte des indépendants, dont il avait réveillé l'enthousiasme par une sorte d'éloquence brutale dont l'effet sur les intelligences faibles est toujours infaillible. Écrivain médiocre, mais infatigable, cet homme, à l'aide d'une imprimerie clandestine qu'il était parvenu à établir, inondait le royaume de pamphlets. Il se fit ainsi une réputation immense. Enivré de ce succès, Ferguson résolut de renverser Guillaume pour rétablir les Stuarts. Des partisans lui arrivèrent de toutes parts : lord Montgomery, le comte d'Alesbury, entrèrent dans la conspiration. Il fut résolu que, le 15 février, jour où le roi devait aller à la chasse, lui et sa suite seraient assaillis par les conjurés armés, dans le parc de Richmont, et massacrés sans merci.

Tout était disposé avec intelligence, et le succès des conjurés paraissait certain, lorsqu'un officier irlandais, nommé Pendergraw, qui avait été entraîné dans le complot, effrayé des terribles conséquences que pouvait avoir cet événement, se rendit chez le comte de Portland, premier gentilhomme de la chambre de Guillaume.

— Milord, lui dit-il, faites en sorte que le roi n'aille pas demain à la chasse ; s'il y va, il est mort. N'attendez de moi aucun détail ; je ne veux dénoncer personne et je ne prononcerai pas un seul nom.

Un autre officier, nommé Porter, vint faire la même révélation le lendemain. Ruiné par la débauche, cet homme était entré dans le complot, espérant rétablir sa fortune à la faveur des troubles ; puis, doutant du succès de l'entreprise, il avait résolu de dénoncer ses amis, afin d'obtenir une récompense qu'il croyait devoir être considérable, et, moins scrupuleux que Pendergraw, il fit connaître les noms de ses complices.

Le 15 février, dès le matin, les conjurés étaient à leur

poste; mais comme ils avaient des intelligences jusque dans la maison de Guillaume, ils apprirent bientôt que ce prince, au moment de monter en voiture, avait subitement changé de résolution. Ne doutant pas que le complot fût découvert, ils s'empressèrent de prendre la fuite. Ferguson et les principaux chefs de l'entreprise parvinrent à se soustraire à toutes les recherches. Douze des conjurés seulement, parmi lesquels était le chevalier Jean Fenwick, furent arrêtés. Leur procès fut instruit avec autant de rigueur que de partialité. « Il paraît certain, dit un historien, que ces malheureux ignoraient qu'on dût attenter à la vie du roi; ils croyaient qu'il s'agissait simplement d'obtenir le redressement de certains abus sans recourir à la violence. Tous néanmoins montrèrent un grand courage que relevait encore la loyauté avec laquelle ils avouaient leur attachement au roi Jacques, et qui ne se démentit chez aucun d'eux lorsqu'on les conduisit au supplice. Le chevalier Jean Fenwick se fit surtout remarquer par la noblesse de ses sentiments.

« Le roi Jacques est mon bienfaiteur, dit-il; ma reconnaissance, mon dévoûment à sa personne, seront toujours inaltérables, et j'éprouverais une bien vive joie à le voir remonter sur le trône de ses ancêtres. Si cela est un crime, condamnez-moi sans hésiter; mais ne m'accusez pas d'avoir attenté à la vie de Guillaume, car si mon dévoûment peut me faire faire sans regret le sacrifice de ma vie, il ne saurait faire de moi un assassin. »

On pensait généralement que le chevalier serait acquitté; car il n'y avait contre lui que deux témoins, et l'un d'eux avait disparu sans avoir déposé juridiquement; or, une simple déposition écrite, qui n'était accompagnée d'aucune des formalités indispensables, ne pouvait être

recevable. Des débats très vifs s'élevèrent à ce sujet dans le parlement. Mais Guillaume, que la découverte de cette conspiration avait rendu plus puissant que jamais, déclara hautement que la mort de Fenwick était nécessaire à la tranquillité de l'état : qu'étaient le respect des lois, l'humanité, tous les principes de justice et d'équité, en comparaison de cette volonté souveraine ? Onze têtes venaient de tomber, Guillaume en voulait douze; il eût pu en demander trente : ne faisait-il pas preuve d'une grande modération ?... Fenwick fut condamné. Il renouvela sur l'échafaud ses protestations d'innocence; mais toujours dignement et sans montrer de faiblesse.

« Je crois, dit-il, que les efforts du roi Jacques pour recouvrer sa couronne sont légitimes; je n'aurais donc pas hésité à le servir si l'occasion s'en était présentée; mais c'est en soldat, sur le champ de bataille, qu'un homme comme moi sert son prince, et non en se faisant le complice de quelques bandits... Je meurs sans reproche et sans peur... Dieu protège le roi Jacques! »

Tant qu'il parla, la foule qui environnait l'échafaud observa le plus profond silence, auquel succédèrent de violentes rumeurs lorsque sa voix eut cessé de se faire entendre. Mais déjà le condamné avait placé sa tête sur le billot; elle tomba presque aussitôt sous la hache, et l'agitation cessa.

Au règne si agité de Guillaume avait succédé celui d'Anne Stuart, qui ne devait pas l'être moins. L'Écosse réunie à l'Angleterre et ne formant plus avec cette dernière qu'un royaume sous le nom de Grande-Bretagne, n'en était pas plus calme pour cela : des symptômes de rébellion s'y montraient sans cesse. L'Irlande n'était guère plus tranquille, et l'Angleterre elle-même était sans cesse troublée par des

querelles théologiques : un sermon, prononcé par quelque prêtre ignorant et fanatique, suffisait pour soulever la populace, ce rebut immonde que les fauteurs d'aristocratie affectent de confondre avec le peuple ; et, en outre, les tentatives incessantes du fils de Jacques II, soutenu par Louis XIV, eussent suffi pour entretenir dans les trois royaumes cette désastreuse agitation, à laquelle ajoutaient encore les révolutions ministérielles et les querelles incessantes des wighs et des tories.

Attentat et mort de l'abbé de la Bourlie (1711).

En 1711, Harley, ministre depuis quelques mois seulement, commençait à perdre la faveur des tories qui l'avaient porté au ministère ; ces aristocrates incorrigibles l'accusaient de mollesse, parce qu'il n'approuvait point leur violence, et peut-être allait-il être renversé lorsqu'un acte de cette violence qu'il condamnait vint lui rendre tout son crédit.

L'abbé de la Bourlie, français, homme de condition, mais esprit inquiet, remuant, avait, lors de la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, jeté la soutane aux orties pour se faire un parti parmi les mécontents, et il était parvenu à acquérir une haute réputation parmi les fanatiques des Cévennes, que Louis eut la sottise de persécuter, alors que le ridicule eût suffi pour en faire justice. L'abbé de la Bourlie, à la fois prophète et chef de partisans, usant avec autant de force que d'adresse de la parole et de l'épée, se maintint longtemps dans les montagnes du Dauphiné. Forcé de fuir enfin, il prit du service en Hollande d'abord, puis en Angleterre, où on lui donna un régiment. Cela, ainsi qu'il le disait lui-même, vallait un peu mieux que le

misérable bénéfice qu'il eût pu obtenir en France, après dix ans de sollicitations; mais il était de sa nature de n'être jamais content. Il demanda sa retraite, qui lui fut accordée avec une pension supérieure à celle que l'on donnait ordinairement aux officiers de son rang. L'ex-abbé n'était pas homme à se contenter de si peu : il réclama, on ne lui répondit point. Alors il entama des négociations avec la cour de Versailles, à laquelle il offrait de soulever toute l'armée anglaise contre le gouvernement d'Anne. Ses lettres furent interceptées; elles démontraient jusqu'à l'évidence sa trahison; on l'arrêta et on le conduisit devant le conseil des ministres pour y être interrogé. Dès lors sa fureur ne connut plus de bornes; il vomit mille injures contre le gouvernement qu'il avait tenté de trahir; puis, paraissant se calmer, il demanda à parler en particulier au ministre Saint-Jean, qui assistait au conseil, mais qui siégeait loin du prisonnier. La violence de ce dernier étant connue, défense lui fut faite de quitter la place où il se trouvait.

— Eh bien! s'écria l'ex-abbé hors de lui, si ce n'est à Saint-Jean, ce sera à Harley!

Et se jetant en effet sur le ministre Harley, qui était près de lui, il lui porta deux coups d'un petit couteau qu'il avait tenu caché. Le ministre ne fut que légèrement blessé, et au même instant l'abbé de la Bourlie tomba sous les coups des gardes qui l'environnaient. Il mourut de ses blessures avant d'avoir pu être mis en jugement.

Les ministres de la reine Anne accusés de haute trahison (1715).

Cet événement raffermit le crédit de Harley; mais la reine Anne étant morte, la discorde éclata de nouveau.

Le parlement ordonne que la conduite des ministres, le duc d'Ormond, les comtes d'Oxford, de Strafford et du vicomte de Bolingbroke fût examinée ; un comité est nommé à cet effet, et bientôt Robert Walpole, président de ce comité, accuse de haute trahison Bolingbroke, alors retiré en France. Aussitôt lord Coningsby se lève et s'écrie :

— Le digne président vient d'accuser la main, moi j'accuse la tête; il a accusé le clerc, et moi j'accuse le juge; il a accusé l'écolier, et moi j'accuse le maître : j'accuse Robert Harley, comte d'Oxford, de haute trahison, d'autres crimes encore et d'insignes malversations.

Le frère d'Oxfort prend la parole pour le défendre; mais il ne peut désarmer les communes. L'accusation fut portée à la chambre haute. Les faits à la charge de Bolingbroke étaient d'avoir signé les préliminaires de la paix sans l'autorisation de la reine; d'avoir expédié au duc d'Ormond des instructions portant de ne faire aucun siége, de ne livrer aucune bataille, et de régler sa marche sur les avis du maréchal de Villars; d'avoir entretenu des correspondances clandestines avec le prétendant, par le canal de l'abbé Gautier ; d'avoir défendu à l'amiral Jennings d'attaquer la flotte française dans la Méditerranée, deux mois avant que la suspension d'armes fût signée. Et à l'appui de ces accusations on produisit une lettre de Bolingbroke, dans laquelle se trouvait cette phrase : « Je « ne dis pas que j'aie sauvé l'armée française ; mais j'ose « me vanter que c'est à moi qu'elle est redevable de son « salut. »

L'accusation s'efforçait de démontrer en outre que Harley, comte d'Oxford, avait été le chef de toute cette intrigue, dont le duc d'Ormond était nécessairement complice.

Oxford protesta chaleureusement de son innocence ; mais cela n'empêcha point que son arrestation fût ordonnée.

— Milords, dit-il en se levant pour quitter l'assemblée, je vais prendre congé de vous, peut-être pour toujours. Je donnerai ma vie avec joie pour une cause que favorisait ma chère maîtresse, notre dernière reine. Quand je considère que je suis jugé par la justice, l'honneur et la vertu de nos pairs, j'acquiesce volontiers à ce jugement. La volonté de Dieu soit faite !

Bien qu'il fût alors atteint d'une dangereuse maladie, on le conduisit à la Tour de Londres.

Ormond, à l'exemple de Bolingbroke, s'était retiré en France. Sommés tous deux de comparaître, ils laissèrent passer le temps prescrit sans se présenter ; alors le bill d'atteinder, espèce de mise hors la loi, fut lancé contre eux ; leurs noms furent effacés de la liste des pairs ; on brisa leurs armes ; leurs titres furent anéantis, et l'on ordonna que le vicomte ne serait plus appelé que Henri Saint-Jean, et que le duc n'aurait désormais d'autre nom que celui de James Butler.

Oxford était depuis deux ans prisonnier lorsqu'il obtint enfin d'être jugé, et comme les passions avaient eu le temps de se calmer, il fut déchargé de l'accusation.

Après la mort de Louis XIV, le régent s'étant lié avec l'Angleterre, ne pouvait plus secourir le prétendant fils de Jacques II, qui fut invité à quitter la France. Les partisans de ce prince exilé firent alors un dernier effort pour lui rendre la couronne que son père n'avait pas su porter : le comte de Marr parvint à lever des troupes en Écosse, et fit proclamer Jacques III ; le nord de l'Angleterre suivit cet exemple, et la guerre éclata avec fureur. Le prétendant passa en Écosse pour encourager par sa présence ses par-

tisans ; mais lui et eux firent faute sur faute : les insurgés furent battus, dispersés, et le prétendant s'embarqua précipitamment pour la France, tandis que les principaux des seigneurs qui avaient pris les armes tombaient au pouvoir de l'armée royale, à la bataille de Preston, et étaient conduits à Londres pour y être jugés.

Bientôt toutes les prisons regorgèrent d'insurgés pris les armes à la main, et Londres n'offrit plus que le spectacle effrayant d'échafauds et de potences. Sept officiers subalternes furent les premières victimes envoyées à la mort, presque sans forme de procès ; trois furent pendus et écartelés; on fusilla les quatre autres. Un grand nombre eurent le même sort, après un semblant d'information ; le conseil de guerre fonctionnait avec une rapidité prodigieuse, et le sang coulait à flots.

Procès des sept lords, les comtes de Derwenwater, de Carnwath, de Nithisdale, de Winthon, le vicomte de Kenmure, lord Nairn et lord Widdrington (1717).

On n'osa pas en agir de même à légard des grands, beaucoup plus coupables pourtant, parce qu'ils avaient été les investigateurs de la révolte. Un grand appareil judiciaire fut déployé lorsqu'il s'agit de juger les sept principaux d'entre eux, les comtes de Derwenwater, de Carnwath, de Nithisdale, de Winthon, le vicomte de Kenmure, lord Nairn et lord Widdrington. Six de ces personnages s'étaient reconnus coupables; le comte de Winthon seul, avait demandé à plaider sa cause, ce qu'on lui avait accordé.

L'orateur de la chambre des communes se présenta alors à la chambre des pairs, et demanda la condamnation des six lords qui s'avouaient coupables. Les accusés furent

amenés dans la grande salle de Westminster où l'assemblée s'était réunie sous la présidence du chancelier, lord Cowper.

— Accusés, dit le président, vous avez fait l'aveu de votre crime ; persistez-vous dans cette confession, et avez-vous quelque chose à alléguer pour votre justification?

Lord Derwenwater répondit le premier :

— Je ne puis, dit-il, désavouer que je sois coupable de haute trahison, puisque j'ai été pris les armes à la main ; mais je désire que l'on sache que j'ai été entraîné dans la rebellion malgré moi, et la preuve de cela c'est que, pouvant lever beaucoup de soldats, j'ai joint les insurgés n'ayant que mes armes et mes chevaux. J'ai commis une grande faute ; mais je crois l'avoir réparée à la journée de Preston : c'est moi qui engageai tous mes compagnons à se rendre, et à s'en remettre à la clémence du roi. C'est moi qui donnai ma parole d'honneur comme gage de soumission des autres, et si je n'avais pas usé de mon ascendant sur eux, beaucoup de sang pouvait encore être répandu. C'est à ce titre que j'espère le pardon ; si le roi me fait grâce, il n'aura jamais désormais de sujet plus fidèle et plus dévoué que moi, et ce sera avec joie que je consacrerai ma vie et ma fortune à le servir.

Le comte de Carnwath parla dans le même sens avec beaucoup d'assurance.

— J'ai offensé le roi, dit-il, et je n'ai d'espoir qu'en sa clémence. Si telle est ma destinée, qu'il faille que je porte ma tête sur l'échafaud, que la volonté de Dieu soit faite.

Les quatre autres accusés parlèrent ensuite successivement ; tous prétendirent avoir été entraînés à la révolte malgré eux, et ils invoquèrent la clémence du roi ; mais cela fut dit si bas qu'on ne put les entendre : il était aisé

de voir qu'ils obéissaient à la nécessité. Ils donnèrent cependant leurs discours écrits au chancelier, qui, après avoir recueilli les votes, fit aux accusés une longue allocution.

« Milords, dit-il, votre prise d'armes a justifié la vigilance du gouvernement, et ce serait un bonheur pour vous que ses ordres eussent été exécutés avec plus de célérité...

« Quand vous vous citerez vous-mêmes au tribunal de votre conscience, vous serez forcés de convenir que vous ne vous êtes engagés dans cette entreprise que par espoir du succès. Ne sentez-vous pas qu'en alléguant que vous avez été entraînés par surprise et contre votre volonté, vous avez recours aux excuses banales des coupables les plus vulgaires? Ce ne doit pas être là le langage de ceux qui se préparent à répondre devant un tribunal où les plus secrètes pensées de l'accusé sont connues du juge...

« Les vertus du roi, sa clémence que vous invoquez aujourd'hui, auraient dû désarmer vos bras et vous faire repousser la pensée de l'assassiner... Ne trouvez pas cette expression trop forte ; car chacun sait qu'il y a peu de distance du trône au tombeau, pour un roi qui a le malheur de tomber aux mains de ceux qui ont des prétentions à sa couronne. Si vous aviez réussi, le roi, dont vous espérez votre pardon, n'eût certainement pas fait exception à la règle, et vos mains seraient aujourd'hui souillées de son sang...

« Votre crime est d'autant plus grand, qu'il n'est pas un de vous qui puisse alléguer contre le roi le moindre grief.

« Je dois rendre justice à ceux des rebelles qui professent la religion romaine ; ils sont un peu moins coupables que les autres : ils avaient de grandes tentations à surmonter, puisque si l'entreprise avait eu le succès qu'ils espéraient ils auraient vu leur religion sur le trône, d'où elle aurait

dicté des proscriptions et des lois de sang... Si je pouvais me flatter que les préjugés n'eussent pas trop d'empire sur vos esprits, je vous engagerais, milords, à n'appeler près de vous, au moment suprême, que de pieux théologiens de l'Église anglicane...

« Maintenant, milords, il ne me reste plus qu'à prononcer contre vous la terrible sentence voulue par nos lois. C'est un devoir que je remplis à regret. Il est donc ordonné par cette cour que vous, Jacques, comte de Derwenwater; Guillaume, baron de Widdrington ; Guillaume, comte de Nithisdale; Robert, comte de Carnwath ; Guillaume, vicomte de Kenmure, et Guillaume, baron de Nairn ; vous retourniez à la Tour, que de là vous soyez conduits au lieu du supplice sur un traîneau ; qu'y étant arrivés, vous soyez pendus par le col, non jusqu'à ce que mort s'ensuive ; mais que la corde soit coupée alors que vous serez encore en vie; que vos entrailles soient arrachées et brûlées sous vos yeux ; qu'ensuite vos têtes soient séparées de vos corps, et ceux-ci partagés en quatre pour être exposés où le roi l'ordonnera... »

En achevant de prononcer cette sentence, le chancelier brisa la baguette blanche qu'il portait comme stward (président de la cour de justice), pour montrer que sa mission était terminée. Les condamnés furent aussitôt reconduits à la Tour par l'exécuteur, qui marchait devant eux portant sur l'épaule sa hache dont le tranchant était tourné de leur côté.

Ce jour-là même les femmes des six lords présentèrent une requête à la chambre des communes, pour la supplier d'intercéder auprès du roi en faveur de leurs maris. Cette requête amena de vifs débats; Robert Walpole dit qu'il ne comprendrait pas qu'on montrât tant d'égards pour des

rebelles pris les armes à la main, et d'autant plus indignes de clémence, qu'ils refusaient de découvrir les secrets de la conspiration à laquelle ils avaient pris part.

— C'est avec douleur, s'écria le général Stanhope, que je vois ceux qui ont accusé les rebelles avec le plus d'ardeur parler aujourd'hui en leur faveur afin de jeter la division dans le parlement.

Plusieurs membres, dans la chambre haute, prétendirent que ce serait manquer à la chambre des communes que de chercher à empêcher l'exécution d'une sentence qu'elle avait sollicitée d'une voix unanime. Le comte d'Isla proposa de présenter une adresse au roi pour le prier d'accorder un sursis à ceux des six lords qui l'auraient mérité en découvrant leurs complices et donnant ainsi les moyens d'étouffer entièrement la rebellion.

— Milords, dit alors avec indignation le comte d'Oxford, quand nous aurons présenté cette belle adresse, nous n'aurons rien de mieux à faire que d'en présenter une seconde pour prier sa majesté de descendre du trône, et d'inviter le prétendant à venir s'y placer.

Cette adresse fut néanmoins présentée au roi, qui répondit :

— Dans cette occasion, milords, je ferai ce qui sera le plus convenable à l'honneur de mon gouvernement.

Dès le lendemain, l'ordre fut donné de conduire au supplice le vicomte de Kenmure et les comtes de Derwenwater et de Nithisdale. La femme de ce dernier, ayant été informée une des premières de cet ordre, courut à la Tour, pénétra dans la chambre de son mari et lui annonça qu'il devait être exécuté.

— Mais je viens pour vous sauver, ajouta-t-elle. Quittez vos vêtements et prenez les miens ; vous sortirez en tenant

un mouchoir sur vos yeux, et les gardes ne trouveront pas étrange que la femme d'un condamné verse des larmes ; ils respecteront assez sa douleur pour ne pas l'obliger à montrer son visage, et vous serez sauvé.

— Mais en me sauvant je vous perds.

— En vous sauvant, vous conserverez un père à mes enfants et un serviteur fidèle à notre roi légitime, maintenant si malheureux. Que le reste ne vous occupe point.

Elle fit si bien, supplia le comte avec tant d'ardeur, qu'il se rendit, prit les vêtements de sa femme et sortit sans difficulté. Lady Nithisdale demeura quelque temps prisonnière ; puis on s'adressa au roi pour savoir quel parti prendre à son égard.

— Sa faute est trop belle et trop rare pour l'en punir, répondit le monarque ; j'entends qu'elle soit mise en liberté sur-le-champ.

En même temps il ordonna que ses biens confisqués lui fussent rendus, et il fit dire à cette courageuse femme que si elle désirait rejoindre son mari, réfugié en France, il voulait qu'elle pût le faire sans difficulté. Lady Nithisdale s'empressa de profiter de la permission, sachant bien que rien n'est moins stable que l'espèce de faveur provoquée par son dévoûment.

Exécution du comte de Dewenwater et du vicomte de Kenmure (1717).

Moins heureux que leur compagnon, le comte de Dewenwater et le vicomte de Kenmure furent conduits à la mort, le roi, pour toute faveur, ayant ordonné que la décapitation serait substituée au supplice voulu par la sentence. Le courage que montrèrent ces deux hommes fût vraîment admirable ; on eût dit qu'ils se jouaient avec la

mort, et qu'ils prolongeaient à dessein les angoisses de leurs derniers moments.

Dewenwater monta le premier sur l'échafaud; son pas était assuré, mais lent, et ses regards se promenaient sur la foule sans montrer ni tristesse ni colère. Lorsqu'il fut arrivé sur la plate-forme, il dit d'un ton qui annonçait l'habitude du commandement :

— J'espère qu'on me permettra de mourir convenablement, en brave gentilhomme, et qu'on ne me disputera pas quelques minutes.

Le shériff ayant fait un signe d'assentiment, le condamné se mit à genoux et parut prier avec ferveur pendant plus de vingt minutes. Il se releva ensuite, tira un papier de la poche de son habit et lut d'une voix bien accentuée ce discours :

« Je vais comparaître dans quelques instants devant le juge suprême, et il m'accordera, je l'espère, la grâce que m'ont refusée les hommes armés du pouvoir.

« J'ai demandé pardon au Dieu de miséricorde des égarements de ma vie ; il me reste à demander pardon à tous les honnêtes gens que j'ai certainement scandalisés en m'avouant coupable devant mes juges. J'ai été entraîné à cet acte de faiblesse par quelques amis. Mais je déclare aujourd'hui qu'en faisant cet aveu, j'ai trahi la fidélité que je dois à notre légitime souverain Jacques III, qui est maintenant sur la terre d'exil, lui qui possède toutes les qualités nécessaires pour faire le bonheur d'un grand peuple !

« En prenant les armes pour Jacques III, je n'ai voulu faire de tort à personne ; mon unique intention était de servir mon roi et ma patrie, et de donner l'exemple de la fidélité.

« Il y a peu d'heures encore j'aurais pu racheter ma vie;

mais la mort est moins affreuse que la lâcheté qu'on exigeait de moi : je me suis tu, et je vais mourir.

« Puisse le sacrifice de ma vie contribuer au rétablissement de mon roi et de l'ancienne constitution du royaume. Je déclare que je meurs catholique romain. Je suis dans une parfaite charité avec tout le monde, même avec les hommes du gouvernement présent, qui sont les principaux instruments de ma mort. Je pardonne sincèrement à tous mes calomniateurs, et j'espère que les erreurs de ma jeunesse me seront pardonnées par le père de miséricorde, aux mains duquel je vais remettre mon âme. »

Cette lecture terminée; le condamné replia gravement le papier et le présenta au shériff.

— Je vous charge de faire publier ces lignes, lui dit-il; mais gardez-vous d'y rien changer, car j'en ai laissé une copie à un ami sûr, qui ne manquerait pas de démontrer l'infidélité dont vous vous seriez rendu coupable... Maintenant que l'on permette à mon fils de venir près de moi; il doit être au nombre des assistants.

Aussitôt un jeune garçon tout en larmes s'élance sur la plate-forme et vient se jeter dans les bras du comte. Celui-ci le presse contre son cœur et dit :

— Mon cher fils, je veux que vous restiez près de moi et que vous soyez couvert de mon sang, afin que vous sachiez comment doit mourir un gentilhomme et un fidèle sujet.

Cela dit, il se mit de nouveau à genoux, fit un signe à l'exécuteur, et sa tête tomba.

Le vicomte de Kenmure monta à son tour sur l'échafaud; il tenait par la main son fils, officier au service de la France, et qui avait fait de vains efforts pour le sauver. Ils s'embrassèrent à plusieurs reprises; puis le père re-

poussa doucement ce malheureux fils, et s'avança vers le billot.

— Milord, lui dit le shériff, ne voulez-vous point parler au peuple ?

— Je suis venu ici pour mourir, et non pour haranguer, répondit-il brusquement.

A ces mots, il tira de sa poche une poignée de pièces d'or et une lettre portant en gros caractères cette suscription : AU ROI D'ANGLETERRE, JACQUES III.

— Prends tout cela, dit-il à l'exécuteur; garde l'or, et fais tenir cette lettre à son adresse : je ne l'ai point scellée afin qu'on sache ce qu'elle contient, et qu'on ne puisse douter de mes sentiments et de ma fidélité au roi légitime de l'Angleterre.

Il plaça ensuite sa tête sur le billot; mais cette fois l'exécuteur manqua d'adresse ou de force, et ce ne fut qu'au second coup qu'elle tomba.

Au récit de ces événements on est forcé de reconnaître que ce n'est pas la raison seulement qui fait faire de grandes choses, et que l'enthousiasme, le fanatisme, si dangereux d'ailleurs, ont aussi leur beau côté.

Le procès de lord Winthon devait avoir un résultat moins tragique. Nous avons dit plus haut qu'il lui avait été permis de plaider sa cause; en conséquence, un délai lui avait été accordé pour préparer ses moyens de défense. Ce délai expiré, le comte de Winthon comparut à son tour devant le parlement constitué en cour de justice et présidé par le chancelier. L'accusé montra tout d'abord des manières étranges et une tenue peu digne; le mépris et le dédain se peignaient dans ses gestes et dans ses regards pendant la lecture de l'acte d'accusation, et ce fut

avec une sorte de fureur qu'il discuta les témoignages produits contre lui.

Plusieurs témoins déposèrent que le comte de Winthon avait joint les rebelles avec quatorze de ses domestiques ; qu'il s'était mis à la tête d'une compagnie de cavalerie levée à ses dépens ; qu'il avait souffert qu'on priât Dieu en sa présence pour le prétendant, à la santé duquel il avait bu publiquement ; qu'il avait proclamé roi, conjointement avec ses complices ; qu'il était entré dans Lancastre l'épée à la main, où il avait pris six pièces de canon.

L'accusé ne pouvait nier ces faits, et il semblait bien difficile de les expliquer d'une manière satisfaisante. Il prétendit toutefois qu'il n'avait aucun dessein hostile, lorsque lui et ses gens avaient été chargés inopinément par les troupes du roi.

— Nous avons donc été contraints de nous défendre, ajouta-t-il, et en conscience il vallait mieux que nous prissions des canons que de les laisser tirer sur nous.

Le général Wills soutint que c'était l'accusé qui, dans la première rencontre, avait commencé le feu. De Winthon réplique qu'un homme de sa condition doit être cru sur parole ; que cependant il fera entendre des témoins sur ce point ; mais qu'il faut du temps pour les trouver et les produire, et qu'il est indispensable qu'on lui accorde un assez long délai. On lui fit observer qu'il avait eu tout le temps de s'en occuper ; le délai fut refusé et l'audience renvoyée au lendemain.

Dans cette seconde séance, le comte de Winthon parut plus animé que la veille ; ses mouvements étaient saccadés, ses yeux hagards ; on le crut atteint de démence, et cette opinion se fortifia lorsqu'il répondit aux questions qui lui furent faites.

— Quand vous feriez entendre mille témoins, dit-il, vous ne pourriez renverser ce principe qu'un homme de mon rang est nécessairement incapable de commettre un crime de haute trahison : si je n'ai pu le commettre, je ne l'ai donc pas commis ; donc je suis innocent, et je vous somme de me rendre la liberté.

Le chancelier lui représenta que ces paroles étaient vides de sens, et qu'il ferait bien de donner de meilleures raisons.

— Je n'en ai point d'autre, répliqua-t-il avec fureur, et je soutiens qu'il n'en est pas de meilleure.... Ce n'est pas votre avis, je le sais ; ce ne peut être l'avis de gens qui veulent ma peau et mes os... Ne sais-je pas que vous êtes une affreuse bande de loups dévorants qui avez soif de mon sang...?

La démence semblait évidente. Cela n'empêcha pas le chancelier de recueillir les voix et de prononcer contre lord Winthon la peine de mort, dans les mêmes termes que ceux dont il s'était servi pour la sentence de ses complices.

Un des avocats du condamné éleva alors une singulière chicane ; il prétendit que toute la procédure était illégale et nulle, attendu que le chancelier n'avait pas dit, ainsi que la lettre de la loi l'y obligeait, que *les parties nobles* du condamné seraient coupées et jetées au feu, et qu'au contraire il avait dit les *entrailles*, ce qui était une violation flagrante du texte.

On sut bientôt que la prétendue démence du comte et les chicanes de son avocat n'avaient d'autre but que de gagner du temps. Lord de Winthon, dans sa prison, s'était acquis la bienveillance de son principal gardien ; une évasion était préméditée, et il ne s'agissait que saisir le mo-

ment favorable pour l'accomplir. Après sa condamnation, le comte parla à ce gardien avec son affabilité ordinaire, puis il lui dit que, contrairement à l'usage, il voulait passer gaîment les dernières heures qui lui restaient à vivre, et il fit apporter du vin et des liqueurs. Le gardien, voyant un homme si résigné, ne conçut pas le moindre soupçon, et il but largement pour faire raison à un prisonnier de si bonne composition. Il en résulta que le lendemain, au point du jour, le gardien ronflait encore, alors que le prisonnier s'embarquait et allait chercher un refuge sur le continent.

Condamnation et exécution du prédicant Paul (1717).

Alors, comme toujours, c'était surtout parmi le clergé que se trouvaient les séditieux les plus ardents. Un de ces prédicants qui poussaient à la sédition, parcourait la province de Northumberland, l'Évangile et le poignard à la main. Après la bataille de Preston, qui ruinait les espérances des insurgés, cet énergumène nommé Paul sentit son zèle se refroidir, et lui, qui avait si fort excité ses concitoyens à braver la mort, s'empressa de se réfugier à Londres, dans l'espoir que, confondu avec la foule, il pourrait se soustraire aisément aux recherches dont il était l'objet ; mais ces recherches furent tellement actives, qu'on découvrit sa retraite.

— Dieu soit loué, disait-il pendant qu'on le conduisait en prison, je serai placé au nombre des saints martyrs ! Qu'est-ce que la vie en comparaison d'une si grande gloire qui doit durer éternellement ?

Dès qu'il fut sous les verroux, ce grand enthousiasme se calma tout-à-coup ; il écrivit sur-le-champ à plusieurs

grands personnages pour les prier d'intercéder en sa faveur près du roi, et il fit présenter à ce dernier un placet dans lequel il promettait s'il obtenait sa grâce, d'être le sujet le plus fidèle de celui qu'il avait eu le malheur de traiter d'usurpateur.

« Votre majesté sait sans doute quelle est la puissance de ma parole, disait-il dans cette supplique ; eh bien ! c'est à son service que je veux désormais consacrer mon éloquence, et je travaillerai de toutes mes forces à ramener vos sujets égarés. Que la miséricorde de votre majesté fasse donc que je conserve la vie, afin que je répare par mon zèle à la servir le mal que j'ai causé, et que je fasse oublier ainsi le détestable crime que j'ai commis. »

Cette bassesse de langage qui contrastait singulièrement avec les déclamations furibondes que ce misérable faisait entendre naguère, ne pouvait empêcher qu'on lui fît son procès. Il montra devant ses juges la même lâcheté ; ce fut en pleurant qu'il supplia qu'on lui laissât la vie, promettant d'accepter avec reconnaissance toute autre peine qu'on voudrait lui infliger. Rien de tout cela ne devait avoir de succès ; la peine de mort fut prononcée : la sentence portait que le condamné serait conduit au lieu du supplice revêtu de ses habits ecclésiastiques dont le bourreau le dépouillerait avant de l'attacher au gibet.

Dès qu'il eut perdu tout espoir ; cet homme parut recouvrer l'énergique fanatisme dont il s'était montré animé jusqu'au jour de sa captivité.

— J'ai failli me perdre, et Dieu me sauve ! s'écria-t-il après avoir entendu sa sentence ; j'ai eu la faiblesse de quitter un instant le sentier de la vérité ; mais j'y rentre dès ce moment pour n'en plus sortir.

Il ne cessa de parler sur le même ton pendant qu'on le

conduisait au lieu de l'exécution. Lorsqu'il y fut arrivé, il demanda à parler au peuple. Cela ne se refusait jamais à cette époque, et il était même du devoir de l'exécuteur, avant de toucher au condamné, de lui demander s'il n'avait point de discours à prononcer.

Paul tira donc de sa poche un cahier manuscrit, et d'une voix tonnante il fit la lecture de ce factum où, parmi des flots de paroles ridicules, se trouvaient ces passages remarquables :

« Je vais paraître au tribunal de mon juge suprême, pour y rendre compte des actions de ma vie. Quoique j'aie travaillé sincèrement à ma réconciliation avec Dieu ; quoique le repentir amer de mes fautes m'en fasse espérer le pardon, comme plusieurs de mes chutes ont été publiques, je dois, pour en réparer le scandale, déclarer ici que je déteste mes péchés et ma lâcheté.

« Je demande pardon au roi Jacques III, mon légitime souverain, de lui avoir un instant manqué de fidélité en m'abaissant devant l'usurpateur qui veut ma mort. Je demande pardon à tout le monde du scandale que j'ai causé en me reconnaissant coupable. Je confesse hautement que c'est une action lâche et déshonorante, contraire à mon devoir envers Dieu, et à la fidélité que je dois à mon roi légitime. La fragilité humaine, un coupable attachement à la vie, les conseils de mes faux amis m'ont poussé à faire cet aveu criminel ; mais j'espère que Dieu, touché de la sincérité de mon repentir, me pardonnera cette faiblesse...

« Vous voyez, mes frères, que je viens à la mort avec les vêtements d'un fils de l'Église anglicane ; mais n'allez pas me confondre avec les membres de cette église schismatique dont les évêques se sont élevés sur les ruines de ces pères orthodoxes dépouillés par le prince d'Orange ; je

déclare que je renonce à cette communion, et que je meurs fidèle membre de l'église non jurante...

« Il ne me reste plus, mes chers compatriotes, qu'à vous exhorter à rentrer dans le devoir. Souvenez-vous que le roi Jacques III est votre unique souverain, et que si vous voulez vous acquitter envers lui des devoirs de la justice, vous êtes obligés en conscience de sacrifier votre vie et votre fortune pour le rétablir sur le trône qui est son légitime héritage...

« Vous allez voir un prêtre de l'Église anglicane expirer dans les tourments pour avoir fait son devoir. Ce n'est pas moi en particulier qu'ils veulent immoler; ils veulent, en ma personne, porter un coup mortel au sacerdoce, en déshonorer la robe et le ministère sacré. Ils devraient pourtant savoir que celui qui méprise les prêtres de Christ, méprise Christ lui-même...

« Chers amis, si vous prenez encore quelque intérêt à votre patrie gémissant sous le joug de la tyrannie, armez-vous pour remettre votre roi légitime dans l'exercice de ses droits usurpés par le fils de l'étranger...

« Il n'est plus en mon pouvoir de rien faire pour le service de mon roi; mais j'emploierai les quelques minutes qui me restent à vivre à prier le Tout-Puissant de répandre sur lui ses bénédictions, de favoriser ses entreprises pour son rétablissement sur le trône, et de lui accorder la vie éternelle après l'avoir fait prospérer dans celle-ci... »

Lorsque le condamné eut achevé de lire cet appel à la révolte sans que l'autorité eût songé à l'interrompre, il remit son manuscrit au shériff en lui disant :

— Je vous charge de publier ce discours sans y rien changer ni ajouter, et sans en rien retrancher. Telle est ma dernière volonté, et si vous ne vous y conformiez pas,

vous auriez à en répondre devant Dieu, qui ne vous pardonnerait certainement pas cette trahison.

Cela dit, il se mit à genoux, fit une courte prière, puis il se releva et s'approchant de l'exécuteur, il lui dit :

— Mon ami, obéissez à vos maîtres.

Il se laissa dépouiller de ses vêtements sans prononcer une parole, jeta sur la foule un dernier regard plein d'assurance et fut immédiatement lancé dans l'éternité.

Ce fanatique fut regardé comme un martyr par les jacobites, qui s'ameutèrent les jours suivants dans plusieurs quartiers de Londres en poussant des cris séditieux. Les milices prirent les armes pour rétablir l'ordre ; on se battit dans les rues, un grand nombre de séditieux furent tués ; d'autres furent arrêtés et pendus pendant la nuit sans forme de procès. Cette sévérité imposa aux mutins et les troubles cessèrent ; mais les agents du prétendant n'en travaillèrent pas avec moins d'ardeur : il se forma à Londres des sociétés secrètes ayant pour but le renversement du gouvernement établi, et une d'elles appelée *Société du feu d'enfer*, compta bientôt un si grand nombre de membres qu'ils ne tardèrent pas à se croire assez forts pour frapper un coup décisif.

Conspiration de la Société du feu d'enfer (1720).

Le moment paraissait très favorable pour le succès de l'entreprise : le roi Georges Ier se disposait à partir pour le Hanôvre, accompagné des seigneurs les plus attachés à sa cause ; il n'y avait dans tout le royaume que quatorze mille hommes sous les armes, encore ces forces étaient-elles disséminées en Écosse et en Irlande.

Les conjurés firent une collecte qui produisit deux mil-

lions, avec lesquels ils levèrent des troupes et achetèrent des armes ; puis ils choisirent pour chefs le duc d'Ormond, les lords Marshal, North-Grai et Marr, et il fut décidé que le mouvement aurait lieu le jour où l'on devait rendre les honneurs funèbres au grand Malborough.

Les chefs du complot assuraient que dès qu'ils se seraient emparés du roi et de la famille royale, la France et l'Espagne s'empresseraient de les seconder et de leur envoyer des troupes ; ils s'étaient en effet adressés au duc d'Orléans, régent de France; ils lui avaient donné connaissance d'une partie de leurs plans et des ressources sur lesquelles ils croyaient pouvoir compter, et l'avaient supplié de leur adjoindre six mille hommes. Mais la France étant alors en paix avec l'Angleterre, le régent repoussa ces ouvertures, et pour que Georges ne pût douter de sa loyauté, il lui donna avis de ce qui se passait, en même temps qu'il faisait interdire l'entrée du royaume au duc d'Ormond qui voulait le traverser pour aller se mettre à la tête des conjurés. L'Espagne suivit cet exemple.

De son côté, Georges prenait des mesures pour se mettre à l'abri de toute surprise ; il forma deux camps aux environs de Londres, et fit camper ses gardes à pied et à cheval dans Hyde-Park. Deux officiers irlandais, Plumket et Kelli, qu'on regardait comme les chefs les plus actifs du complot, furent les premiers arrêtés. On saisit chez eux un grand nombre d'épées sur lesquelles étaient gravés ces mots : *Jacques III, roi*, et plusieurs coffres dont un, fermé de dix-sept cadenas, contenait des sommes énormes en or et en argent. Peu de jours après on arrêta le lord North-Grai au moment où il allait s'embarquer pour passer en France. Le duc de Norgols, le comte d'Orreri et de doc-

teur Atterburi, évêque de Rochester, et un avocat nommé Layer, furent également arrêtés et conduits à la Tour.

Procès, condamnation et exécution de Layer (1720-1723).

Comme la révolte n'avait point éclatée, le roi voulut user d'indulgence ; mais on décida que, pour l'exemple, l'avocat Layer subirait toute la rigueur de la loi.

Ce personnage était en effet un des plus compromis ; on avait saisi le plan de la conspiration, écrit en entier de sa main, et ainsi conçu :

« A défaut de la force, on emploiera la ruse. Le général et un des principaux officiers conviendront du jour de l'exécution ; cet officier prendra ses mesures pour avoir ce jour-là la garde de la Tour. Huit escouades de vingt-cinq hommes chacune, des trois régiments des gardes, aux ordres de huit sergents, seront prêtes à marcher au lieu qui leur sera assigné, à quatre heures d'après midi.

« On distribuera l'argent promis aux sergents, qui, s'étant assemblés à huit heures du soir, seront commandés par un autre officier qui marchera droit à la Tour, dont l'officier de garde lui ouvrira les portes. On s'assurera de toutes les personnes dont on croira avoir quelque chose à craindre.

« L'officier qui commande le renfort de deux cents hommes marchera avec ses gens à la bourse royale, où le général en chef doit se trouver.

« Au moment où l'on s'emparera de la Tour, on arrêtera chez eux le comte de Cadogan, les lords Towshend, Castevel et M. Walpole, qu'on livrera au général.

« Arrivé à la bourse, on publiera la proclamation ; on fermera les portes de la Cité et l'on amènera du canon pour

les garder, de même que sur les principaux points de la ville. On se rendra ensuite à l'esplanade, sous le canon de la Tour, et le lord maire fera bonne garde à la banque, après en avoir tiré l'argent nécessaire pour payer les soldats.

« Le matin du jour de l'exécution, le général se concertera avec un autre officier pour se saisir de l'artillerie. Au bruit qu'on répandra d'un soulèvement dans la Cité, l'officier qui s'en sera rendu maître ne fera aucun mouvement, jusqu'à ce qu'il se soit assuré qu'on s'est emparé de la Tour.

« Alors, pour mettre le roi à l'abri des insultes du peuple, on s'emparera de sa personne et on le conduira au général.

« Le général ordonnera à quatre capitaines de se transporter sur quatre points différents pour soulever le peuple. Un autre capitaine se mettra à la tête des bateliers de la Tamise et il marchera sur Greenwich, où, après s'être emparé du magasin à poudre, il distribuera de la poudre à ses hommes et anéantira le reste.

« Quelque temps avant l'exécution, le général enverra des courriers à ses correspondants dans les différentes provinces, pour y soulever le peuple à la première nouvelle de ce qui se passera dans Londres. »

Sous le poids de ces charges, Layer fut traduit devant la cour du banc du roi. La défense semblait difficile; mais l'accusé n'était pas avocat pour rien : il commença par présenter une fin de non-recevoir, tirée de ce que les pièces de la procédure lui ayant été signifiées en latin, selon l'usage de ce temps, son prénom *Christoph* avait été rendu par *Christopherus* au lieu *Christophorus ;* il soutint que d'après la loi, cette faute entraînait la nullité de toute la

procédure. Battu sur ce point, il se défendit au fond avec autant d'adresse et de sang-froid que d'esprit. D'abord il soutint que le plan de la conspiration, écrit de sa main, ne pouvait pas constituer une charge contre lui : c'était une pièce qu'il avait pu copier comme chose curieuse, ou écrire sous la dictée d'un ami par pure complaisance.

— Mais, lui dit le chancelier, on a saisi chez vous une assez grande quantité d'armes; de plus, quand on a voulu s'assurer de votre personne, vous avez pris la fuite, et lorsque l'un des agents envoyés à votre poursuite vous a saisi, vous avez tenté de le corrompre en lui offrant une bourse pleine d'or.

— Dans des temps de trouble, répondit l'accusé avec un calme admirable, c'est chose simple et toute naturelle de se tenir prêt à tout événement, et de pouvoir se défendre de quelque part que vienne l'attaque. Quant au grief tiré de ma fuite, votre grandeur sait parfaitement que la première pensée, le premier mouvement d'un homme accusé, quelque innocent qu'il soit d'ailleurs, le pousse à se soustraire à la captivité, et cela est ici trop bien justifié par l'événement; car enfin que vouliez-vous que je fisse? que je me reposasse sur mon innocence?... Voyez à quoi elle me sert aujourd'hui!

Il parla assez longtemps sur ce ton; mais son éloquence échoua contre la notoriété des faits qui lui étaient imputés, et il s'entendit condamner à la peine de mort, ce qui, toutefois, ne sembla pas lui causer le moindre trouble.

— J'espère, dit-il, avoir montré que le courage n'est pas ce qui me manque. J'ai défendu ma vie, c'était mon droit et mon devoir. Je ne demande point de grâce; mais j'espère qu'on voudra bien m'accorder un délai, afin que

je puisse mettre ordre à mes affaires. Du reste, on me trouvera toujours prêt à mourir.

Il fut en effet sursis à l'exécution, car on espérait amener le condamné à nommer ses complices, ce qu'il avait refusé de faire jusque là ; on lui fit même espérer grâce pleine et entière s'il consentait à faire des révélations complètes ; mais il demeura inébranlable sur ce point, et après plusieurs délais l'ordre fut donné de l'exécuter.

Layer apprit sans montrer de faiblesse que l'heure de sa mort approchait ; il dit qu'il était prêt, qu'il n'avait aucune objection à faire, et que bien qu'il n'eût pas mérité la peine qu'il allait subir, il était reconnaissant de la faveur qu'on lui avait accordée en lui donnant le temps de mettre ordre à ses affaires. Au moment de partir pour Tyburn, où l'exécution devait avoir lieu, il fit ses adieux à sa femme et à son secrétaire, qui étaient près de lui, puis le shériff étant arrivé, il le reçut avec politesse, et il partit de la prison comme s'il s'agissait d'aller accomplir la chose du monde la plus simple.

« Peuple anglais ! s'écria-t-il lorsqu'il fut arrivé au pied de la potence, souvenez-vous que la mort ignominieuse que je vais subir ici ne saurait faire tache à ma mémoire : c'est pour avoir suivi les inspirations de ma conscience, c'est pour avoir fait mon devoir qu'on me traite en criminel. En mourant pour une si noble cause, j'acquiers des droits au bonheur éternel ; ce n'est donc pas moi qu'il faut plaindre, mais bien les hommes qui m'ont condamné.

« Je veux ici rendre un dernier service à la nation, en lui donnant l'assurance qu'elle n'aura ni paix ni bonheur tant qu'elle n'aura pas rétabli sur le trône son souverain légitime. Je meurs sans haine, sans crainte et plein de confiance en la miséricorde de Dieu. »

A ces mots il se livra au bourreau, qui, en exécution de la sentence, le pendit, puis coupa la corde presque aussitôt, fendit le corps du patient avec le large couteau dont il était armé, et en arracha les entrailles qu'il jeta au feu ; sa tête fut coupée et clouée sur la porte de Temple-Barr, et son corps, après avoir été coupé en quatre, fut remis à sa famille, qui avait obtenu la permission de le faire inhumer.

Layer fut la seule victime de cette tentative: fatigué de ces complots incessants auxquels les supplices ne pouvaient mettre fin, Georges Ier voulut essayer de la clémence : il pardonna à Bolingbroke ; les lords North et d'Orreri furent mis en liberté sous caution, et les autres ne subirent qu'une détention peu rigoureuse. Cette indulgence fit douter de la réalité de la conspiration, et un historien estimé s'écrie à ce sujet : « Où étaient donc les conspirateurs ? » Il semble pourtant que les faits étaient évidents, les preuves assez nombreuses, et les paroles prononcées par Layer avant de se remettre aux mains de l'exécuteur, suffiraient pour qu'on ne pût douter de la réalité du complot. Si l'historien a voulu dire que le malheureux qu'on exécutait n'était pas le plus coupable, nous sommes de son avis : les grands coupables étaient les princes qui se disputaient le trône et dont l'ambition faisait couler le sang du peuple.

Le temps approchait où de nombreuses victimes allaient tomber pour la même cause. Le fils de Jacques III, Charles-Édouard, connu sous le nom de second prétendant, qui était réfugié à Rome, part subitement de cette ville, déguisé en courrier espagnol, vient à Paris, où il a une assez longue conférence avec le roi Louis XV ; de là il se rend à Brest, s'embarque et arrive en Écosse. Ce royaume se prononce en sa faveur ; le prince se fait proclamer, à Perth, souverain de la Grande-Bretagne, et c'est

à la fois en roi et en triomphateur qu'il entre à Edimbourg. La fortune semble lui sourire ; bientôt il n'est plus qu'à trente lieues de Londres ; mais là s'arrêtent ses succès : il est forcé de rétrograder, et après quelques alternatives de victoires et de revers, son armée est écrasée dans la plaine de Culloden. La déroute fut tellement complète, qu'Édouard, dans sa fuite, ne fut accompagné ou rejoint que par huit officiers, dont un était blessé mortellement. Le prince lui-même avait été atteint d'une balle à l'épaule ; car il est juste de dire qu'il avait courageusement payé de sa personne.

Admirable dévoûment de Macléan (1746).

Après avoir erré pendant quatre mois, poursuivi de rocher en rocher, d'île en île, Édouard arrive dans l'île de Skie, et trouve dans le château de lord Kinon un asile qu'il est bientôt forcé de quitter, accompagné d'un seul officier nommé Macléan. Une barque les porte sur le continent ; mais à peine ont-ils touché la terre, qu'ils aperçoivent un détachement de soldats anglais.

— Prince, dit Macléan, je vais mourir pour vous sauver.

A ces mots il court dans la direction du détachement, puis, quand il est sûr d'en être vu, il feint d'être effrayé et de prendre la fuite ; on l'atteint promptement, il est reconnu, et l'officier qui commande le détachement le somme de déclarer quel chemin a pris le prince qu'il accompagnait.

— Je vous le dirai, répond-il en affectant la crainte la plus vive, si vous me promettez grâce et liberté, et même je vous conduirai où il est maintenant réfugié.

L'officier s'engage sur l'honneur à lui faire obtenir ce qu'il demande. Alors Macléan, généreusement infidèle à sa promesse, fait prendre au détachement un chemin opposé à celui que le prince a dû suivre, et il avoue cette ruse dès qu'il est sûr qu'Édouard est hors d'atteinte. Furieux d'avoir été trompé, l'officier fait lier Macléan; puis il passe dans l'île de Skie, pille le château de lord Kinon, et malgré le grand âge de ce seigneur, il lui fait lier bras et jambes, ainsi qu'à ses domestiques, et il les envoie tous, avec Macléan, sous une escorte formidable, au duc de Cumberland, afin qu'il prononce sur leur sort.

Interrogé par le duc lui-même, Macléan dit naïvement toute la vérité. Cela était noble et beau; mais il y avait une foule de raisons pour que Cumberland ne sentît pas la générosité de cette conduite : il était Anglais, noble et vainqueur... L'infortuné Macléan, après un semblant de jugement, fut condamné à être pendu. Il entendit sans émotion apparente cette terrible sentence. Seulement il dit :

— La corde est le supplice ordinaire des voleurs; qu'ai-je donc volé ?

Inutile de dire qu'on ne répondit point à cette question. Macléan n'en fit pas d'autres, et il mourut sans avoir proféré une plainte, un reproche ou un regret.

Mais déjà de toutes parts se dressaient les échafauds et les gibets; partout les officiers de l'armée d'Édouard étaient exécutés presque sans forme de procès; beaucoup furent déportés et jetés au milieu des glaces du Canada, où ils périrent après avoir souffert toutes les tortures de la faim et du froid. Au nombre des prisonniers était le gouverneur de Carlisle et sept des officiers sous ses ordres. Ce gouverneur, nommé Townley, avait servi autrefois dans l'armée française. C'était un homme brave, plein d'énergie; aussi

avait-il fait une résistance désespérée, et il n'avait capitulé qu'à la dernière extrémité. Sa qualité d'officier français et les lois de la guerre qu'il invoquait furent cause qu'on en agit envers lui et ses compagnons avec moins de précipitation : ils furent amenés à Londres et déposés dans la prison de la halle Sainte-Marguerite.

Supplice de Townley et de sept autres officiers (1746).

Tant de sang avait déjà coulé, l'insurrection était si bien étouffée, qu'on pouvait espérer que ces malheureux seraient traités avec moins d'inhumanité que ne l'avaient été les premières victimes de cette terrible réaction ; déjà on commençait à les oublier, lorsque le roi Georges II ordonna au lord chef-justice de se rendre à la prison où ils étaient détenus pour les interroger et prononcer immédiatement sur leur sort. Le lord s'acquitta de cette mission bien plus en courtisan qu'en magistrat ; il ne fit subir aux prisonniers qu'un interrogatoire sommaire, après lequel il les condamna tous à être pendus.

Le 10 août était le jour fixé pour l'exécution ; et comme on craignait que les condamnés, qui tous montraient la plus grande énergie, ne parvinssent, par leurs discours, à produire quelque sensation parmi le peuple, on choisit pour lieu de l'exécution la plaine de Kennengton, près de Londres. Les gibets y furent dressés.

« Les condamnés, dit un historien, marchèrent à la mort avec l'allégresse des premiers martyrs. Chemin faisant, ils haranguaient le peuple sur ses droits et sur ceux de la maison des Stuarts pour laquelle ils allaient mourir. Le shériff, qui marchait en tête du cortége, voyant que sous l'influence de ces paroles, les têtes commençaient à fer-

menter, voulut imposer silence à ces courageux officiers; mais au même instant l'air retentit des cris : *A bas le shériff! liberté de parole aux patients!* Encouragés par ces cris, les condamnés tirèrent de leurs poches une immense quantité de feuilles manuscrites contenant un appel aux armes pour la cause du prétendant, et ils les lancèrent au milieu de la foule. »

Arrivés au lieu de l'exécution, Townley et ses compagnons jetèrent encore au milieu du peuple leurs livres de prières, puis l'argent qu'ils avaient dans leurs poches, et enfin leurs chapeaux bordés d'or. Le shériff pressait l'exécuteur d'en finir; mais ce dernier était seul; il avait à faire une rude besogne, et peut-être n'eût-il pas été fâché qu'un événement de force majeure l'en dispensât, aussi agissait-il lentement. Enfin il prit successivement des mains de chaque condamné un long bonnet dont tous s'étaient munis; il leur en couvrit le visage, et il les attacha au gibet l'un après l'autre. A peine le dernier était-il pendu que la corde qui soutenait le premier dans l'espace fut coupée, et ainsi des autres jusqu'au dernier. Tous ces cadavres étant étendus sur une estrade, l'exécuteur leur arracha le cœur et leur en battit les joues; après quoi il jeta au feu les entrailles, coupa les têtes et partagea chaque corps en quatre morceaux. La tête du brave Townley fut envoyée comme un trophée à Carlisle, qu'il avait si valeureusement défendue.

A chaque tête que le bourreau coupait, il la montrait au peuple en disant, selon la prescription de la loi : *Voici le châtiment réservé aux traîtres;* il eût pu dire avec plus de raison : *Voici ce qu'on gagne au service des rois.*

Il restait à juger des personnages plus importants; c'étaient les comtes de Kilmarnock, de Cromartie et le lord

de Balmerine. Tant de sang avait déjà été répandu, qu'on hésitait sur le parti qu'on prendrait à leur égard, et comme tout s'efface avec le temps, ils en eussent peut-être été quittes pour une détention plus ou moins longue ; une démarche du roi Louis XV les perdit. Ce monarque, bien que l'Angleterre et la France fussent en guerre, écrivit au gouvernement anglais une longue lettre de remontrances à raison des exécutions qui avaient eu lieu, et dans laquelle il demandait formellement que les trois lords de Kilmarnock, de Cromartie et de Balmerine fussent épargnés. Cette intercession d'une puissance ennemie fut regardée comme un outrage ; et l'on mit aussitôt les trois prisonniers en jugement.

Procès et condamnation des lords Kilmarnock, de Cromartie et Balmerine (1746).

Les pairs ayant été assemblés, selon l'usage, dans la grande salle de Westminster, les accusés furent extraits de la Tour et amenés dans trois carrosses bien escortés. Sur l'ordre du grand chancelier Henri Pelham, lord Kilmarnock fut introduit le premier. On lui demanda ce qu'il avait à dire relativement au crime dont il était accusé. Cet homme qui s'était bravement conduit sur le champ de bataille où l'avait poussé son attachement aux Stuarts, montra alors la plus déplorable faiblesse.

— Milords, dit-il à demi-prosterné et les larmes aux yeux, j'ai bien souvent témoigné mon attachement au roi régnant, au service duquel mon fils est encore aujourd'hui. Il est vrai pourtant que j'ai eu le malheur de prendre une part active à la rebellion ; mais ce ne fut qu'après la bataille de Preston, et je ne me suis mis dans les rangs ennemis que pour empêcher autant que possible qu'on



Farcy del — Mme Mathieu sc

LORD BALMERINE,

Injurié par le peuple en allant à la mort.

maltraitât les sujets du roi régnant. Je sais que le roi de France a intercédé en ma faveur ; mais je déteste jusqu'à la pensée qu'un roi étranger ose intervenir auprès du roi de la Grande-Bretagne en faveur d'un sujet rebelle... Milords, c'est à vous que je veux devoir la vie. »

Le lord Balmerine montra plus de fermeté. Appelé et interrogé à son tour, il soutint que toute la procédure qui l'amenait devant l'assemblée était illégale ; il dit qu'elle devait être annulée, et demanda qu'on lui donnât des avocats pour développer et soutenir cette thèse.

Cette faveur, ou plutôt cette justice lui fût accordée, et il put, ce jour-là même, recevoir dans sa prison les avocats qu'il avait choisis.

Lord Cromartie parut encore plus faible et plus lâche que Kilmarnock. Il dit qu'il était coupable, mais qu'il demandait grâce de la vie... En conscience, qui de nous n'a vu le dernier soldat d'un régiment français faire meilleur visage à la mort ! Et voilà pourtant des noms gravés dans l'histoire !... Ils y sont, qu'ils y restent ; mais que ce soit en punition de la lâcheté des hommes qui les ont portés.

Les avocats de Balmerine ne trouvant aucune circonstance atténuante à faire valoir, conseillèrent à leur client de suivre l'exemple de ses coaccusés et de s'avouer coupable, afin d'acquérir par cet aveu quelque droit à l'indulgence de la cour. Il suivit cet avis. Le chancelier recueillit les votes, puis il fit aux accusés un long discours dans lequel il rappela les principales circonstances de la rebellion à laquelle ils avaient pris part, et qu'il termina ainsi :

« Le reste de mon ministère n'est pas moins douloureux pour moi qu'il est indispensable : je suis dans la nécessité de prononcer contre vous la sentence voulue par la loi, sentence horrible mais nécessaire, et qui doit être regardée

comme une sauve garde de la personne sacrée de nos rois, et un rempart qui protège notre précieuse constitution en jetant la terreur dans l'âme des traîtres. »

Et il prononça cette sentence que lui-même avouait être horrible, par laquelle les accusés étaient condamnés à être pendus, écartelés et brûlés. Mais après que les trois lords eurent été reconduits en prison, la cour, malgré la légalité de cette sentence, et sans prendre l'avis du chancelier, délibéra sur le genre de mort qui devait être adopté; il fut décidé que la qualité de pairs du royaume qu'avaient les condamnés ne permettait pas qu'ils fussent mis à mort comme des gens de bas étage, et qu'en conséquence, sans avoir égard à la peine prononcée par le chancelier, ils seraient décapités et que leurs corps recevraient les honneurs de la sépulture. On résolut en outre de s'adresser au roi pour en obtenir un sursis à l'exécution en faveur de Cromartie, qui avait fait les aveux les plus complets, et dont la femme était dans un état de grossesse très avancée. Ce sursis fut accordé, puis après les couches de la comtesse, il fut renouvelé, et en définitive le roi commua la peine prononcée contre Cromartie en une détention perpétuelle. Moins heureux que lui, les deux autres condamnés furent exécutés le 29 août, dix jours après le jugement.

Comme il avait été décidé qu'ils seraient inhumés, deux bières étaient placées sur l'échafaud, et sur chacune étaient inscrits les nom, prénoms, âge et qualité du personnage auquel elle était destinée, ainsi que le genre de mort qu'il devait subir et la date de l'exécution.

Lord Kilmarnock qui devait mourir le premier, parut avoir recouvré quelque courage pour ce moment suprême; ce fut d'un pas ferme qu'il suivit le shériff et qu'il monta sur l'échafaud.

— La vie est si peu de chose, dit-il en se tournant vers le peuple, qu'elle ne mérite pas la peine que l'on se donne pour la défendre, et je regrette sincèrement de m'y être montré trop attaché. J'espère prouver en mourant que si la faiblesse humaine a pu m'abaisser, elle n'a pas éteint en moi le courage de l'homme de guerre.

Après avoir prononcé ce peu de mots d'une voix assurée, il ôta sa cravate, releva ses cheveux sous le bonnet de damas qui lui couvrait la tête ; puis il ôta son habit et déchira sa chemise qu'il rabattit sur ses épaules. Alors il se mit à genoux sur le coussin noir placé devant le billot. Aussitôt l'exécuteur s'arma de sa hache.

— Ne vous hâtez pas, lui dit Kilmarnock : il faut que je me réhabilite entièrement, et que je rachète ici la faiblesse que j'ai montrée ailleurs.

Il joignit les mains et pria pendant quelques minutes ; puis il regarda autour de lui.

— Maintenant, dit-il enfin, peut-être me croira-t-on un homme de cœur... Frappe !

Et au même instant sa tête tomba.

Balmerine, qu'on amena quelques instants après, montra encore plus de fermeté ; lorsque le shériff vint le chercher, il le trouva habillé comme pour un jour de fête, en grand uniforme et portant, selon l'usage du temps, une perruque peignée et frisée avec le plus grand soin.

— Soyez le bien venu, dit-il en souriant ; je craignais vraiment que vous vous fissiez attendre davantage.

Le geôlier se présenta alors et dit, conformément aux devoirs de sa charge :

— Dieu bénisse le roi Georges !

Balmerine se tourna vers lui, et le couvrant d'un regard de mépris, il dit :

— Dieu bénisse le roi Jacques !

Arrivé sur l'échafaud, il en fit le tour tranquillement et de l'air d'un observateur qui veut tout voir. Ayant aperçu la bière qui lui était destinée, il lut fort tranquillement cette inscription qu'elle portait : *Arturus dominus de Balmerine decollatus* 26 *augusti* 1746, *ætatis suæ* 53.

— A la bonne heure, dit-il ; ils auront au moins le mérite d'avoir bien fait les choses.

Puis s'approchant de la balustrade, il fit au peuple un long discours dont voici les principaux passages :

« Messieurs, la tyrannie triomphe ; les bourreaux sont employés à servir la cruauté et l'injustice. Elle n'est point satisfaite par le sang des plus généreux citoyens qu'elle fait immoler ; chaque jour doit être marqué par le sang de nouvelles victimes. C'est par le sang que nos tyrans veulent cimenter leur empire et achever de vous dépouiller de vos droits. Voilà les effets de la tyrannie ; elle est cruelle, parce que la crainte domine celui qui l'exerce, et qu'il cherche à noyer cette crainte dans le sang...

« Le tyran de l'Angleterre n'imite pas l'exemple d'Auguste ; ses ministres, aussi inhumains que lui, ne l'engagent pas à descendre du tribunal d'où il dicte des arrêts de mort ; incapable de se faire aimer du peuple, il veut s'en faire craindre...

« Mais c'est en vain qu'il déploie contre moi toutes ses rigueurs ; je suis sans remords et je vois sans effroi la mort s'approcher. L'amour de la patrie m'a mis les armes à la main ; et loin d'imiter ceux que l'amour de la vie a livrés au repentir, je soutiendrai jusqu'au dernier moment les droits du prince que j'ai servi de toutes mes forces. Voilà

mon crime, dont Dieu, je l'espère, me tiendra compte comme d'une vertu...

« Je vais mourir, et l'usurpateur ne me survivra pas longtemps, et il sera jugé là haut selon ses actes. Je sais que les fauteurs de la tyrannie qui l'environnent vantent sa douceur, sa bonté, sa modération; mais Dieu connaît ses crimes aussi bien que ceux du dernier de ses complices...

« Pardonnez-moi, messieurs, les paroles dures qui ont pu m'échapper dans ce discours; mon respect pour la vérité, mon amour pour la patrie et le peu de temps qui me reste à vivre, ne m'ont pas permis de ménager les expressions pour vous exhorter à rétablir sur le trône un jeune héros qui vous appartient par le sang, et plus encore par la valeur... »

Ce discours terminé, il s'avança vers le bourreau et demanda à examiner la hache, afin de voir si elle était en bon état.

— C'est bien, dit-il après avoir passé sa main sur le tranchant; cela me paraît irréprochable. D'ailleurs tu dois être habile à couper des têtes, après avoir fait tomber celles de tant d'illustres victimes. Montre-moi donc comment il faut que je me place pour mourir en brave Écossais.

Tant de fermeté émut l'exécuteur, qui se prit à trembler de telle sorte, que son premier coup de hache tomba sur les épaules du patient; un second coup ne fit qu'entamer le cou, et ce ne fut qu'au troisième que la tête tomba.

Exécution de sir Radclif (1746).

Des exécutions semblables se multipliaient dans plusieurs villes de l'Angleterre, à la honte des vainqueurs qui se dés-

honoraient par ces vengeances sanguinaires; mais c'était à Londres que les personnages importants étaient amenés. Deux de ces derniers étaient encore dans les prisons : l'un, sir Radclif, contre lequel avait été lancé un bill *d'atteinder*, ne comparut devant ses juges que pour la forme : on avait hâte d'en finir; la sentence fut prononcée, et le 19 décembre le condamné montait sur l'échafaud. La veille, il avait écrit à sa femme ces quelques lignes pleines de noblesse :

« Madame, le meilleur de vos amis vous dit un éternel adieu; c'est demain son dernier jour. Aimez sa mémoire et priez pour lui. Que mes fils soient hommes comme moi, et mes filles vertueuses comme vous. Adieu, chère! »

Il montra jusqu'au dernier moment la même force d'âme.

— Prends ton temps, dit-il au bourreau, et vise bien, afin de ne me pas manquer.

Malgré cette recommandation, sa tête ne tomba qu'au deuxième coup de hache.

Lord Lovat devait être la dernière victime de cette sanglante querelle. Bien qu'âgé de plus de quatre-vingts ans, ce seigneur avait pris une part très active à tous les troubles suscités par les prétendants. Déjà il avait été impliqué dans les rebellions de 1716 et de 1719. Affilié aux jésuites de France depuis près d'un demi-siècle, il était entièrement animé de l'esprit de cette société factieuse et turbulante. En 1740, il avait tenté de soulever l'Écosse. Une amnistie couvrait tous ces actes, et l'on ne pouvait lui en demander compte; mais il n'en était pas de même de la part qu'il avait prise à la dernière tentative du prince Édouard.

Malgré son grand âge, lord Lovat se défendit avec une grande souplesse d'esprit. Il avouait avoir donné asile au prince Édouard après la bataille de Culloden; « mais, di-

sait-il, ce prince était alors vaincu, fugitif, hors d'état de rien entreprendre contre le gouvernement établi, et en Écosse on ne sait pas refuser l'hospitalité à l'homme malheureux. Est-ce à dire pour cela que j'aie conspiré? Vous dites que je partageais les sentiments des rebelles; mais quand cela serait vrai, des sentiments ne se jugent pas; il ne peuvent être coupables qu'à raison des actes qui en résultent. Dites donc quels sont ces actes, et prouvez que je les ai commis. »

Malheureusement pour lui, Lovat n'avait pas toujours été prudent; il avait beaucoup écrit pendant l'insurrection, et un témoin, Georges Murrai, appelé devant la cour, produisit des lettres écrites entièrement et signées par l'accusé, qui ne pouvaient laisser le moindre doute sur la part active qu'il avait prise aux derniers troubles. Sa condamnation fut prononcée, et il fut dit dans la sentence qu'à raison de sa qualité, il serait dispensé du gibet et seulement décapité.

— Je proteste contre cette prétendue faveur! s'écria le condamné en entendant cette partie de la sentence; vous dites qu'il est plus honorable d'être décapité que pendu; mais nous avons, en Écosse, un sentiment différent, et puisque je dois mourir de mort violente, je demande que cela soit fait par la corde. C'est mon droit, milords, et je veux en user.

Mais la cour refusa de délibérer sur ce bizarre incident, et Lovat dut subir la mort comme elle l'avait décidé. Le 20 avril 1747, le shériff s'étant présenté pour le conduire au supplice, il dit qu'il était prêt à le suivre. « — Dieu bénisse le roi Georges! s'écria le geôlier, selon l'usage. Lovat regarda cet homme avec mépris, et il passa outre. « Arrivé sur l'échafaud, dit un historien, il montra le plus grand calme, et sans se parer d'une constance fastueuse; il ôta lui-même ses habits avec la même tranquillité qu'il avait

coutume de les ôter le soir pour se mettre au lit ; il ne dit pas un mot, mais il s'étudia à placer sa tête de manière à ne pas mettre en défaut l'adresse de l'exécuteur ; puis il fit un signe à ce dernier qui, d'un seul coup, accomplit son terrible ministère.

Lord Lovat était évidemment jésuite de robe courte : que l'on s'étonne donc qu'une société qui compte dans son sein de pareils hommes ait la prétention de faire la conquête du monde !

Procès, condamnation et exécution de l'amiral Bing.

Dix ans après la guerre éclate de nouveau entre la France et l'Angleterre ; l'amiral Bing, envoyé au secours de l'île de Minorque, menacée par les Français, arrive trop tard. En approchant de l'île il voit les drapeaux français déployés. et les vaisseaux de cette nation canonnant le fort Saint-Philippe occupé par les Anglais.

Bien que les forces commandées par Bing ne fussent pas égales à la flotte des Français, le brave amiral n'hésita pas à commencer l'attaque ; mais l'événement fut ce qu'il devait être : après avoir donné de nombreuses preuves de courage et d'habileté, Bing, pour ne pas exposer son escadre à une ruine complète, se retira, et l'île fut prise.

Furieux de cette perte, les Anglais l'attribuèrent à leur amiral ; on l'accusa de lâcheté, de trahison, et les plaintes furent si vives que le gouvernement ordonna qu'on lui fît son procès.

Le 28 décembre 1746, une cour martiale s'assembla à bord du vaisseau le Saint-Georges, dans le port de Porstmouth, où l'amiral Bing avait été transféré par un détachement de gardes. Cette cour était composée du vice-

amiral Smith, président, des contre-amiraux Holbourne, Norris et Broderick, et de neuf capitaines. Les débats durèrent un mois entier. Le 18 janvier, tous les témoins ayant été entendus, la parole fut donnée à l'accusé qui commença par citer cet article de l'ordonnance de la marine :

« Toute personne de l'armée navale qui, par lâcheté, mauvaise volonté ou négligence, quittera le combat, cessera son feu, ou ne donnera pas, ou ne fera pas tous ses efforts pour prendre et couler bas chaque vaisseau qu'il sera de son devoir d'attaquer, ou qui ne fera pas les mêmes efforts pour assister et secourir les vaisseaux de sa majesté ; toute personne convaincue d'un pareil crime par le jugement d'une cour martiale, sera punie de mort.

« Veuillez remarquer, dit-il après cette citation, que personne ne peut être condamné en conséquence de cet article sans avoir été pleinement convaincu de lâcheté, de négligence ou de mauvaise volonté. Il ne suffit pas qu'on ait manqué d'aller sur l'ennemi ou de prêter assistance à quelque vaisseau ; il faut encore que cette faute ait été commise par lâcheté, négligence ou mauvaise volonté, sans quoi il n'y a pas crime.

« Si la droiture de mes intentions et ma bravoure sont démontrées, mon innocence sera donc suffisamment établie, quand même il resterait quelques doutes sur ma capacité.

« L'armée des Français ayant attendu l'attaque, il n'était pas vraisemblable qu'elle voulût éviter le combat, et par conséquent il n'était pas nécessaire de forcer de voiles pour tomber en désordre sur un ennemi bien préparé ; cela eût été contraire à tout ce que les grands généraux ont pratiqué en pareille occasion. »

Ici l'accusé entre dans des détails stratégiques qui dé-

montrent sa capacité en même temps qu'ils prouvent que le résultat malheureux de la bataille ne saurait lui être justement imputé; puis il ajoute :

« Il se peut pourtant que mes dispositions avant et pendant le combat ne soient pas irréprochables; mais vous, hommes de guerre, savez parfaitement qu'il n'est pas de combat heureux ou malheureux, sur mer ou sur terre, dans les dispositions duquel il ne soit possible de trouver quelque chose à reprendre, si on les examine avec des yeux avides d'y découvrir des défauts. »

Jusque là la défense de l'amiral avait été très mesurée; malheureusement il ne garda pas jusqu'au bout cette réserve, et cédant à l'indignation, il dit que le revers qu'on lui imputait était dû au gouvernement qui, connaissant les desseins des Français, n'avait pas pris les mesures nécessaires pour s'opposer à leur exécution, et que maintenant il voulait faire retomber sa faute sur un homme de cœur. Cette attaque directe au ministère le perdit; le 27 janvier, la cour martiale, évidemment influencée par le ministère, prononça son jugement, portant que l'amiral Bing n'avait pas fait tous ses efforts pour détruire les vaisseaux du roi de France et assister ceux du roi d'Angleterre, son souverain; d'où il résultait, qu'il était tombé, *en partie,* sous le coup de l'article 12 de l'acte du parlement, lequel prononçait la peine de mort sans laisser aucune alternative à la discrétion de la cour; qu'en conséquence ladite cour condamnait Jean Bing à être fusillé tel jour et à bord de tel vaisseau que les lords de l'amirauté voudraient choisir. Que cependant des témoignages recueillis il résultait que l'amiral Bing n'avait manqué ni de courage, ni de présence d'esprit, ni de bonne volonté, en conséquence de quoi la cour le recommandait à la clémence du roi.

Ainsi treize hommes, treize officiers supérieurs, treize anglais ont rendu et signé ce stupide jugement qui reconnaît l'accusé innocent et le condamne *en conséquence* à la peine de mort! En rapportant des faits si monstrueux, nous remercions Dieu qu'ils se soient accomplis en Angleterre.

L'amiral, qui pendant le cours du procès avait montré beaucoup de calme et de dignité, attendait sans crainte la décision de ses juges; mais le 27 janvier, alors qu'on le transportait à bord du Saint-Georges pour entendre sa sentence, il dit à ceux de ses amis qui l'accompagnaient :

— Je m'attends à être réprimandé, peut-être cassé : les avis ont dû être bien partagés, car mes juges sont restés longtemps en délibération; et d'ailleurs j'ai remarqué que les questions qu'ils m'adressaient dans les dernières séances tendaient plus à trouver des fautes dans ma conduite qu'à s'instruire de la vérité.

L'attente de l'infortuné amiral était dépassée; on chargea un de ses parents de lui annoncer la peine prononcée contre lui; mais ce parent, arrivé devant Bing, se trouva dans l'impossibilité de parler. Un des amis de l'amiral vint l'embrasser, et lui dit les larmes aux yeux :

— Ils ont prononcé la mort; mais vous obtiendrez sûrement grâce.

— Je n'en veux point, s'écria Bing. Pensez-vous que je puisse accepter la permission de ramper quelques années de plus sur la terre, courbé sous le poids d'un infâme pardon? Ils veulent ma vie, qu'ils la prennent.

Il entendit la lecture de sa sentence avec le plus grand sang-froid, salua ensuite le président qui venait de faire cette lecture, et il ne parut pas plus ému qu'auparavant.

Les membres de la famille de l'amiral Bing firent d'inutiles efforts pour le soustraire à la mort. Les circonstances

parlaient si hautement en sa faveur, qu'on ne doutait pas que le roi ne lui fit grâce même spontanément. Mais ceux qui avaient intérêt à le perdre employèrent les plus lâches moyens pour atteindre leur but ; ils le désignèrent au peuple comme un homme vendu aux Français, un traître qui s'était laissé battre volontairement. Il n'en fallut pas davantage pour que des cris de vengeance retentissent de toutes parts, et l'on profita de cette effervescence pour persuader au roi qu'il y avait danger de sédition si on ne donnait pas satisfaction au peuple en exécutant l'amiral.

Le roi néanmoins voulut que la sentence fût communiquée par douze juges, qui déclarèrent qu'elle était légale. Leur rapport ayant été renvoyé du conseil privé à l'amirauté, les membres de ce tribunal décidèrent que l'exécution aurait lieu ; mais un d'eux refusa de signer cette acte de mort.

— Pour signer un tel acte, dit-il, un homme ne doit être guidé que par sa conscience, et tous ici vous obéissez à une influence étrangère. Cela vous regarde ; quant à moi je ne signerai point.

Cet incident fut déféré au parlement. Alors un membre de cette assemblée qui avait fait partie de la cour martiale par laquelle l'amiral avait été condamné, demanda à être relevé du serment du secret imposé à tous les membres des cours martiales, afin de déclarer sur quels fondements on avait prononcé la sentence de mort ; mais la chambre refusa de délibérer sur cette demande ; le ministère fit partout adopter sa volonté, et le 13 mars le capitaine Montagu reçut de l'amiral Boscawen l'ordre de faire exécuter la sentence. Cet ordre fut communiqué le lendemain au condamné, qui se plaignit amèrement de certaines dispositions.

— Eh quoi ! dit-il avec fermeté, on veut me fusiller sur le château d'avant comme le dernier des matelots qui serait condamné à mort ; c'est une indignité, une insulte qu'on fait à ma naissance, à ma famille, au rang que j'occupe... En réalité, il m'importe peu de mourir ici ou là ; mais il me semble que les amiraux vivants auraient dû avoir pour eux-mêmes plus d'égard à la dignité de mon rang.

Il passa le reste de la journée et la nuit suivante sans montrer le moindre trouble, et un de ses amis étant venu le trouver de grand matin pour lui annoncer qu'on avait changé le lieu où il devait être fusillé, il en montra une grande joie. Il déclara qu'il voulait mourir le visage découvert et donner lui-même aux soldats de marine l'ordre de faire feu. Ce fut l'objet d'une assez longue discussion ; mais enfin l'amiral se rendit à cette raison que les soldats le voyant le visage découvert pourraient manquer de résolution, et qu'il courrait ainsi le risque de n'être que blessé. Arrivé sur le lieu de l'exécution, il demanda s'il devait ôter son habit. On lui répondit que cela n'était pas nécessaire.

— Ce n'est pas mon avis, dit-il en riant bien franchement ; on pourrait croire que je suis resté habillé dans la crainte de sentir les coups.

Cela dit, il tira de sa poche un mouchoir dont il se couvrit les yeux, puis il fit une courte prière, et il dit ensuite d'une voix assurée :

« Dans quelques instants je serai délivré de la persécution de mes ennemis ; je n'aurai plus à redouter leur méchanceté. Je ne leur envie point la satisfaction que peut leur causer ma mort. Justice me sera rendue plus tard, et l'on me regardera alors comme une victime destinée à dé-

tourner de ses véritables objets l'indignation de la nation qu'on s'efforce de tromper. J'ai la conscience d'avoir fait mon devoir pour l'honneur de la nation et du roi. Pourtant je suis homme, et je puis errer : si donc mon crime est une erreur de jugement, ou si seulement mon opinion a été différente de celle de mes juges, et que l'erreur soit de leur côté, je prie Dieu de leur pardonner comme je leur pardonne moi-même. Que les remords dont quelques-uns ont avoué que leur conscience était agitée se calment, et qu'il ne leur en reste pas plus de trouble que je n'en ai de ressentiment. C'est au juge suprême qui voit tous les cœurs que je soumets les actions de ma vie... Sur ce, enfants, faites votre devoir ! »

Au même instant il tomba, le corps traversé de cinq balles. Jamais sentence inique ne fut subie avec plus de résignation, et la mort de ce brave officier est une des taches dont le nom anglais ne se lavera point.



SEPTIÈME PÉRIODE.

(1760 à 1846).

Procès de Wilkes, membre du parlement. — Conjuration du général Arnold et du major André. — Condamnation et exécution d'André. — Association protestante, massacre, exécutions terribles. — Attentat sur la personne de Georges III. — Insurrection d'une partie de la marine anglaise. — Condamnation et exécution de Parker, chef de la révolte. — Attentat de Hadfield sur la personne de Georges III. — Procès, condamnation et exécution de Bellingham, assassin de Perceval, chancelier de l'échiquier. — Conspiration de Thislevood. — Situation présente des partis.

Depuis deux ans, Georges III avait succédé à Georges II, lorsque la paix fut enfin conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Cette paix fut sanctionnée par la majorité des membres du parlement; mais le parlement n'était pas, dans cette circonstance, l'organe de la nation, et la manière dont les négociations avaient été entamées, la promptitude avec laquelle tout fut réglé, excitèrent une vive agitation. De sévères critiques de cet acte furent imprimées à profusion, ce qui augmenta encore le nombre des mécontents qui accusaient les ministres de trahison.

Procès et condamnation de Wilkes (1763).

Au nombre des publicistes ardents qui s'efforçaient d'entretenir l'irritation, était un membre du parlement nommé Wilkes. Homme énergique, écrivain spirituel, il s'était jeté à corps perdu dans l'opposition, et il avait créé une sorte de journal sous le titre de *North-Briton*, dans lequel il censurait, sans retenue aucune, le ministère. Dans le n° 45 de cette publication, il dit que le comte de Bute, ministre et favori du roi, était l'homme de qui émanaient toutes les mesures pernicieuses dont le peuple se plaignait si justement.

De nos jours une accusation semblable n'émeut guère le ministre qui en est l'objet; mais à cette époque, l'éducation parlementaire était encore bien incomplète, et bien que le *North-Briton* ne fût pas signé de Wilkes, on arrêta ce dernier et l'on saisit ses papiers, malgré toutes les protestations qu'il put faire, et la résistence physique qu'il opposa.

Les amis du publiciste s'empressèrent de lui venir en aide; ils crièrent à la violation de la liberté individuelle (acte *d'habeas corpus*), et ils obtinrent qu'il fût traduit devant la cour des *plaids communs*, qui l'acquitta.

Cette affaire avait fait en Angleterre une grande sensation; les personnes de toutes les classes y avaient pris un vif intérêt, et ce fut au milieu des plus vives acclamations que Wilkes, rendu à la liberté, reparut parmi ses concitoyens.

L'affaire pouvait, devait même être éteinte par ce résultat; mais Georges III, prince d'une intelligence bornée, aux idées étroites, mesquines, qui déjà tendait à l'état

d'idiotisme dans lequel il mourut, voulut absolument obtenir une condamnation contre Wilkes, et par ses ordres une information se fit à la *cour du banc du roi* contre l'auteur du *North-Briton*.

Loin de se laisser intimider, Wilkes prononça le discours le plus véhément qu'on eût encore entendu; il dit qu'en sa personne les droits de toutes les communes d'Angleterre et les priviléges du parlement avaient été violés, et qu'il ne voulait prendre aucun repos avant d'avoir eu raison de son emprisonnement, du pillage de sa maison et de la saisie de ses papiers.

Le jour même un message de la couronne vint annoncer à la chambre des communes, que le roi avait acquis la certitude que Wilkes était l'auteur du très séditieux et très dangereux libelle le *North-Briton*, et que sa majesté insistait pour que le coupable fût puni.

Le parlement, toujours lâche en pareille circonstance, céda, et les deux chambres condamnèrent le prétendu libelle à être brûlé par la main du bourreau. Il se fit une explosion terrible parmi le peuple de Londres lorsque cette décision fut connue. On brûla le *North-Briton* comme il avait été dit; mais ce ne fut pas sans que les soldats qui environnaient l'exécuteur eussent à repousser de rudes attaques. Ces excès furent encore imputés à Wilkes; et comme on ne pouvait prouver qu'il y eût pris la moindre part, on l'accusa d'avoir travaillé à démoraliser le peuple en publiant un poème intitulé : *Essai sur la femme*. Or, ce livre, quelque peu érotique il est vrai, n'avait été tiré qu'à douze exemplaires, dont deux seulement avaient été donnés par l'auteur à des gens qu'il croyait ses amis.

Une nouvelle procédure fut commencée; Wilkes fut exclus, comme indigne, de la chambre des communes, et

décrété d'accusation. Tant de lâcheté et de sottise lui firent prendre son pays en dégoût ; il le quitta, et lorsqu'on prononça la sentence qui le condamnait par contumace, il était en France.

Conjuration du général Arnold et du major André (1780).

Bientôt l'insurrection de leurs colonies d'Amérique vint donner aux Anglais une occupation plus importante que celle de brûler quelques feuilles de papier pour complaire à un prince imbécile. Les Français vinrent au secours des insurgés ; mais bientôt une défection des plus fâcheuse eût lieu dans les rangs de ces derniers. Au nombre des officiers supérieurs choisis par les Américains, était le général-major Arnold. Sa conduite ayant été blâmée dans plusieurs circonstances, il résolut de passer à l'ennemi. En conséquence le poste important de Weste-Point lui ayant été confié, il en profita pour ouvrir des négociations avec le général anglais Clinton, négociation dont l'objet était de livrer aux Anglais le poste qu'il commandait. Le major André, adjudant-général de l'armée britannique, vint trouver Arnold, et après avoir passé un jour et une nuit dans la tente de ce dernier, il retournait, déguisé, à New-York, lorsqu'il fût pris par un parti américain. On trouva dans ses bottes tout le plan de la conspiration, qui, si elle eût réussie, aurait eu les plus désastreux résultats pour les insurgés. Il fut mis en jugement.

— Vous ne devez voir en moi, dit-il, qu'un prisonnier de guerre.

— Nous voyons en vous un espion, lui répondit le président du conseil de guerre, devant lequel il avait été traduit. Si vous étiez tombé entre nos mains en vous battant

courageusement, vous seriez traité avec tous les honneurs dus à votre grade. En vous condamnant nous rendrons service à l'Angleterre ; un officier général qui manque de loyauté ne peut pas servir efficacement son pays.

On recueillit les voix, et le général, reconnu coupable d'espionnage, fut condamné à la peine de mort, arrêt qu'il entendit, au reste, sans montrer de faiblesse.

— Je ne demande ni grâce ni sursis, dit-il avec dédain ; finissons-en vite. J'ai déjà fait trop d'honneur à des sujets rebelles. L'Angleterre me vengera.

Dès ce moment il ne prononça plus une parole, et il reçut la mort en homme accoutumé à la voir de près.

Bien que cet événement ne se soit pas passé dans la Grande-Bretagne, nous avons cru devoir le placer ici ; car l'Angleterre, à cette époque, n'avait pas renoncé à celles de ses possessions qui sont devenues les États-Unis, et cette exécution peut être considérée comme un épisode de ce que l'Angleterre regardait alors comme une vaste conspiration ourdie par des sujets rebelles.

Association protestante. — Violentes émeutes à Londres et à Edimbourg (1780).

Cette même année, des troubles sérieux éclatèrent à Londres ; le peuple s'y livra aux plus grands excès de fanatisme religieux dont la Grande-Bretagne eût jamais été le théâtre.

Le parlement avait passé, en faveur des catholiques romains, un acte qui les affranchissait de ces entraves auxquelles ils avaient été soumis sous le règne de Guillaume III. Cet acte eut l'approbation de tous les hommes sages. Mais, en Écosse, où le fanatisme était toujours très ardent, il causa une grande fermentation. On y prit des résolutions

pour s'opposer à toute loi qui aurait pour but d'adoucir le sort des catholiques. Une chapelle fut brûlée à Edimbourg, et les maisons de plusieurs personnes professant la religion romaine furent démolies par le peuple aveuglé et furieux. La contagion gagna bientôt l'Angleterre ; les meneurs s'assemblèrent et formèrent une sorte de ligue qu'ils appelèrent association protestante, et dans laquelle entrèrent un nombre immense de personnes de toutes classes, calvinistes et méthodistes. Ils choisirent pour chef le lord Gordon, officier de marine, mécontent du peu d'avancement qu'il avait obtenu jusque là, et qui saisit avec joie cette occasion de jour un rôle important.

L'association, après plusieurs assemblées très orageuses, dressa une pétition pour demander l'abolition de l'acte en faveur des catholiques. Elle fut signée par plus de cent mille personnes , et ce fut à la tête de plus de cinquante mille hommes, portant à leurs chapeaux les couleurs de l'association, que lord Gordon alla porter cette pétition à la chambre des communes. Dans le cours de cette journée, plusieurs membres du parlement furent insultés par le peuple, et le soir la chapelle de Sardaigne et une autre furent entièrement démolies. La force armée avait été requise ; mais elle n'était pas assez nombreuse pour imposer aux séditieux, et elle ne put qu'à grand'peine arrêter quelques-uns d'entre eux.

Le dimanche suivant, une chapelle catholique fut encore démolie, et le lendemain une bande immense de furieux détruisit de fond en comble une école, plusieurs maisons, et livra aux flammes une des plus précieuses bibliothèques de Londres. C'était, comme on voit, le fanatisme dans toute sa hideur. Le mardi , les démolisseurs se rassemblèrent autour du lieu des séances du parlement ;

ils en brisèrent les vitres et devinrent si menaçants, que les deux chambres furent obligées de s'ajourner.

Malgré le nombre et l'audace des séditieux, l'autorité était parvenue à en arrêter un certain nombre; on résolut de les délivrer, et le geôlier de la prison dans laquelle ils avaient été déposés ayant refusé de les mettre en liberté, on incendia cette prison, et il s'en échappa, outre les fauteurs de désordres, plusieurs centaines de malfaiteurs qui allèrent aussitôt grossir les rangs de leurs libérateurs.

Le mal allait croissant; l'autorité était ou impuissante ou lâche, et il est vraiment incroyable que pendant huit jours elle ait laissé la capitale en proie au vol, au pillage et à l'incendie. La plupart des prisons ayant été successivement dévorées par les flammes, entre autres celle du *banc du roi*, le nombre des malfaiteurs joints à l'association s'était énormément accru. Jusque là on n'avait brûlé que les prisons où l'on n'avait pas pu pénétrer; maintenant on brûlait les maisons des particuliers, les riches hôtels, ceux de lord Mansfield, par exemple, de sir John Fielding et de beaucoup d'autres grands personnages.

Tandis que ces scènes de dévastation, dignes de la barbarie du moyen-âge, se passaient, le lord-maire et la plupart des autres magistrats restaient dans une inactivité complète et tout-à-fait inconcevable. Les ministres eux-mêmes semblaient être frappés d'une terreur panique, et ne songeaient qu'à protéger leurs propriétés particulières. Quelques magistrats se décidèrent enfin à apparaître sur le théâtre de ces désordres; mais ils refusèrent de donner aux soldats l'ordre de faire feu sur les fanatiques; la capitale était menacée d'une ruine complète.

Certes, il est déplorable de verser le sang de ses concitoyens alors même qu'ils sont coupables; il l'est à plus forte

raison quand ils ne sont qu'égarés; mais il y allait alors du salut d'une des premières villes du monde, et tous les moyens de répression possibles étaient autorisés par les affreux désordres des factieux. Le roi le comprit, et il fit donner l'ordre aux troupes, dans le cas où elles éprouveraient de la résistance, de faire feu sans que les magistrats l'eussent commandé. Les choses alors changèrent subitement d'aspect; plusieurs fauteurs des troubles furent tués; on en arrêta un plus grand nombre, la plupart audacieux malfaiteurs auxquels les révoltés avaient rendu la liberté, soit en forçant les prisons, soit en les brûlant, et plusieurs furent pendus après avoir été jugés sommairement. Il n'en fallut pas davantage pour rétablir le calme, et l'on arrêta lord Gordon lui-même, sans qu'un seul de ses cent mille défenseurs fît un mouvement pour le défendre.

Un bill d'accusation de haute trahison ayant été rendu contre Gordon, on le transféra de la Tour, où il avait été déposé d'abord, à la prison de la cour du banc du roi, réparée à la hâte. Communication de ce bill lui ayant été donnée, il protesta de son innocence, et prétendit qu'il n'avait voulu que faire usage du droit de pétition. Il faut avouer que lui et les autres chefs du parti à la tête duquel il s'était placé étaient de singuliers pétitionnaires, dont les formules ne manquaient pas d'énergie; mais leurs vœux ressemblaient beaucoup trop aux injonctions des voleurs de grand chemin, qui demandent aux gens: La bourse ou la vie, s'il vous plaît.

Les débats s'ouvrirent le 5 février 1781. Toutes les précautions possibles avaient été prises pour prévenir le désordre qu'il était permis de redouter après tout ce qui s'était passé. Toutes les avenues qui conduisaient au palais de Westminster furent gardées. A huit heures, les juges mon-

tèrent sur leurs siéges, puis on amena l'accusé, et sur la demande de son avocat, on lui permit de s'asseoir sur le même banc que ce dernier.

La parole ayant été donnée à l'avocat de la couronne, il soutint énergiquement que lord Gordon était le chef des séditieux, et l'auteur des troubles qui avaient mis la capitale de l'Angleterre à deux doigts de sa perte; qu'il avait rangé les révoltés en corps, après les avoir pourvus de marques distinctives; qu'il avait marché à leur tête vers le lieu des séances de l'assemblée nationale, en leur recommandant hautement de tenir ferme et de ne pas se laisser intimider par la menace. Plusieurs témoins déclarèrent l'avoir entendu haranguer la multitude dans ce sens.

L'avocat de Gordon soutint que son client n'avait jamais voulu être que le président d'une association paisible, et qu'il ne pouvait répondre des fautes commises par le peuple en fureur. Deux séances furent employées aux débats, et le jury, après une délibération d'une heure, rapporta un verdict négatif sur toutes les questions.

La mise en liberté de Gordon produisit une grande émotion; mais on savait que trois régiments des gardes, la giberne remplie de cartouches, étaient prêts à ne rien ménager, et il n'y eut aucun trouble.

Et qu'on ne s'étonne pas de nous voir ici les apologistes de la répression la plus sévère. Que voulaient ces bandes? Dans le principe, elles demandaient que les citoyens qui ne professaient pas la même religion qu'elles continuassent à être écrasés, à leur profit, sous la tyrannie : ici, c'étaient les gouverneurs qui voulaient la liberté, et une partie des gouvernés qui ne voulait de liberté que pour elle. Certes, nous ne nous sommes jamais senti en velléité de vanter outre-mesure la justice des rois; mais la justice des

incendiaires et des démolisseurs de *l'association protestante* nous paraît bien plus hideuse que pourrait jamais l'être celle du despote le plus rigoureux ; car encore veut-il conserver, et les autres ne songeaient qu'à anéantir... Ce sont là questions irritantes, et il est sage de ne pas trop appuyer le pied sur ce terrain brûlant.

Tentative d'insurrection en Irlande (1783).

Cependant le succès de l'insurrection américaine avait échauffé les têtes des Irlandais ; ils s'assemblèrent en grand nombre à Dungannon, et là ils jurèrent de vivre libres ou de mourir.

« Il est temps, dit Gratham, dans un discours énergique, que l'Irlande, si longtemps avilie et oubliée, prenne enfin parmi les nations le rang que lui ont assigné la nature et la Providence.

« On parle du pacte qui lie l'Irlande à la couronne britannique; mais si la couronne est un grand centre d'union, une charte primordiale est quelque chose de plus encore : nous pouvons trouver un roi partout, non une constitution mûrie par plusieurs siècles de sagesse ; c'est une charte et non le droit de conquête qui nous lie à la couronne.

« Quoi ! Georges III vient de passer un acte qui donne l'indépendance à l'Amérique, et nous qui n'avons pas versé une goutte du sang anglais, nous n'aurions pas la nôtre ! Non, je connais trop le magnanime peuple irlandais dont je suis l'interprète, et son ancienne gloire me répond de son affranchissement. »

L'affaire fut évoquée au parlement d'Angleterre, et le ministre Fox appuya de son éloquence les prétentions de l'Irlande. Son idée prévalut dans les deux chambres ; en

conséquence il y eut un bill qui révoqua le fameux statut de Georges Ier, par lequel l'Irlande perdait la prérogative de se donner des lois.

Tentative d'assassinat sur Georges III (1786).

Cette mesure apaisa les troubles, et rien, pendant longtemps, ne troubla la tranquillité de l'Angleterre ; car nous ne pouvons regarder comme un attentat réel l'acte de folie d'une femme, qui, en 1786, tenta de frapper Georges III d'un poignard. Arrêtée avant d'avoir accompli son dessein, cette malheureuse se laissa désarmer sans opposer la moindre résistance. On l'interrogea ; puis, comme elle ne répondait que par de vagues déclamations, on la fit examiner par des médecins qui constatèrent son état de démence, et l'on se contenta de la séquestrer.

Cet événement ne laissa pas de produire une grande sensation en Angleterre ; il rallia au roi presque tout ce qui restait de mécontents, et sa couronne, que les événements d'Amérique avaient fait chanceler, se trouva plus affermie que jamais. Au reste, on ne pouvait guère reprocher avec justice à ce souverain que son défaut d'énergie et la faiblesse de son intelligence ; si c'était un pauvre roi, c'était par compensation (si la compensation était ici possible) un excellent père de famille, qualité qui pourtant devait lui être plus funeste que ses défauts : la mort de la princesse Amélie, sa fille, lui causa une affliction si profonde, qu'elle dégénéra en démence, et pendant les douze années qu'il vécut encore après cet événement, à peine eut-il quelques instants lucides.

Insurrection d'une partie de la marine anglaise (1797).

Mais longtemps avant que Georges eût perdu la raison, un événement des plus graves vint encore jeter le trouble dans son gouvernement. Malgré le bill favorable à l'Irlande que l'on devait à l'éloquence de Fox, les Irlandais gémissaient sous un sceptre de fer : les confiscations prononcées à tout propos devinrent intolérables, et un citoyen de ce pays publia un travail dans lequel il démontrait que, dans l'espace d'un siècle, la surface entière de l'Irlande avait été saisie au moins une fois au profit de la couronne. Le parti populaire qu'on appelait les *Irlandais-Unis* s'agitait déjà depuis quelque temps ; il ne tarda pas à faire des démonstrations tout-à-fait hostiles. Profitant de ces circonstances, la France envoya une escadre qui se présenta dans la baie de Bantry pour tenter de faire insurger l'Irlande entière. Battue par une tempête terrible, l'escadre fut dispersée ; cependant le général Humbert parvint à opérer un débarquement sur un point de la côte autre que celui choisi d'abord ; il fut rejoint par une division d'Irlandais insurgés, et il attaqua d'abord avec quelque avantage les troupes anglaises ; mais les vainqueurs d'un jour, enveloppés tout-à-coup par des forces supérieures, furent bientôt obligés de se rendre.

Ce succès des Anglais ne fit que hâter le développement des symptômes d'insurrection qui s'étaient manifestés au sein de l'Angleterre elle-même. Au mois de mai 1797, la majeure partie de la marine se souleva à Plimouth ; mais les révoltés manquaient de plan et de chefs, et il ne tarda pas à se manifester parmi eux une certaine hésitation. Bientôt pourtant vingt-quatre vaisseaux se réunissent ; les

équipages se concertent, et publient un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils sont résolus à se créer une autre patrie, si l'Angleterre continue à les traiter en esclaves au lieu de leur accorder la protection qu'elle leur doit.

Alors surgit un de ces hommes rares, dont le génie n'attend qu'une étincelle pour s'enflammer et jeter les plus vives lumières. Parker, matelot surnuméraire à bord du vaisseau le *Sandwich*, jura d'affranchir la marine anglaise de la tyrannie qui pesait sur les marins des classes inférieures. Né avec la force d'Hercule et doué de l'éloquence populaire qui en double l'action, il haragua tous les marins de la flotte, parvint à les réunir à Nore, où il se montra tout d'abord à la hauteur du titre de chef des insurgés, qu'il s'était donné lui-même.

« Enfants de la vieille Angleterre, s'écria-t-il dans une nouvelle assemblée, souffrirez-vous plus longtemps qu'on vous traite comme des animaux immondes? Ne sommes-nous pas les enfants de Dieu aussi bien que ceux qui, pouvant demeurer nos frères, se sont faits nos maîtres?... Nous avons d'aussi bonnes têtes qu'eux; nos cœurs ont plus de courage que les leurs et leurs bras sont moins forts que les nôtres; sachons donc conquérir ce qu'on nous refuse. »

De bruyantes acclamations succédèrent à ce discours. Parker s'occupa immédiatement des moyens de maintenir l'ordre parmi les insurgés, en leur laissant cependant la faculté de se concerter, et le jour même il s'entendit proclamer amiral de la flotte insurgée, dont il prit en effet le commandement.

Le gouvernement, qui jusqu'alors, tout en cherchant à déjouer les projets des conjurés, avait regardé leurs démonstrations comme peu redoutables, commença à changer d'avis. Parker commandait une flotte montée par l'élite

de l'armée de mer; on pouvait le vaincre; mais il fallait courir les chances d'une bataille dont les résultats ne pouvaient être que désastreux, à quelque parti que demeurât la victoire, puisque les coups ne porteraient que sur des vaisseaux et des marins anglais. Le célèbre Pitt, qui était alors à la tête du ministère, jugea convenable, dans cette circonstance, d'user d'un moyen vieux comme le monde, mais dont le succès est toujours certain quand il est employé sur des masses où la corruption a nécessairement accès. Pitt mit donc à prix la tête de Parker, et une somme de cinq cents guinées fut officiellement promise à la personne qui livrerait au gouvernement Parker, mort ou vif.

L'amiral populaire eut connaissance de cet appel à la trahison, et il n'en parut pas intimidé; il continua à faire les dispositions convenables pour repousser une attaque à laquelle il s'attendait.

— Tout dépend du premier engagement, disait-il à ceux qu'il avait faits ses officiers : si nous battons les royaux, l'avenir est à nous; l'Irlande proclame son indépendance, la France, au besoin, nous envoie des secours..... Alors nous irons dire son fait au roi Georges, qui cette fois nous écoutera, je vous le jure, et nous traiterons comme il le mérite ce Pitt qui offre des encouragements aux assassins et aux traîtres.

Parker oubliait que le poignard, plus court que l'épée, atteint néanmoins plus vite et plus sûrement le but. Il venait d'entrer dans son canot pour inspecter la flotte, lorsque les hommes qui l'accompagnaient se jetèrent sur lui pour le garrotter. Doué, ainsi que nous l'avons dit, d'une grande force physique, il opposa aux traîtres une résistance désespérée : il renversa les deux premiers qui osèrent porter la main sur sa personne, en lança un troisième à la

mer ; mais il succomba enfin sous le nombre, et fut livré au gouvernement, qui donna des ordres pour qu'on lui fît immédiatement son procès.

Interrogé sur les faits qui lui étaient imputés, Parker répondit :

— Je n'ai rien à avouer, et je ne puis ni ne veux rien nier. Je sais que vous ne pouvez vous dispenser de remplir certaines formalités ; mais il faudra, pour cela, que vous vous passiez de mon aide. Je ne regrette qu'une chose, c'est d'avoir été pris vivant ; mais les traîtres payés par Pitt n'ont pas osé me tuer. Hâtez-vous donc de terminer cette affaire qui, j'en suis sûr, ne vous est pas plus agréable qu'à moi.

On fit droit à sa requête ; les débats furent conduits avec une rapidité tout-à-fait de circonstance, et Parker s'entendit condamner à être pendu à la grande vergue du vaisseau le *Neptune*.

— Il n'est pas encore tard, dit-il après le prononcé de l'arrêt, et peut-être que si j'en montrais un vif désir, on me ferait la faveur de me pendre aujourd'hui-même. Mais j'aurais l'air d'un de ces mauvais soldats talonnés par la peur, qui marchent à l'ennemi en fermant les yeux ; et puis la précipitation empêche presque toujours que les choses soient bien faites, et on ne doit pas perdre de vue que l'homme que l'on va lancer dans l'éternité a porté le titre d'amiral et en a rempli les fonctions. Ainsi donc, que l'on prenne son temps, et je ne m'en plaindrai pas.

Ce calme, cette présence d'esprit, ne se démentirent point, et lorsque l'heure fixée pour l'exécution eut sonné, Parker se montra le même homme, froid, dédaigneux, et animé du sentiment de sa supériorité sur tout ce qui l'environnait. Il dit en approchant du lieu de l'exécution :

— Si j'étais seulement quelqu'un de ces nobles baronnets passant leur vie à chasser le renard, on me ferait l'honneur de me couper la tête; mais, simple matelot, j'ai commandé une flotte; j'aurais pu passer à l'étranger avec de grandes richesses, et je suis resté pauvre dans mon pays pour faire rendre justice à de malheureux opprimés; en conséquence on va me pendre!... Faites donc; mais tâchez de profiter de cette leçon si vous ne voulez qu'un autre que moi vous la donne plus complète.

Un grand nombre de ses anciens camarades fondaient en larmes, il les exhorta au courage, et quelques secondes après il avait vécu.

La mort de cet homme sauvait l'Angleterre d'un des plus grands dangers qu'elle eût courus; mais on n'en sut pas gré à Pitt, tant les moyens qu'il avait employés pour obtenir ce résultat répugnaient aux âmes honnêtes. Tous les moyens semblaient bons à cet homme, pouvu qu'ils lui fissent atteindre le but qu'il se proposait, et il s'inquiétait peu des haines qui s'amoncelaient contre lui.

La marine était à peu près rentrée dans le devoir; mais des plaintes violentes s'élevaient de toutes les parties de la Grande-Bretagne contre le premier ministre Pitt, cet homme dur, sans entrailles, qui écrasait le peuple d'impôts à mesure qu'il s'efforçait de lui enlever ses droits un à un et de ramener l'Angleterre au régime du pouvoir absolu. Tout-à-coup, vers la fin de 1797, une émeute, on pourrait même dire une insurrection éclata à Londres; trente mille artisans auxquels une taxe nouvelle enlève une partie du produit de leur travail se lèvent, s'arment comme ils peuvent et parcourent la ville en criant: *A bas Pitt! mort à Pitt!*

La force armée marche contre ces insurgés; l'autorité tente d'entrer en pourparler avec eux; mais ceux qui mar-

chent à la tête de cet immense rassemblement déclarent qu'ils ne se retireront que lorsqu'on aura fait justice du ministre-bourreau qui, gorgé de biens, réduit par son insatiable cupidité tant de familles au désespoir.

La troupe charge les armes ; les constables font les sommations voulues par la loi : le peuple ne bouge pas. Un combat terrible s'engage ; mais à chaque instant des renforts arrivent aux insurgés ; ils se jettent avec intrépidité dans les rangs des soldats, en désarment un grand nombre, mettent les autres en fuite, et restés maîtres du champ de bataille, ils songent à s'emparer de ce ministre exécré. Ne pouvant y parvenir, ils dressent de toutes parts des potences où le ministre est pendu en effigie, avec cette incription : *Pitt, Robespierre anglais, bourreau du peuple, fléau de l'Europe.*

Après cette exécution, la colère du peuple parut se calmer, les rassemblements se dispersèrent ; mais l'orage n'était pas entièrement passé et la haine que Pitt inspirait ne s'était pas amoindrie.

En aucun cas on ne saurait se féliciter de pareils événements ; mais ceux qui blâment si sévèrement ce recours à la force, ont-ils bien examiné la cause du mal? ont-ils une juste idée de la morgue insolente des grands de l'Angleterre? savent-ils que rien au monde n'est plus sottement orgueilleux, plus intolérant, plus implacable que cette aristocratie de la Grande-Bretagne? savent-ils que cette inexorable engeance verrait sans pitié succomber sous le poids de la misère, s'anéantir dans les convulsions du désespoir et de la faim les masses qu'elle méprise, et sans lesquelles elle ne serait rien? Lorsqu'en 1788, les Parisiens indignés brûlèrent en effigie, sur la place Dauphine, le cardinal de Brienne, le parlement refusa de sévir contre

les auteurs de cette démonstration, et pourtant le ministre-cardinal n'avait pas causé la dixième partie des maux que les Anglais imputaient à Pitt. C'est dans ces circonstances surtout que la voix du peuple est la voix de Dieu.

Louis XVIII disait que pour être ministre il faut avoir une tête de fer, un cœur de bronze, des doigts crochus et des pieds de plomb ; c'est qu'il avait eu le temps d'étudier les ministres anglais, qui alors, comme aujourd'hui, possédaient toutes ces qualités au degré le plus éminent. Nous disons *comme aujourd'hui ;* et en effet, voyez ce qui se passe de l'autre côté de la Manche : une épouvantable famine désole la population irlandaise; à ces causes, le parlement vote des fonds pour atténuer le mal, et le ministère les emploie à couvrir l'Irlande..... de baïonnettes !.. Il est vrai que c'est un remède très efficace contre la faim.

Attentat de Hadfield sur la personne de Georges III (1800).

Au reste, ce n'était pas seulement à Pitt et aux autres ministres qu'on s'en prenait de la misère qui accablait le peuple, et quoique ce soit un axiôme bien établi maintenant dans les gouvernements représentatifs, que le roi ne peut mal faire, il ne manque jamais de gens qui, faisant peu de cas de la fiction, prétendent que qui peut le plus peut le moins. Ce fut ce qui arriva à Londres en 1800.

Un homme, nommé Hadfield, dont les intérêts avaient été gravement et injustement froissés par le gouvernement, s'était épuisé en vaines démarches et en inutiles réclamations. Las de demander justice aux ministres sans pouvoir rien obtenir, il s'adressa au roi, et présenta placets sur placets, le pauvre homme ! comme si les rois lisaient les placets !

Inutile de dire que Hadfield ne fut pas plus heureux près

de Georges III qu'il ne l'avait été près des ministres de ce prince. Il est vrai que si Georges ne se montrait pas plus humain que Pitt, il y avait en faveur du monarque des circonstances atténuantes ; l'infortuné ressentait déjà depuis quelque temps les symptômes de l'aliénation mentale qui devait un peu plus tard en faire un objet de pitié.

Le malheureux pétitionnaire continuait donc à souffrir; mais il avait résolu d'obtenir justice à quelque prix que ce fût. Toujours à la piste, le roi ne pouvait guère sortir sans le trouver sur son passage. A la fin, les officiers refusant de prendre les suppliques dont il les fatiguait depuis si longtemps, le pauvre diable imagina de les lancer par la portière de la voiture royale. Cela amena un changement à ses maux : jusqu'alors il n'avait reçu que des rebuffades, cette fois il reçut des gardes un certain nombre de coups de plat de sabre : au moins il y avait diversion.

Hadfield ne savait plus à quel saint se vouer : soit effet de la contagion résultant de sa perpétuelle tension d'esprit à l'endroit du monarque, soit toute autre cause, il se sentait devenir fou. Jusque là, il n'avait été que sot ; c'était peut-être un progrès. Il cessa de pétitionner, et comme des personnes de sa connaissance s'en étonnaient :

— J'ai trouvé un plus sûr moyen de me faire entendre, dit-il.

— Vous faire entendre du roi? Vous lui parlerez donc avec un porte-voix?

— Justement, c'est un porte-voix, un excellent porte-voix, avec lequel on raconte toute une histoire à l'aide d'une seule syllabe.

Comme on savait que le cerveau du pauvre homme commençait à déménager, on n'attacha aucune importance

à ces paroles dont, avec un peu de perspicacité, il eût été très facile de deviner le sens.

Deux jours après, Georges III était au spectacle ; la salle était comble; le monarque, doucement étendu sur des coussins, souriait aux personnages qui l'entouraient, lorsque tout-à-coup une détonnation se fit entendre... C'était le porte-voix de Hadfield. Le pauvre fou avait imaginé de tirer sur le roi un coup de pistolet chargé à poudre seulement, afin d'être arrêté, persuadé que dès lors les journaux s'empresseraient de recueillir ses moindres paroles, et qu'enfin ses griefs étant connus par cette voie, il obtiendrait justice.

L'agitation fut grande, comme il est aisé de l'imaginer; on crut le roi dangereusement atteint, car il avait pâli; mais il y avait d'excellentes raisons pour qu'il n'eût pas d'autre mal que celui de la peur. Hadfield, qui s'était bien gardé de prendre la fuite, fut arrêté sur-le-champ; c'était ce qu'il voulait. Mais, dès ce moment, le mal dont les premières atteintes avaient fait naître en lui la malheureuse idée qu'il venait de mettre à exécution, ce mal terrible qui ravale l'homme au niveau de la brute, la folie, fit en lui des progrès rapides. Il ne fit, dans les premiers interrogatoires, que des réponses vides de sens, inintelligibles.

On ne laissa pas de mettre le RÉGICIDE en jugement avec une grande solennité ; il continua à divaguer, ce qui n'empêcha pas que ses paroles fussent examinées, retournées, épluchées, criblées, vannées, blutées avec le plus grand soin ; car un régicide est toujours un personnage de la plus haute importance : les ministres, les chanceliers, les gentilshommes de la chambre l'appellent *mon cher monsieur;* on a pour lui toutes sortes de soins délicats ; sa table n'a

rien à envier à celle d'un prince, et cela dure jusqu'à ce que le jour fixé pour lui couper la tête soit arrivé.

Pourtant on ne coupa pas la tête à Hadfield ; la folie de ce malheureux était chose tellement évidente, incontestable, qu'après une longue délibération, on se contenta de le condamner à quinze ans d'emprisonnement ; comme s'il n'eût pas été plus simple et plus juste surtout de le mettre à Bedlam !

Il est impossible de ne pas être frappé tout d'abord de l'analogie qui existe entre l'anglais Hadfield et ce malheureux fou, Henri, qui, le 29 juillet 1846, tira sur le roi des Français, Louis-Philippe, deux coups de pistolets chargés à poudre, et qui, l'eussent-ils été à balles, ne pouvaient causer le moindre mal, à cause de la distance. Comme Hadfield, ce malheureux avait longtemps pétitionné, et tout aussi inutilement. C'était un cerveau malade qu'on eût peut-être soulagé avec quelques paroles d'encouragement ; mais on ne lui répondait point, parce qu'on le croyait fou. Eh bien ! de deux choses l'une : ou il n'était pas fou ou il l'était ; s'il ne l'était pas, il fallait lui répondre ; s'il l'était, pourquoi l'avoir condamné aux galères ? La maison de Charenton n'était-elle pas assez vaste pour qu'il y trouvât place ?

On assure, mais nous n'osons l'affirmer, que lorsqu'il s'est agi de prononcer sur le sort de Henri, la perplexité de messieurs les pairs fut grande ; on ne savait comment sortir de là, lorsqu'un des membres délibérants cita l'exemple de Hadfield. Ce fut un trait de lumière ! On condamna Henri aux travaux forcé à perpétuité, et on alla dîner.

A partir de cette époque, les troubles qui agitèrent l'Angleterre furent presque tous dus à la misère du peuple, pour lequel le gouvernement ne faisait rien, trop occupé

qu'il était au dehors à se soutenir par la mauvaise foi, le parjure, la trahison et l'assassinat.....

A Dieu ne plaise que nous ayons conçu la pensée d'entretenir ou de réveiller la haine dont furent animées trop longtemps l'une contre l'autre deux nations rivales : aujourd'hui, les peuples, secouant les langes de l'ignorance dans lesquels le despotisme les avait tenus si longtemps emprisonnés, savent ce qu'ils valent et tendent à se rapprocher, et nous appelons de tous nos vœux le jour où la *sainte alliance des peuples* mettra un frein à l'ambition des rois en rendant la guerre impossible.

Ce n'est donc pas le peuple anglais que nous accusons ici de parjure, de trahison, d'assassinat; mais bien le hideux gouvernement sous lequel ce peuple vivait ou plutôt souffrait alors.

Ainsi, ce gouvernement, après une longue et ruineuse guerre, fait la paix avec la France en mars 1802. Voulait-il la paix? Non; mais il voulait que la marine française se crût en parfaite sécurité pendant quelque temps, afin de tomber sur elle à l'improviste, avant toute espèce de déclaration de guerre.

« Il est si vrai, dit un historien, que la paix d'Amiens n'était qu'une trahison du cabinet anglais, qu'au moment même où ses plénipotentiaires la signaient à Londres, il donnait l'ordre à ses amiraux de reprendre sur les Hollandais le cap de Bonne-Espérance, qui venait de leur être rendu par ce traité. Il suffit de calculer les époques pour avoir la démonstration évidente de cette mauvaise foi. C'est en avril 1802 que Georges III avait ratifié le traité d'Amiens, et c'est en novembre que l'ordre de reprendre le cap parvint à cette colonie. Or, les vaisseaux, même les meilleurs

voiliers, ne faisaient pas alors le trajet de l'Angleterre au cap en moins de six mois ! »

Voilà pour la mauvaise foi et la trahison, et nous pourrions multiplier les exemples si notre cadre nous le permettait. Voici pour l'assassinat :

Le Danemark négociait avec Napoléon ; mais il était en paix avec l'Angleterre. Un ministre de Georges III, Canning, soutint dans le conseil qu'en déclarant la guerre au Danemark, on donnerait à Napoléon le temps de le secourir, et, sur sa proposition, une flotte anglaise va, en pleine paix, bombarder Copenhague. La ville, ne s'attendant pas à cette attaque, est presque anéantie; des monceaux de cadavres encombrent les rues ou sont ensevelis sous les maisons écroulées. Cette monstruosité, ce crime horrible, dont l'Angleterre ne se lavera jamais, s'est pourtant accompli au dix-neuvième siècle (1806); et il s'est trouvé des historiens, anglais à la vérité, qui ont osé donner le nom de *victoire* à cet acte de brigandage. « Les conséquences de cette VICTOIRE, dit l'auteur de l'*Histoire du ministère de Georges Canning*, furent immenses pour l'Angleterre ! »

La même année, et toujours en pleine paix, une flotte anglaise forçait les Dardanelles pour aller bombarder Constantinople..... Mais cette digression est déjà trop longue ; car ce n'est pas l'histoire de la Grande-Bretagne que nous avons entrepris d'écrire, c'est une partie seulement de cette histoire, partie beaucoup trop négligée par les écrivains qui nous ont précédé dans cette carrière.

Assassinat du premier ministre Perceval (1812).

Pendant que s'accomplissaient au dehors les événements que nous venons de rapporter, trois ou quatre cent mille

ouvriers, sans ouvrage et sans pain, parcouraient la Grande-Bretagne, pillant les manufactures et brisant les métiers. De temps en temps l'autorité pendait ou faisait fusiller une partie de ces malheureux ; c'était là tout le soulagement qu'on songeait à apporter à leur misère. Il arriva alors qu'un homme, témoin de tant d'égoïsme, de froide cruauté, s'en émut vivement ; il se dit que peut-être les ministres, accablés des affaires que multipliait cette longue lutte contre la France, ignoraient ou savaient mal les souffrances endurées par les sujets de Georges III, et que probablement il suffirait d'appeler leur attention sur ce point pour qu'il s'ensuivît quelque amélioration. Cet homme qui a été diversement apprécié ignorait probablement, ou avait oublié l'histoire de Hadfield, car il s'adressa avec confiance au premier ministre Perceval. Il était vraiment bien tombé !

Né à Londres en 1762, Perceval avait été d'abord avocat !... Oui, le malheureux, il avait pris rang parmi ces prétendus soutiens de la veuve et de l'orphelin, qui ont fait, à eux seuls, plus de veuves et d'orphelins que la peste, la guerre et la famine. Car c'est là une vérité que nous ne nous lasserons pas de répéter, les avocats sont le fléau de ce siècle ; c'est une huitième plaie que l'Égypte n'a pas connue, et qui est bien plus terrible que les sept autres qui ont désolé ce pays.

« Mais, dit un apologiste de cet homme d'état (car il devint homme d'état), que voulait-on qu'il fît ? Fils cadet du comte d'Egmont, il ne devait avoir qu'une faible part de l'immense fortune de son père ; il fallait donc qu'il fît son chemin. »

Nous citons ces lignes parce qu'elles nous paraissent d'une naïveté admirable. Nous soupçonnons fort l'apolo-

giste d'avoir fait son droit, et d'être inscrit à un tableau quelconque.

Perceval était donc avocat ; mais il n'était pas fort, car si le métier est productif il n'est pas si facile qu'on l'imagine communément d'y devenir habile ; ne souffle pas qui veut le chaud et le froid *ad libitum*, et l'on n'acquiert pas tout d'un coup cette souplesse de parole sous laquelle se cache souvent une ignominieuse vénalité. Et puis, le fils d'un haut et puissant seigneur ne pouvait pas se résoudre à plaider le mur mitoyen. Heureusement pour lui, il ne manque pas en Angleterre, non plus que chez nous, de ces bons moutons de Panurge, électeurs modèles, qui ne doutent pas que d'un mauvais avocat on puisse faire un très bon législateur ; en conséquence, Perceval fut envoyé au parlement par un bourg pourri appartenant à sa famille... C'était un beau triomphe !

Au parlement, Perceval se rangea naturellement sous les drapeaux du ministère ; car, ainsi que dit l'historien que nous avons cité plus haut, il fallait bien qu'il fît son chemin. Il commença à se faire remarquer en 1797. L'insurrection d'une partie de la marine, que l'énergie et le talent du matelot Parker, (voir plus haut), avait rendue si redoutable, venait d'être étouffée. Pitt profite de cette circonstance pour porter une nouvelle atteinte aux libertés publiques, et il présente au parlement un bill tendant à étendre, en cas de sédition, le pouvoir du gouvernement, sans pourtant anéantir tout-à-fait la liberté individuelle. Perceval monte à la tribune ; il se récrie contre la modération du ministre, et demande qu'on accorde au gouvernement un pouvoir discrétionnaire. Plus tard, il se montre animé d'une intolérance digne d'un autre âge, en s'oppo-

sant de toutes ses forces à ce qu'il soit apporté la moindre amélioration à la condition des catholiques.

Tant de zèle devait être récompensé ; Pitt le fit nommer, ou plutôt le nomma conseil de la couronne, et ce fut en cette qualité qu'il parut, en 1801, dans les procès intentés aux clubs comme coupables de conspiration, parce qu'ils s'occupaient de la réforme électorale. Sa raideur, son acrimonie, son emportement, sa partialité, la sorte de fanatisme qui le poussait à trouver des coupables là où il y avait tout au plus des imprudents, ne peuvent être comparés qu'à ceux que montrèrent parmi nous messieurs les gens du roi aux plus mauvais jours de la Restauration. Il voulait des condamnations, il lui en fallait quand même, et il les demandait sur tous les tons; il employait tour à tour les promesses, la prière et les menaces.

Et cela, il faut le remarquer, était moins hideux chez nous qu'en Angleterre, où il est convenu que le personnage remplissant les fonctions du ministère public doit être le premier défenseur de l'accusé. Mais, encore une fois, il fallait bien que l'avocat fît son chemin, et la première faveur obtenue de Pitt l'avait mis en goût.

Si nous nous étendons un peu sur l'histoire de ce personnage, c'est que nous croyons utile de désillusionner une foule d'honnêtes gens qui, trompés par les déclamations qui ont tant retenti et qui retentissent encore trop souvent à la tribune française, nous présentent sans cesse l'Angleterre comme l'asile de toute justice, de toute liberté, de toute loyauté judiciaire. Il est bon de montrer que là, comme chez nous, on fait, en rampant dans la voie de la fortune et des honneurs, un chemin plus rapide qu'en essayant d'y marcher du pas d'un homme de bien, la tête haute et le cœur exempt de mauvaises passions.

Perceval s'était constitué l'admirateur de Pitt ; il était tout naturel que Pitt se fît le protecteur de Perceval, et en 1802, l'ex-avocat fut nommé procureur-général. Pitt, on le sait, était l'ennemi irréconciliable de la France ; Perceval saisissait toutes les occasions de démontrer que la guerre était une nécessité absolue. Néanmoins la paix se signe à Amiens. Cette paix, nous l'avons dit plus haut, n'était, de la part de l'Angleterre, qu'une infâme trahison ; toutefois Pitt, qui s'y était opposé, fût obligé de quitter le ministère. C'était un coup terrible pour Perceval, qui se trouvait dès lors obligé de voler de ses propres ailes. Alors il se tourna avec fureur contre les catholiques d'Irlande, sachant bien qu'en déclamant à tout propos contre ces *infâmes papistes, assez dépravés* pour ne pas vouloir renoncer à la religion de leurs pères, il serait poussé par les bigots et les hypocrites formant toujours la majorité en Angleterre depuis Henri VIII. Mais il eut, dans cette circonstance, affaire à trop forte partie ; Fox, l'ardent tribun, qui pensait plus avec son cœur qu'avec son cerveau, fit, à force d'éloquence, passer le bill en faveur des catholiques, et Perceval demeura pendant quelque temps oublié.

Pitt revint au ministère, et mourut en 1806 ; Perceval s'était remis à la suite de cet homme, passionné, il est vrai, plus qu'il ne convient à un premier ministre, mais dont on ne saurait nier la haute capacité. Un nouveau ministère se forma, dans lequel Perceval entra en qualité de chancelier de l'échiquier... L'avocat grimpait. Partisan de toutes les mesures violentes, il continua de déclamer contre les catholiques d'Irlande, et poussa de toutes ses forces à la persécution ; il appuya tant qu'il put la proposition faite dans le conseil par Georges Canning, d'aller bombarder Copenhague sans déclaration de guerre préalable.

Et voilà pourtant comme on arrive au pouvoir dans les gouvernements qu'on est convenu d'appeler représentatifs... Nous dirons une autre fois ce qu'ils représentent.

Georges III, depuis longtemps atteint d'aliénation mentale, devient fou à lier en 1809; Perceval devient premier ministre. Son incapacité pour occuper un emploi si élevé était si bien connue, si évidente, que lord Wellesley, appelé au ministère, déclara hautement qu'il ne consentirait jamais à se reconnaître l'inférieur d'un tel homme, dont l'intelligence obtuse était capable de compromettre à chaque instant la sûreté de l'État; et pourtant il s'en fallait que Wellesley fût un aigle.

Comme tous les gens sans élévation d'esprit qui arrivent au pouvoir, Perceval était dur, hautain, presque toujours inabordable. Or, il arriva, en 1811, qu'un homme, nommé Bellingham, blessé dans ses intérêts par certaines mesures ministérielles, s'avisa de réclamer; il fit pétition sur pétition au premier ministre, qui, bien entendu, de crainte de déroger, se renferma dans un superbe silence. Bellingham, en sa qualité d'Anglais, était persévérant; il ne se rebuta pas; il pétitionna et repétitionna toujours sans aucun succès...C'était à peu près l'histoire de Hadfield; mais elle devait finir autrement.

Bellingham était à la fois patient et implacable; il se dit que puisque Perceval le condamnait à mourir de misère, il avait bien le droit de condamner Perceval à une peine équivalente, et après avoir bien mûri son projet, il acheta des pistolets, et il les chargea, non pas à poudre seulement, comme ce pauvre Hadfield, mais à balle forcée, ce qui était une circonstance singulièrement aggravante. Mais Bellingham avait pris son parti, et ce n'était pas seulement pour faire parler de lui qu'il avait recours à ce moyen.

Le 11 mai 1812, après avoir mis ordre à ses affaires, payé quelques menues dettes, et déjeûné sobrement, il s'achemina vers la chambre des communes et arriva dans le vestibule. Il paraissait fort calme, et quoiqu'il parut attendre quelqu'un, son air non plus que ses mouvements n'annonçaient aucune impatience. Il était dans cette situation lorsque lord Perceval parut. Bellingham se tourne vers lui, tire un pistolet de sa poche et fait feu. *Je suis assassiné.* Ce furent les dernières paroles du ministre. La balle avait traversé le cœur.

Pendant que plusieurs personnes s'empressaient de relever le ministre, d'autres s'assurèrent de la personne du meurtrier, qui était tout aussi calme que lors de son arrivée.

— Je n'ai pas l'intention de fuir, dit-il ; je savais et je sais parfaitement comment cela doit se terminer, et je n'entends pas m'opposer à ce que les choses aient leur cours naturel.

Une des personnes présentes lui ayant demandé ce qui avait pu le pousser à commettre un tel crime, il répondit toujours avec le même sang-froid :

— Au point de vue de ce qu'on appelle la justice, j'ai commis un crime ; au point de vue du droit naturel, je n'ai commis qu'une action toute simple. Je suis Anglais, et tous les Anglais étaient en état de légitime défense envers Perceval, qui était devenu le tyran de l'Angleterre. J'espère qu'il est bien mort ; je serais désespéré qu'il ne le fût pas. Vous voyez que je ne tremble pas, et si la chose était à refaire, je me conduirais absolument comme je l'ai fait.

Après de tels aveux, que Bellingham renouvela tant qu'on le voulut, les débats de son procès ne pouvaient être longs.

Pendant tout le temps qui s'écoula entre son arrestation et sa mise en jugement, il demeura le même homme, froid, impassible, résolu, et ne doutant pas qu'en tuant le premier ministre il eût rendu un véritable service à son pays. Il parut devant ses juges avec convenance, et même une sorte de dignité; il parla sans que sa voix parut altérée, soit par la crainte soit par la colère, et répondit avec une parfaite clarté à toutes les questions qui lui furent adressées. Reconnu coupable, on lui demanda s'il avait quelque chose à dire sur l'application de la peine ; il se leva et dit :

— Je connais les lois de mon pays ; je les respecte et je m'y soumets. Pourtant je croyais devoir mourir sans regret, et j'avoue que j'en éprouve un bien vif depuis deux jours...

Ces paroles produisirent une grande sensation ; l'accusé, qui semblait s'y attendre, s'arrêta un instant, puis il reprit :

— C'est qu'il y a deux jours j'ai appris qu'une pension énorme a été accordée à la veuve de Perceval et à ses enfants. C'est là un véritable vol fait à la nation, et c'est l'action que j'ai commise et pour laquelle vous me jugez qui a servi de prétexte à ce vol. Personne n'ignore que la famille de Perceval est une des plus riches des trois royaumes ; son frère aîné possède plus de cent vingt mille acres de terres confisquées sur les catholiques !... Et voilà le secret de la haine que portait aux catholiques l'homme dont j'ai purgé le monde... La fortune particulière de cet homme est immense ; elle était considérable déjà lorsqu'il arriva au parlement, et depuis quinze ans il l'a centuplée. C'est en expiation de sa rapacité et de ses autres méfaits que Dieu l'a frappé avec mon bras, et voilà que sa mort même ne peut mettre un terme à son avidité...

Le président l'ayant interrompu pour lui représenter qu'il aggravait sa position.

— Ma position est ce qu'elle doit être, répondit-il ; il n'appartient à personne de l'aggraver ni de la rendre moindre.

C'était un scandale en effet que cette pension accordée à la veuve d'un homme qui, d'après ses partisans eux-mêmes, n'avait montré dans les affaires qu'une déplorable médiocrité, et cela nous rappelle l'outrecuidance du marquis de Londonderry, qui, jouissant d'une fortune prodigieuse, et ayant reçu un million et demi pour les rares fonctions qu'il avait remplies pendant dix ans, sollicitait, en 1826, du ministère des affaires étrangères, une pension diplomatique. Tels sont en réalité ces grands d'Angleterre que le vulgaire croit généreux, et qui n'ont que de l'égoïsme et de l'ostentation.

Bellingham entendit l'arrêt qui le condamnait à la peine de mort avec cette même impassibilité qu'il n'avait cessé de montrer, et il se retira sans paraître plus ému qu'auparavant. Rentré dans la prison, il fit quelques dispositions, écrivit plusieurs lettres, puis il se coucha et s'endormit paisiblement.

L'heure de l'exécution étant arrivée, le shériff se présenta. Le condamné, en l'apercevant, s'inclina en signe de soumission. Il subit les terribles préliminaires du supplice sans montrer plus d'émotion : il semblait que rien désormais ne pût amollir cette âme si fortement trempée. Arrivé au lieu de l'exécution, il regarda attentivement l'instrument de mort ; un sourire mélancolique se montra sur ses lèvres ; puis il salua les assistants, se prêta de très bonne grâce aux dispositions nécessaires, et mourut sans qu'un mot, un geste, un mouvement involontaire eût démenti le caractère qu'il avait montré d'abord.

Conspiration de Thistlewood (1820).

Il était difficile que tant d'atteintes directes portées, au milieu de la paix de l'Europe, à la constitution de l'État, par le ministère le plus antinational qu'eût jamais eu l'Angleterre, ne produisît pas une impression profonde sur toutes les classes des sujets britanniques. Ce fut au milieu de celle qui, souffrant sans compensation, est tout-à-fait en dehors de l'influence du pouvoir, que se prépara dans le silence une conspiration dont le but était d'anéantir en un instant, et pour ainsi dire d'un seul coup, les quatorze ministres.

Le gouvernement avait appris qu'un certain nombre d'individus s'étaient déjà réunis plusieurs fois pour concerter un plan d'après lequel ils devaient assassiner tous les ministres de la couronne, et qu'ils avaient choisi, pour l'exécuter, le jour où ceux-ci devaient tous se réunir dans un dîner chez le comte de Harrowby, président du conseil, dont la maison, située place Grosvenor, offrait de grandes facilités aux conjurés pour s'évader et sortir de Londres aussitôt après l'exécution de leur projet.

Là se bornaient les découvertes faites par la police; on ne connaissait qu'un petit nombre de conjurés, et l'on ne savait pas quels étaient leurs moyens d'exécution. Un des plus adroits et des plus hardis agents de police, nommé Edward, fut lancé à la découverte, et il s'y prit de telle sorte, qu'il parvint à se faire admettre au nombre des conjurés. Ceux-ci l'admirent d'autant plus facilement parmi eux, qu'il se disait très riche, et offrait l'argent nécessaire pour acheter des armes et faciliter l'exécution du complot par tous les moyens possibles. Il donna en effet de l'ar-

gent à plusieurs reprises ; il se plaignait de la lenteur avec laquelle cette affaire était menée, disant que quelque danger qu'il pût y avoir, il voulait être placé au premier rang. Cette ardeur affectée donna d'abord un peu d'inquiétude aux chefs du complot ; ils surveillèrent les démarches d'Edward ; mais celui-ci était trop adroit pour se laisser prendre en défaut, et l'habileté de ses manœuvres était telle, qu'il pouvait chaque jour et presque à chaque heure faire part de ses découvertes à l'autorité, sans que ses démarches parussent suspectes.

Grâce à cet habile espion, on sut bientôt que les conjurés, tous hommes déterminés, avaient pour chef un nommé Thistlewood, qui lui-même était réputé pour son courage, son sang-froid et sa grande intelligence. Le jour fixé pour la réunion des ministres chez le comte Harrowby, Thistlevood, un peu en avant des siens et accompagné seulement d'un des conjurés, devait frapper à la porte de l'hôtel de lord Harrowby, et remettre au domestique qui se serait présenté pour l'ouvrir, une lettre qu'il aurait assuré être de la plus haute importance, ou bien il lui remettrait une boîte rouge semblable à celles dont on se sert dans les bureaux des ministères, en le priant de la porter sur-le-champ aux ministres du cabinet, afin qu'ils prissent, sans délai, connaissance de son contenu. Pendant que le domestique eût exécuté ce message, Thistlewood et celui de ses complices qui devait l'accompagner, connaissant bien les localités de la maison, seraient entrés dans une salle basse voisine de la porte de la rue pour y attendre la réponse. Ils auraient alors ouvert cette porte, et les autres conjurés devaient profiter de ce moment pour pénétrer dans la maison et y jeter un grand nombre de grenades. Alors, pendant le tumulte et la confusion que les explosions

et l'incendie n'eussent pas manqué de produire parmi les gens de service, les conjurés devaient se précipiter dans la salle à manger et poignarder tous les convives, ministres et autres, afin d'être sûrs de l'exécution complète du programme.

Instruite de tout cela par Edward, la police redoubla de surveillance et d'activité. Rien ne fut changé aux ordres qui avaient été donnés pour le dîner des ministres. Les conjurés s'assurèrent, le matin du jour fixé pour cette réunion, que tous les préparatifs du repas se faisaient activement; des informations adroitement prises parmi les domestiques de tous les ministres, leur apprirent qu'aucun d'eux ne manquerait d'arriver à l'heure fixée chez le président du conseil. Edward montra encore plus d'exaltation que de coutume; il dit que si on laissait échapper cette occasion on n'en trouverait jamais une aussi propice; il offrit de nouveau de l'argent, qui servit à acheter des munitions, bien que l'on en eût déjà une assez grande quantité, à préparer et assurer tous les moyens de fuite après l'exécution du complot. Peu d'instants avant l'heure fixée pour l'exécution, il était encore au milieu des conspirateurs réunis, et il insistait pour être choisi par Thistlewood pour pénétrer le premier chez le comte de Harrowby. Cette satisfaction lui ayant été donnée, il dit :

— Je cours chez moi prendre un habit de livrée, qui bien certainement nous facilitera l'accès. Nous avons encore plus d'une heure à nous, et je n'ai besoin que de vingt minutes. Toutefois, si pendant ce peu de temps on s'aperçoit qu'il manque quelque chose, il faudra l'acheter sur-le-champ.

A ces mots il tira de sa poche quelques pièces d'or et plusieurs billets d'une livre sterling qu'il jetta sur la table

autour de laquelle les conjurés étaient réunis, et qui était couverte d'armes de toute espèce, puis il sortit.

En ce moment même, le chef de la police de Londres, avec douze constables, marchait vers le lieu où les conjurés étaient réunis. Treize hommes, c'était bien peu; mais, en Angleterre, il n'y a point de préjugé contre les officiers de police, de sorte qu'ils peuvent être et qu'ils sont ordinairement choisis parmi les citoyens les plus courageux. Ces treize hommes savaient qu'ils allaient avoir affaire à vingt-cinq ou trente conjurés armés jusqu'aux dents, résolus à se défendre jusqu'à la mort, et ils n'hésitaient pas à marcher, parce que tel était leur devoir, et qu'en entrant en fonctions ils avaient pris l'engagement de ne jamais reculer devant le danger. — Justice à tous.

Ces treize hommes pénétrèrent bientôt dans la cour d'une maison d'assez pauvre apparence. Là était dressée une échelle communiquant du sol à une espèce de grenier à fourrage. L'échelle était si étroite qu'il n'y avait place que pour un pied; et là, dans ce grenier où il fallait pénétrer, ving-cinq ou trente fusils et soixante pistolets étaient chargés et prêts à faire feu. Sur l'ordre du chef de police, un constable monte à l'échelle; les autres le suivent. Bien que le plus profond silence fût observé, cette ascension produisit assez de bruit pour attirer l'attention des conjurés; tous se lèvent, et le premier constable qui se présente tombe mort, atteint de deux balles; le second est blessé; mais les onze autres s'élancent dans le grenier.

Il était alors près de huit heures. A la première alarme les lumières avaient été éteintes, de sorte qu'à la faveur de l'obscurité un certain nombre de conjurés parvinrent à prendre la fuite; les autres furent sommés de se rendre; ils refusèrent, et un combat terrible s'engagea. En ce mo-

ment le capitaine Fitz Clarence, fils naturel du duc de Clarence, arriva avec un détachement de troupes; la maison fut cernée, et le capitaine, un sergent et trois soldats montèrent l'échelle et entrèrent dans le grenier, qui était alors rempli de fumée et éclairé seulement par le feu des armes. Le combat continua, plusieurs soldats, agents de police et conspirateurs furent gravement blessés; mais enfin l'autorité demeura maîtresse du champ de bataille, et neuf des conjurés furent faits prisonniers.

Le lendemain, plusieurs des conjurés qui avaient réussi à s'échapper furent arrêtés; tous comparurent, le 28 mars 1820, devant le grand jury, qui conclut à la mise en accusation de douze d'entre eux, savoir : Thistlevood, Davidson, Ings, Brunt, Tidd, Wilson, Harrisson, Bradburn, Schaw, Bragé, Gibhrist et Cooper, comme accusés de haute trahison.

— Aucun d'entre nous, s'écria Thistlevood, n'a jamais eu la pensée d'attenter aux jours du roi. Nous n'avons voulu que venger nos frères de Manchester, assassinés par ordre des ministres.

— Ainsi, dit le président, vous avouez avoir conçu le projet d'assassiner tous les ministres actuels de sa majesté?

— Il fallait bien nous résigner à cette extrémité, dit Brunt en se levant vivement, et nous étions certainement ainsi dans le véritable droit des gens, à moins qu'on ne nous prouve que leurs seigneuries étaient alors disposées à accepter un combat singulier... Mais qui prouvera cela? Fût-il ange ou diable, la tâche serait au-dessus des forces de celui qui l'entreprendrait : leurs seigneuries vivent trop confortablement de la sueur du peuple anglais pour aller ainsi de gaîté de cœur offrir leur poitrine à la balle de l'honnête homme qu'ils auraient offensé. Et d'ailleurs, mi-

lord, est-ce que tous les moyens ne sont pas bons contre les voleurs de grand chemin qui dépouillent les gens avant de les tuer, ou qui les tuent après les avoir dépouillés ? Nous avons considéré que le conseil est composé de quatorze chiens enragés, et nous sommes tombés d'accord qu'il était du devoir de tout bon citoyen de purger le pays de ces bêtes dangereuses.

Cela n'était pas de nature à provoquer l'indulgence du jury, qui d'ailleurs eût été fort en peine de trouver des faits atténuants en présence des paroles de tous les accusés qui déclaraient avoir voulu tuer les ministres ; cependant, comme en même temps que l'on voulait intimider les conjurés qui n'avaient pu être arrêtés, on voulait aussi leur faire savoir qu'ils pourraient trouver leur salut dans un sincère repentir, cinq seulement des douze accusés furent condamnés à la peine de mort : Thistlewood, Brunt, Ings, Davidson et Tidd.

La sentence leur fut lue le 28 avril ; tous l'écoutèrent avec le plus grand sang-froid.

— Je le répète, dit Thistlewood lorsque cette lecture fut terminée, nous n'en voulions qu'aux ministres et non au roi dont nous mourrons les fidèles sujets. Nous avons tous assez d'intelligence pour comprendre que sa majesté ne peut être responsable de tout le mal qui se fait à son insu; la nature des choses veut malheureusement qu'il y ait entre le souverain et le peuple une région immonde où la corruption domine sans cesse, et comment sa majesté verrait-elle la vérité à travers ce nuage fétide ?.... Donc nous ne sommes pas des traîtres, mais seulement des hommes trop candides qui avons cru que tous les chemins sont bons pourvu qu'ils mènent au bien...

— C'est assez, c'est trop ! interrompit Brunt avec colère; à se heurter contre la fange, on ne peut que se salir.

Thistlevood se tut, et il fut immédiatement conduit, ainsi que ses quatre compagnons, dans la salle des condamnés. Le chapelain se présenta pour leur offrir les consolations de la religion.

— Nous ne vous comprendrions pas, mon cher frère, lui dit Thistlevood ; nous ne parlons pas la même langue.

— Mais il me semble, dit le chapelain, que vous vous exprimez en fort bon anglais.

— Si c'est votre opinion, j'en suis charmé, répliqua Thistlevood; mais c'est là tout ce que je puis vous dire. Ces messieurs voudront peut-être parler plus longuement.

— Nous avons trop peu de temps à vivre, dit à son tour Brunt, pour en employer la moindre partie en discours inutiles. Nous savons par cœur, depuis notre enfance, mon cher monsieur, tout ce que vous pourriez nous dire.

Ings, Davidson et Tidd, dirent quelques mots dans le même sens; ils remercièrent le chapelain, l'assurèrent qu'ils appréciaient parfaitement sa démarche et qu'ils lui en étaient reconnaissants; mais qu'ils éprouvaient le regret de ne pouvoir lui accorder une plus longue audience

Le chapelain s'étant retiré, les condamnés se mirent à écrire avec autant de tranquillité que des négociants qui font leur courrier ordinaire. Seulement ils s'interrompaient de temps en temps pour se consulter sur quelques points, et sur la mesure qu'il convenait de garder dans ces derniers écrits.

— Car, avait dit Thistlevood, la violence dans les paroles est rarement une preuve de courage. Nous avons montré à nos ennemis, à nos bourreaux, que nous sommes des

gens de cœur ; il faut qu'ils sachent également que nous sommes des gens bien élevés.

Cependant la police continuait à faire des découvertes qui démontraient les nombreuses et immenses ramifications de la conjuration. Les ministres en furent vivement alarmés, car l'importance de certains hauts personnages dont les noms se trouvaient mêlés à cette vaste intrigue, leur faisait penser qu'il leur serait impossible de détruire tous les éléments du complot dont les fils pourraient ainsi se renouer promptement. Le lendemain du jugement que nous venons de rapporter, un conseil privé se tint à Pall-Mall; le roi, tous les ministres du cabinet et les juges qui avaient siégé dans l'affaire y assistèrent. On délibéra longtemps sur la marche à suivre dans ces graves conjonctures; mais si l'on en savait assez pour concevoir de vives craintes, on en savait trop peu pour prendre une détermination satisfaisante. On se borna donc à décider que les cinq condamnés seraient promptement exécutés, afin de contenir par la terreur ceux qu'on ne connaissait point ou qui étaient parvenus à se mettre à l'abri de toute atteinte.

Le même jour, le gouverneur de la prison de Newgate reçut l'avis de cette décision. Il se rendit aussitôt à la chambre des condamnés, qu'il trouva causant tranquillement, riant même, comme si ce qui s'était passé la veille n'eût plus été pour eux qu'un rêve désagréable qu'ils s'étaient hâtés d'oublier.

— Messieurs, leur dit le gouverneur, je viens accomplir une pénible mission : il vous reste peu de temps à vivre, et si vous avez quelques dispositions à faire, je vous engage à ne pas perdre un instant.

— Merci pour la nouvelle, répondit Thistlevood; je vous assure qu'elle ne m'est pas désagréable, car j'ai hâte d'en

finir, et je ne doute pas que mes amis soient dans les mêmes dispositions que moi.

Tous répondirent dans le même sens ; ils demandèrent pour unique grâce de ne pas être séparés et de pouvoir déjeûner ensemble le lendemain matin, pendant que se feraient les préparatifs de l'exécution.

Le gouverneur s'étant retiré, les condamnés reprirent la conversation qui avait été interrompue par son arrivée, sans paraître plus émus qu'auparavant. Le même jour ils reçurent la visite de leurs familles, qu'ils s'efforçèrent de consoler ; et ils passèrent la nuit dans le plus profond sommeil.

Le lendemain, à six heures du matin, le gouverneur leur fit dire que d'après les ordres qu'il avait reçus, il lui était impossible de les laisser faire en commun leur dernier repas, ainsi qu'ils l'avaient demandé. Cela parut les contrarier vivement. Il paraît qu'ils avaient résolu de se concerter pendant ce déjeuner, sur les discours qu'ils se proposaient de faire au peuple. Comme ils n'avaient pas fait mystère de ce projet, le ministère en avait été instruit ; et comme il redoutait un mouvement populaire dans le cas où les condamnés s'entendraient pour faire un appel à la multitude et rappeler les massacres de Manchester, dont le souvenir était toujours présent à la mémoire du peuple, il avait fait défendre de les laisser déjeuner ensemble.

Ils ne laissèrent pas de manger de bon appétit. Le repas terminé, Thistlewood insista pour qu'il leur fût au moins permis de boire ensemble un verre de vin. Cette faveur leur ayant été accordée, ils s'embrassèrent tous ; puis les verres ayant été remplis, Thistlewood prit le sien et dit :

— Messieurs, il importe surtout de ne pas laisser croire que nous ayons voulu attenter à la vie ou à l'autorité du

roi, ainsi que les ministres nous en ont calomnieusement accusés. C'est parce que nous sommes les fidèles sujets du roi, que nous voulions renverser les infâmes ministres qui travaillent sans cesse à lui aliéner le cœur des vrais enfants de la vieille Angleterre.... Honte, punition et damnation éternelle à ces lâches ministres ! Gloire et honneur à Georges!... Vive le roi !

Ce cri fut à trois reprises répété en chœur par les cinq condamnés, qui vidèrent ensuite leurs verres et s'embrassèrent pour la dernière fois.

Lorsque la cloche de Newgate annonça que l'heure de l'exécution était venue, un des spectateurs qui venaient d'assister à cette scène étrange s'approcha de Thistlewood et lui dit avec l'accent de la plus vive émotion :

—Frère, que le Tout-Puissant ait pitié de vous !

— Merci, frère, répondit le condamné; nous avons tous bon espoir que votre vœu s'accomplira, car notre conscience ne nous reproche rien. Nous avons pu nous tromper; mais jamais un sentiment vil n'a trouvé accès dans nos cœurs, et nous montrerons tout à l'heure comment doivent mourir des Anglais dignes de ce nom.

Le cortége se mit en marche. Comme il traversait la cour, Thistlewood aperçut au milieu des personnes qui avaient pu pénétrer dans la prison, un journaliste de sa connaissance.

— J'espère, lui dit-il, que vous apprendrez au monde que nous mourons fidèles au roi, et amis de la liberté.

— Je le ferai certainement, répondit le journaliste en s'éloignant.

— Mais ne vous retirez pas, reprit Thistlewood; il faut que vous puissiez raconter non ce que je vous dis, mais ce que vous aurez vu.

A sept heures et demie, les condamnés parurent sur l'échafaud, et tout le monde fut frappé du sang-froid et du courage sans ostentation que ces hommes, d'un naturel si violent et si emporté, montraient dans leurs derniers moments. Davidson, d'une voix franche et pure, entonna une hymne dont le refrain, répété par ses compagnons, était : *La mort ou la liberté !* Bientôt ce refrain fut répété par le peuple ; une vive agitation se manifesta. Brunt ayant aperçu parmi les spectateurs une personne qui prenait des notes, lui cria :

— Notez bien que nous mourons les ennemis des tyrans.

Cependant une violente rumeur commençait à se faire entendre ; puis tout-à-coup une voix tonnante fit entendre ces paroles :

— C'est Edward, l'espion, l'agent provocateur, qu'il faut tuer !

Le tumulte augmentait ; l'exécuteur, pâle et tremblant, hésitait à remplir son office ; mais comprenant bientôt que la position s'aggraverait en se prolongeant, il se mit à l'œuvre avec une sorte de frénésie, et les cinq condamnés furent pendus en un instant. Cela fait, il fallait les détacher du gibet et leur couper la tête, afin de la montrer au peuple, selon les prescriptions de la loi.

Thistlewood fut le premier décroché ; mais le peuple devenant de plus en plus menaçant, l'exécuteur qui tremblait ne pouvait porter que des coups sans force et mal assurés ; ce ne fut qu'avec une peine infinie qu'il parvint à couper ou plutôt à scier la tête de Thistlewood. Lorsqu'il s'avança vers la balustrade de l'échafaud, tenant cette tête sanglante à la main, en s'écriant selon l'usage : « Voici la tête d'Arthur Thistlewood le traître ! » sa voix fut immé-

diatement couverte par une explosion de cris d'indignation et de fureur. Au milieu de cette tempête on distinguait ces paroles : « Edward ! Edward ! c'est Edward qui est un traître !... c'est Edward qu'il faut pendre !... Mort au bourreau, à l'assassin !... » Puis une voix de stentor dominant toutes les autres, dit à trois reprises : « Qui me donne un fusil, que je tue l'assassin! »

L'exécuteur pensant que cette menace s'adressait à lui, fut saisi d'épouvante, et laissant tomber la tête et le couteau, il s'enfuit; la foule s'écoula en faisant entendre ce bruit lugubre qui précède et suit les violents orages; puis, comme toujours, le calme revint; on oublia Thistlewood et ses compagnons, et les choses n'en marchèrent ni mieux ni plus mal.

Il faut dire pourtant que justice fut rendue à Thistlewood et à ses compagnons par les hommes les plus éminents de leur pays.

« Aucun des hommes impliqués dans cette conjuration, dit un publiciste anglais, n'était né pour être un assassin; le fanatisme politique avait tout fait. Sous un gouvernement sage, légal, populaire, conservateur des libertés publiques, ces infortunés eussent été de bons citoyens. Ils se crurent appelés à venger les victimes de Manchester, par le sacrifice de ceux qu'ils regardaient comme leurs assassins. Les moyens qu'ils choisirent étaient criminels sans doute; mais ne l'étaient-ils pas aussi ces ministres qui, constamment sourds à la voix du peuple, ne répondaient à ses plaintes que par des lois qui semblaient renchérir les unes sur les autres en illégalité, en violence, en mépris des institutions, et dont le véritable but semblait être d'entraîner le peuple aux plus coupables excès, pour introduire dans ses assem-

blées, dans ses délibérations, l'emploi de la force armée, précurseur certain de la ruine de la liberté ? »

Ce déplorable événement produisit, à ce qu'il paraît, une impression profonde sur l'esprit du ministre Canning. Les troubles de l'Irlande qui, à la même époque, prenaient une consistance de plus en plus redoutable, le convainquirent enfin que c'était beaucoup moins dans le peuple que dans le gouvernement qu'il fallait chercher la cause du mal ; mais précisément à cause de cela, le mal était à peu près incurable.

Procès et mort de la reine Caroline, femme de Georges IV (1820).

Ici se termine l'histoire des conspirations, révoltes, condamnations et exécutions politiques de l'Angleterre ; non que depuis 1820 jusqu'à ce jour le gouvernement de la Grande-Bretagne ait toujours marché sur le velours, et que bien des violences ne se soient produites ; mais elles manquent en général de la couleur et des résultats qui eussent pu en faire admettre le récit dans cet ouvrage. Ainsi, le procès intenté en 1820 par Georges IV à sa femme, la reine Caroline, n'avait, selon nous, aucun caractère politique ; c'était une querelle domestique, que le roi de la Grande-Bretagne avait la sottise de mettre au grand jour, contrairement au conseil donné par Napoléon, qui avait dit longtemps auparavant, qu'en pareil cas *il faut laver son linge sale en famille*. Pourtant, afin qu'on ne puisse nous accuser d'omissions volontaires, nous ferons l'historique de cet événement.

Georges IV n'étant encore que prince de Galles, avait épousé Caroline de Brunswick ; la princesse était vive et aimable ; le prince était lourd et taciturne ; le spleen sem-

blait être arrivé chez lui à l'état chronique. Caroline pleura : les femmes négligées commencent toujours par là; puis elle se plaignit amèrement, ce qui prouve que le mal n'était pas encore bien grand ; puis enfin elle redevint gaie et ne se plaignit plus. Le prince de Galles eut le tort de penser que cela n'était pas naturel; il s'emporta comme s'emporte un Anglais sous l'influence du *porter* et du *gin*, et il proféra des menaces terribles ; il prétendait, il disait en plein conseil, qu'on l'avait fait.... Il disait le mot; mais nous ne sommes pas assez prince de Galles pour risquer cela.

Ses ministres.... car le prince de Galles était alors régent, attendu la démence de Georges III, ses ministres tentèrent de l'apaiser ; on lui dit qu'en pareil cas

La plainte est pour le fat, le bruit est pour le sot.

Enfin on fit tant et si bien auprès de ce mari si peu digne de l'être, qu'il se calma, à condition que sa femme quitterait l'Angleterre. Caroline ne se fit pas prier pour obéir; elle partit, et parcourut l'Europe en vraie touriste, en compagnie, bien entendu, d'un jeune chambellan aux cheveux d'un noir d'ébène, aux regards étincelants et aux traits bien accentués.... Règle générale, et cela se voit à chaque pas dans l'histoire : les princesses malheureuses et persécutées, qui sont dévorées par de violents chagrins domestiques, ne peuvent absolument se passer d'un chambellan aux yeux noirs. Donc, Caroline en avait un, et des mieux choisis. Grâce aux soins de ce personnage, Caroline avait passé, en Italie, de bien douces années; mais

Souvent femme varie ;
Bien fol est qui s'y fie,

disait François I[er]. De roi à reine, la transition est douce ;

du moins elle devrait l'être. Quoi qu'il en soit, le prince de Galles étant devenu roi, en 1820, Caroline se demanda pourquoi elle ne revendiquerait pas sa part du trône. Cela était clair comme le jour : tu es roi; je suis ta femme aux yeux de Dieu et des hommes, donc je suis reine.

Ce n'était pourtant pas là l'opinion de Georges IV; ne pouvant heurter l'évidence, il fit de cela une affaire diplomatique, et l'on commença à échanger force notes plus ou moins graveleuses. La princesse se défendit habilement, et en définitive elle voulut être jugée par le parlement. « Le roi m'accuse, disait-elle; eh bien! qu'il produise des témoins; on les entendra, et la vérité jaillira des ténèbres.»

C'était une excellente ruse de guerre; car évidemment le chambellan aux yeux noirs était le seul témoin qu'on pût invoquer, et *testis unus, testis nullus;* et puis le chambellan avait trouvé un moyen pour ne répondre à aucune question : il ne savait pas l'anglais!

Caroline vint en Angleterre (1820); le chambellan l'accompagnait; cela était à la fois audacieux et habile.

Audaces fortuna juvat!

Le procès eut lieu; Georges IV y tenait; il eût été désespéré qu'il y eût un coin dans les cinq parties du monde où l'on ignorât qu'il avait été..... trompé, tout ce qu'il y a de plus trompé. Ce grand roi dut éprouver une immense satisfaction; car dès lors personne ne douta de la réalité de l'accident dont il se plaignait. Le premier ministre, Canning, en fut si honteux, qu'il quitta l'Angleterre. Georges IV le laissa faire : il était heureux, lui; il prouvait trente fois par chaque séance qu'un roi d'Angleterre peut

parfaitement n'être qu'un sot, et c'était pour lui un triomphe permanent.

Mais il n'est pas de bonheur stable en ce monde : ne voilà-t-il pas que le parlement s'avise de décider que la reine Caroline, malgré ses longs et secrets entretiens avec le jeune chambellan, est demeurée pure comme l'aurore d'un beau jour ! Cela produisit une sensation prodigieuse dans le monde : le peuple anglais, qui s'était tout d'abord rangé du parti de la reine, se livra à des démonstrations de joie inouïes. Le roi, lui, ne se réjouit point : il était..... trompé, battu ; mais il n'était pas content... c'était son droit. Un mois après, Caroline mourait subitement.....

Situation présente des partis (1846).

Nous n'avons pas à rapporter d'autres condamnations ; car il est impossible de considérer, en conscience, comme événements politiques ces coups de pistolet tirés de temps à autre sur le roi ou la reine, sans qu'il en soit résulté aucun mal pour personne, excepté pour ceux qui ont eu la malheureuse fantaisie de faire parler d'eux à ce prix. Cela ne prouve pas toutefois que l'Angleterre soit dans une situation politique bien satisfaisante. Depuis 1688, les esprits ont bien changé dans ce pays : un duc d'York, devenu roi sous le nom de Jacques II, fut précipité du trône pour sa trop grande partialité en faveur des catholiques; et, de nos jours, en 1826, un autre duc d'York, frère du roi, devint odieux pour son adhésion au serment qui mettait les catholiques hors la loi dans les trois royaumes. Un bill avait été proposé par sir Francis Burdett et appuyé par Canning pour l'admission des catholiques aux emplois publics; le duc d'York fit rejeter ce bill, et déclara que quel que

fût son rang, il ne dérogerait pas aux principes dans lesquels il avait été élevé.

Heureusement pour l'Angleterre, pour les catholiques et pour lui-même, Dieu appela à lui ce prince, et le duc de Clarence devint l'héritier du trône.

Le temps marche; Wellington arrive au ministère, et sous la direction de ce soldat ignorant, la politique de l'Angleterre change si complétement, que ce prétendu vainqueur de Waterloo, dont Napoléon n'eût pas voulu comme sous-lieutenant dans sa garde, a la lâcheté d'appeler la bataille de Navarin un *événement malencontreux*.

Cependant sir Francis Burdett persistait à demander l'émancipation des catholiques d'Irlande; le grand agitateur O'Connell se joint à lui, et l'émancipation est enfin prononcée. Mais la mesure était tardive, et par conséquent insuffisante; les maux de l'Irlande, passés en quelque sorte à l'état chronique, étaient devenus incurables. A Georges IV succéda Guillaume IV; puis vint la reine Victoria, actuellement sur le trône. Dieu nous est témoin que nous sommes parfaitement bien disposés à reconnaître tous les mérites de cette jeune, belle et gracieuse souveraine. Mais la galanterie disparaît devant les hautes questions de la politique, et il est permis de demander à cette belle reine, qui consacre tant de temps au plaisir, quand elle aura assez de loisir pour songer un peu aux terribles souffrances de son *bon peuple d'Irlande*. Car l'Irlande, malgré le bill d'émancipation, est toujours dans un état déplorable; il il n'y a pas de contrée sur la terre où le peuple soit réduit à une aussi affreuse misère... Tant de maux ne méritent-ils pas d'attirer un peu l'attention de cette jolie reine jetant, pour se distraire, des flots d'or par les fenêtres de son palais?

Et puis, par malheur, la misère enfante la trahison et une foule d'autres crimes; nous ne citerons pour exemple que cet épisode que nous avons maintenant sous les yeux:

« En 1833, l'Irlande était en proie à des troubles, à des désordres qui avaient rendu l'état de la société, dans ce pays, vraiment effrayant. Chaque jour les mécontents, qui étaient nombreux, soutenaient des luttes terribles contre les agents de l'autorité. Un jour, dans le comté de Limerick, plusieurs soldats furent tués dans un engagement par un parti d'insurgés; on fit d'actives recherches pour découvrir et arrêter les meurtriers, sans pouvoir y parvenir. L'autorité ayant promis une forte récompense à quiconque donnerait les moyens de les saisir, un malheureux qui connaissait deux des insurgés qui avaient pris part au combat, les dénonça afin de pouvoir donner à manger à sa femme et à son enfant qui mouraient de faim!

Les deux insurgés furent pris; mais dès lors leurs amis jurèrent de les venger en égorgeant le dénonciateur. Peu de temps après, en effet, la maison de ce dernier est envahie pendant la nuit. Ce malheureux est saisi, entraîné sur le seuil de la porte, et massacré sous les yeux de sa femme et de son enfant, âgé de neuf ans. Tandis que la victime se débattait contre la mort, la mère prit l'enfant, et l'ayant placé dans un coin du foyer, elle lui dit :

— Tu entends les gémissements de ton père mourant; je serai certainement massacrée comme lui. Quand ils auront achevé de le tuer, ils me tueront; mais au moment où ils s'avanceront pour me prendre, je répandrai cette tourbe enflammée sur le sol, puis je résisterai le plus longtemps possible, afin qu'à la faveur de cette clarté tu puisses remarquer les traits des assassins. Sans sortir de ce coin, où ils ne te verront pas, tu pourras les examiner; apporte

à cela toute ton attention, afin que tu puisses les reconnaître, les signaler, et venger ainsi la mort de tes parents.

Ce que la malheureuse femme avait prévu, ne tarda pas à s'accomplir ; les assassins, après avoir achevé son mari, se jetèrent sur elle. Alors une lutte terrible s'engagea entre les égorgeurs et cette infortunée qui avait en effet répandu sur le sol la tourbe du foyer : elle saisit un des assassins à bras-le-corps, et le maintint pendant quelques secondes le visage tourné vers le foyer. Mais ses forces s'épuisèrent enfin ; elle fut terrassée, traînée vers la porte et égorgée sur le cadavre de son mari.

Cependant l'enfant avait suivi ponctuellement les ordres de sa mère ; il avait examiné attentivement les meurtriers ; leurs traits s'étaient gravés dans sa mémoire ; il put donner leur signalement, et sur son témoignage, étayé d'autres preuves ; les assassins, au nombre de cinq, furent arrêtés peu de jours après la perpétration du crime, mis en jugement, condamnés et pendus. »

Ces troubles sont maintenant ce qu'ils étaient alors, ce qui n'empêche pas l'Angleterre d'affecter une prospérité luxuriante. Mais il n'est personne qui ne connaisse les deux plaies, les deux chancres horribles qui lui rongent le cœur, à savoir : sa dette, dont la totalité du numéraire répandu sur toute la surface du globe ne pourrait payer la moitié ; puis la misère de l'Irlande, misère monstrueuse dont on ne peut se faire l'idée, à moins de l'avoir vue de près. C'est un gouffre qui n'engloutira pas l'Angleterre, mais qui servira peut-être à la régénérer : tant il est vrai que du mal surgit ordinairement le bien.

Tel est aujourd'hui, sous le règne de la belle reine Victoria, la situation des trois royaumes unis : l'Angleterre fermente, l'Écosse gronde, l'Irlande éclate. Et pour ne

parler que de ce dernier royaume, accablé de si terribles maux, nous dirons qu'il est déplorable qu'un hideux jongleur comme O'Connell se soit emparé de l'esprit du peuple. O'Connel est évidemment ce qu'on appelle chez nous un hableur. Pas une des promesses qu'il a faites à ses concitoyens ne s'est réalisée, ce qui ne l'empêche pas de prélever d'énormes impôts sur la classe pauvre, sous le prétexte de lui donner bientôt des droits civils ou civiques qu'elle n'aura probablement pas dans cent ans.

Telle est la situation de l'Angleterre, portant dans son sein un germe de ruine et d'anéantissement, ce qui ne l'empêche pas présentement de se montrer menaçante, et de faire à la fois les grands yeux et la grosse voix.

— Prenez garde, nous crient de l'autre côté de la Manche ces gratteurs de papier vendus ou à vendre, prenez garde ! la vieille Angleterre est toujours prête à monter sur ses remparts de bois !

Eh ! que nous importe ! n'avons-nous pas cent fois, et jusque dans la Tamise, jusque sous les murs de Londres, canonné et brûlé ces terribles remparts ?

— Prenez garde, pourrions-nous dire avec plus de raison, prenez garde à l'Irlande, cette plaie béante, ce gouffre dont les émanations vous dévorent, et que vous ne comblerez jamais !

Nous sommes du petit nombre de ceux auxquels il a été donné, dans ces derniers temps, de voir de près et de juger la reine d'Angleterre, Victoria; nous l'avons vue, nous l'avons entendue; nous l'avons admirée; qu'il nous soit donc permis de dire aujourd'hui à cette princesse, jolie femme, que la colère n'embellit point; que cela fait naître des rides, ternit le regard et diminue l'éclat du teint; et mon Dieu ! puisqu'il faut en venir là, que nous sommes,

de notre nature, fort peu accessibles à la peur. Ce n'est pas que nous ne sachions à quoi nous en tenir sur ces formidables remparts de bois dont osent nous menacer des courtisans mal appris : nous avons examiné cela, nous l'avons jugé, et nous nous sommes demandé ce que cela pouvait avoir la prétention de vouloir dire en face d'une nation capable de mettre un million d'hommes sous les armes en vingt-quatre heures.

A ce pays brumeux, mal sain, pourri, nous dirons donc : *connais-toi toi-même*.

FIN.

PARIS. — Imprimerie de LACOUR et Cie., rue St-Hyacinthe-St-Michel, 33.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.